

# GUIDE DU MARIN



ÉDITION 2013



MARINE NATIONALE



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE

# Table des matières

## Être marin dans la Marine nationale

<i>Le code du marin</i> . . . . .	3
<i>L'hymne de la Marine</i> . . . . .	4
<i>La Marine et les traditions</i> . . . . .	5
<i>La place de la Marine dans l'organisation de défense</i> . . . . .	16
<i>Contribution des forces maritimes aux grandes fonctions stratégiques</i> . . . . .	29

## Les forces

<i>La force d'action navale</i> . . . . .	40
<i>Les forces sous-marines</i> . . . . .	52
<i>L'aéronautique navale</i> . . . . .	56
<i>La FORFUSCO : force des fusiliers marins et commandos</i> . . . . .	60
<i>Le bataillon de marins-pompiers de Marseille</i> . . . . .	64
<i>La gendarmerie maritime</i> . . . . .	66
<i>La réserve</i> . . . . .	68

## Être marin et militaire

<i>L'uniforme</i> . . . . .	69
<i>Insignes des métiers initiaux</i> . . . . .	82
<i>Insignes de certificats, mentions, aptitudes...</i> . . . . .	100
<i>Le comportement militaire</i> . . . . .	102
<i>Discipline, droits et devoirs du militaire</i> . . . . .	110
<i>Le cérémonial dans la Marine</i> . . . . .	118
<i>Le droit des conflits armés</i> . . . . .	120

## Vivre en Équipage

<i>La vie courante à bord</i> . . . . .	125
<i>La prévention des accidents</i> . . . . .	144
<i>Les premiers secours</i> . . . . .	155
<i>La protection de l'environnement</i> . . . . .	163

## Travailler en équipe

<i>Le vocabulaire maritime</i> . . . . .	166
<i>Le matelotage</i> . . . . .	170
<i>Amarrage - Mouillage</i> . . . . .	175
<i>Marques et pavillons à quai</i> . . . . .	180
<i>Navigation - La passerelle</i> . . . . .	182
<i>Le sauvetage et la survie</i> . . . . .	194
<i>Propulsion (le PC machines) - Les installations CMES</i> . . . . .	199
<i>La conduite des opérations (le CO)</i> . . . . .	200

## Assurer la protection

<i>La protection des installations</i> . . . . .	202
<i>Le rôle du marin en protection</i> . . . . .	213

## Assurer la sécurité à bord

<i>La sécurité pourquoi ?</i> . . . . .	222
<i>La sécurité par qui ?</i> . . . . .	223
<i>La prévention des sinistres</i> . . . . .	225
<i>Les types de sinistres</i> . . . . .	230
<i>Organisation de la lutte contre les sinistres</i> . . . . .	235
<i>Le matériel de protection et de lutte</i> . . . . .	239

## Évoluer dans la Marine

<i>Les parcours professionnels</i> . . . . .	264
<i>Défense mobilité</i> . . . . .	270
<i>Des services à votre écoute</i> . . . . .	273

## Annexes

<i>Effet Venturi</i> . . . . .	276
<i>Tenues de pont d'envol</i> . . . . .	277
<i>Principaux insignes de décorations</i> . . . . .	278
<i>Lexique maritime</i> . . . . .	280
<i>La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)</i> . . . . .	297
<i>Sources</i> . . . . .	301
<i>Index</i> . . . . .	302

# Être marin dans la Marine nationale

## Le code du marin

*Le code du marin invite chacun à une réflexion plus approfondie sur sa mission, ses responsabilités et les devoirs qui s'imposent à lui.*

- Au service de la nation, le marin lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.
- Déterminé, il accomplit sa mission avec abnégation, si nécessaire au péril de sa vie.
- Conscient de la force dont il est dépositaire, il obéit aux ordres, dans le respect des lois, de l'éthique et des conventions internationales.
- Membre de la communauté des gens de mer, il s'attache à la sauvegarde de la vie en mer.
- Marin professionnel, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques, et développe en permanence sa compétence et sa force morale.
- Il fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances, dans l'exercice quotidien de son métier et les situations extrêmes des missions opérationnelles.
- Homme ou femme d'un même groupe solidaire, le marin agit avec honneur, franchise et loyauté.
- Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, il oeuvre pour la cohésion et le dynamisme de son équipe, de son service, de son unité.
- Il s'attache à maintenir l'esprit d'équipage, en mer comme à terre.
- Il est ouvert sur le monde et la société, dont il connaît les valeurs et respecte les différences.
- Il s'exprime avec réserve pour ne pas porter atteinte à la neutralité des armées en matière philosophique, politique ou religieuse.
- Fier de son engagement, il est, en uniforme comme en civil, un ambassadeur de sa spécialité, de son unité, de la Marine nationale et de la France.

## L'hymne de la Marine

Refrain : Honneur, Valeur et Discipline

Mis au service de la Patrie  
C'est la devise de la Marine  
qui s'est inscrite dans ta vie.

1.

Marin, rejoins ton équipage  
Tu es paré pour la mission  
Bientôt commence l'appareillage  
Du patrouilleur au porte-avions.

2.

Marin, au cours de ton voyage  
Tu hisses notre pavillon  
Au loin, très haut tu portes l'image  
De la France aux autres nations.

3.

Comme autrefois à l'abordage  
Marin, à l'instant du danger  
N'oublie pas que par ton courage  
Tu défends notre liberté.

4.

La mer t'a forgé un visage  
D'honneur et de fidélité  
La France veut te faire l'hommage  
De sa confiance, et de sa fierté.

# La Marine et les traditions

## Les symboles de la République

### La Marseillaise

#### REFRAIN

Aux armes, citoyens !  
Formez vos bataillons !  
Marchons, marchons !  
Qu'un sang impur...  
Abreuve nos sillons !

#### COUPLETS

I  
Allons ! Enfants de la Patrie !  
Le jour de gloire est arrivé !  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé ! (Bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes  
- Refrain -

II  
Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés ?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés ? (Bis)  
Français ! Pour nous, ah ! Quel outrage !  
Quels transports il doit exciter ;  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage !  
- Refrain -

#### III

Quoi ! Des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers !  
Quoi ! Des phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (Bis)  
Dieu ! Nos mains seraient enchaînées !  
Nos fronts sous le joug se ploieraient !  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées !  
- Refrain -

#### IV

Tremblez, tyrans et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis !  
Tremblez ! Vos projets parricides

Vont enfin recevoir leur prix. (Bis)  
Tout est soldat pour vous combattre.  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produira de nouveaux  
Contre vous tout prêt à se battre.  
- Refrain -

#### V

Français, en guerriers magnanimes  
Portons ou retenons nos coups !  
Épargnons ces tristes victimes,  
A regret, s'armant contre nous ! (Bis)  
Mais ce despote sanguinaire !  
Mais ces complices de Bouillé !  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère !  
- Refrain -

#### VI

Amour sacré de la Patrie  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !  
Liberté ! Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs ! (Bis)  
Sous nos drapeaux que la Victoire  
Accoure à tes mâles accents !  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire !  
- Refrain -

#### COUPLET DES ENFANTS

Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aînés n'y seront plus ;  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus. (Bis)  
Bien moins jaloux de leur survivre  
Que de partager leur cercueil  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.  
- Refrain -

Enfants, que l'Honneur, la Patrie  
Fassent l'objet de tous nos vœux !  
Ayons toujours l'âme nourrie  
Des feux qu'ils inspirent tous deux. (Bis)  
Soyons unis ! Tout est possible ;  
Nos vils ennemis tomberont,  
Alors les Français cesseront  
De chanter ce refrain terrible :  
- Refrain -

## Le drapeau tricolore

Emblème national, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge).

Les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2) ont fait du drapeau tricolore l'emblème national de la République. Aujourd'hui, le drapeau français est visible sur les bâtiments publics. Il est déployé lors des commémorations nationales et les honneurs lui sont rendus selon un cérémonial très précis.

### UN DRAPEAU D'UNITÉ SE COMPOSE DE TROIS PARTIES

Le drapeau proprement dit, en soie, de 90 cm de côté, tricolore, sur lequel sont apposés les inscriptions et les motifs décoratifs. Ces motifs sont constitués de couronnes de feuilles de chênes et de lauriers, placées aux quatre angles et tournées vers l'extérieur. Sur ces couronnes figurent soit l'ancre de marine, soit les initiales de l'unité.

La cravate, qui est une bande tricolore de 90 cm sur 24, accrochée sur le fer de lance. Elle porte, à chaque extrémité, une couronne identique à celle des angles, mais brodée. C'est la partie la plus précieuse du drapeau. C'est là que sont épinglées fourragères et décorations.

Le fer de lance, qui est emmanché au sommet de la hampe. C'est une pièce de 38 cm de hauteur, en bronze doré au mercure, qui porte sur une face les initiales R.F. et sur la face avant le nom de l'unité.

## Le pavillon

L'usage veut que dans la Marine le «pavillon» désigne ce que l'on appelle couramment le drapeau tricolore. Il est arboré par toutes les unités de la Marine. Le vocable drapeau est réservé au drapeau d'unité ; celui-ci est toujours hissé à la mer. Les unités portent en outre, gravée sur des plaques de cuivre à un endroit

bien en vue, la devise de la Marine «Honneur, Patrie, Valeur, Discipline», devise qui rappelle l'idéal des marins et des qualités qu'impose cet idéal. Enfin , tous les bâtiments de guerre arborent, en tête de mât, une flamme bleu, blanc, rouge, appelée flamme de guerre ou la marque de commandement du commandant de la force navale.

### LES TROIS BANDES DE COULEUR

Le drapeau comporte 3 bandes d'égales dimensions (conformément à l'article 2 de la constitution de 1958).

Afin de rendre le pavillon plus agréable à l'oeil, la Marine a adopté les dimensions suivantes : bleu 30%, blanc 33%, rouge 37%.

## Les drapeaux de la Marine

Certaines unités ayant, lors des conflits mondiaux, combattu dans un dispositif de l'armée de Terre (ou ayant servi de réserve de personnel à ces unités) ainsi que les unités marine de la protection civile, se sont vu attribuer un drapeau avec la devise «Honneur et Patrie».

### UNITÉS DE LA MARINE AYANT UN DRAPEAU ACTIVÉ

- 1er régiment de fusiliers marins (École des fusiliers marins)
- Demi-brigade de fusiliers marins (Compagnie de fusiliers marins de Cherbourg)
- École navale
- École militaire de la Flotte (Groupe des écoles du Poulmic)
- Canonniers marins (CIN de St Mandrier)
- École des apprentis mécaniciens de la flotte (CIN de St Mandrier)
- École des mousses (CIN de Brest)
- École de maistrance (CIN de Brest)
- Bataillon de marins pompiers de Marseille
- Régiment blindé des fusiliers marins (Commandement de la Marine - Paris)



Le drapeau du 1er régiment de fusiliers-marins. Le drapeau le plus décoré de la Marine.

## Les cérémonies nationales

*Les cérémonies nationales commémorent la mémoire des faits d'armes, des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres. Elles sont un hommage à ceux qui ont contribué à perpétuer les valeurs de la République, en France ou à l'étranger.*

*Elles sont une expression du devoir de mémoire des jeunes générations envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la Nation.*

*Neuf journées<sup>1</sup> nationales annuelles ont été instituées par les lois :*

### **La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation,** le dernier dimanche d'avril

Quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la République française décide d'honorer la mémoire des victimes de la déportation, en particulier des déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis.

Aujourd'hui, à Paris la cérémonie se déroule en trois temps, selon un schéma mis au point en 1985 et 1988. Un hommage est d'abord rendu au mémorial du martyr juif inconnu puis au mémorial des martyrs de la déportation. La commémoration se termine par le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe. Afin d'entretenir le souvenir de la déportation chez les jeunes générations, des poèmes sont lus par des adolescents au mémorial du martyr de la déportation.

### **La commémoration de la victoire du 8 mai 1945,** le 8 mai

**Le 7 mai 1945, à 2h41, l'acte de capitulation**

<sup>1</sup> Chaque année, à ces dates, une cérémonie est organisée à Paris.

Une cérémonie analogue a lieu dans chaque département, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles Wallis et Futuna, dont l'organisation est laissée à l'initiative du représentant de l'Etat.

allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser le 8 mai à 23h01. La nouvelle est communiquée officiellement le 8 mai à 15h00. Le lendemain, 9 mai, à 0h16, la capitulation générale est signée à Berlin. En effet, les Soviétiques, maîtres de la ville depuis le 2 mai, estiment que la capitulation de Reims n'est qu'un acte préliminaire. La France, signataire aux côtés des Alliés de ces deux actes, est représentée à Berlin par le général de Lattre de Tassigny. La reddition sans conditions de l'Allemagne nazie met fin en Europe à un conflit de six ans qui a fait plusieurs dizaines de millions de morts. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie sur l'Europe ...

### **La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme,** le 2ème dimanche de mai

Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans

A Paris, une cérémonie est organisée traditionnellement place des Pyramides dans le 1er arrondissement, avec la participation de moyens militaires.

L'usage veut qu'elle soit placée sous la présidence du ministre des anciens combattants et victimes de guerre et qu'une gerbe soit déposée par le représentant de l'Etat.

### **La journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine,** le 8 juin

Instituée par le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005, cette journée d'hommage correspond au jour du transfert à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, de la dépouille du Soldat Inconnu d'Indochine, le 8 juin 1980.

### **Hommage à Jean Moulin,** le 17 juin

Dixième cérémonie qui se déroule à Paris, au Panthéon, le 17 juin, jour anniversaire de l'acte considéré comme son premier acte de

résistance.

L'organisation de cette cérémonie répond à un usage et non à un texte législatif ou réglementaire.

**La journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle,** le 18 juin

(Voir le chapitre sur le texte de l'appel)

**La journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux «Justes» de France,** le dimanche le plus proche du 16 juillet

Cette journée répond au souhait exprimé par la communauté juive et par de nombreuses personnalités françaises de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les juifs.

Cette journée correspond à la date anniversaire des rafles des 16 et 17 juillet 1942, au cours desquelles près de 13000 personnes furent arrêtées dans Paris et sa banlieue dont plus de 8000 furent regroupées au Vélodrome d'Hiver (le Vél' d'Hiv) avant d'être déportées. Elle donne lieu chaque année à une cérémonie commémorative dans le square des Martyrs juifs du Vélodrome d'Hiver, à Paris (XVe), devant le monument érigé à proximité de l'ancien emplacement du Vélodrome.

**La journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives,** le 25 septembre

A travers cette journée, la Nation rend hommage chaque année au courage, à la volonté, l'honneur et la fidélité de ceux qui se sont engagés dans un combat difficile et incertain pour défendre les valeurs de la France.

Durant la guerre d'Algérie, quelque 200.000

*La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette est située sur le territoire de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire près d'Arras (département du Nord-Pas-de-Calais).*

*Dès 1919, le site s'imposa comme l'espace par excellence où devait être commémoré le sacrifice de centaines de milliers de combattants. Le petit cimetière créé en 1915 fut agrandi puis il reçut les années suivantes les corps de soldats français provenant de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de l'Yser et du littoral belge.*

*C'est un décret présidentiel du 16 janvier 1924 qui décida la réalisation de ce vaste ensemble, le plus vaste des cimetières militaires français : 20.000 corps identifiés y recevront une sépulture individuelle et les restes de près de 22.000 inconnus seront regroupés dans 8 ossuaires.*

*Sa surface est de 25 hectares. Le 16 juillet 1950 eut lieu dans la crypte l'inhumation du «Soldat inconnu de 1939-1945». Puis, en 1955, la crypte recueillit les cendres de déportés disparus dans les camps nazis.*

*Elle abrite également le corps du Soldat inconnu de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (transféré en 1977) et celui du Soldat inconnu de la guerre d'Indochine (depuis 1980).*





novembre comme une fête nationale.

**Loi du 28 février 2012** : ce texte prévoit que cette journée soit aussi un jour d'hommage à l'ensemble de ceux qui sont «morts pour la France» qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient péri dans des conflits actuels ou des conflits anciens.

Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales.

### **La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre**

Cette journée rend hommage aux militaires, aux anciens harkis et supplétifs de l'armée française, aux membres des forces de l'ordre et aux fonctionnaires qui sont morts au service de la France.

Une cérémonie d'hommage est organisée à Paris, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

musulmans ont été recrutés par l'armée française pour constituer une force supplétive. Une cérémonie est organisée aux Invalides en présence du président de la République.

### **La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le 11 novembre**

Le 11 novembre 1918, à cinq heures, l'Armistice est signé à Rethondes, en forêt de Compiègne.

Il met fin aux hostilités de la Première Guerre mondiale sur le front occidental. Entrant en vigueur à onze heures, il est valable pour 36 jours et peut être prorogé.

La liesse déferle sur la France, tandis que retentissent les coups de canon que Clemenceau a ordonné de tirer.

Au Palais Bourbon, à 16 heures, Clemenceau lit les conditions d'armistice, salue l'Alsace et la Lorraine et rend hommage à la Nation.

Ce «jour de bonheur» ne peut faire oublier à l'ancien combattant, revenu à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont il est porteur.

Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire.

Aussi peut-on dire que ce sont les anciens combattants qui vont imposer peu à peu le 11

### **Le 14 juillet : fête nationale**

Journée révolutionnaire parisienne devenue fête nationale, le 14 juillet associe aujourd'hui la solennité des défilés militaires et la convivialité des bals et des feux d'artifice. La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est commémorée en France depuis plus d'un siècle.

#### **LA PRISE DE LA BASTILLE**

En ces premiers mois de la Révolution française, une grande agitation règne à Paris.

Au printemps 1789, les États Généraux

ont refusé de se dissoudre et se sont transformés en Assemblée nationale constituante. En juillet, le roi Louis XVI fait venir de nouvelles troupes et renvoie Necker, ministre populaire. Le matin du 14 juillet, le peuple de Paris prend des armes aux Invalides puis se dirige vers une vieille forteresse royale, la Bastille. Après une fusillade sanglante, il s'en empare et délivre les quelques prisonniers qui y étaient enfermés.

La prise de la Bastille est une première victoire du peuple de Paris contre un symbole de l'Ancien Régime. L'édifice est d'ailleurs intégralement démoli dans les mois qui suivent.

La «fête de la Fédération», le 14 juillet 1790, célèbre en grande pompe le premier anniversaire de l'insurrection. A Paris au Champ de Mars, une messe est dite par Talleyrand sur l'autel de la patrie.

### LA FÊTE NATIONALE

Par la suite, la commémoration du 14 juillet 1789 est abandonnée, jusqu'à ce que la IIIème République, notamment Gambetta, cherche à célébrer les fondements du régime.

Sur proposition du député de la Seine, Benjamin Raspail, la loi du 6 juillet 1880 fait du 14 juillet la fête nationale de la République.

L'accent est mis, dès le début, sur le caractère patriotique et militaire de la manifestation, afin de témoigner du redressement de la France après la défaite de 1870.

Des retraits aux flambeaux, des feux d'artifice ponctuent cette journée mémorable, jouée à l'identique dans toutes les communes de France.

Sous la IIIème République, elle coïncide avec la fin du calendrier scolaire, avec les travaux agricoles appelant les bras libérés.

Depuis, si chaque année l'union de la Nation est réaffirmée à l'occasion de la fête, quelques 14 juillet ont été particulièrement marquants comme celui de 1919, nommé fête de la victoire après l'austérité de la guerre de 1914-1918. Le défilé est

imposant. 1000 blessés, les maréchaux Joffre et Foch, toutes les armées alliées et l'armée française défilent de l'avenue de la Grande Armée à la place de la République en passant par les Champs-Élysées.

Dans le même esprit, le 14 juillet 1945 est précédé par trois jours de réjouissances civiles.

Les 14 juillet 1958 et 1959 veulent éblouir. La France, tout en étant alliée des États-Unis, veut affirmer son identité et son indépendance. Ces 14 juillet seront les premiers au cours desquels la France fera défiler ses armes lourdes. Le défilé devient une vitrine pour montrer la puissance militaire française.

Les présidents de la Vème République ont apporté quelques modifications au déroulement de la journée. Pour renouer avec la tradition du Paris révolutionnaire.

De 1974 à 1979, le lieu de célébration du défilé varie :

- 14 juillet 1974 : Bastille-République
  - 14 juillet 1975 : cours de Vincennes
  - 14 juillet 1976 : Champs-Élysées
  - 14 juillet 1977 : École militaire
  - 14 juillet 1978 : Champs-Élysées
  - 14 juillet 1979 : République-Bastille
- Depuis 1980, les Champs-Élysées sont redevenus le cadre du défilé.

En 2007, 2008 et 2009, des centaines de « héros » et de « victimes » anonymes ont été invités à la réception qui est traditionnellement donnée dans le parc du Palais de l'Élysée après le défilé.

En 2010 et 2011 cette réception est supprimée afin de témoigner de l'effort de l'Élysée en faveur de la bonne gestion des deniers publics, dans un contexte marqué par la crise économique et financière.

Le 14 juillet connaît toujours un grand succès. A Paris, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées fait l'objet d'une préparation minutieuse. Partout en France se déroulent bals, illuminations ou feux d'artifice.

## L'appel du 18 juin

*Le 18 juin 1940 sur les ondes de la BBC, le Général de Gaulle appelait les Français à refuser la défaite et à poursuivre le combat avec lui en Grande-Bretagne, au sein des Forces Françaises Libres. Entouré de volontaires qui l'avaient rejoint dans son exil, il jetait les bases d'une alternative au régime de Vichy et à sa politique de collaboration avec l'Allemagne nazie: la France Libre.*



« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

*Cette journée donne lieu à des cérémonies commémoratives sur l'ensemble du territoire. Le président de la République préside la cérémonie du Souvenir au Mont-Valérien, organisée par la Chancellerie de l'ordre de la Libération, en présence du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale et du ministre de la Défense et des anciens combattants.*

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres. »

## Les villes marraines

Tous les bâtiments de la Marine nationale sont jumelés avec une ville de France, ce qui occasionne de nombreux échanges culturels et festifs, comme des cérémonies pour les anciens combattants, l'inauguration d'un lieu public ...

Par exemple, le PRIMAUGUET a pour ville marraine la communauté d'Iroise ; le LAMOTTE-PICQUET a pour ville marraine RENNES, le bâtiment école CHACAL l'île d'OUESSANT...

## Les fêtes symboliques

### Le passage de la ligne L'équateur

Le franchissement de l'équateur par un bâtiment est appelé passage de la ligne. C'est l'occasion de festivités initiatiques organisées pour les marins qui le franchissent pour la première fois, on les appelle «néophytes».

Elles s'achèvent par une cérémonie

rituelle (le baptême) qui transforme le néophyte en «chevalier des mers». Un diplôme est remis.

### Le passage du cercle polaire

Dans le même esprit le passage du cercle polaire est l'occasion de festivités initiatiques organisées pour les marins qui le franchissent pour la première fois. Néanmoins les conditions météorologiques sont beaucoup moins agréables qu'au voisinage de l'équateur. Un diplôme est remis en souvenir à chaque nouveau dignitaire. Il devra le présenter à tout passage de cercle suivant, sous peine d'être considéré comme néophyte.

### Le baptême du sous-marinier

Cérémonie conviviale à bord des sous-marins, effectuée en plongée, à l'immersion maximum (souvent 300m), pour «baptiser» les nouveaux sous-mariniers. A cette occasion, les nouveaux avalent un bol d'eau de mer, un bol de vin rouge, et un bol de «mixture».



## La devise à bord des bâtiments

La Marine nationale propose aux jeunes un défi, celui d'une rupture avec leurs habitudes ou leur comportement : partir loin, souvent vers des terres méconnues, longtemps, en laissant derrière eux des êtres chers, pour servir les intérêts de la France au sein d'un équipage dont la diversité est sa richesse.

Du XIXe siècle, la Marine a hérité sa devise dont les mots ornent tous ses bâtiments. Dans une société à la recherche de nouveaux repères, elle offre à ses marins des valeurs qui les guident dans l'accomplissement des missions ordonnées et sont placées au coeur de notre esprit d'équipage : l'Honneur et la Patrie, la Valeur et la Discipline.

L'Honneur est la force d'âme qui pousse chacun à se dépasser dans l'action jusqu'à l'abnégation ; il est également refus de ce qui est bas et vulgaire.

La Patrie rappelle aux marins le sens de leur engagement, celui de servir leur pays.

La Valeur s'exprime dans la recherche individuelle et collective de l'accomplissement d'actions dignes d'estime et demandant du courage.

La Discipline, enfin, est la règle qui permet aux énergies individuelles d'être fédérées.

## D'où vient le pompon rouge ?

Nul ne sait qui l'a inspiré. Le pompon ornait déjà le shako qui coiffait les marins depuis le décret du 1er avril 1808, et dont la couleur variait selon le numéro de la compagnie. Il disparut en 1825, mais reparut en 1856 sur le bonnet de travail sous forme d'une houppette faite de 112 brins de laine bleue et 76 de laine garance. A partir de 1870, cette houppette ne comportera plus que des

brins garance. En 1914-1918, le pompon était très gros et les brins de laine rouge étaient collés sur un petit socle de bois. (Service Historique de la Défense)

## Les différents pavoisements

Lorsque des cérémonies ou des jours de fêtes sont commémorés, les pavillons sont également utilisés. Les monuments et bâtiments militaires sont pavoisés.

Le pavoisement le plus courant est le grand pavois. Il est déployé pour :

- les fêtes nationales françaises,
- la fête de la Jeanne d'Arc (2ème dimanche de mai),
- les fêtes nationales étrangères lors d'escales,
- la visite du président de la République française, d'un souverain ou d'un chef d'état étranger, et pour toute occasion prescrite par l'autorité maritime locale (revue navale, Brest 2004, 2008...).

Le grand pavois est composé de l'ensemble des pavillons alphanumériques disposés dans un ordre donné sur une draille<sup>1</sup> allant de la proue à la poupe du bâtiment en passant par le ou les mâts.

<sup>1</sup> draille : câble support métallique



**HONNEUR**

**PATRIE**

**VALEUR**

**DISCIPLINE**

## La place de la Marine dans l'organisation de défense

*Votée par le Parlement, la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la Défense nationale .*

*Le Président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. Il est le chef des armées.*

*Le Premier ministre est responsable de la défense nationale. Il exerce la*

*direction générale et la direction militaire de la défense. Les décisions en matière de direction générale de la défense sont arrêtées en conseil de défense et de sécurité nationale.*

*Chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de sécurité nationale incombant à son ministère .*

## Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

Un Livre blanc est un document de référence qui définit pour une période donnée les objectifs d'une politique publique, le cadre dans lequel elle s'exerce et donc les grands choix qu'elle appelle.

Ce nouveau Livre blanc (2008), troisième de la Vème République après ceux de 1972 et de 1994, s'inscrit dans une perspective de 15 ans, tout en ayant vocation à être réexaminé et actualisé régulièrement.

Il définit une stratégie globale de défense et de sécurité.

### Une stratégie de sécurité nationale (SSN)

Ce Livre blanc appréhende de façon globale nos intérêts de sécurité, sans les limiter exclusivement aux questions de défense.

Il définit une stratégie de sécurité nationale qui apporte des réponses à « l'ensemble des risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation ».

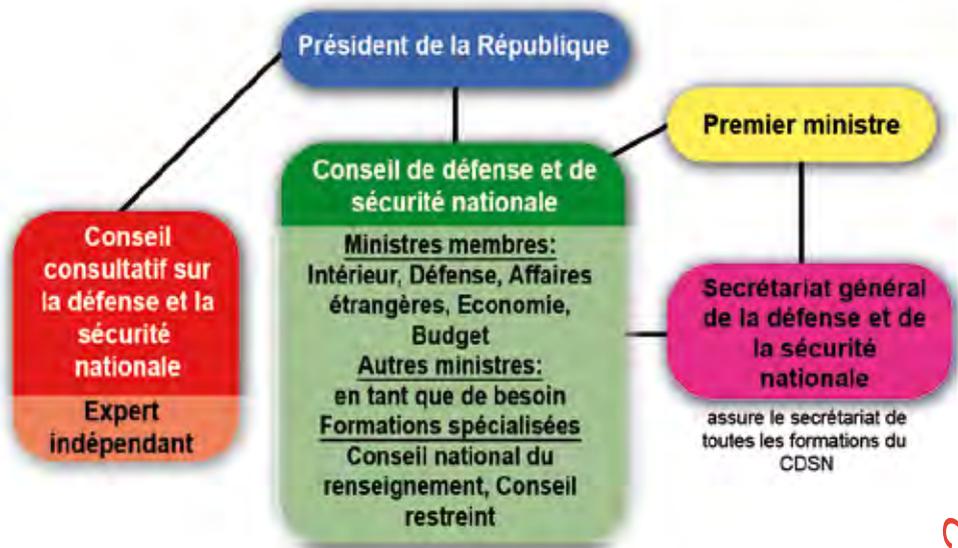
Le champ de la sécurité nationale inclut la politique de défense mais ne s'y limite pas. Pour mieux assurer la défense des intérêts de la France et les missions de protection de sa population, la stratégie de sécurité nationale est servie par la politique de sécurité intérieure pour tout ce qui ne relève pas de la sécurité individuelle des personnes et des biens ou du maintien de l'ordre et par la politique de sécurité civile.

D'autres politiques, telles que la politique étrangère et la politique économique, contribuent aussi directement à la sécurité nationale.

Une réorganisation des pouvoirs publics s'impose pour tenir compte de cette nouvelle stratégie de sécurité nationale.

### CONSEIL DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NATIONALE

Le Conseil de défense et de sécurité nationale rassemble, outre le Président de la République et le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et européennes, le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense, le ministre de l'économie et le ministre du budget. Les autres ministres pourront y être



Conseil de défense et de sécurité nationale

associés selon la nature des questions abordées : par exemple, le ministre de la justice pour la lutte contre le terrorisme, le ministre de la santé pour la prévention des crises sanitaires...

#### LE CONSEIL NATIONAL DU RENSEIGNEMENT

Formation particulière du Conseil de la défense et de la sécurité nationale, il fixe les orientations, répartit les objectifs et rend les arbitrages en matière de renseignement.

#### LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

Composé notamment d'experts indépendants, il apporte au Président de la République des éléments diversifiés d'appréciation et d'éclairage.

## Cinq fonctions stratégiques

*À l'ère de la mondialisation, les notions de sécurité et de conflits ont évolué.*

*Ce constat impose des réorientations stratégiques dans l'utilisation des moyens de défense au sein et à l'extérieur de notre pays.*

*Depuis 2008, le ministère de la Défense et ses organismes connaissent une profonde mutation de leurs structures et de leurs missions (Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale). Une stratégie de défense et de sécurité nationale est définie grâce à cinq grandes fonctions stratégiques : connaître et anticiper, prévenir, dissuader, protéger, intervenir.*

## Connaître et anticiper

Pour comprendre les nouveaux conflits, leur évolution internationale et orienter les moyens de la défense et de la sécurité intérieure, l'État possède des moyens humains et technologiques. Ces derniers participent à la nouvelle fonction connaissance et anticipation. C'est la première ligne de défense pour appréhender la complexité des situations et anticiper les crises dans un environnement plus instable.

La connaissance et l'anticipation permettent de donner aux responsables politiques comme aux chefs militaires et / ou responsables de la sécurité intérieure et de la sécurité civile, les éléments de prévision, d'appréciation de situation et d'éclairage de l'action, les outils d'aide à la décision et de commandement et les moyens de contrôle de l'action.

Le renseignement est l'un des quatre domaines de la fonction connaissance et anticipation, avec la connaissance des zones d'opérations potentielles, l'action diplomatique, la démarche prospective et la maîtrise de l'information.

La fonction connaissance et anticipation n'a de valeur que si elle est employée au service de la dissuasion et de la prévention et à travers la plus-value qu'elle apporte aux fonctions liées à la protection et à l'intervention.

Cette efficacité pour connaître et anticiper est renforcée par les technologies du renseignement.

La fonction connaissance et anticipation existe grâce à de nouveaux programmes ( Loi de programmation militaire ).

## Prévenir

Une des meilleures façons de garantir notre sécurité est d'agir au plus tôt sur les causes des conflits. La prévention consiste à agir en amont des crises pour éviter leur apparition ou leur aggravation. En plaçant les forces à proximité des foyers de tensions, la confiance s'installe auprès des populations locales. Les

unités apportent leur soutien en matière de santé et d'éducation.

La stratégie de prévention s'appuie sur des moyens multiples : diplomatiques, économiques, militaires, juridiques, culturels, associés de manière coordonnée et mis en œuvre à l'échelle nationale, européenne et internationale.

## Dissuader

Dissuader, c'est l'acte qui garantit à la France sa sécurité contre tout adversaire étatique qui voudrait s'en prendre à ses intérêts vitaux, par quelque moyen que ce soit. La dissuasion nucléaire reste la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France vis-à-vis de toute agression.

Face à la diversité des situations auxquelles nous pourrions être confrontés à l'heure de la mondialisation, la crédibilité de la dissuasion repose sur la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens suffisamment diversifiés.

Cela implique de moderniser les deux composantes, missile balistique et missile aéroporté.

Même si aucune menace d'agression directe ne pèse aujourd'hui sur la France, la capacité de notre pays à conserver sa liberté d'action face à toute forme de chantage contre nos intérêts vitaux doit être garantie.

## Protéger

Avec l'apparition de nouvelles menaces depuis les années 1990, la protection de la population et du territoire est au cœur de la stratégie de sécurité nationale.

Les défis majeurs auxquels peuvent être confrontés les pouvoirs publics appellent une organisation, des dispositifs et des moyens spécifiques.

L'État relève ces défis grâce à une coordination entre la sécurité intérieure et les forces armées.

Les différentes forces armées sont susceptibles d'être employées, en appui

d'un dispositif commun, à la sécurité intérieure et à la sécurité civile.

### Intervenir

L'intervention demeure un mode d'action essentiel des forces armées, particulièrement à l'extérieur du territoire national. La capacité d'intervention garantit nos intérêts stratégiques et nos responsabilités internationales.

Le plus souvent, l'intervention se déroule dans un cadre multinational .

Une intervention nationale est possible dans trois cas :

- la protection de nos ressortissants à l'étranger,
- la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux nous liant à certains États,
- la riposte à des actions ponctuelles dirigées contre nos intérêts.

## Organisation du ministère de la Défense et des Anciens Combattants

*Le ministère de la Défense est une administration centrale de l'État dirigée par le ministre de la Défense. Le secrétaire d'État aux Anciens Combattants qui dépend du ministre est responsable des actions et des services correspondant à sa délégation.*

### Le MINISTRE de la DEFENSE et des anciens combattants (MINDEF)

Le ministre de la Défense est responsable de la politique de défense sous l'autorité du Premier ministre dont ils assument conjointement la responsabilité devant le Parlement .

Il est chargé de l'exécution de la politique militaire , de la préparation et de l'emploi



des forces, de l'effort de défense et de la capacité des forces armées .

### **Le Ministre délégué aux Anciens Combattants**

Le ministre délégué aux Anciens Combattants, remplit toute mission et assure le suivi de tout dossier que lui confie le ministre de la Défense, auprès duquel il est délégué. Il assiste le ministre de la Défense et connaît des affaires qu'il lui confie en matière d'anciens combattants et de victimes de la guerre , de lien entre les armées et la nation et de réserve militaire .

### **Le Secrétaire Général pour l'Administration (SGA)**

Le Secrétaire Général pour l'Administration apporte au ministre de la Défense et à tous les organismes du ministère une expertise sur les grands dossiers financiers, juridiques, sociaux, de ressources humaines, d'infrastructure, patrimoniaux ou touchant à l'aménagement du territoire, à l'aspect économique.

Le SGA assure les relations du ministère de la Défense avec les autres ministères, notamment avec le Budget, la Fonction Publique, l'Éducation nationale, la Culture, l'Équipement, l'Outre-Mer, l'Environnement.

### **Le Délégué Général pour l'Armement (DGA)**

Le Délégué Général pour l'Armement travaille en étroite relation avec les États-majors pour l'identification des besoins des armées.

Il prépare, avec ses services de la délégation générale de l'Armement, l'avenir des systèmes d'armement. Il équipe les forces armées.

Il élabore et met en œuvre une stratégie globale en matière technologique, dans le cadre de la politique étrangère de la France. Le DGA anime et coordonne le soutien de l'État aux exportations

d'armement. Grâce à son réseau d'attachés de défense et d'armement, le DGA apporte aux entreprises sa connaissance de l'environnement international. Il joue un rôle essentiel à toutes les étapes du processus de prospection, réalisation et suivi des contrats.

### **Le Chef d'État-major des Armées (CEMA)**

Sous l'autorité du Président de la République et du Gouvernement, et sous réserve des dispositions particulières relatives à la dissuasion nucléaire, le CEMA est responsable de l'emploi des forces et assure le commandement des opérations militaires. Il est le conseiller militaire du Gouvernement. Il est responsable de l'organisation interarmées et de l'organisation générale des armées :

Il a autorité sur :

- les chefs d'État-major de chacune des trois armées ;
- les commandants supérieurs dans les départements d'outre-mer, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, et les commandants des forces françaises à l'étranger ainsi que leurs États-majors interarmées ;
- les officiers généraux de zone de défense (OGZD).

### **Les Chefs d'État-major de, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et la Marine nationale**

Le rôle des trois chefs d'État-major de l'Armée de Terre (CEMAT), de l'Armée de l'Air (CEMAA) et de la Marine nationale (CEMM) est d'assister le ministre de la Défense dans ses attributions relatives à la préparation des forces armées.

Ils sont chargés d'établir la doctrine d'emploi de leur armée respective, et sont responsables de l'instruction, de l'entraînement et de l'organisation qu'elles impliquent.

Chacun d'eux adresse au ministre de la Défense, sous couvert du chef d'État-

Major des Armées, ses propositions en matière de planification et de programmation des moyens de leur armée respective. Ils établissent des plans de mobilisation de leur personnel et de leur matériel. Ils participent à la préparation du budget, et sont responsables de l'emploi des crédits ouverts, de la formation, de la discipline et de la gestion de leur personnel militaire à l'exception des officiers généraux.

Ils proposent au ministre de la Défense les mesures relatives au recrutement, à l'affectation et à l'avancement concernant leur personnel militaire.

Ils définissent les spécifications souhaitées des nouveaux matériels, dirigent l'évaluation opérationnelle des prototypes, et sont responsable de la mise en place des matériels dans les forces.

## Organisation de la Marine

### Le Chef d'État-major de la Marine (CEMIM)

Pour exercer ses responsabilités le CEMM dispose :

- de l'État-major de la Marine (EMM) dirigé par le Major Général de la Marine (MGM);
- des directions et services.

Il a sous son autorité les forces maritimes relevant de commandements organiques et les commandements maritimes à compétence territoriale.

### L'État-major de la Marine (EMM)

Au sein de l'échelon central de la Marine, l'État-major de la Marine est chargé, sous l'autorité du Major Général de la Marine, d'assister le chef d'État-major de la Marine dans l'exercice de ses attributions organiques et dans son rôle de conseiller

du chef d'État-major des Armées pour la planification, la programmation et le format de la Marine ainsi que pour l'établissement de la doctrine et l'emploi des forces maritimes.

### Le Major Général de la Marine (MGM)

Le MGM est assisté des :

#### SOUS-CHEFS D'ÉTAT-MAJOR (SCEM)

- opérations aéronavales (ALOPS),
- plans et programmes (SCEM/PLANPROG),
- ressources humaines (SCEM/RH),
- soutiens et finances (SCEM/SF) .

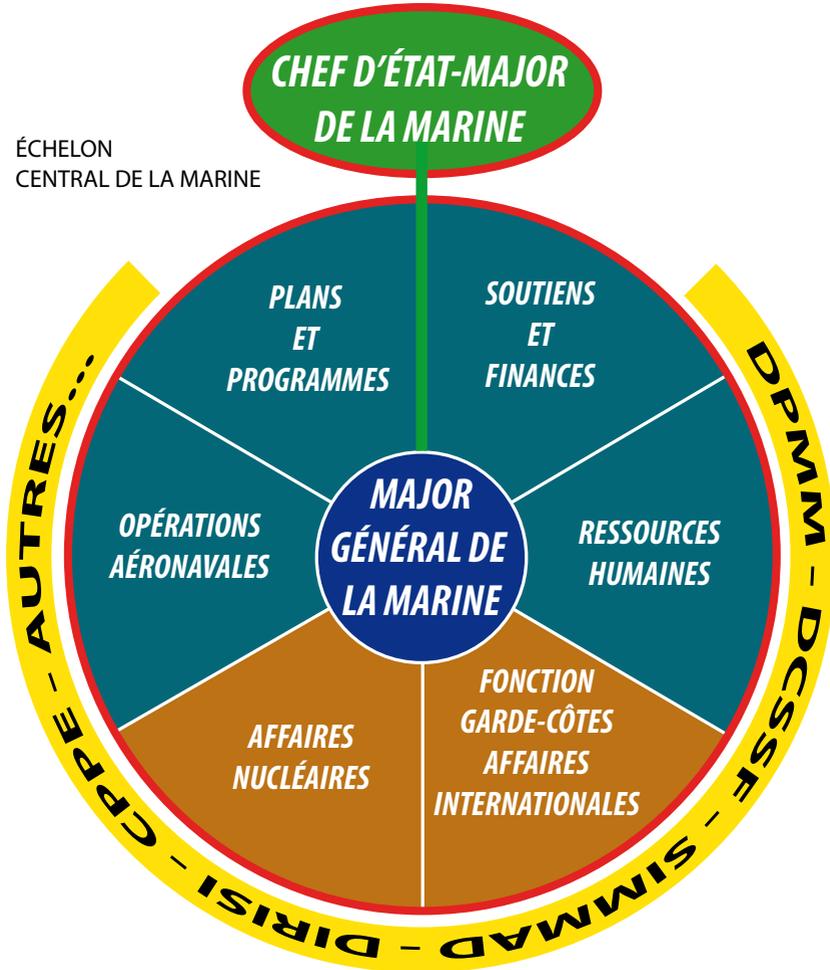
#### OFFICIERS GÉNÉRAUX COORDINATEURS CENTRAUX POUR LES DOMAINES

- des affaires nucléaires, de la prévention et la protection de l'environnement (ALNUC) ,
- des questions internationales et coordination de la fonction garde-côtes (ALCO-ALRI) .

#### SERVICES, COMMISSIONS ET DIRECTIONS POUR LES DOMAINES SUIVANTS :

- recrutement, formation et gestion du personnel militaire (DPMM),
- soutien de la flotte (DCSSF),
- soutien aéronautique (SIMMAD),
- de l'information (DIRISI),
- des programmes et essais (CPPE)
- autres domaines...

ÉCHELON  
CENTRAL DE LA MARINE



 SOUS-CHEFS D'ÉTAT-MAJOR

 COORDINATEURS CENTRAUX

 SERVICES ET DIRECTIONS

 ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

## Le commandement des forces maritimes

*Le commandement des éléments de la Marine s'exerce à travers deux chaînes distinctes : le commandement opérationnel et le commandement organique.*

### Le commandement opérationnel

*Comme pour les autres armées, les éléments de la Marine sont placés sous le commandement opérationnel du chef d'État-major des Armées (CEMA).*

Pour faciliter la conduite des opérations, le CEMA désigne généralement des contrôleurs opérationnels chargés de déployer les forces qui leur sont confiées et de leur donner les ordres nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

#### LES CONTRÔLEURS OPÉRATIONNELS

CECLANT (commandant la zone maritime Atlantique), CECMED (commandant la zone maritime Méditerranée), COMAR MANCHE (commandant la zone maritime Manche et mer du Nord), ALINDIEN/COMFOR EAU (commandant la zone maritime océan Indien) et ALPACI (commandant la zone maritime océan Pacifique) sont ainsi appelés à assurer le contrôle opérationnel des forces déployées dans leur zone de compétence respective.

#### COMFRMARFOR

Depuis 2006, la France dispose d'un état-major de force aéromaritime de réaction rapide, COMFRMARFOR, certifié par l'OTAN. COMFRMARFOR a généré en 2006 les états-majors de conduite de l'opération interarmées Baliste au Liban, en 2006, 2007 et 2010-11, ceux du groupe aéronaval (GAN) durant les missions

Agapanthe en océan Indien (CTF 473), et en 2011 celui de l'opération Harmattan autour du GAN, au large de la Libye.

Il a prouvé ses capacités dans le cadre OTAN en réalisant avec succès le cycle de préparation, puis l'alerte du commandement de la composante maritime (MCC) de la Nato Response Force (janvier à juillet 2008), ainsi que celle du commandement de la force amphibie (CATF) de janvier à juillet 2007.

COMFRMARFOR assume également le rôle de contrôleur opérationnel lorsqu'il se trouve à la tête d'une force maritime constituée de circonstance. Il peut également exercer des responsabilités de niveau opératif.

#### LA CONDUITE DES OPÉRATIONS

Les opérations sont désormais le plus souvent conduites dans un cadre interarmées et international avec de fortes implications politiques et médiatiques. Dans ce nouvel environnement, le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), créé en 2003, permet au Chef d'État-major des Armées d'assurer pleinement son rôle de commandant des opérations et de conseiller militaire du gouvernement. Il vise à renforcer les capacités de conduite des opérations et à appuyer la construction d'une défense européenne.

Pour faciliter et accélérer l'action du CPCO, notamment l'analyse pré-décisionnelle, la planification et la conduite au niveau national, chaque armée dispose d'une structure qui assure l'interface entre le CPCO et l'armée concernée. Ainsi à l'État-major de la Marine, l'État-major des opérations marine (EMO) est le conseiller permanent du CPCO.

### Le commandement organique

*La chaîne organique de la Marine comprend quatre grandes forces.*

#### LA FORCE D'ACTION NAVALE (FAN)

dont le commandement est implanté

à Toulon (ALFAN), avec une antenne à Brest, regroupe l'essentiel des bâtiments de surface basés en métropole et outre-mer.

Le commandement organique outre-mer et à l'étranger s'effectue par l'intermédiaire des commandements supérieurs et des forces stationnées (structure interarmées).

### LES FORCES SOUS-MARINES (FSM) COMPRENENT TROIS COMPOSANTES

les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) basés à l'Île-Longue, les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) basés à Toulon et des stations de transmissions spécifiques. Ces unités sont placées sous l'autorité de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST), dont l'état-major se trouve à Brest.

### L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

regroupe les bases de l'aéronautique navale et l'ensemble des aéronefs en service dans la Marine : avions et hélicoptères embarqués, avions de patrouille et de surveillance maritime, d'entraînement et de liaison. Son commandement est assuré par ALAVIA basé à Toulon.

### LA FORCE MARITIME DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS

est placée sous le commandement organique d'ALFUSCO, dont l'état-major est implanté à Lorient.

### ENFIN, LA GENDARMERIE MARITIME

est mise pour emploi auprès du chef d'État-major de la Marine et placée sous la direction d'un colonel de gendarmerie (COMGENDMAR).

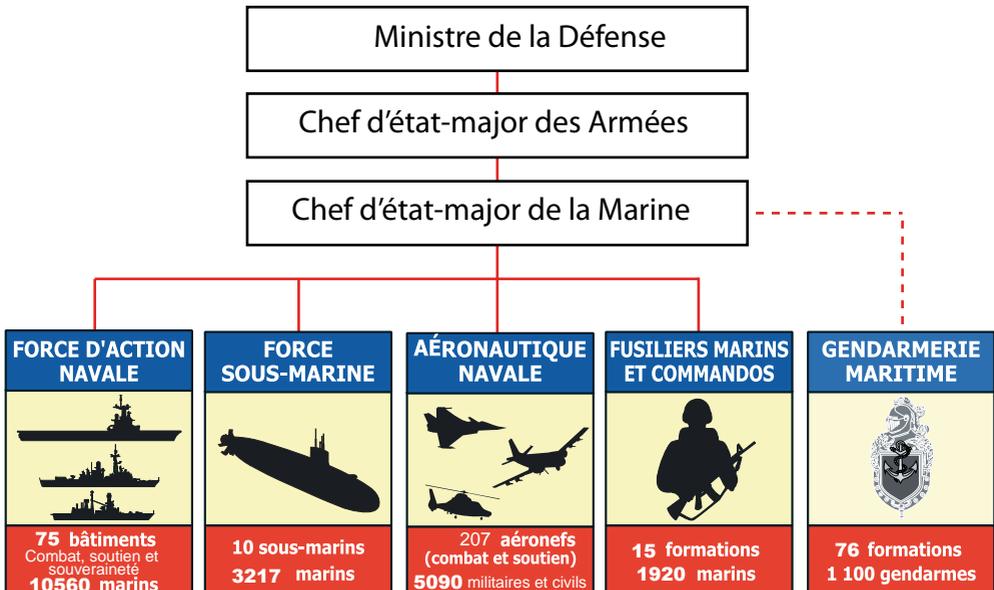
### L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT OUTRE-MER

La rationalisation des moyens engagée en 2008 concerne également le dispositif de commandement outre-mer, qui, entre l'été 2011 et l'été 2012, a vu la disparition des adjoints d'armée, responsables de l'essentiel du soutien organique d'armée sur leur territoire d'implantation.

Fonctionnant déjà sous un mode très interarmisé depuis plusieurs années, l'outre-mer a adopté en parallèle, et sans difficulté, l'embasement : neuf BdD<sup>1</sup> sont créées (cinq outre-mer et quatre à l'étranger, EAU<sup>2</sup>, Djibouti, Gabon, Sénégal). Les

1 BdD : Bases de Défense

2 EAU : Emirats Arabes Unis



commandants de ces bases de défense sont les COMIA<sup>3</sup> (COMSUP, COMFOR) des forces de présence et de souveraineté.

La présence actuelle de la Marine en Afrique s'appuie sur :

- deux bases opérationnelles avancées (BOA), Djibouti et Libreville (une pour chaque façade continentale) ;

- dans le Golfe arabopersique, sur la base d'Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis.

- et sur deux pôles opérationnels de coopération (POC), incluant la fonction de point d'appui, notamment logistique, Dakar et, à terme, N'Djamena.

Ainsi, les Forces Françaises du Cap Vert et l'unité marine de Dakar ont été dissoutes, pour ne conserver qu'une capacité légère d'accueil de bâtiments en escale, intégrée aux éléments français au Sénégal (EFS).

3 COMIA: commandant inter-armées

## Les zones stratégiques

### La zone maritime Manche-mer du Nord

La zone maritime Manche-mer du Nord concentre sur ses rives les plus grands ports de l'Union européenne et de nombreux sites industriels sensibles.

Elle est à l'abri des conflits entre états, mais elle est exposée aux menaces telles que le terrorisme ou les trafics illicites ainsi qu'aux risques liés à la très forte densité de navires de tous types et à des conditions météorologiques souvent sévères.

Chaque jour, 250 navires franchissent le Pas-de-Calais entre Manche et mer du Nord, tandis que 44 000 passagers profitent des 130 liaisons quotidiennes pour traverser la Manche entre les îles britanniques et le continent.

C'est pourquoi la Marine y est présente avec un dispositif combinant unités terrestres (sémaphores, brigades de

surveillance de la gendarmerie maritime, nautiques (remorqueurs d'intervention, patrouilleurs, vedettes de gendarmerie maritime, unités de lutte contre les mines) et aériennes (hélicoptères de service public), dont l'activité couvre l'ensemble des missions de sauvegarde maritime.

### La zone maritime Atlantique

Avec la fin de la guerre froide et l'instabilité croissante au Moyen-Orient, la zone maritime atlantique a pu apparaître comme un espace pacifié. Il reste pourtant essentiel notamment parce que la force océanique stratégique (FOST) est basée à Brest.

Cette situation exige une excellente maîtrise de la France sur les espaces aéro-maritimes qui la bordent à l'ouest.

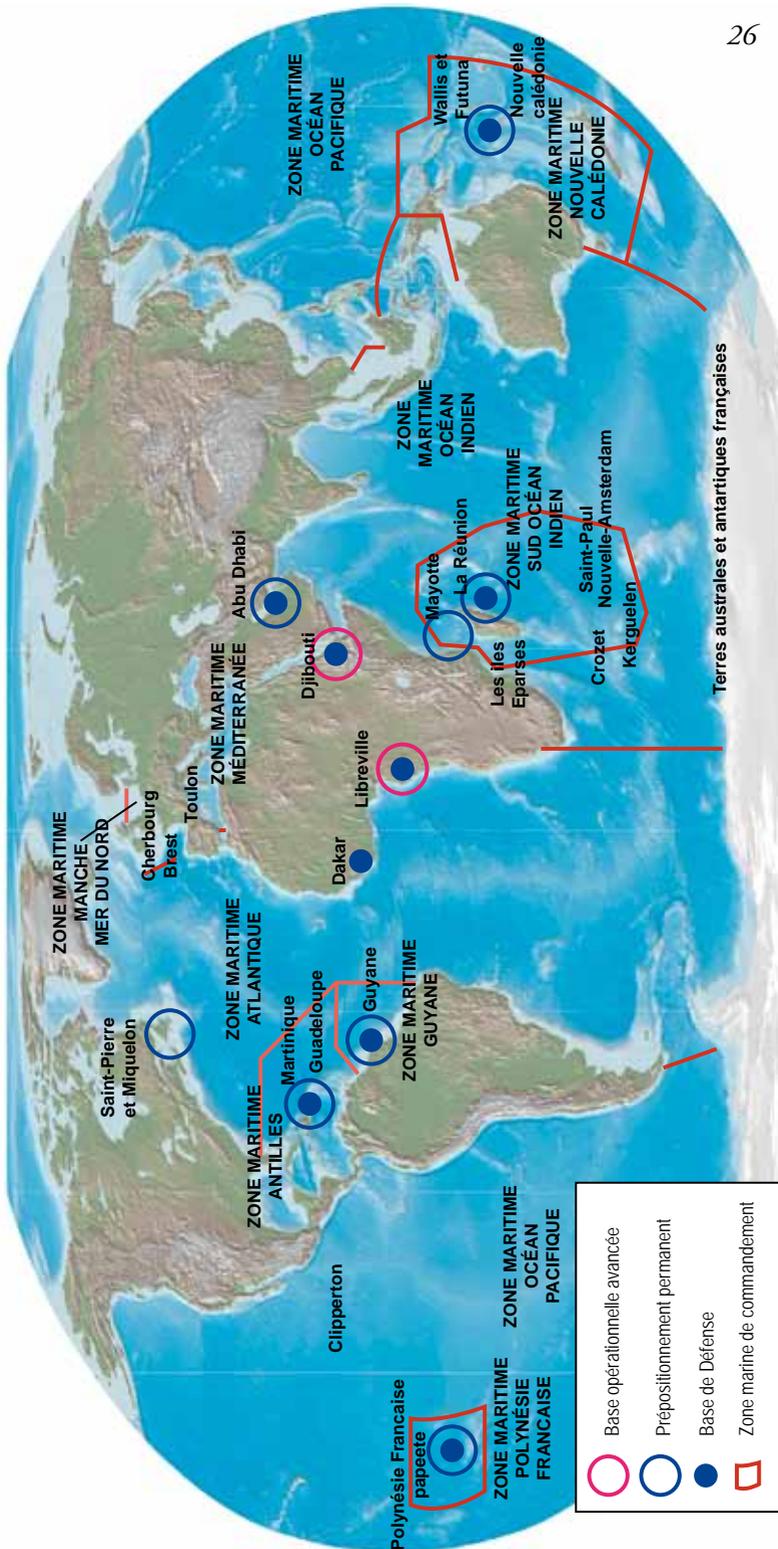
Le dispositif permanent de sûreté nécessite de nombreux moyens navals et aériens qui participent principalement à deux types d'opérations :

- les opérations de sûreté anti-sous-marine, conduites avec des moyens de lutte sous la mer capables de détecter un intrus : sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), frégates de lutte anti-sous-marine et avions de patrouille maritime;

- les opérations de sûreté contre les mines, menées par les chasseurs de mines et les autres unités spécialisées de guerre des mines qui contrôlent régulièrement les voies d'accès des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Au-delà de la sûreté de la FOST, la Marine nationale en Atlantique contribue de manière déterminante à la protection et à la défense de nos intérêts dans nos approches maritimes. Cette activité regroupe toutes les missions de sauvegarde maritime, qui représentent 31 % de l'activité opérationnelle dans la zone Atlantique.

Plus au large, la Marine nationale est également présente au travers de missions permanentes ou occasionnelles.



	Base opérationnelle avancée
	Prépositionnement permanent
	Base de Défense
	Zone marine de commandement

Terres australes et antarctiques françaises

## La zone maritime Méditerranée

La Marine assure une présence vigilante et active sur l'ensemble du théâtre méditerranéen.

Elle conduit des missions nationales ou en coopération avec les marines riveraines et les grands partenaires, en particulier l'US Navy.

Dans le cadre de l'OTAN, elle participe au tour d'alerte NRF<sup>1</sup> et contribue ponctuellement à l'opération de lutte contre le terrorisme (Active Endeavour).

Elle participe régulièrement aux opérations de lutte contre l'immigration clandestine de l'agence européenne FRONTEX.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> NRF : Nato Response Force - Pris tous les 6 mois par des unités et un commandement différents, le tour d'alerte permet à l'OTAN de pouvoir déployer très rapidement ( 5 à 30 jours) en temps de crise une force déjà constituée

<sup>2</sup> FRONTières Extérieures : Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures.

## Le théâtre océan Indien

L'espace stratégique de l'océan Indien a toujours été le théâtre d'enjeux importants pour notre pays. C'est pourquoi il entretient en permanence des forces basées, pour les unes dans les territoires français de la région, pour les autres déployées de métropole en renfort dans l'océan Indien.

Cette importance stratégique est en particulier liée aux ressources énergétiques de la zone du Golfe, qui a concentré les crises majeures des vingt dernières années, à l'importance des routes maritimes qui la traversent et au développement accéléré des pays du sud-est asiatique avec le cortège de risques et de menaces qui l'accompagne.

L'officier général en poste à Abou Dhabi est le commandant des forces françaises aux Emirats Arabes Unis (COMFOR FFEAU) et le commandant de la zone maritime océan indien (ALINDIEN)

Opération Corymbe 92 - Pesée de la drogue saisie



## OUTRE MER

Lutte contre le narco-trafic	Maintien d'un climat de sécurité et de confiance
Lutte contre les trafics d'armes	Manifestation de la souveraineté
Lutte contre la pêche illicite	Protection des ZEE
Lutte contre l'immigration clandestine	Protection du centre spatial guyanais
Lutte contre l'orpaillage illégal	Participation au développement

## PARTOUT EN FRANCE

Aide aux services publics et secours aux populations

- recherche de personnes disparues
- lutte contre les feux de forêts
- réaction aux intempéries
- réaction aux catastrophes industrielles
- réaction aux pollutions

Défense du territoire contre les agressions extérieures

Participation à la lutte contre le terrorisme

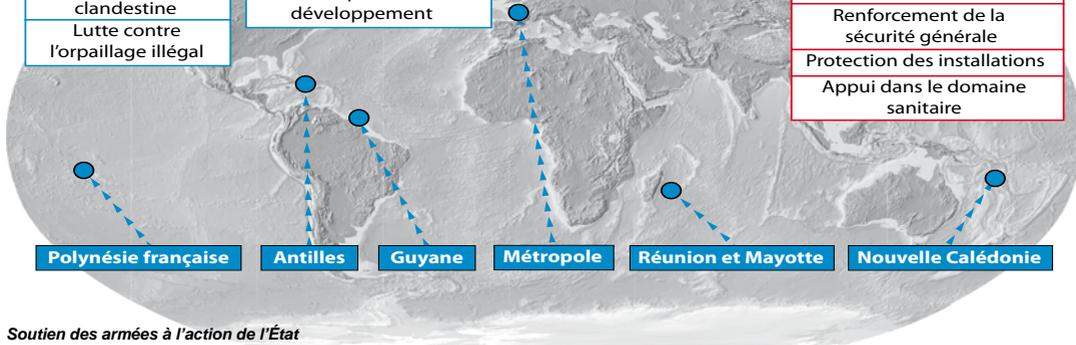
Sauvegarde des approches maritimes

Sûreté aérienne

Renforcement de la sécurité générale

Protection des installations

Appui dans le domaine sanitaire



Soutien des armées à l'action de l'État

Le COMFOR FFEAU a pour mission de :

- développer et animer la coopération opérationnelle bilatérale ;
- assurer une présence militaire sur le territoire émirien dans le cadre des accords de défense ;
- appuyer les moyens militaires déployés dans le Golfe et le nord de l'océan Indien ;
- appuyer les bâtiments en transit dans la région ;
- permettre l'aguerrissement et l'entraînement des forces aux actions de combat en zone désertique et, à terme, en zone urbaine de type moyen-oriental.

En temps que commandant de la zone maritime océan indien (ALINDIEN), le COMFOR FFEAU exerce son autorité sur une zone maritime s'étendant du Sud du canal de Suez à l'Ouest, et à l'Est jusqu'aux limites Ouest des eaux du

Myanmar<sup>1</sup>, de l'Indonésie et de l'Australie. Embarqué depuis 1973, ALINDIEN est désormais à terre, tout en conservant une capacité de commandement embarqué si nécessaire. Ses missions revêtent plusieurs aspects :

- contribuer à la stabilisation et au maintien de la paix dans la zone ;
- contribuer à la sécurité des espaces maritimes ;
- conduire des opérations militaires à dominante maritime ;
- participer à la protection des ressortissants français ;
- promouvoir la politique de défense de la France et animer les relations militaires bilatérales avec les différents pays de la zone.

<sup>1</sup> Myanmar : ancienne Birmanie

## Contribution des forces maritimes aux grandes fonctions stratégiques

*La dimension maritime tient une place essentielle au sein de la stratégie de défense de la France. Dans un monde globalisé où les menaces présentent désormais un visage transnational, la Marine nationale contribue au besoin de défense et de sécurité dans l'espace aéromaritime, eu égard à sa présence permanente sur toutes les mers. Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des analyses politiques et stratégiques du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.*

*La paix dans certaines régions d'Europe demeure fragile et, hors du continent, les conflits rythment de façon sporadique la marche du monde. Le risque terroriste fait peser une menace permanente et directe sur les intérêts nationaux et ceux de nos alliés. La série d'attentats anti-occidentaux, dont celui du 11 septembre 2001, en est l'illustration dramatique.*

*Cet environnement stratégique transformé nécessite de défendre les intérêts vitaux du pays et d'agir le plus tôt possible - et donc parfois le plus loin - dans un cadre le plus souvent interallié et prioritairement européen. C'est pourquoi les contributions de la Marine nationale s'organisent autour des cinq fonctions stratégiques:*

### La dissuasion

La dissuasion nucléaire demeure un fondement essentiel de la stratégie nationale. Elle est la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France. Elle a pour seule fonction d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

Face à la diversité des situations auxquelles nous pourrions être confrontés à l'heure de la mondialisation, la crédibilité de la dissuasion repose sur la possibilité pour le chef de l'Etat de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens suffisamment diversifiés.

Les capacités liées à la dissuasion ont évolué pour pouvoir offrir une réponse adaptée.

Ces capacités reposent sur :

- des missiles balistiques<sup>1</sup> équipant les sous-marins de la force océanique stratégique (FOST) ;

- des missiles à trajectoire aérobie<sup>2</sup> pour la composante aéroportée, dont font partie les avions de l'armée de l'air et ceux de l'aéronautique navale .

### L'action opérationnelle

#### La prévention

La prévention consiste à exécuter une présence vigilante afin d'acquérir le renseignement sur des crises potentielles, évaluer la situation et traiter au plus tôt les crises naissantes.

La Marine exerce ainsi une posture de vigilance permanente dans les zones stratégiques pour les intérêts nationaux :

<sup>1</sup> balistique : dont une partie de la trajectoire est influencée uniquement par la gravité

<sup>2</sup> aérobie : qui utilise l'oxygène de l'air ambiant comme comburant pour sa propulsion

- en Atlantique-Nord, point de convergence des approvisionnements français ;
  - au large de l'Afrique de l'Ouest ;
  - en Méditerranée, lien entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient ;
  - en océan Indien et en Asie du sud-est, noeud de communications maritimes et stratégiques ;
  - Partout où la France a des intérêts, en particulier dans ses collectivités d'outre-mer, ainsi que dans ses zones économiques exclusives (ZEE).
- Le dispositif permanent de prévention est composé :

**DES BÂTIMENTS DE PRÉSENCE ET DE SOUVERAINETÉ (FRÉGATES DE SURVEILLANCE, BÂTIMENTS DE TRANSPORT LÉGERS, PATROUILLEURS) ET AÉRONEFS DE SURVEILLANCE MARITIME (GARDIAN, NORD 262 ET FALCON 50)**

Qui mènent des activités liées à la sauvegarde maritime et aux accords de coopération avec des nations amies ou alliées et remplissent des missions humanitaires ou de soutien aux autres armées ;

**DES BÂTIMENTS DE COMBAT (ESSENTIELLEMENT FRÉGATES ET SNA) ET AVIONS DE PATROUILLE MARITIME (ATLANTIQUE 2)**

Déployés depuis la métropole dans les zones de crises potentielles. Il s'agit ainsi de manifester l'intention de la France de contribuer au contrôle de la crise en se réservant l'éventualité d'une montée en puissance pouvant aller jusqu'au déploiement de forces de projection, tel qu'un groupe aéronaval ou amphibie ;

**DU MISSILE DE CROISIÈRE NAVAL (MdcN)**

Qui entrera en service au début de la prochaine décennie et sera mis en oeuvre par les FREMM et les sous-marins Barracuda, renforcera la capacité de réaction immédiate du dispositif naval de prévention pour la gestion des crises.

## LE GROUPE AÉRONAVAL

MARINE  
2011

**ATLANTIQUE 2**  
Protection  
anti-sous-marine



**HAWKEYE**  
Couverture radar 800 km

**GROUPE D'ASSAUT  
RAFALE / SUPER ÉTENDARD**  
Objectif terrestre  
et assaut mer



**GROUPE D'INTERVENTION  
RAFALE**  
Objectif aérien  
objectif terrestre  
assaut mer  
reconnaissance



**PORTE-AVIONS  
CHARLES DE GAULLE**



**FASM**  
Protection  
anti-sous-marine

**FASM**  
Protection  
anti-sous-marine

**FASM**  
Protection  
anti-sous-marine



**SNA**  
Chasse et renseignement



**FAA**  
Protection  
antiaérienne



**FAA**  
Protection éloignée  
(Watchdog)



## La projection

Lorsque les actions de prévention n'ont pu éviter le déclenchement d'une crise, il peut devenir nécessaire d'intervenir directement. Cette capacité de projection de la Marine s'inscrit le plus souvent dans un cadre interarmées et international. Libres de se déplacer sans entrave dans les eaux internationales et souples d'emploi, les forces maritimes constituent un outil de choix pour la gestion des crises :

### LE GROUPE AÉRONAVAL (PORTE-AVIONS, GROUPE AÉRIEN EMBARQUÉ ET BÂTIMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Il projette ses avions sur mer et sur terre pour des missions de reconnaissance, de démonstration de force, d'appui ou d'assaut, mettant en oeuvre à brève échéance des armes de précision ;

### LES GROUPES AMPHIBIES (BÂTIMENTS AMPHIBIES PORTEURS D'HÉLICOPTÈRES, BÂTIMENTS DE SOUTIEN ET DE PROTECTION)

Ils sont un moyen essentiel de déploiement de forces à terre (troupes et véhicules), d'évacuation de ressortissants ou d'assistance à population en zones sinistrées ;

### LE GROUPE DE LUTTE CONTRE LES MINES (CHASSEURS DE MINES ET MOYENS DE COMMANDEMENT ET DE SOUTIEN)

Il est projeté au sein d'une force navale en cas de piégeage par mines d'une zone d'opération ;

### LES GROUPES D'ACTION MARITIME (UNE OU DEUX UNITÉS, FRÉGATES OU SNA)

Ils sont déployés pour des opérations de contrôle d'embargo, d'interdiction ou de surveillance maritime.

## La sauvegarde maritime

*La sauvegarde maritime est le cadre dans lequel s'inscrivent les opérations menées par la Marine pour faire face à toutes les menaces susceptibles de venir de la mer (terrorisme, narcotraffic, piraterie, transport illicite de migrants...), assurer la défense des droits souverains en mer et la maîtrise des risques liés à l'activité maritime (accidents de mer, pollution...).*

*La sauvegarde maritime englobe donc la défense du territoire à partir de la mer ainsi que la défense et la protection des intérêts de la France en mer et à partir de la mer.*

*Elle relève simultanément de la défense nationale et de l'action de l'État en mer.*

Les opérations de sauvegarde maritime sont résolument inter-administrations et de plus en plus internationales.

Les moyens de la Marine viennent en complément de ceux des douanes, des affaires maritimes, de la sécurité civile ; la coopération avec la justice, la police (OCRTIS<sup>1</sup>, DCPAF<sup>2</sup>) est un des piliers de l'efficacité et de la réussite des opérations, tout comme la coopération internationale sous l'égide d'agences spécialisées (FRONTEX).

Pour remplir ces missions, la Marine met en oeuvre un dispositif permanent de surveillance et d'intervention, dense sur les côtes et étendu au large, permettant de prévenir ou de traiter une large gamme de menaces, risques ou infractions se déroulant en mer ou provenant de la mer. Cette posture permanente de sauvegarde repose sur trois piliers :

<sup>1</sup> Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants

<sup>2</sup> Direction Centrale de la Police Aux Frontières

## Le renseignement d'intérêt maritime

Qui procède de coopérations inter-administrations et internationales ;

### UN RÉSEAU D'INFORMATION ET UNE CAPACITÉ D'ACTION CONTINUS

Depuis les zones littorales jusqu'en haute mer, qui reposent sur les sémaphores, les patrouilles régulières de navires et d'aéronefs exécutées en collaboration avec la gendarmerie nationale, les affaires maritimes et les douanes, ainsi que sur des déploiements hauturiers réguliers menés en coordination avec nos alliés ;

## La chaîne de planification et de conduite des opérations

Qui soutient l'action dirigée par les

préfets maritimes (métropole) et les délégués du gouvernement pour l'action de l'État en mer (outre-mer).

Si des moyens sont plus particulièrement dédiés à la sauvegarde maritime (patrouilleurs, avions de surveillance maritime, hélicoptères de service public...), toutes les formations de la Marine sont susceptibles de contribuer à ces missions.

## Participation de la Marine nationale à l'action de l'état en mer

Dans sa mission de sauvegarde maritime, la Marine nationale participe sous l'autorité des préfets maritimes, en collaboration avec les autres administrations, à l'action de l'état en mer.

Action de l'état en mer (AEM)



Elle fournit les moyens lourds, hauturiers et à capacité tout temps pour :

- les différentes polices en mer ;
- le maintien de l'ordre public ;
- la sécurité de la navigation ;
- le sauvetage en mer .

Elle assure :

- la surveillance et la sauvegarde des approches maritimes du territoire national, en métropole et outre-mer par une posture permanente de sauvegarde le long du littoral;

### LES SÉMAPHORES

Ils font partie de la FOSIT<sup>1</sup> et exercent une veille dans la frange côtière proche tandis qu'un ensemble de vedettes, patrouilleurs et avions spécialisés étendent vers le large ce dispositif qui s'organise notamment aujourd'hui pour permettre à l'État de faire face aux menaces émergentes telles que l'immigration illicite, le terrorisme, la piraterie; la lutte contre les pollutions accidentelles.

Elle participe aux opérations de sauvetage en mer.

### LES CENTRES RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE (CROSS)

Les CROSS assurent sous l'autorité des préfets maritimes, une mission de surveillance et de police de la navigation. Celle-ci consiste à faire respecter en mer, les règlements nationaux et internationaux concernant la circulation maritime. Les sémaphores contribuent également à cette mission.

Les CROSS coordonnent l'ensemble des moyens aériens et nautiques mis en œuvre par les différents services dans leur zone de responsabilité (y compris les moyens privés) pour l'assistance en mer.

### INFORMATION DES NAVIGATEURS

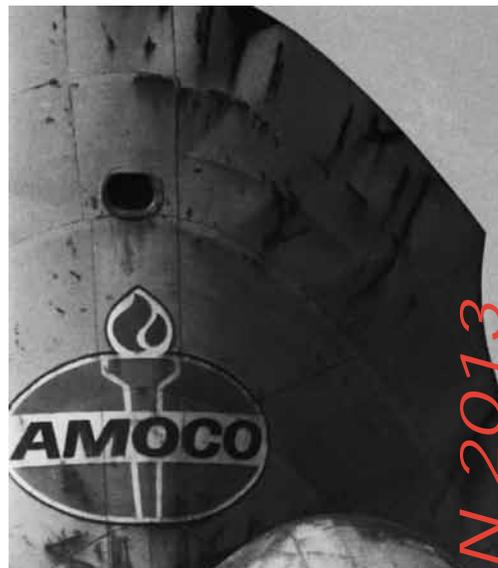
La diffusion des informations nautiques (fournies par le SHOM<sup>2</sup>) concourt à la sécu-

<sup>1</sup> FOSIT : Force Opérationnelle de Surveillance et d'Information du Territoire

<sup>2</sup> SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

rité de la navigation. Elle est assurée par l'autorité maritime locale (CECLANT, CECMED...) et relayée aux usagers de la mer par les services des affaires maritimes et les capitaineries des ports.

Les CROSS diffusent des bulletins météorologiques.



Le 16 mars 1978, à la suite d'une avarie de barre et de négociations trop longues avec un remorqueur allemand, après deux tentatives infructueuses de remorquage, le pétrolier libérien Amoco Cadiz s'échoue sur les roches de Portsall, dans le Nord Finistère, chargé de 227 000 tonnes de brut. L'ensemble de la cargaison s'échappe au fur et à mesure que le navire se disloque sur les brisants, polluant 360 km de littoral entre Brest et Saint Brieuc. C'est la plus grande marée noire par échouement de pétrolier jamais enregistrée dans le monde. Elle conduit le gouvernement à refondre

son plan de lutte (le plan Polmar)<sup>1</sup>, acquérir des stocks de matériel (les stocks Polmar) et imposer des rails de circulation en Manche.

L'État et les communes sinistrées engagent aux États-Unis un long et difficile procès contre la société Amoco. Au terme de 14 années de procédure, ils finissent par obtenir 257 millions de francs d'indemnités, une petite moitié des sommes demandées.

C'est suite à la catastrophe de l'Amoco que les autorités françaises ont décidé la création du Cedre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> (POLlution MARitime) Plan d'intervention français qui est déclenché en cas de pollution marine accidentelle.

<sup>2</sup> Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux.



L'abeille Bourbon remorqué une barge de 96m qui menaçait de s'échouer sur l'île de Batz (creux de 10m)



Surveillance maritime - Falcon 50 et Atlantique 2



Évacuation sanitaire



Galice - Pollution du pétrolier Prestige



Lutte contre le narco-trafic  
Saisie de cocaïne sur le Blue Atlantic



Récupération d'un container dérivant par le BSAD Argonaute à 55 milles nautiques de Brest



# BILAN DE LA SAUVEGARDE MARITIME en 2011

(moyens marine nationale)

Sauvetage en mer ( <i>Search and rescue - SAR</i> )	603 heures de mer 817 heures de vol	235 personnes secourues
Sécurité maritime ( <i>dont assistance</i> )	2 669 heures de mer 67 heures de vol	19 assistances de navires de charge
Immigration clandestine	2 104 heures de mer 20 heures de vol	86 embarcations – 2 208 immigrants 128 passeurs interceptés
Contrôle et police des pêches	26 093 heures de mer 462 heures de vol	4 354 navires contrôlés 1 445 PV / 32 navires dérouterés
Répression et lutte contre les pollutions marines	385 heures de mer 37 heures de vol	21 détections de pollution 1 navire dérouteré - 19 PV dressés
Lutte contre le trafic de stupéfiants	4 297 heures de mer 308 heures de vol	7 navires interceptés 5 enquêtes de pavillon 9 106 kgs de produits stupéfiants
Souveraineté et protection	86 856 heures de mer 2 738 heures de vol	5 635 navires contrôlés en mer 127 227 navires identifiés en mer
Sûreté maritime	23 806 heures de mer 1 033 heures de vol	dont 16 opérations d'ordre public en mer
Déminage (terrestre et sous-marin)	2 238 engins neutralisés	Manche : 60% - Atlantique : 9% - Méditerranée : 31%

## La connaissance et l'anticipation

### Surveillance maritime

En métropole, le dispositif de vigilance s'appuie sur la chaîne sémaphorique (FOSIT), les bâtiments en mission de sauvegarde maritime et les vols réguliers de surveillance maritime.

Pour une meilleure efficacité, les sémaphores ont été reliés en réseaux (programme SPATIONAV).

Outre-mer, les missions de surveillance générale sont effectuées dans le cadre de la sauvegarde maritime.

### SPATIONAV

SPATIONAV a pour objet de fédérer les principaux acteurs nationaux concernés et établir un véritable réseau de recueil et d'échange d'informations maritimes à partir des CROSS et des sémaphores. Les systèmes locaux sont déployés dans

les sites littoraux qui mettent en oeuvre des senseurs (radars, radiogoniomètres, système AIS) : les sémaphores de la Marine et les CROSS. Pour chacun de ces systèmes littoraux, SPATIONAV bâtit et présente une situation locale et envoie ces informations au système central. Le système central fusionne l'ensemble de ces informations afin d'élaborer une situation globale sur la façade maritime concernée : la SAM (Situation des Approches Maritimes). Il renvoie cette SAM vers l'ensemble des systèmes locaux qui bénéficient à la fois d'une visualisation de la SAM ainsi que d'une situation locale enrichie des informations des systèmes locaux adjacents.

SPATIONAV vise à offrir au préfet maritime, ainsi qu'aux administrations engagées dans l'AEM une connaissance précise de la situation.

*Le Système d'Identification Automatique (SIA) ou Automatic Identification System (AIS) en anglais.*

*Ce système, aujourd'hui généralisé sur les navires de commerce, permet, grâce à un émetteur récepteur VHF, d'identifier, de localiser et de connaître la route de chaque navire. Ses deux principaux objectifs sont d'une part de renforcer la sécurité en mer et, d'autre part de protéger l'environnement maritime.*

*Ce service est utilisé en premier lieu par les stations terrestres (CROSS, sémaphores et vigies) chargées de surveiller le trafic des routes commerciales fréquentées.*

*L'AIS est composé d'un émetteur, de 2 récepteurs VHF, d'un calculateur, d'un système ASN (appel sélectif numérique), d'un système de positionnement par satellite, d'un DCU (Display Control Unit : écran de contrôle) et est interfacé avec les instruments du navire (compas gyroscopique ou satellitaire, indicateur de vitesse de changement de cap (optionnel), loch...)*

*Toutes les 2 à 10 secondes, un navire équipé de l'AIS transmet les informations suivantes*

- Numéro MMSI : identifiant unique du navire
- Statuts de navigation, par exemple : amarré, au mouillage, faisant route au moteur, à capacité de manoeuvre restreinte, échoué, en opérations de pêche, handicapé par son tirant d'eau, faisant route à la voile...
- Route sur le fond
- Vitesse sur le fond, entre 0 et 102 nœuds
- Vitesse de changement de cap (Taux instantané de giration) de 0 à 720 degrés par minute
- Position : latitude et longitude

- Cap vrai (information venant d'un compas)
- Heure UTC

*De plus, toutes les six minutes les informations suivantes sont transmises :*

- Numéro d'appel sélectif
- Nom du navire
- Type de bâtiment ou de cargaison (ex. : marchandises dangereuses)
- Dimensions du navire
- Position de l'antenne AIS sur le bateau
- Type d'instrument de positionnement satellitaire : GPS ou DGPS
- Tirant d'eau de 0,1 à 25,5 m
- Destination du navire sur 24 caractères
- ETA : estimation de l'heure d'arrivée à destination
- Nombre d'hommes d'équipage



Transpondeur AIS

Navire collecteur de renseignements Dupuy-de-Lôme



### **Le renseignement dans la Marine**

Créé en juillet 2005, le centre de renseignement de la Marine (CRMar) a pour mission de rechercher, d'exploiter et de diffuser le renseignement maritime au profit du commandement et des forces navales.

A ce titre, il tient à jour une base de données recensant l'ensemble des flottes de guerre et de commerce, dont il assure le positionnement quotidien, pour

dresser une analyse de la situation maritime mondiale.

A cette fin, il entretient un réseau d'échange d'informations avec la direction du renseignement militaire (DRM), les marines de guerre alliées et la marine marchande.

Le renseignement recherché est donc global, à la fois militaire et civil ; c'est le renseignement "d'intérêt maritime".

## Bilans de la contribution de la Marine aux fonctions stratégiques

### Les activités 2011 en quelques chiffres

- 10 514 jours de mer ;
- 42 173 heures de vol ;
- 4 877 marins à la mer en moyenne ;
- 35 bâtiments en permanence à la mer ;
- 5 aéronefs en vol en permanence.

### Une marine au rendez-vous des enjeux

*L'année 2011 aura été marquée par un niveau d'engagement «extra-ordinaire», qui s'est traduit par des taux d'activité de la flotte supérieurs aux prévisions annuelles, et par une mobilisation organique (ressources humaines, logistique, technique) de toute la Marine pour répondre dans la durée aux besoins opérationnels des cinq fonctions stratégiques, au premier rang desquelles la dissuasion, renforcée par l'admission au service actif du M51.*

Dans la fonction «intervention», si l'opération Harmattan a été l'engagement opérationnel le plus dimensionnant et le plus visible, la Marine a également participé à plusieurs opérations sensibles.

Ainsi, les bâtiments français ont apporté un appui important à l'opération Licorne en Côte d'Ivoire.

Des moyens de l'aéronavale ont également été engagés en Afghanistan et dans les opérations consécutives aux prises d'otages au Sahel et en A frique orientale.

Les missions de « prévention » et de « connaissance – anticipation » ont été poursuivies dans les zones les plus sensibles, particulièrement en Afrique

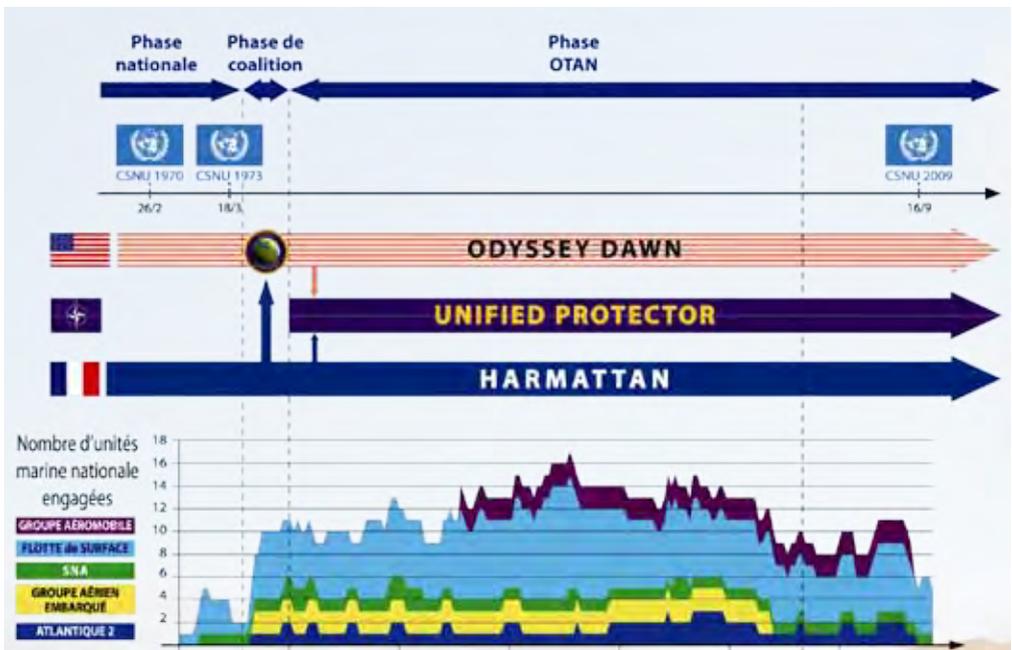
de l'Ouest, en Méditerranée et en océan Indien, lieux de convergence de nombreux intérêts français.

Dans ces espaces maritimes où toutes les puissances régionales et mondiales se retrouvent et se jaugent, les moyens emblématiques de la Marine comme le groupe aéronaval ou les sous-marins nucléaires d'attaque ont été engagés. Outils puissants, cohérents et autonomes, ils sont aussi le symbole de notre indépendance nationale, qu'ils soient ou non engagés en coalition.

La lutte contre la piraterie en océan Indien mobilise une part importante de l'activité des frégates, hélicoptères et avions de patrouille maritime.

Même si le nombre d'attaques semble se stabiliser, la professionnalisation, la détermination et la violence croissante des pirates demandent une adaptation permanente de nos modes d'actions, combinant équipes de protection embarquées à bord des navires les plus vulnérables, patrouilles et capacité d'intervention au large et missions littorales de dissuasion et de contrôle.

Ces opérations ont été conduites tout en poursuivant les missions plus spécifiques de sauvegarde maritime dans le cadre de l'action



### Focus Harmattan

Opération phare de l'année 2011, Harmattan illustre parfaitement la place déterminante de l'arme navale dans la stratégie militaire globale de la France.

Elle s'est décomposée en deux phases d'activité :

- une phase nationale de prépositionnement nécessaire au recueil de renseignement et à l'appréciation autonome de la situation ;
- une phase d'application des résolutions 1970 et 1973 du Conseil sécurité des Nations unies (CSNU) d'abord dans un engagement national, puis dans le cadre d'une coalition et, enfin, sous l'égide de l'OTAN.

Vingt-sept bâtiments se sont ainsi succédé, dont la totalité des bâtiments de défense aérienne, des frégates légères furtives, des BPC et des bâtiments de ravitaillement. Le porte-avions Charles de Gaulle a été engagé pendant 145 jours, à peine quatre semaines après un déploiement de 116 jours en océan Indien.

Harmattan est un succès opérationnel des forces de l'OTAN, et en particulier de la Marine française. Même s'il convient de relativiser les succès compte-tenu de l'assurance de la supériorité en haute-mer, dans les airs et les espaces sous-marins, cette opération a démontré la pertinence des choix stratégiques faits dans les années passées.

En premier lieu, les choix capacitaires qui concernent les vecteurs mais aussi leurs équipements : GAN, Rafale marine, ATL2, SNA, FDA et BPC.

Ensuite, l'organisation matricielle de la Marine autour des quatre autorités organiques et des autorités de domaine d'expertise générale a permis le développement et la maîtrise des savoir faire malgré un contexte budgétaire contraint. Enfin, notre état-major opérationnel (HRF) a démontré sa capacité à planifier et conduire cette opération complexe dans un cadre interarmées et combiné (OTAN).

# Les forces

*Les nouveaux formats des forces armées sont déterminés à partir des objectifs opérationnels retenus par le gouvernement sur proposition de la commission du Livre blanc.*

*Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :*

- *une force opérationnelle terrestre de 88 000 hommes, autorisant une projection à distance de 30 000 hommes déployables en six mois, un dispositif d'alerte permanent de 5 000 hommes et une capacité mobilisable sur le territoire national, en appui des autorités civiles, de 10 000 hommes en cas de crise majeure ;*

- *un groupe aéronaval, avec son groupe aérien complet, 17 frégates de premier rang, ainsi que 6 sous-marins nucléaires d'attaque, et une capacité à déployer un ou deux groupes navals, amphibie ou de protection du trafic maritime ;*

- *un parc de 300 avions de combat (Rafale et Mirage 2000 D modernisés), (air et marine), autorisant une présence permanente sur le territoire d'environ 5 escadrons, une projection à l'extérieur du territoire national de 70 avions, des moyens de prévention prépositionnés et un dispositif d'alerte opérationnelle de l'ordre de 10 avions.*



Le groupe aéronaval

Porte-avion CDG :  
 Déplacement : 40 600 t  
 Longueur : 262 m  
 Largeur : 65 m  
 Hauteur totale : 75 m  
 Surface du pont d'envol : 12 000 m<sup>2</sup>  
 Surface du hangar aéronavs : 4 600 m<sup>2</sup>  
 Puissance électrique : 21 000 kW  
 Vitesse maximale : 27 nœuds  
 Parc aérien : 40 aéronavs  
 Autonomie en vivres : 45 jours

## La force d'action navale

*Comprenant, au 1er janvier 2012, 10560 marins et 105 bâtiments de surface (combat, soutien et souveraineté) dont*

*51 ont un déplacement supérieur à 1 000 tonnes, les forces de surface fournissent l'essentiel de la contribution de la Marine aux missions de prévention et de projection. Elles sont regroupées au sein de la force d'ac-*

tion navale (FAN).

*L'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN) est responsable de l'organisation, de la disponibilité et de l'entraînement des forces qu'il tient à la disposition du chef d'état-major des armées, responsable de l'emploi des forces.*

*Son état-major, basé à Toulon et doté d'une antenne à Brest, comprend trois grandes divisions (expertise, entraînement, administration) ainsi que des cellules spécialisées qui lui sont rattachées dans certains domaines (ADT<sup>1</sup>). Les bâtiments de surface peuvent être classés en plusieurs grandes catégories.*

### **Le groupe aéronaval**

Le groupe aéronaval, composé du porte-avions et de plusieurs bâtiments d'escorte, est le vecteur majeur des missions de projection de puissance menées par la Marine.

Il participe aussi à la dissuasion nucléaire grâce à la capacité d'emport du missile aéroporté ASMP-A<sup>2</sup> sur le RAFALE.

### **La force amphibie**

Acteur essentiel des opérations de projection de forces, le groupe amphibie est centré sur un ou plusieurs bâtiments de projection et de commandement (BPC) comme le Mistral ou le Tonnerre et les deux transports de chalands de débarquement (TCD) Foudre ou Siroco. Ces navires disposent en outre d'installations médicales lourdes pour conduire des missions sanitaires de grande envergure (blocs opératoires, salle de traitement des grands brûlés...).

Ils ont également la capacité d'embarquer et de mettre en oeuvre un PC de forces interarmées pour la conduite d'une opération nationale ou multinationale et de mettre en oeuvre une flottille amphibie.

#### **BPC :**

Longueur 199 m

Largeur 32 m

Déplacement 21 300 t. à pleine charge

Vitesse maximale 18,8 nds

Surface du pont d'envol 5 200 m<sup>2</sup>

Nombre de spots hélicoptères 6

Capacité d'emport d'hélicoptères 16 (NH90,...)

Propulsion Électrique avec «Pods»

Équipage : 160

Passagers : courte / longue durée 700 / 450 Hôpital 19 lits médicalisés + extension à 50 autres lits

BPC Tonnerre



<sup>1</sup> ADT : Autorité des Domaines Transverses

<sup>2</sup> ASMP-A : Air Sol Moyenne Portée Amélioré

## La composante frégates

Polyvalentes, les frégates sont généralement spécialisées en fonction du type de menace et ont également pour vocation la protection de forces (groupe aéronaval, groupe amphibie et, le cas échéant, navires de commerce) et la participation au dispositif permanent de prévention grâce à leur prépositionnement dans la durée sur les théâtres de crise potentiels. Les frégates antiaériennes (FAA Cassard et Jean Bart) et les frégates de défense aérienne (FDA Forbin et Chevalier Paul) sont des bâtiments spécialisés chargés de la direction de la lutte antiaérienne et de la conduite des opérations aériennes depuis la mer, ainsi que de la défense antiaérienne d'unités navales peu ou pas défendues, y compris dans un contexte interarmées.

Les frégates de lutte anti-sous-marine (F70 : Georges Leygues, Duplex, Montcalm, Jean de Vienne, Primauguet, La Motte-Picquet, Latouche-Tréville et F67 : De Grasse) ont pour mission principale la protection de la force océanique stratégique et des différents groupes navals contre la menace sous-marine.

Elles disposent toutes de sonars remorqués et d'hélicoptères.

Les frégates de type LA FAYETTE (La Fayette, Surcouf, Aconit, Courbet, Guépratte) sont conçues principalement pour préserver et faire respecter les intérêts nationaux sur les espaces maritimes outre-mer et pour participer au règlement des crises hors d'Europe.

Dotées d'hélicoptères de lutte anti-navire PANTHER, elles peuvent être amenées à assurer le soutien d'une force d'intervention, la protection du trafic commercial, des opérations spéciales ou des missions humanitaires.

Les frégates multi-missions (FREMM) remplaceront les frégates de premier rang de type FASM et FAA actuellement en service. Les deux premiers exemplaires seront livrés en 2012 et 2014.

### FRÉGATE DE DÉFENSE AÉRIENNE (FDA)

Longueur 153 m  
 Largeur 20,30 m  
 Déplacement 7 000 tonnes  
 Propulsion : 2 lignes d'arbre (turbines à gaz ou moteurs diesels)  
 Vitesse maximale 29 noeuds  
 Rayon de projection 7 000 Nq/18 Nd - 3500 Nq/24 Nd  
 Autonomie 45 jours  
 Systèmes de combat  
 système d'arme antiaérien principal  
 système de lutte anti-torpilles SLAT  
 radar longue portée LRR  
 torpilles MU 90  
 missile Mer-mer 40  
 hélicoptère NH 90  
 Équipage  
 28 officiers  
 116 officiers marins  
 42 quartiers-maîtres et matelots

### FRÉGATE TYPE LA FAYETTE

Longueur 125 m  
 Largeur 15,4 m  
 Déplacement 3 600 tonnes  
 Vitesse maximale 25 noeuds  
 Autonomie : 50 jours en vives  
 Distance franchissable à 15 noeuds : 7 000 nautiques  
 Armement  
 8 missiles mer-mer 40  
 1 système CROTALE sol-air courte portée  
 1 canon de 100 mm à tourelle rénovée  
 2 canons de 20 mm F2  
 emplacement prévu pour le système anti-missiles SAAM  
 1 hélicoptère moyen ou lourd (Panther puis NH 90)  
 Équipage : 140 + un détachement hélicoptère et une capacité d'embarquement d'un élément commando

### FRÉGATE ANTI-SOUS-MARINE F70 (FASM)

Longueur 139 m  
 Largeur 14 m  
 Déplacement 4500 tonnes  
 Vitesse maximale 30 noeuds  
 Distance franchissable à 15 noeuds : 10 000 nautiques , à 30 noeuds : 1000 nautiques  
 Armement  
 4 missiles MM38  
 8 missiles Crotale  
 1 canon de 100 mm à tourelle rénovée  
 10 torpilles L5  
 1 hélicoptère Lynx + 12 torpilles MK46  
 Équipage  
 20 officiers  
 120 officiers marins  
 95 quartiers-maîtres et matelots

### FRÉGATE EUROPEENNE MULTI-MISSIONS (FREMM)

Longueur 142 m  
 Largeur 19 m  
 Déplacement 5445 tonnes  
 Vitesse maximale 27 noeuds  
 Distance franchissable à 15 noeuds : 6000 nautiques  
 Armement  
 8 missiles MM40  
 16 missiles Aster  
 16 MDCN  
 1 canon de 76 mm Otto-Melara  
 2 mitrailleuses de 12.7 mm  
 19 torpilles MU90  
 1 plate-forme hélicoptère pouvant accueillir 1 hélicoptère moyen/lourd  
 Équipage  
 108 marins

Frégates de défense aérienne (FDA)  
type Horizon



Frégate type La Fayette (FLF)



Frégate anti-sous-marine (F70)



FREMM Aquitaine



## La force de guerre des mines

La force de guerre des mines comprend onze chasseurs de mines équipés du matériel nécessaire à l'identification d'engins posés sur le fond et à leur destruction, trois groupes de plongeurs-démineurs (GPD) intervenant jusqu'à 80 mètres de profondeur et pouvant embarquer à bord de bâtiments bases de plongeurs-démineurs (Méditerranée, Atlantique, Manche-mer du Nord), et de trois bâtiments remorqueurs de sonars, pour la surveillance des abords de Brest.

### CHASSEUR DE MINE TRIPARTITE TYPE ÉRIDAN

*Coque en composite verre/résine polyester*

*Déplacement : 600 tonnes*

*Dimensions : 51,5 x 9 x 3,8 mètres*

*Vitesse maximale : 14 noeuds sur propulsion principale, 7 sur propulsion auxiliaire*

*Distance franchissable : 3400 nautiques*

*Autonomie : 11 jours*

*Stabilisation au roulis à vitesse nulle*

*Équipage 50 + 6 plongeurs-démineurs*

*Détection et classification : sonars THOMPSON*

*Identification et neutralisation : poissons auto-propulsés (PAP 104)*

*1 drague légère mécanique OD3*

*Artillerie : 20 mm et 12,7 mm*



Bâtiment-base



Groupe de plongeurs démineurs



Chasseur de mine tripartite



## Les bâtiments de souveraineté

Ces bâtiments sont principalement dédiés aux missions de sauvegarde maritime : surveillance des espaces océaniques, contrôle des ZEE, police de la navigation et surveillance des pêches. Ils sont destinés à opérer outre-mer et dans les zones à risques limités.

Ces bâtiments apportent également, par leur capacité de rayonnement, un important soutien aux relations internationales. Les A69 basés en France métropolitaine sont des unités polyvalentes qui peuvent contribuer à l'ensemble des missions confiées par le gouvernement à la Marine. Toutefois, leur petite taille et l'absence d'hélicoptère embarqué limitent leur capacité d'intervention.

Six frégates de surveillance sont actuellement basées outre-mer : Antilles (Ventôse, Germinal), Réunion (Floréal, Nivôse), Nouvelle-Calédonie (Vendémiaire) et Polynésie Française (Prairial). Elles peuvent embarquer un hélicoptère PANTHER ou ALOUETTE III.

Bâtiments de souveraineté également prépositionnés outre-mer, les patrouilleurs P400 y assurent, dans le cadre de l'action de l'État en mer, des missions de surveillance et de protection des ZEE (la Capricieuse, la Glorieuse, la Moqueuse, la Gracieuse).

Trois bâtiments de transport légers (BATRAL) stationnés en Martinique (Dumont d'Urville), Nouvelle-Calédonie (Jacques Cartier) et à La Réunion (La Grandière) conduisent, outre des opérations amphibies, des missions de transport et de ravitaillement.

Les bâtiments de service public (Flamant, Cormoran, Pluvier, Arago) assurent des missions générales d'action de l'État en mer en métropole, en collaboration avec les moyens des autres administrations (affaires maritimes et douanes).

### FRÉGATE DE SURVEILLANCE

- *Caractéristiques*

Longueur 93 m

Largeur 14 m

Déplacement 2 950 tonnes

Vitesse maximale 20 noeuds

Autonomie : 50 jours en vivres

Distance franchissable à 15 noeuds: 10 000 nautiques

, à 12 noeuds: 13 000 nautiques

- *Armement*

2 missiles MM38

1 canon de 100 mm à tourelle rénovée

2 affûts de 20 mm

1 hélicoptère moyen Panther

- *Équipage*

11 officiers

36 officiers marinières

42 quartiers-maîtres et matelots

### AVISO A69

Longueur : 80 mètres

Largeur : 10,3 mètres

Déplacement : 1250 tonnes pc

Vitesse maximale : 24 noeuds

Distances franchissables : 4500 nq à 15 noeuds, 3000

nq à 13 noeuds

- *Équipage* : 7 officiers + 42 officiers marinières + 43

QMM

- *Armement* : 1 canon de 100 mm, 2 missiles mistral,

2 affûts de 20 mm antiaériens, 4 missiles MM40, 4

torpilles L3

### PATROUILLEUR TYPE P400

Longueur : 54,8 mètres

Largeur : 8 mètres

Déplacement : 480 tonnes

Propulsion : 2 diesels de 8000 chevaux

Vitesse maximale : 23 noeuds

Équipage : 29 marins + 20 passagers

Armement : 1 canon de 20 mm et 1 canon de 40 mm

Détection : 1 radar de navigation.

### BATRAL TYPE CHAMPLAIN

Longueur : 80 mètres

Largeur : 13 mètres

Déplacement : 1330 tonnes

Distance franchissable : 4500 nq à 13 noeuds

- *Armement* : 2 mortiers de 81 mm, 2 affûts de 20 mm,

2 mitrailleuses de 12,7 mm

Équipage : 3 officiers + 15 officiers marinières + 26

QMM



BATRAL



Patrouilleur P400



Aviso A69



Frégate de surveillance (ES) type Floréal

## Les bâtiments de soutien

Les bâtiments de soutien assurent la permanence des forces navales dans leur zone de déploiement, quel que soit l'éloignement de leur port-base.

La force d'action navale comprend quatre bâtiments de ravitaillement (le pétrolier-ravitailleur Meuse et les bâtiments de commandement et de ravitaillement Var, Marne et Somme).

Ils sont intégrés aux forces avec pour fonction de ravitailler les bâtiments en combustibles, munitions, vivres et recharges tout au long de la mission. Trois d'entre eux ont une capacité de commandement et peuvent accueillir un état-major embarqué.

## Les bâtiments hydrographiques et océanographiques

Un bâtiment hydro-océanographique (Beautemps-Beaupré) et trois bâtiments hydrographiques (Lapérouse, Borda, Laplace) assurent des missions de service public en matière d'hydrographie générale et d'information nautique, ainsi que des missions opérationnelles de recueil de données d'environnement marin nécessaires au déploiement des forces navales et à l'emploi de leurs systèmes d'armes.

Ces bâtiments opèrent au profit du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).

Par ailleurs, le Pourquoi pas ? est un navire océanographique utilisé à la fois par l'Ifremer et la Marine nationale qui se répartissent son utilisation au cours de l'année.

## Les bâtiments-écoles

La formation pratique à la navigation, à la manoeuvre et à la conduite des installations d'un navire est dispensée à bord des huit bâtiments-écoles et des deux bâtiments d'instruction à la navigation. Basés à Brest, ces bâtiments sont employés par le groupe des écoles du Poulmic et le centre d'instruction naval. Ces bâtiments peuvent participer à des opérations de lutte contre les pollutions maritimes (épandage et dispersant).

### BÂTIMENT DE COMMANDEMENT ET DE RAVITAILLEMENT (BCR)

Longueur 157 mètres

Largeur 21,2 mètres

Déplacement 17900 tonnes pc

Distance franchissable à 15 noeuds: 9 000 nautiques

- Armement

1 canon de 40 mm , 3 simbad, 3 mitrailleuses 12,7 mm,

1 hélicoptère Alouette

- Équipage

170 personnes dont 12 officiers + capacité d'accueil d'

un état-major de 70 personnes

### NAVIRE D'EXPLOITATION PROFONDE LE POURQUOI-PAS?

Partenariat entre IFREMER et la Marine nationale.

Longueur 107 mètres

Largeur 20 mètres

- Équipage

Entièrement civil de 18 à 33 personnes + capacité d'accueil de 40 scientifiques

- Autonomie

64 jours à 11 noeuds

- Équipé d'un sous-marin Nautilie et d'un robot sous-marin Victor

### BÂTIMENT HYDRO-OCÉANOGRAPHIQUE BEAUTEMPS-BEAUPRÉS (BHO)

Longueur 80 mètres

Largeur 14,9 mètres

Déplacement 3900 tonnes pc

- Équipage

26 personnes + capacité d'accueil de 25 scientifiques

### BÂTIMENT ÉCOLE TYPE LÉOPARD (BE)

Longueur 43 mètres

Largeur 8,30 mètres

Déplacement 470 tonnes pc

- Équipage

1 officier - 7 officiers marinières - 7 QMM + capacité d'accueil de 2 officiers marinières instructeurs et 18 élèves



BCR



Le Pourquoi-pas ?



BHO



BE

## L'entraînement des forces

Les bâtiments de la Marine nationale subissent régulièrement une remise à niveau de leur équipage. Ces stages, encadrés par les experts de la division entraînement de la force d'action navale permettent aux bâtiments d'obtenir les qualifications nécessaires pour participer à des exercices d'ampleur, au cours desquels ils seront confrontés à un éventail de menaces important (attaques aériennes, menace sous-marine, guerre électronique, flottes hostiles...). Ainsi, dans le cadre de scénarios d'exercices très variés (environnement interarmées et international), les équipages devront montrer leur aptitude à gérer les crises et à trouver leur place dans des schémas opérationnels complexes.

### La division entraînement de la force d'action navale

La division Entraînement (DIV ENT) est une des plus grosses divisions de l'état-major de la force d'action navale (ALFAN), avec la division Logistique. Elle est implantée à Toulon, comme l'état-major de la force, et dispose aussi d'une antenne à Brest.

Les hommes de la division Entraînement, tous issus de la Marine, sont recrutés sur volontariat. Anciens officiers et officiers marinières supérieurs, les entraîneurs, de formations diverses, disposent surtout d'une grande expérience et de nombreuses années de vie embarquée. Ils se forment ensuite entre eux au sein de la division Entraînement afin de pouvoir assurer l'entraînement d'un équipage.

Cadence d'entraînement :

- 80 bâtiments en stage par an en métropole et outre-mer
- 3 bâtiments en stage chaque jour
- 1 000 marins par mois sur simulateur

## CEPHISMER

Créée le 1er juin 2000, la cellule plongée humaine et intervention sous la mer est rattachée à l'état-major de la force d'action navale. Elle est depuis 2011 devenue la cellule interarmées référent pour les plongeurs des trois armées et de la gendarmerie dans les domaines de la réglementation, de l'entraînement et des équipements.

CEPHISMER est responsable de :

- l'expertise dans le domaine de la plongée humaine et de l'intervention sous la mer ;
- l'élaboration de la réglementation de la plongée dans la Marine ;
- l'élaboration des doctrines d'emploi de certains plongeurs de la Marine ;
- la définition et du suivi des programmes de matériels et équipements de plongée ou d'intervention sous la mer ;
- l'expérimentation de nouveaux appareils ou procédures de plongée ;
- l'entretien des qualifications des plongeurs de la Marine, l'organisation et du contrôle des unités dans le domaine de la plongée humaine ;
- la mise en œuvre des moyens humains et matériels de la CEPHISMER lors d'opérations d'intervention sous la mer (ventilation de sous-marins en détresse, expertise/récupération d'épaves,...) pour lesquelles son concours est demandé.

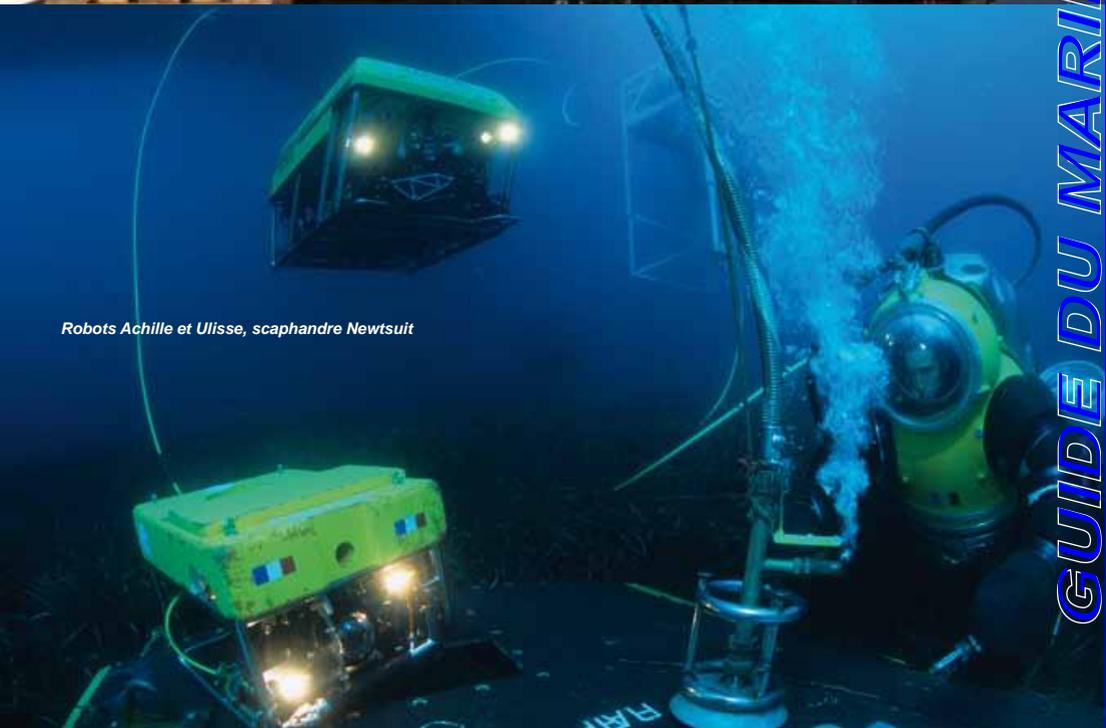
Matériels :

- robot téléopéré léger de surveillance ACHILLE
- robot d'intervention ULISSE et le scaphandre atmosphérique NEWTSUIT - robot téléopéré de ramassage de torpille ERATO
- détecteur acoustique HELLE

Manipulation du robot ULISSE



Robots Achille et Ulisse, scaphandre Newsuit



## Les forces sous-marines

*Fortes de 3 217 militaires et 300 civils, les forces sous-marines mettent en oeuvre quatre SNLE, six SNA et quatre stations de transmissions. Elles sont dirigées par l'amiral commandant la force océanique stratégique (ALFOST) dont l'état-major est situé à Brest.*

### La force océanique stratégique (FOST)

La FOST, avec les quatre SNLE, constitue la composante océanique des forces nucléaires stratégiques.

Dans le cadre de la stratégie de dissuasion, la permanence d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) à la mer, deux si nécessaire, garantit notamment la possibilité d'exécuter à tout moment une frappe nucléaire de riposte. Pour chaque SNLE, deux équipages de 110 hommes sont tour à tour en charge du sous-marin.

À la mer, le SNLE est une base stratégique entièrement autonome qui reste non localisée tout au long de sa patrouille.

Chaque sous-marin est équipé de seize missiles M45, ou M51 pour Le Terrible. La FOST se voit ainsi confier la majeure partie des armes nucléaires stratégiques françaises.

Trois entités assurent à Brest le soutien et la mise en oeuvre de la FOST :

- l'escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE), responsable de la préparation des navires et de l'entraînement de leurs équipages ;
- la base opérationnelle de l'Île-Longue, qui assure la maintenance des bâtiments et le conditionnement des missiles ;
- l'école de navigation sous-marine et des bâtiments à propulsion nucléaire (ENSM-BPN), en charge de l'instruction des

équipages, qui relève de la direction du personnel militaire de la Marine (DPMM). Quatre stations de transmissions spécifiques relevant directement du commandement d'ALFOST complètent le dispositif.

### Les sous-marins d'attaque

Cette composante est basée à Toulon au sein de l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA).

Elle y bénéficie des services de l'ENSM-BPN pour l'instruction et l'entraînement des équipages. Cette dernière relève de la DPMM.

Les SNA remplissent des missions essentielles dans le cadre des stratégies de dissuasion, de prévention, de projection et de protection du groupe aéronaval, sans oublier leur rôle dans les

#### **SOUS-MARIN NUCLÉAIRE LANCEUR D'ENGIN TYPE LE TRIOMPHANT**

*Longueur : 138 mètres*

*Largeur : 12,5 mètres*

*Déplacement : 14200 tonnes en plongée*

*- Propulsion : un réacteur nucléaire, turbine à vapeur, un moteur électrique, 41500 chevaux.*

*Vitesse : 25 noeuds en plongée*

*- Personnel : 2 équipages de 110 marins*

*- Armement :*

*16 missiles stratégiques M51 sur le Terrible ( les trois autres SNLE seront équipés progressivement )*

*4 tubes lance-torpilles de 533 mm pour 18 torpilles F17 ou pour missiles SM-39 EXOCET antinavire à changement de milieu.*

*- Détection : un sonar multifonction, un sonar remorqué d'écoute très basse fréquence, un télémètre acoustique.*

Indisponibilité programmée pour  
entretien et réparation (IPER)

LES FORCES

53



PCNO - barres de plongée

GUIDE DU MARIN 2013

missions de renseignement.

Ils apportent également une contribution fondamentale à la dissuasion en participant de façon directe à la sûreté, à la protection et à l'entraînement des SNLE. Démontrant sans équivoque le savoir-faire de la Marine nationale, les SNA ont été modernisés au début des années 90 dans le souci de maintenir leurs capacités militaires, sensiblement accrues avec le standard « Améthyste » dans les domaines de la détection sous-marine, des transmissions et de la discrétion acoustique, secteurs où les avancées technologiques sont rapides et régulières.

Les SNA sont conçus pour naviguer 220 jours par an.

Deux équipages, de dimension modeste (70 hommes), sont nécessaires pour armer chaque SNA afin de rentabiliser au mieux une plate-forme conçue pour être utilisée à un rythme très soutenu.

## AVENIR

Le Livre blanc a reconnu l'enjeu opérationnel, technologique et industriel majeur associé à cette capacité qui ne connaîtra donc pas d'évolution de son format.

Le programme BARRACUDA livrera ses six sous-marins entre 2017 et 2027, au prix néanmoins d'une prolongation maîtrisée des SNA de la classe RUBIS actuellement en service.

Produits à une cadence optimisée d'un sous-marin tous les deux ans, ces nouveaux bâtiments remplaceront progressivement les RUBIS.

Le Suffren, premier sous-marin de la série, a été commandé en décembre 2006 et sera admis au service actif en 2017.

La quasi-totalité des tronçons de coque est déjà réalisée et de nombreux équipements sont en cours de qualification dans les ateliers de DCNS avant d'être intégrés à bord.

La découpe de la première tôle de la coque épaisse du second sous-marin, le Duguay-Trouin, a été effectuée en juin 2009.

Le troisième sous-marin a été commandé

en 2011 et le dernier de la série est prévu d'être livré à la marine en 2027.

Les deux avancées majeures du programme BARRACUDA concernent la frappe dans la profondeur contre des objectifs terrestres grâce à l'intégration du missile de croisière naval (MDCN) et les opérations spéciales depuis une plate-forme sous-marine.

Néanmoins, la discrétion, les capacités de détection, l'aptitude aux déploiements de longue durée, la puissance de feu et l'évolutivité des systèmes d'information et de commandement restent des objectifs primordiaux pour cette nouvelle génération de sous-marins.

Facilement intégrables au sein d'une force aéronavale, ces unités renforceront plus encore la position de la France au sein d'une coalition interarmées et multinationale.

### SNA TYPE RUBIS

Longueur : 73,6 mètres

Largeur : 7,6 mètres

Déplacement : 2670 tonnes en plongée

- Propulsion : un réacteur nucléaire, un moteur électrique, 9500 chevaux.

Vitesse : 25 noeuds en plongée

- Personnel : 2 équipages de 70 marins

- Armement : 4 tubes lance-torpilles de 533 mm pour torpilles F-17 ou missiles SM-39 EXOCET antinavire à changement de milieu

- Détection : un sonar multifonction, un sonar remorqué d'écoute très basse fréquence, un télémètre acoustique.

### SNA TYPE BARRACUDA

Longueur : 99 m

Diamètre : 8,8 m

Déplacement en surface : 4 650 t

Déplacement en plongée : 5 100 t

- Propulsion : un réacteur à eau pressurisée de type K15 PA-CDG et SNLE NG

- Immersion : supérieure à 350 m

- Équipage : 60 personnes



Central Opérations



Vue d'artiste SNA BARRACUDA



## L'aéronautique navale

*Forte de 5 090 hommes et femmes, militaires, et de plus de deux cents appareils, l'aéronautique navale constitue la capacité aéromobile de la Marine.*

*L'ensemble de cette force maritime indépendante est placé sous l'autorité de l'amiral ALAVIA à Toulon avec son état-major.*

*Ses trois composantes donnent à cette force moderne une très grande polyvalence et une précieuse cohérence.*

### Le groupe aérien embarqué

Le GAé rassemble les appareils embarqués sur le porte-avions.

Il est formé à partir de flottilles affectées sur les bases d'aéronautique navale de Landivisiau, Lann-Bihoué et Hyères.

Ces appareils participent aux missions de dissuasion, de projection de puissance et de maîtrise de l'espace aéromaritime :

- le RAFALE M standard F3 est un avion de combat multi-rôles apte aux missions de dissuasion nucléaire, d'assaut terrestre, de supériorité aérienne et de reconnaissance ;

- le SUPER-ÉTENDARD modernisé standard 5 est un avion de combat tous temps dédié à l'assaut terre mer et à la reconnaissance ;

- l'E-2C HAWKEYE est un avion de guet aérien qui assure la sûreté de la force navale, le contrôle aérien, la coordination et le guidage d'assaut contre les objectifs navals et terrestres ;

- le DAUPHIN PEDRO est un hélicoptère de sauvetage et de liaison.

Le GAé s'appuie sur l'expertise du centre d'entraînement d'instruction et de préparation de missions (CEIPM) et peut être

renforcé par des détachements hélicoptères des autres armées (air et terre), voire d'autres nations.

### L'aviation de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime

Deux flottilles basées à Lann-Bihoué sont spécialisées dans la patrouille maritime. Elles ont pour mission principale le soutien de la FOST, la sécurité de zone contre les menaces de surface et sous-marines, le soutien des opérations aéroterrestres et le recueil de renseignement. Elles sont équipées d'avions des types suivants :

- l'ATLANTIQUE 2 est un avion doté de deux turbo-propulseurs qui lui procurent une grande endurance. Ses nombreux capteurs électroniques et ses capacités de traitement de l'information lui confèrent une capacité de contrôle de vastes espaces aéromaritimes. Deux flottilles basées à Lann-Bihoué assurent la

#### RAFALE MARINE standard F3

*Envergure : 10,90 mètres*

*Longueur : 15,27 mètres*

*Hauteur : 5,34 mètres*

*Masses :*

- à vide : 10 196 kg

- maximale : 24 000 kg

*Vitesse maximale : Mach 1,8 (1 290 noeuds)*

*Vitesse d'approche : 120 noeuds*

*Temps de patrouille : supérieure à 3 heures*

*Plafond : 50 000 pieds*

*Distance franchissable : 1 000 nautiques*

*Armement*

- Armement en mission de défense aérienne :

- Canon de 30 mm DEFA 791 .

- Missiles air-air MICA à guidage électromagnétique et à guidage infrarouge.

- Armement en mission air/sol :

- Canon de 30 mm DEFA 791 .

- Bombes à guidage laser.

- Bombe propulsée à guidage GPS ou Infra Rouge

*AASM (Armement Air Sol Modulaire).*

- Missile de croisière SCALP.

- Missile anti-navire AM 39.

- Missile ASMP-A.



Hawkeye



Dauphin Pedro



Rafale M F3 avec POD

Super Étendard modernisé



surveillance des approches maritimes nationales, opèrent au-dessus de la terre et contribuent à la mise en oeuvre du GAN.

Elles participent aussi à la sauvegarde maritime (lutte contre les pollutions, les trafics illicites et l'immigration clandestine) et contribuent aux missions de sauvetage en mer ;

- Le FALCON 50 équipe une flottille basée en métropole. Ce tri-réacteur est capable de rallier rapidement une zone pour y mener sa mission ;

- Le GARDIAN est un biréacteur qui équipe la flottille basée en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie. En plus de ses missions de surveillance et de sauvetage, il concourt aux missions de souveraineté.

Cette composante synthétise son expertise au sein du centre d'expertises de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime (CENTEX PATSIMAR) basé à Lann-Bihoué.

## La composante hélicoptères

Cette composante opère depuis les nombreux bâtiments porte-hélicoptères de la force d'action navale et depuis la terre à partir des bases de l'aéronautique navale ou des détachements de service public.

Les flottilles d'hélicoptères embarqués sont basées à Hyères et à Lanvéoc-Poulmic. Elles alignent quatre types d'appareils :

- les CAÏMAN (NH90 Marine) sont des hélicoptères moyens ultra-modernes et très polyvalents qui commenceront à partir de 2012 à équiper les unités opérationnelles ;

- les PANTHER arment les frégates de surveillance, les frégates antiaériennes de type CASSARD et les frégates de type LA FAYETTE. Ils contribuent à la lutte anti-navires et aux opérations de lutte contre la piraterie et le narco trafic ;

- les LYNX arment les frégates anti-sous-marines.

Ils disposent d'un sonar trempé et de torpilles et constituent avec la frégate qui le porte un système d'arme global contre les sous-marins ;

- les ALOUETTE III assurent des missions de soutien des forces à la mer à bord des pétroliers-ravitailleurs et sur les frégates de surveillance basées en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. A terre, elles assurent la phase de navalisation des pilotes durant leur formation. Les hélicoptères de service public sont spécialisés dans la recherche et le sauvetage en mer, l'évacuation sanitaire et médicalisée, et sont engageables dans les opérations de secours à terre lorsque la situation l'exige. Basés au Touquet, à Cherbourg, à Lanvéoc, à La Rochelle, à Hyères et en Polynésie ils contribuent chaque année au sauvetage de centaines de personnes.

- les DAUPHINS SP sont des hélicoptères spécialisés dans le sauvetage côtier ;

- les EC225 sont des hélicoptères moyens à grande capacité d'emport aptes au sauvetage hauturier.

Cette composante synthétise son expertise au sein du centre d'expertises hélicoptères (CENTEX HELICO) basé à Hyères.

### CAÏMAN (NATO HELICOPTER 90 TYPE FRIGATE HELICOPTER)

Longueur : 19,6 mètres

Largeur : 3,83 mètres

Rotor principal : 16,3 mètres

Hauteur : 4,2 mètres

Poids : à vide 6 tonnes, en charge 10,6 tonnes

Vitesse max : 300 km/h

Vitesse de croisière : 245 km/h

Autonomie : 4h30

Plafond : max 6000 mètres, opérationnel 2600 mètres

Distance franchissable : 900 km

Équipage : 1 pilote, 1 coordinateur tactique et 1 opérateur + 20 passagers

Armement : torpilles MU90

Détection : sonar Flash, bouées acoustiques actives et passives



Xingu



Nord 262E



Atlantique 2 et Falcon 50M



CAÏMAN

## L'aviation de soutien

Ces trois composantes sont complétées par une aviation de soutien dotée d'appareils spécialisés :

- les RALLYE et CAP 10 assurent la formation des pilotes au sein de l'École d'Initiation au Pilotage (EIP) basée à Lanvéoc-Poulmic ;
- les XINGu assurent en métropole des missions de formation (navalisation) et de soutien logistique ;
- les FALCON 10 de l'escadrille 57S basée à Landivisiau participent à l'entraînement des pilotes de chasse et assurent les liaisons d'autorités.

Par ailleurs, l'école de spécialisation sur hélicoptères embarqués (ESHE) de Lanvéoc-Poulmic assure la navalisation des pilotes d'hélicoptères, l'escadrille 10S/centre d'expérimentation pratique et de convoyage de l'aéronautique navale (CEPA) assure l'expérimentation des aéronefs et matériel nouveaux ou modernisés, l'école du personnel de pont d'envol (EPPE) de Hyères assure la formation des équipiers et directeur de pont d'envol (PA CDG) et plates-formes hélicoptères, et le centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale (CESSAN) situé à Lanvéoc-Poulmic assure l'entraînement en matière de sauvetage et de survie du personnel navigant.

## La FORFUSCO : force des fusiliers marins et commandos

*La force maritime des fusiliers marins et commandos comprend 1920 marins, répartis en neufs unités de protection défense et six commandos de marine stationnés sur le territoire national, en métropole et outre-mer.*

*L'état-major de l'amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO) ainsi*

*que l'organisme de soutien, la base des fusiliers marins et commandos marine, sont implantés à Lorient.*

*L'école des fusiliers, installée sur cette base et relevant de la direction du personnel militaire de la Marine, assure la formation de tous les fusiliers marins et commandos, notamment des officiers.*

Cette force a pour missions :

- la protection-défense des sites stratégiques et sensibles de la Marine et le renforcement de la protection des navires de la Marine et des navires de commerce contre la menace que constitue la piraterie (mise en place d'équipes de protection embarquées : EPE) ;
- les opérations spéciales, les missions générales aéromaritimes et l'action de l'État en mer.

## Les unités de protection-défense

Mises à disposition des commandants de sites sensibles de la Marine (en métropole) et interarmées (outre-mer), les unités de fusiliers marins protègent les sites stratégiques de la Marine :

- les sites de la force océanique stratégique (compagnies de fusiliers marins de l'Île-Longue, Rosnay, Sainte-Assise et France-Sud) ;
- les bases navales de Brest, Toulon (groupements de fusiliers marins de Brest et de Toulon) et Cherbourg (compagnie de fusiliers marins de Cherbourg) ;
- les bases de l'aéronautique navale (compagnies de fusiliers marins de Lann-Bihoué, Nîmes-Garons).

Ces unités fournissent des détachements pour la protection des stations de transmission interarmées basées outre-mer (Réunion, Martinique, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Dakar).





Commando De Penfentenyo



Commando Hubert



Commando Kieffer

## Les commandos marine

Partie intégrante des forces spéciales, les six commandos marine portent les noms de :

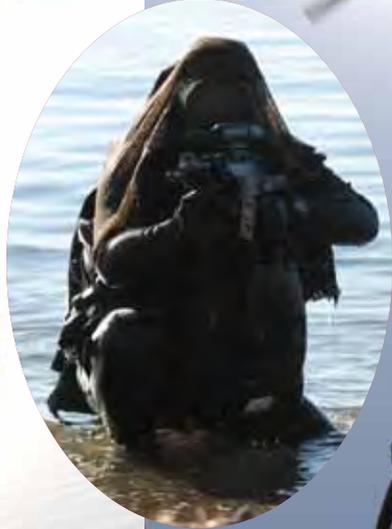
- Capitaine de frégate François JAUBERT tué le 29 janvier 1946 en Indochine,
- Capitaine Charles TREPEL disparu en février 1944 au cours d'un raid en Hollande,
- Enseigne de vaisseau Louis DE MONTFORT tué le 27 novembre 1946 en Indochine,
- Enseigne de vaisseau Alain DE PENFENTENYO tué le 12 février 1946 en Indochine,

- Lieutenant Augustin HUBERT tué le 6 juin 1944 à Riva Bella,

- Capitaine de frégate Philippe KIEFFER fondateur des commandos marine français, mort en 1962.

Les commandos marine sont répartis au sein de six commandos articulés autour de cinq pôles d'excellence :

- Jaubert et Trépel (assaut mer et extraction),
- de Montfort (appui et neutralisation à distance),
- de Penfentenyo (reconnaissance et renseignement), Hubert (action sous-marine) et Kieffer (soutien).



Déployés régulièrement sur la plupart des théâtres, les commandos agissent dans le cadre des :

- opérations spéciales : neutralisation de personnel et/ou de matériel, protection et évacuation de ressortissants, missions de reconnaissance, assistance opérationnelle...;
- missions générales aéromaritimes : opérations amphibies, guidage et appui feu, renfort des équipes de visite, contrôle d'embargo...;
- missions de sauvegarde maritime : opérations de police en mer (pêches, immigration clandestine), lutte contre le terrorisme maritime, la piraterie et contre les trafics illicites.

- les feux,
- les interventions diverses.

Chaque marin-pompier est formé pour le secours des victimes, la lutte contre les feux urbains, les feux de navires et les feux de forêt.

Afin d'intervenir sur les missions particulières nécessitant une formation supplémentaire, le bataillon s'est doté de sept sections opérationnelles spécialisées (SOS) :

- interventions aquatiques,
- interventions en milieu périlleux,
- interventions hélicoptées,
- sauvetage et déblaiement,
- lutte contre les pollutions,
- risques technologiques,
- interventions techniques.

## Le bataillon de marins-pompiers de Marseille

*Créé par un décret-loi de 1939, le bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) est une unité de la Marine nationale placée pour emploi sous la direction du maire de Marseille.*

*Il a pour mission d'assurer la sécurité des hommes et des biens sur tout le territoire marseillais, le grand port maritime (convention de 1972) et l'aéroport Marseille-Provence (convention de 1962).*

Le BMPM peut également intervenir, sur ordre du ministère de l'Intérieur, dans la France entière et à l'étranger sur des catastrophes naturelles exceptionnelles telles que le tsunami en 2004.

Les besoins opérationnels de la ville de Marseille se divisent en trois catégories :

- le secours aux personnes,

Pour être prêt à intervenir avec efficacité, le bataillon des marins-pompiers est composé de 2 400 hommes et femmes, dont une centaine de civils, et dispose de 28 implantations.

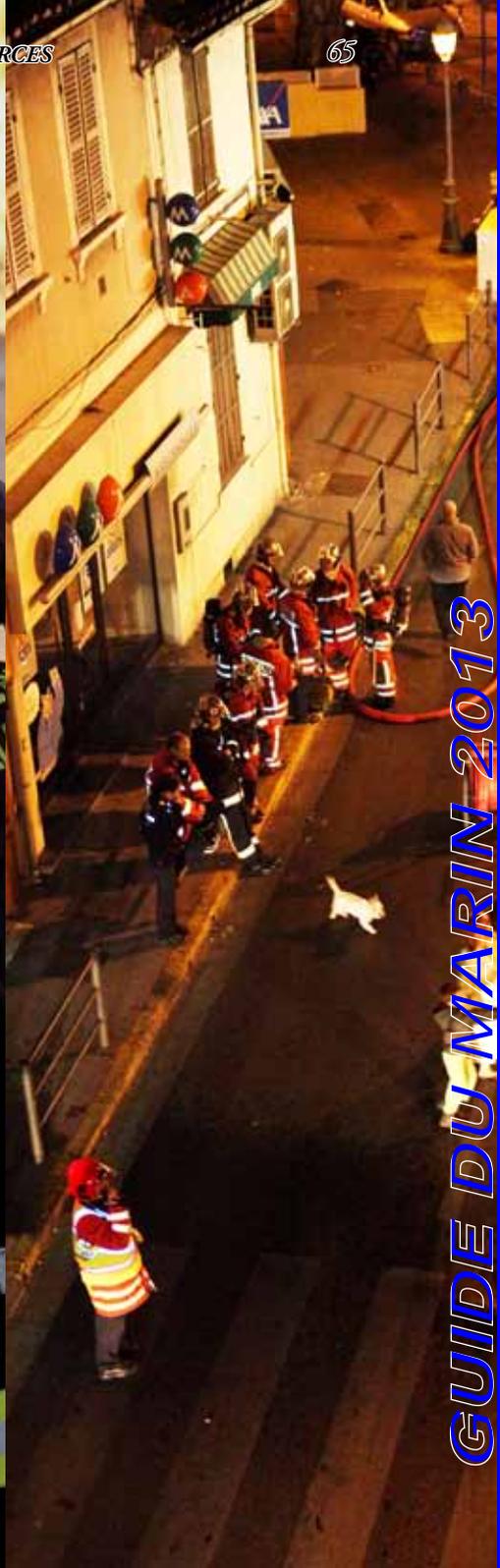
Les 16 postes et casernes sont implantés de manière à permettre aux marins-pompiers d'intervenir à tout endroit en moins de dix minutes.

383 véhicules opérationnels, 202 véhicules de soutien, 33 moyens flottants dont les deux seuls bateaux-pompes français, lui permettent d'accomplir ses missions.

Deux hélicoptères bombardiers d'eau complètent ces moyens pendant la saison des feux de forêt.

En 2010, le BMPM a effectué 106 214 actions de secours, soit une intervention toutes les cinq minutes environ.

Les deux tiers de l'activité reposent sur les interventions de secours aux personnes.



## La gendarmerie maritime

*La gendarmerie maritime est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale, placée pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine. Elle est de fait une composante opérationnelle à part entière de la Marine.*

*Force résolument tournée vers la mer, elle est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer, mais également dans les emprises de la Marine et certains grands ports civils.*

Forte de 1100 militaires, dont un tiers sont officiers de police judiciaire, la gendarmerie maritime comprend :

- trois groupements placés auprès des préfets maritimes ;
- une section de recherches ;
- un centre national d'instruction ;
- 76 unités, dont 32 unités navigantes, assurant un « maillage territorial » en métropole et outre-mer.

La diversité et la complémentarité des moyens permettent aux gendarmes d'intervenir jusqu'à 200 milles nautiques pour protéger l'environnement, préserver la ressource halieutique<sup>1</sup>, lutter contre toutes sortes de trafics illicites, assurer la sûreté maritime des grands ports, en complément des missions de défense qui leurs sont dévolues.

Seule force disposant d'un pouvoir de police générale en mer, la gendarmerie maritime mène des missions de police administrative sous l'autorité du préfet maritime et des enquêtes judiciaires importantes, souvent sensibles, sous la responsabilité des magistrats.

Les gendarmes maritimes interviennent ainsi dans tous les domaines de l'action de l'État en mer :

- la sauvegarde maritime : quotidiennement les patrouilleurs, vedettes et brigades de surveillance du littoral contrôlent les navires pour s'assurer qu'ils respectent la réglementation en

<sup>1</sup> Halieutique : qui concerne la pêche



matière de sécurité et d'aptitude professionnelle.

En coordination avec les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS), ils participent aux opérations de secours en mer, et conduisent systématiquement des investigations sur les naufrages ;

- la protection de l'environnement : Prestige, Erika, Nicolas M... autant de navires tristement célèbres.

Ces quatre dernières années, seize enquêtes de flagrant délit de pollution (constatées par la Marine nationale ou les douanes) ont été confiées à la gendarmerie maritime, ce qui représente treize navires détournés et immobilisés pour un total de 23 000 000 d'euros de caution exigés des pollueurs par la justice ;

- la préservation de la ressource halieutique : dans le cadre européen de la préservation des espèces, la gendarmerie procède annuellement à plus de cinq mille contrôles de police des pêches dont la moitié s'effectue en mer.

La police des pêches inclut également un volet « délinquance financière » ;

- lutte contre les trafics illicites par voie de mer : son implication dans la lutte contre les différents trafics illicites l'a amenée en matière d'immigration clandestine par exemple, à intercepter, en 2010, 36 embarcations transportant plus de 800 clandestins et à déférer 51 passeurs devant la justice ;

- la sûreté maritime : la gendarmerie maritime contribue à l'application du code ISPS<sup>2</sup> dans les grands ports d'importance vitale. Des unités spéciales assurent la sûreté des approches maritimes et des plans d'eau intérieurs des principaux ports français. Elles offrent une capacité de réaction et d'investigation au profit des préfets (maritime et de département), des magistrats (lutte contre les trafics illi-

cites par voie maritime) et des autorités militaires (défense maritime, recherche du renseignement).

## La police judiciaire

Les contrôles en mer et à terre amènent la gendarmerie maritime à constater de nombreuses infractions complexes qui nécessitent des investigations longues et techniques confiées aux unités de recherches.

Le 1er décembre 2009 une section de recherches (SR) a été créée.

Unité à compétence nationale, elle est directement rattachée au commandant de la gendarmerie maritime et se compose de trois détachements, un par arrondissement maritime.

Chargée de constater les infractions à la loi pénale ou au code de justice militaire, d'en découvrir les auteurs et les présenter à la justice, ses missions principales restent prioritairement les enquêtes liées aux opérations de contre-terrorisme maritime et la lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes (trafics entrant et sortant, piraterie etc.).

## Coopération internationale

La gendarmerie effectue des missions d'expertise et de formation au profit de forces étrangères de type garde-côtes et mène des opérations conjointes de contrôle à terre et en mer (unités frontalières de la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie).

<sup>2</sup> International Ship and Port Security

## La réserve

*Désormais formée exclusivement de volontaires, hommes et femmes, la réserve militaire occupe une place significative au sein des forces armées et de la gendarmerie.*

*L'évolution du contexte géostratégique et, par voie de conséquence, des missions confiées aux forces armées françaises ont entraîné une refonte de notre appareil de défense, caractérisée en particulier par la professionnalisation des forces et la suspension du service national obligatoire.*

*C'est dans ce cadre que se situe la profonde rénovation de la réserve, concrétisée par les lois du 22 octobre 1999 et du 18 avril 2006, intégrées dans le Code de la Défense .*

## De la réserve captée à la réserve volontaire

Au concept de réserve de masse mobilisable en temps de guerre est, en effet, venue se substituer la notion de réserve d'emploi, structurée selon les besoins de la défense.

Cette réserve apporte des possibilités nouvelles et essentielles aux forces armées lorsque celles-ci doivent faire face à l'accroissement sensible de leurs missions ou à des besoins temporaires dans certaines spécialités.

Employés sur le terrain, les réservistes sont chaque jour plus présents sur tous les théâtres d'opérations menés sur le territoire national et à l'étranger.

## Deux composantes pour une réserve utile et diversifiée

### La réserve opérationnelle

Environ 7 000 postes de réservistes opérationnels sont ouverts pour épauler les forces. Ce renfort, devenu incontournable, permet de répondre aux besoins accrus des périodes de crise ou d'exercices majeurs et apporte des compétences spécifiques dont la Marine peut avoir ponctuellement besoin.

Le format de la réserve dans la Marine est en augmentation pour atteindre, en 2015, 7500 emplois (soit 187 500 jours d'activité chaque année).

Les domaines d'emploi concernent principalement les activités opérationnelles (bâtiments, bases opérationnelles, états-majors, sauvegarde maritime), mais aussi le soutien spécifique à la Marine et le renforcement de l'esprit de défense (rayonnement, journée du citoyen, préparation militaire marine). Ainsi, 61 centres PMM (préparation militaire marine) répartis sur le territoire sont encadrés par des réservistes.

### La réserve citoyenne

La Marine compte environ 200 réservistes citoyens qui apportent une contribution essentielle au rayonnement de la Marine en participant à la découverte de celle-ci par la société civile.

Ils sont répartis en trois domaines d'activités :

- devoir de mémoire (cérémonies patriotiques, formation des jeunes),
- expertise (connaissances rares sur un domaine particulier),
- affaires publiques (liens avec la société civile, à Paris et en régions).

# Être marin et militaire

## L'uniforme

*L'uniforme désigne en terminologie militaire, l'habit militaire en général. Un uniforme est un ensemble d'effets réglementaires réservé à une catégorie de personnel appartenant à un même corps, confectionné suivant certaines spécifications (tissu, couleur, coupe) et dont le caractère militaire et national est affirmé par des attributs ou insignes nettement définis.*

Le port de l'uniforme, dans la tenue prescrite, est obligatoire pour le personnel en activité de service :

- d'une façon générale quand il est « en service » ;
- en particulier à bord des bâtiments de la Marine nationale et dans les services à terre.

Toutefois, le ministre peut autoriser le port de la tenue civile et même le prescrire dans certaines localités ou dans l'exercice de certaines fonctions.

Le port de l'uniforme est interdit :

- dans les réunions publiques ou privées ayant un caractère politique ;
- dans l'exercice d'une profession civile ;
- à l'étranger au personnel voyageant individuellement, sauf autorisation du ministre. Cette interdiction

ne s'applique pas au personnel embarqué sur un bâtiment séjournant dans un port ;

- au personnel mis en non-activité par mesure disciplinaire et aux personnels de réserve mis en non-disponibilité par mesure disciplinaire excepté dans les circonstances, où ce personnel doit comparaître devant l'autorité maritime ou militaire ;

## La tenue

Une tenue est un ensemble de pièces d'uniforme dont la composition est fonction des circonstances. Un même uniforme comporte plusieurs tenues.

C'est le commandement qui fixe « la tenue », c'est-à-dire la manière de porter l'uniforme.

Un militaire doit porter « la tenue prescrite » de l'uniforme du corps ou catégorie de personnel de la Marine auquel il appartient.

La tenue civile, par opposition à l'uniforme, implique le port de vêtements non réglementés et dépourvus de tout attribut de caractère militaire.

Chaque tenue réglementaire est dotée d'un numéro caractéristique permettant au commandant d'en prescrire le port d'une façon simple et précise.

Numéro caractéristique	Catégorie de tenue
1 à 9	Cérémonie
11 à 19	Soirée et dîner
21 à 29	Sortie
31 à 39	Service courant
101 à 109	Service courant commun à l'ensemble du personnel

## Tenues de cérémonie

Circonstances : solennités, cérémonies officielles, prises de commandement, visites officielles, visites d'embarquement et de débarquement des officiers, inspections en armes, séances des tribunaux permanents des forces armées (en temps de guerre), conseils de discipline, conseils d'enquête, commissions d'enquête, cérémonies privées.



**tenue n°1**



**tenue n°1 bis**



**tenue n°2**



**tenue n°2 bis**



**tenue n°3**



**tenue n°3 bis**



tenue n°4



tenue n°4 bis

**Tenues de sortie**

Circonstances : visites et cérémonies privées, réceptions dans la journée, à terre ou à bord, sortie.



tenue n°21



tenue n°21 bis



tenue n°22



tenue n°22 bis

*tenue n°23**tenue n°23 bis**tenue n°24**tenue n°24 bis**tenue n°25**tenue n°25 bis*



tenue n°26



tenue n°26 bis



tenue n°28



tenue n°34

**Tenues de service courant**

Circonstances : travail à bord, travail à terre à l'intérieur d'une enceinte militaire.



tenue n°35



tenues n°101 - 103



tenue n°102



tenue n°104



tenue n°105



tenue n°105 bis

Le comité de la tenue 2010 a décidé la création d'une nouvelle tenue de service courant comprenant un polo décliné en manches longues et courtes ainsi qu'un

pantalon en toile souple de couleur bleu marine (type treillis).  
Délivrance des polos à partir de 2013.

### Tenue dite de repos

Par ailleurs, sur ordre des commandants de formation à terre ou à la mer, le personnel peut être autorisé à porter, après le dégagé, dans les lieux de repos une tenue dite « de repos ». Cette tenue se compose du pantalon ou du short de service courant et du tricot bleu ou d'un tee-shirt propre à l'unité

### Autres tenues

Suivant leurs spécialités et/ou leurs emplois certains marins sont dotés de tenues particulières :

- 1 - Bleu de travail : emplois salissants
- 2 - Combinaison de vol : personnel volant aéronautique navale
- 3 - tenue de protection de base (TPB):

Dans sa version « combinaison », cette tenue est portée en permanence par :

- l'ensemble du personnel des bâtiments

- de surface à partir du stade d'alerte 4 nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) et dans tous les cas, par le personnel prévu pour constituer l'équipe d'intervention à la mer comme au mouillage ;
- le personnel de la brigade sécurité quel que soit le stade d'alerte adopté par l'unité ;
- l'ensemble du personnel de service;

- pour les sous-marins, par l'ensemble du personnel à la mer et par le personnel de service et d'intervention sécurité à quai.
- 4 - Tenue de combat type armée de terre : fusiliers marins, commandos, groupes cynophiles ...
- 5 - Une des nombreuses tenues de pont d'envol : aéronautique navale (voir annexes).



### Accessoires ou complétifs

Un certain nombre de tenues peuvent être portées avec des accessoires supplémentaires, elles portent alors le numéro de la tenue suivi d'une lettre fonction de ces accessoires :

A - ceinturon cuir; C - ceinturon cuir - jambières kaki; F - ceinturon blanc - jambières blanches; G - ceinturon blanc - jambières blanches - gants blancs à crispin



tenue n°22 G



tenues n°22 bis G - n° 28 F

# Reconnaître les grades de la Marine nationale

## Le corps des officiers

### OFFICIERS GÉNÉRAUX



Rang : **AMIRAL (AL)**

Appellation : « *Amiral* »

Suivant tenue : 5 étoiles d'argent sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers généraux, bandeau brodé sur la coiffure



Rang : **VICE-AMIRAL D'ESCADRE (VAE)**

Appellation : « *Amiral* »

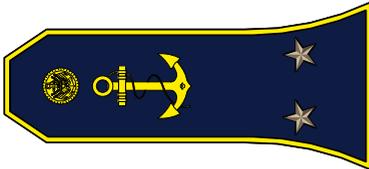
Suivant tenue : 4 étoiles d'argent sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers généraux, bandeau brodé sur la coiffure.



Grade : **VICE-AMIRAL (VA)**

Appellation : « *Amiral* »

Suivant tenue : 3 étoiles d'argent sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers généraux, bandeau brodé sur la coiffure.

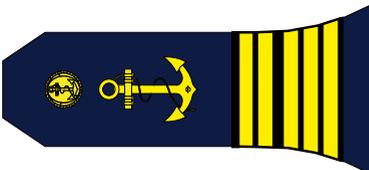


Grade : **CONTRE-AMIRAL (CA)**

Appellation : « *Amiral* »

Suivant tenue : 2 étoiles d'argent sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers généraux, bandeau brodé sur la coiffure.

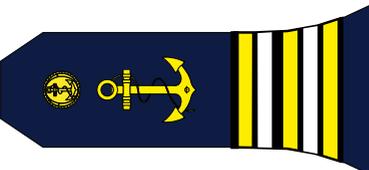
### OFFICIERS SUPÉRIEURS



Grade : **CAPITAINE DE VAISSEAU (CV)**

Appellation : « *Commandant* »

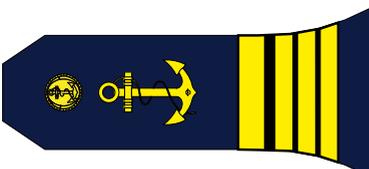
Suivant tenue : 5 galons or sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers.



Grade : **CAPITAINE DE FREGATE (CF)**

Appellation : « *Commandant* »

Suivant tenue : 3 galons 1 or et 2 galons argent sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers.



Grade : **CAPITAINE DE CORVETTE (CC)**

Appellation : « *Commandant* »

Suivant tenue : 4 galons <sup>1</sup> or sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers.

<sup>1</sup> Les galons des officiers font le tour des manches

**OFFICIERS SUBALTERNES**



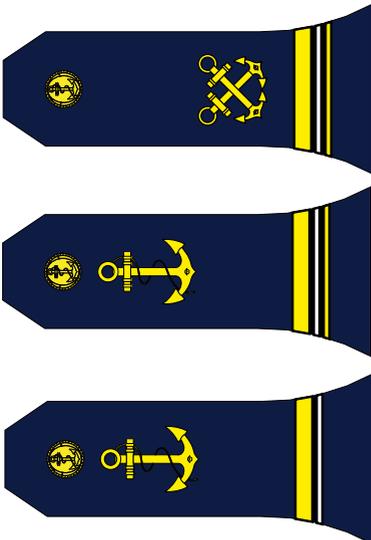
**Grade :** LIEUTENANT DE VAISSEAU (LV)  
**Appellation :** « Capitaine »  
**Suivant tenue :** 3 galons or sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers.

**Grade :** ENSEIGNE DE VAISSEAU DE PREMIERE CLASSE (EV1)  
**Appellation :** « lieutenant »  
**Suivant tenue :** 2 galons or sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers.

**Grade :** ENSEIGNE DE VAISSEAU DE DEUXIÈME CLASSE (EV2)  
**Appellation :** « lieutenant »  
**Suivant tenue :** 1 galon or sur les manches, pattes d'épaule et coiffures. Macaron des officiers.

**Grade :** ASPIRANT (ASP)  
**Appellation :** « lieutenant »  
**Suivant tenue :** 1 galon or barré de 3 sabords bleu sur les manches, barré de 2 sabords bleu sur les pattes d'épaule, 1 galon or sur les coiffures. Macaron des officiers.

**Le corps des officiers mariniers**



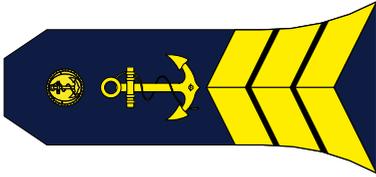
**OFFICIERS MARINIERS SUPÉRIEURS**

**Grade :** MAJOR (MAJ)  
**Appellation :** « major »  
**Suivant tenue :** 1 soutache or + 1 soutache argent + 1 galon or surmontés de 2 ancres croisées non câblées sur les manches et pattes d'épaule, 1 galon or sur les coiffures. Macaron des officiers mariniers.

**Grade :** MAÎTRE PRINCIPAL (MP)  
**Appellation :** « maître principal »  
**Suivant tenue :** 1 soutache or + 1 soutache argent + 1 galon or sur les manches et pattes d'épaule, 1 galon or sur les coiffures. Macaron des officiers mariniers.

**Grade :** PREMIER MAÎTRE (PM)  
**Appellation :** « premier maître »  
**Suivant tenue :** 1 soutache argent<sup>1</sup> + 1 galon or sur les manches et pattes d'épaule, 1 galon or sur les coiffures. Macaron des officiers mariniers.

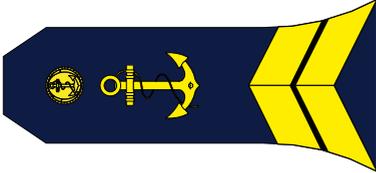
<sup>1</sup> Les galons de manche des officiers mariniers supérieurs vont d'une couture à l'autre



Grade : **MAÎTRE (MT)**

Appellation : « maître »

Suivant tenue : 3 larges galons or lézardés en oblique sur les manches, 3 larges galons or lézardés en V sur les pattes d'épaule, 1 galon or sur les coiffures. Macaron des officiers marinières.

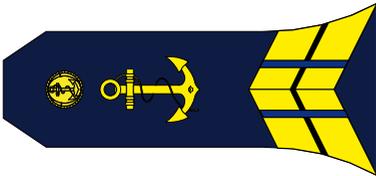


Grade : **SECOND MAÎTRE (SM)**

Appellation : « second-maître »

Suivant tenue : 2 larges galons or lézardés en oblique sur les manches, 2 larges galons or lézardés en V sur les pattes d'épaule, pas de galon sur les coiffures. Macaron des officiers marinières.

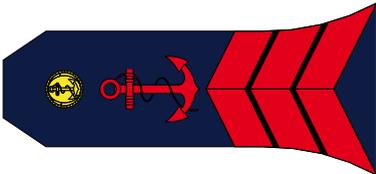
## Le corps des équipages



Grade : **QUARTIER-MAÎTRE ADMISSIBLE (QMA)**

Appellation : « quartier-maître »

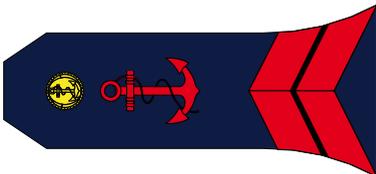
Suivant tenue : 2 larges galons or lézardés en oblique barrés de 2 sabords bleu sur les manches, 2 larges galons or lézardés en V barrés de 2 sabords bleu sur les pattes d'épaule, pas de galon sur les coiffures. Macaron des officiers marinières.



Grade : **QUARTIER-MAÎTRE DE PREMIÈRE CLASSE (QM1)**

Appellation : « quartier-maître »

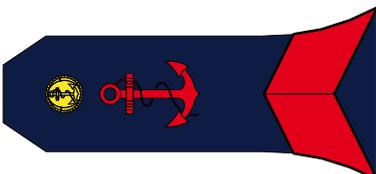
Suivant tenue : 3 larges galons de laine rouge en oblique sur les manches, 3 larges galons de laine rouge en V sur les pattes d'épaule, bonnet de marin pour les personnels masculins, macaron des équipages sur le tricorne des personnels féminins.



Grade : **QUARTIER-MAÎTRE DE DEUXIÈME CLASSE (QM2)**

Appellation : « quartier-maître »

Suivant tenue : 2 larges galons de laine rouge en oblique sur les manches, 2 larges galons de laine rouge en V sur les pattes d'épaule, bonnet de marin pour les personnels masculins, macaron des équipages sur le tricorne des personnels féminins.



Grade : **MATELOT BREVETÉ (MOT)**

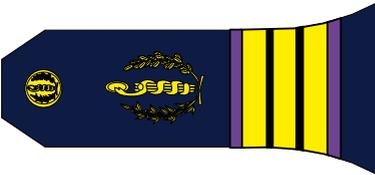
Appellation : « matelot »

Suivant tenue : 1 large galon de laine rouge en oblique sur les manches, 1 large galon de laine rouge en V sur les pattes d'épaule, bonnet de marin pour les personnels masculins, macaron des équipages sur le tricorne des personnels féminins.

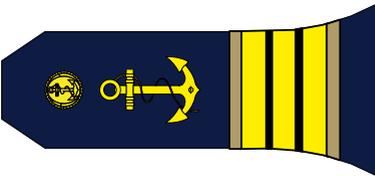
**Autres «grades» que vous êtes susceptibles de rencontrer**



**Grade :** MÉDECIN  
**Appellation :** « Mme ou M le médecin »  
**Service d'appartenance :** Service de santé des armées (SSA)  
**Couleur du parement :** cramois



**Grade :** CHIRURGIEN-DENTISTE  
**Appellation :** « Mme ou M le dentiste »  
**Service d'appartenance :** Service de santé des armées (SSA)  
**Couleur du parement :** prune



**Grade :** COMMISSAIRE DE PREMIERE CLASSE  
**Appellation :** « Mme ou M le commissaire »  
**Service d'appartenance :** Service du commissariat des armées (SCA)  
**Couleur du parement :** brun loutre



**Grade :** MITHA DE CLASSE NORMALE  
**Appellation :** « Madame le (la)... » ou « Monsieur le... » suivant le cas, suivi de l'intitulé de l'inscription portée sur la vignette de spécialité. sur le bras (ex : M l'orthophoniste).  
**Service d'appartenance :** Service de santé des armées (SSA)



**Grade :** MITHA<sup>1</sup> DE CLASSE SUPÉRIEURE  
**Appellation :** « Madame le (la)... » ou « Monsieur le... » suivant le cas, suivi de l'intitulé de l'inscription portée sur la vignette de spécialité. sur le bras (ex : Mme l'infirmière).  
**Service d'appartenance :** Service de santé des armées (SSA)

**1 MITHA :** Militaires Infirmiers Techniciens des Hôpitaux des Armées , assimilés à MAJ/MP pour la classe supérieure et PM/MT pour la classe normale

## Les aumôniers militaires

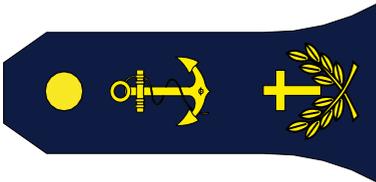
Les aumôniers militaires portent la tenue de travail et de sortie de même coupe et de même couleur que celles des officiers des forces armées qui les emploient.

Les insignes liés à leur statut et à leur fonction sont définis indépendamment de la hiérarchie générale des militaires. Ils ne confèrent aux aumôniers militaires aucune valeur représentative du commandement. Lorsque sa mission s'inscrit dans le cadre d'une opération extérieure, l'aumônier militaire relevant des dispositions de la convention de Genève arbore les marques

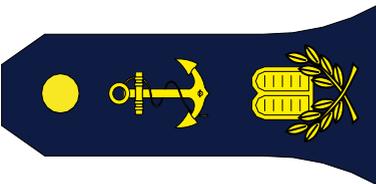
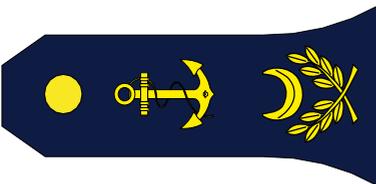
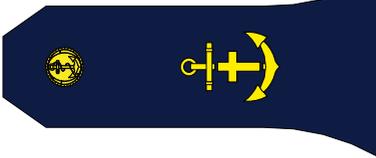
de neutralité.

Quelle que soit la tenue revêtue d'armée ou interarmées, les aumôniers militaires portent la représentation distinctive de leur culte, les attributs de leur grade et de leur fonction. Leur attachement aux aumôniers des forces armées est matérialisé par des rameaux d'olivier systématiquement associés à la représentation distinctive de leur culte.

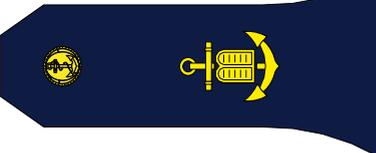
Les aumôniers relèvent:- pour l'organisation et l'emploi : du chef d'état-major des armées; - pour l'administration et la gestion : de la direction centrale du service de santé des armées.



Patte d'épaule obsolètes tolérées



Patte d'épaule obsolètes tolérées



### AUMÔNIER DES FORCES DU CULTE CATHOLIQUE OU AUMÔNIER DES FORCES DU CULTE PROTESTANT

Appellation : « Mme ou M l'aumônier »

Suivant tenue: rameaux d'olivier et croix stylisée sur le haut de la manche gauche, les pattes d'épaule et le macaron de

casquette. L'insigne métallique de poitrine <sup>1</sup> (porté à droite) outre les rameaux d'olivier, représente une croix stylisée pour le culte catholique et une croix arborant une colombe pour le culte protestant. L'insigne pectoral, est constitué d'une croix portant un christ stylisé pour les aumôniers catholiques et

d'une croix portant le chrisme <sup>2</sup> pour les aumôniers protestants .

### AUMÔNIER DES FORCES DU CULTE MUSULMAN

Appellation : « M l'aumônier »

Suivant tenue: rameaux d'olivier et croissant horizontal sur le haut de la manche gauche, les pattes d'épaule et le macaron de casquette. L'insigne métallique de poitrine (porté à droite) outre les rameaux d'olivier, représente un croissant horizontal pointé en haut. L'insigne pectoral, représente un croissant vertical.

### AUMÔNIER DES FORCES DU CULTE ISRAËLITE

Appellation : « M l'aumônier »

Suivant tenue: rameaux d'olivier et tables de la Loi sur le haut de la manche gauche, les pattes d'épaule et le macaron de casquette. L'insigne métallique de poitrine (porté à droite) outre les rameaux d'olivier, représente les tables de la Loi. L'insigne pectoral, représente les tables de la Loi.

1 Les aumôniers catholiques laïcs ne portent pas d'insigne de poitrine ni d'insigne pectoral

2 Monogramme du christ formé des lettres X et P majuscules

Insignes de poitrine



Catholique



Protestant



Musulman



Israélite

Les couvre-chefs



Tricorne LV féminin



Béret  
commando-marine  
et son brevet



Casquette OM masculin



Béret  
fusilier  
marin et son insigne



Bonnet de laine personnel Équipage masculin



Macaron  
personnel féminin Équipage  
et marin pompier  
Équipage



Macaron  
Officier-marinier



Macaron Officier



Macaron Amiral

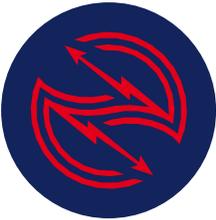
## Insignes des métiers initiaux

Les officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots titulaires d'un

brevet de spécialité portent en tenue de sortie bleue seulement, des insignes de spécialité ou de domaine de spécialités (rouges pour l'équipage, jaunes pour les O.M. - sauf quelques exceptions).

## Les spécialités des opérations des forces navales et sous-marines

### Détecteur (DETEC)



Affectés à bord des bateaux ou des sous-marins, les détecteurs sont au cœur de la conduite des opérations navales au-dessus de la surface. Pour cela, ils mettent en oeuvre et assurent la maintenance et le dépannage des moyens de détection électromagnétique (radars), de guerre électronique (intercepteurs radar, radio, brouilleur, leurre anti-missiles...), de visualisation et de traitement de l'information tactique. Leur rôle est d'analyser l'environnement et d'évaluer la menace. Du radar de veille lointaine de la frégate Cassard à l'intercepteur de guerre électronique de la frégate Surcouf en passant par les lances-leurre du Charles de Gaulle.



### Détecteur anti-sous-marin (DEASM)



Affectés à bord des bateaux ou des sous-marins, les détecteurs anti-sous-marin sont au cœur des opérations navales sous la mer. Ils travaillent sur des consoles aux technologies les plus pointues : ils mettent en oeuvre et assurent la maintenance et le dépannage des installations de détection sous-marines, de lancement d'armes et de traitement de l'information. Ils peuvent devenir classificateurs-analystes (« oreilles d'or ») ou spécialistes de la discrétion acoustique. Du sonar de coque du sous-marin Améthyste à l'antenne remorquée de la frégate Latouche-Tréville en passant par le sonar à immersion variable de la frégate Tourville.



### Électronicien d'armes (ELARM)



Affectés principalement à bord des bateaux, les électroniciens d'armes organisent et assurent la maintenance et le dépannage des systèmes des conduites de tir missiles et canons embarqués. Ils sont qualifiés dans de nombreux domaines tels que l'électronique, l'électrotechnique, l'automatisme, l'optronique ou encore l'informatique de commande. Lors des tirs, ils dirigent depuis le central opérations la mise en oeuvre de l'artillerie.

De la conduite de tir de la tourelle 100 mm de la frégate Duplex à la console des missiles « Mer-Mer 40 » de la frégate Jean Bart en passant par celle du Crotale de la frégate Aconit.



## Les spécialités de la mécanique et de l'électricité des forces navales et sous-marines

### Mécanicien d'armes (MEARM)

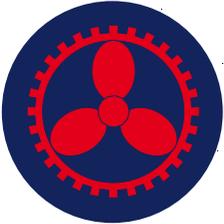


Affectés principalement à bord des bateaux et des sous-marins, les mécaniciens d'armes assurent la mise en oeuvre et la maintenance des systèmes d'armes (missiles, canons, torpilles...) et de certains moyens de détection. Ils sont spécialistes en hydraulique, pneumatique et automatisme.

De la tourelle de 100 mm de la frégate Vendémiaire à la rampe Mistral de la frégate Cassard en passant par le tube lance-torpilles du sous-marin Rubis.



### Mécanicien naval (MECAN)



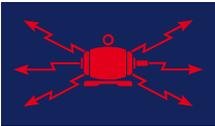
Affectés à bord des bateaux ainsi que dans les unités à terre, les mécaniciens navals participent à la conduite, l'entretien, la maintenance et le dépannage de l'appareil propulsif (diesel, vapeur, turbine à gaz), des installations frigorifiques, hydrauliques et pneumatiques. Ils assurent la maintenance des réseaux de chauffage, de climatisation, de production et de distribution d'eau et d'air sous pression.

Ils peuvent orienter leur carrière vers la filière nucléaire pour occuper des postes à haute compétence technique comme responsable de la conduite des chaufferies nucléaires à bord des sous-marins ou du porte-avions.

Des turbines à gaz de la frégate Primauguet au réacteur du Charles de Gaulle en passant par le diesel alternateur du Tonnerre.



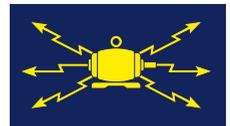
### Électrotechnicien (ELECT)



Affectés à bord des bateaux ainsi que dans les unités à terre, les électrotechniciens exploitent et entretiennent les réseaux de production et de distribution électrique nécessaires à la propulsion et à la navigation du bateau mais aussi à la vie courante. Ils sont également spécialistes en informatique de commande et en automatisme.

Ils peuvent orienter leur carrière vers la filière nucléaire pour occuper des postes à haute compétence technique à bord des sous-marins ou du porte-avions.

Du réseau haute-tension du chasseur de mines Sagittaire au guidage des missiles nucléaires du sous-marin le Terrible en passant par la centrale à inertie de la frégate Courbet.





Détecteur



Électrotechnicien



Électronicien d'armes



Détecteur anti-sous-marin



Mécanicien naval



Mécanicien d'armes

*Depuis le décret du 17/02/1915 l'ensemble du personnel (navigant et spécialiste) de l'aéronavale porte*

*l'insigne dit «pingouin» sur le haut de la manche en excluant tout autre insigne de spécialité.*

## Les spécialités des opérations de l'aéronautique navale

### Détecteur navigateur aérien (DENAE)



*Embarqués à bord des avions ou des hélicoptères, les détecteurs navigateurs aériens mettent en oeuvre et exploitent à la fois le matériel de navigation, de radio-navigation et le radar de bord. Ils veillent à la sécurité aéronautique et à l'anticollision et assurent également la détection radar et infrarouge des échos sur les zones de patrouille. Intégrés au sein d'un équipage d'aéronef, ils contribuent aux missions de lutte contre les bâtiments de surface, lutte anti-sous-marine, recueil de renseignements, recherche et sauvetage de naufragés, lutte contre le narco-trafic... Du radar du Hawkeye à celui du Falcon 50 en passant par le système de détection infrarouge de l'Atlantique 2.*



### Électronicien de bord (ELBOR)



*Affectés en flottille ou sur les bases aéronautiques navales, les électroniciens de bord sont chargés de la détection acoustique et magnétique, de la guerre électronique et des transmissions. Ils peuvent se spécialiser sur hélicoptère embarqué comme opérateurs « sonar » ou sur avion de patrouille maritime comme opérateurs de détection sous-marine. Des bouées acoustiques aux intercepteurs de guerre électronique de l'Atlantique 2 en passant par le radar de l'Hawkeye.*



## Les spécialités de la maintenance de l'aéronautique navale

### Technicien aéronautique spécialiste «avionique» (AVION)



*Affectés sur les bases aéronautiques navales ou sur les bateaux, ils sont chargés de l'entretien et de la maintenance des équipements électroniques des avions et hélicoptères. Ils peuvent être embarqués sur porte-avions ou sur bâtiments porte-hélicoptères, stationnés sur une base ou encore déployés sur un théâtre d'opérations extérieures. Du sonar du Lynx à l'altimètre du Super-Etendard en passant par le radar d'un Guardian sur la base aéronautique navale de Papeete en Polynésie Française.*



**Technicien aéronautique spécialiste «porteur» (PORTE)**



*Affectés sur les bases aéronautiques navales ou sur les bateaux, les techniciens aéronautiques spécialistes « porteur » sont responsables de l'entretien et de la maintenance des équipements de propulsion, des circuits hydrauliques et électriques, des composants mécaniques et de la cellule des avions et hélicoptères de la Marine. Ils procèdent également à des opérations de maintenance sur les avions en piste ou en révision et sur les équipements déposés en atelier. Du réacteur du Rafale au rotor du Dauphin en passant par le train d'atterrissage du Hawkeye.*



**Technicien aéronautique spécialiste «armement» (ARMAE)**



*Affectés sur les bases aéronautiques navales ou sur les bateaux, les techniciens aéronautiques spécialistes « armement » sont chargés de la mise en oeuvre et de la maintenance des armes, des équipements de sauvetage et des équipements optroniques des aéronefs. Ils sont également responsables de la gestion des munitions. Du missile MICA du Rafale à la torpille Murène de l'Atlantique 2 en passant par les équipements « Search and Rescue » du Falcon.*



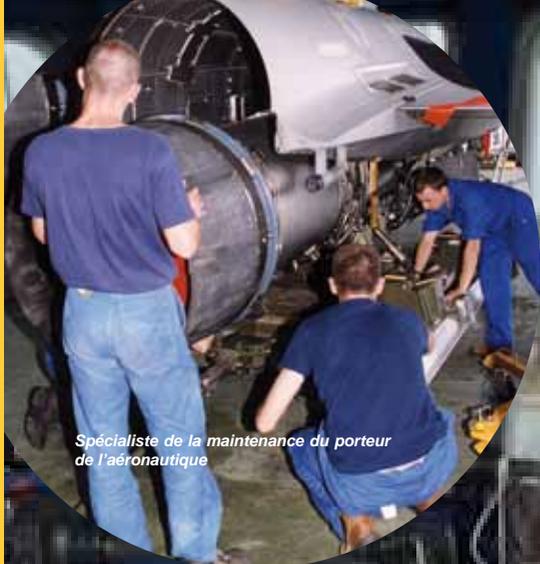
**Les spécialités des techniques maritimes des forces navales et sous-marines**

**Navigateur timonier (NAVIT)**



*Affectés à bord des bateaux, les navigateurs timoniers sont les adjoints directs des officiers chefs de quart pour la navigation. Employés à la passerelle, ils déterminent la position du navire à l'aide des instruments de navigation. Ils tiennent à jour les cartes et les documents nautiques. Ils sont responsables des transmissions radio-téléphoniques, des signaux lumineux et des pavillons flottants. Après l'obtention d'un brevet supérieur, ils exercent les fonctions de chefs de quart et peuvent ensuite être amenés à commander des bâtiments à leur tour. De la navigation à la passerelle du Tonnerre au kiosque du sous-marin le Terrible en passant par la chambre à cartes de la frégate Prairial.*





*Spécialiste de la maintenance du porteur de l'aéronautique*

*Navigateur-Timonier*



*Détecteur navigateur aérien*





Spécialiste de la maintenance de l'armement de l'aéronautique



Électronicien de bord



Spécialiste de la maintenance de l'avionique de l'aéronautique

## Manoeuvrier (MANEU)



Affectés à bord des bateaux ou au sein d'unités à terre chargées de la mise en oeuvre de moyens nautiques, les manoeuvriers participent à la conduite des navires et assurent le bon déroulement des différentes manoeuvres : mouillage, amarrage, ravitaillement à la mer, remorquage...Ils mettent en oeuvre et pilotent les embarcations (remorqueurs, hydrojets...).

Du pont du pétrolier ravitailleur Var à la vedette de la frégate Germinal en passant par la manoeuvre du remorqueur côtier Buffle.



## Météorologiste océanographe (METOC)

Affectés à bord des bateaux ou au sein d'unités à terre, les météorologistes océanographes analysent et exploitent les données météorologiques et océanographiques à partir desquelles ils élaborent des prévisions d'environnement aérien et sous-marin. Ils préparent les briefings pour les état-majors opérationnels et les équipages d'avions ou d'hélicoptères, afin d'optimiser l'exécution des missions maritimes et aéronautiques. Ils exploitent du matériel de haute technologie : récepteurs d'images satellite, système de radiosondage, sondage bathythermique (profil de la température de l'eau en fonction de la profondeur)...Du centre de contrôle des sous-marins de Brest à la salle de briefing « vols » du Charles de Gaulle en passant par la mission Antarctique du patrouilleur austral Albatros.



## Les spécialités de veille, de sécurité et de protection

### Guetteur de la Flotte (GUETF)



Affectés exclusivement à terre, les guetteurs de la Flotte peuvent être employés au sein de vigies, de sémaphores ou de centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Véritables aiguilleurs des mers, ils surveillent et contrôlent le trafic maritime aux abords des côtes françaises. Ils veillent aussi au respect des règles du droit maritime et anticipent les comportements dangereux. Luttant contre la pollution maritime, le narco-trafic ou l'immigration clandestine, ils participent au secours en mer. Ils coordonnent également les moyens d'assistance en cas d'événements de mer dans les eaux territoriales françaises.

Du sémaphore de Cap Corse au Centre Opérationnel de la pointe de Corsen en passant par la vigie de Nouméa en Nouvelle-Calédonie.



## Contrôleur aérien (CONTA)

Affectés sur les bases aéronautiques navales ou sur le porte-avions, les contrôleurs aériens sont responsables de la circulation aérienne. Leur mission principale est de suivre sur des écrans radar les déplacements des avions de la Marine, de les identifier et de les guider pour assurer la régularité et la sécurité du trafic aérien. Ils fournissent des instructions de contrôle et des informations de vols (trafic environnant, conditions météo, plans de vols...).

De la tour de contrôle de la base aéronavale de Nouméa au centre de contrôle d'approche du Charles de Gaulle en passant par celui de la base aéronavale de Lann-Bihoué.



## Marin-pompier de la Flotte (MARPO)

Les marins-pompiers de la Flotte peuvent être embarqués à bord des bateaux, employés au sein des compagnies de marins-pompiers des bases navales, ou affectés dans les services de sécurité incendie et de sauvetage des bases de l'aéronautique navale. Ils sont chargés de la prévention des risques, de l'intervention sur les sinistres, de la sauvegarde des personnes et de la protection des matériels au sein de l'unité où il sont affectés. Ils reçoivent une formation de sapeur-pompier volontaire et peuvent devenir techniciens supérieurs en radio-protection. Les marins-pompiers de la Flotte peuvent également être amenés à renforcer les sapeurs-pompiers départementaux du civil.



## Infirmier (INFIR)

Recrutés sur concours et formés dans un établissement interarmées, les infirmiers exercent leur métier à bord de tous les types de bateaux ou au sein d'une unité à terre (infirmières, hôpital des armées ...). A bord des petites unités, les infirmiers sont les conseillers « santé » du commandant. Ils délivrent les soins et assurent le suivi des prescriptions médicales de l'ensemble de l'équipage. Ils sont responsables de la tenue à jour des dossiers médicaux.

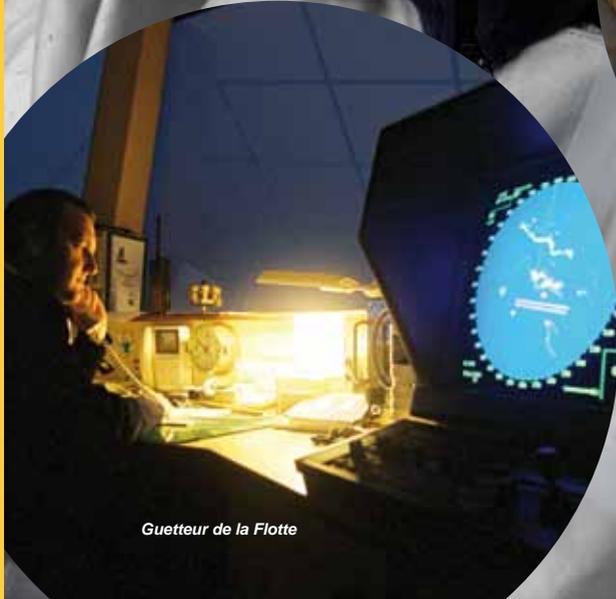
De l'infirmier de l'École navale au bloc opératoire du sous-marin le Vigilant en passant par le service de pneumologie de l'hôpital Percy.



Marin-pompier de la Flotte



Infirmier



Guetteur de la Flotte



Contrôleur aérien



Météorologiste océanographe

Manoeuvrier

## Plongeur démineur (PLONG)



Insigne de poitrine

*Embarqués ou affectés au sein de l'un des groupes de plongeurs démineurs, ils sont responsables de la recherche, de l'identification et de la neutralisation des engins explosifs détectés en mer et dans les ports. Ils sont experts des pratiques de déminage et de travaux sous-marins divers. Ils peuvent participer à des opérations sur des théâtres d'opérations extérieures. Ils participent également à des actions de service public.*

*De la destruction des mines devant les côtes françaises au déminage du Golfe Arabo-persique en passant par la neutralisation d'engins explosifs sur le littoral.*



## Fusilier marin (FUSIL)



*A terre comme en mer, les fusiliers marins assurent la surveillance et la protection des sites sensibles : arsenaux, bases de l'aéronautique navale, centres de transmission... Embarqués, ils assurent également la protection du navire contre les intrusions extérieures.*

*Les fusiliers marins aptes et volontaires peuvent également postuler pour le stage commando : après sélection, ils suivent une formation intensive leur permettant de rejoindre l'un des commandos de la Marine.*

*De la brigade de protection du Tonnerre à l'assaut contre les pirates au large de la Somalie en passant par la surveillance de la base des sous-marins de l'île Longue.*



*Sur un treillis de cérémonie (tenue 5F) les fusiliers et commandos brevetés fusiliers portent à la naissance du bras gauche l'insigne fusiliers marins surmontant l'insigne des équipages, les deux de couleur rouge quelque soit le grade.*

*Sur la tenue bleue les personnels brevetés commando portent l'insigne commando à la naissance du bras gauche. La couleur de l'insigne étant fonction du grade.*



## Les spécialités liées au soutien de l'homme

### Gérant de collectivité (GECOLL)



Affectés à bord des bateaux, des sous-marins ou dans les unités à terre, les gérants de collectivité préparent les repas dans les différentes structures de restauration (collective, traditionnelle, centre de production alimentaire). Ils gèrent également les commandes nécessaires à la confection des plats et assurent le service dans les salles à manger et les centres de restauration. Dans le cadre des missions de représentation de la Marine, ils peuvent être amenés à préparer et organiser des réceptions.

De la préparation d'un déjeuner officiel à bord de la frégate Ventôse en escale au Brésil à la commande des vivres pour une mission de six mois en passant par la cuisine du sous-marin nucléaire d'attaque Perle.



### Gestionnaire des ressources humaines (GESTRH)



Affectés au sein des unités à terre ou à bord des bateaux, les gestionnaires des ressources humaines sont chargés du suivi des dossiers du personnel (notation, avancement, formation...). Ils sont également responsables de la gestion et de l'administration financière du personnel : soldes, indemnités de déplacement, retraites. Ils renseignent, informent et conseillent les marins.

De la gestion de carrière au traitement des salaires des marins de la frégate Surcouf en passant par le suivi administratif des dossiers des marins sur la base aéronavale de Landivisiau.



### Assistant du commandement (ASCOM)



Affectés à bord des bateaux ou au sein des états-majors, les assistants du commandement sont chargés du secrétariat. Ils tiennent les agendas, organisent des réunions, prévoient les déplacements des commandants d'unité, des chefs de bureaux ou des officiers généraux... Ils sont également chargés de veiller à la bonne circulation de l'information au sein des services. Ils peuvent être affectés en ambassade ou dans un cabinet ministériel.

Du secrétariat du commandant du Mistral à celui de l'attaché de Défense à Santiago en passant par le secrétariat central du Ministère de la Défense à Paris.



Gérant de collectivité



Gestionnaire des ressources humaines



Plongeur démineur



Fusilier



Assistant du commandement

## Comptable logisticien (COMLOG)



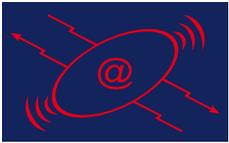
Affectés à bord des bateaux ou au sein des unités à terre, les comptables logisticiens sont responsables des finances et du suivi du matériel. Ils gèrent la documentation relative aux budgets et aux dépenses des services dont ils ont la charge. Ils gèrent également les stocks de matériel et de fournitures. Ils peuvent travailler au sein de services tels que la trésorerie ou le bureau administratif.

De la comptabilité au sein d'un centre administratif à la gestion des pièces des radars du parc des frégates anti-sous-marines en passant par la prise en charge des devises en escale.



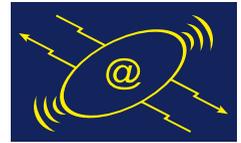
## Autres spécialités

### Spécialiste des réseaux et télécommunications (SITEL)



Affectés à bord des bateaux ou à terre, ils assurent le traitement et la transmission de l'information opérationnelle et administrative de l'unité. Ils sont chargés de l'établissement des liaisons radioélectriques ou filaires ainsi que du raccordement de systèmes d'information à tous types de réseaux y compris satellitaires. Spécialistes en informatique, ils administrent les réseaux et sont responsables de la maintenance des systèmes de télécommunications et du matériel informatique. Ils sont également garants de la politique de sécurité informatique.

Des transmissions de données par satellite du sous-marin Casabianca aux liaisons UHF de la frégate De Grasse en passant par le réseau informatique du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.



### Moniteur de sport (SPORT)

Affectés au sein des unités à terre de la Marine ou à bord des bateaux, les moniteurs de sport organisent et encadrent les séances d'entraînement physique et sportif des marins de leur unité. Ils participent à l'organisation des compétitions, des challenges et des sorties sportives pour l'ensemble du personnel (journée aération, sortie VTT, raid, course d'orientation, séjour voile, escalade...).

Au cours de leurs carrière, ils sont encouragés à progresser en interne pour obtenir des certificats qualifiants (plongeur de bord, maître-nageur sauveteur, moniteur de sport de combat...).

De l'entraînement physique des marins du Tonnerre à l'organisation d'un raid à l'École navale en passant par l'animation d'une sortie VTT au centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.



Comptable logisticien



Moniteur de sport



Spécialiste des réseaux et télécommunications

# Insignes de certificats, mentions, aptitudes...





- 1 - Pilote (aéronautique navale)
- 2 - Personnel navigant (aéronautique navale)
- 3 - Contrôleur radar (aéronautique navale)
- 4 - Directeur de pont d'envol (aéronautique navale)
- 5 - Contrôleur d'aéronef
- 6 - Échelon élémentaire (forces de surface)
- 7 - Échelon supérieur (forces de surface)
- 8 - Échelon Commandant (forces de surface)
- 9 - Échelon élémentaire (forces sous-marines)
- 10 - Échelon supérieur (forces sous-marines)
- 11 - Échelon Commandant (forces sous-marines)
- 12 - Plongeur de bord
- 13 - Plongeur d'hélicoptère
- 14 - Infirmier hyperbariste
- 15 - Échelon bronze - aide moniteur (moniteurs d'éducation physique)
- 16 - Échelon argent - moniteur (moniteurs d'éducation physique)
- 17 - Échelon or - chef moniteur (moniteurs d'éducation physique)
- 18 - Pilote de port
- 19 - Échelon reconnaissance (NEDEX: Neutralisation, Enlèvement et Destruction d'Engins explosifs)
- 20 - Échelon IEEI: Intervention sur Engins Explosifs Improvisés (NEDEX)
- 21 - Échelon IMEC: Intervention sur Munitions et Explosifs Conventtionnels (NEDEX)
- 22 - Électronicien
- 23 - Plongeur démineur
- 24 - Moniteur des premiers secours
- 25 - Nageur de combat
- 26 - Foyers
- 27 - Parachutiste
- 28 - Moniteur parachutiste
- 29 - Chuteur opérationnel
- 30 - Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée
- 31 - Alpinisme militaire
- 32 - Skieur militaire
- 33 - Appartenance à la gendarmerie maritime
- 34 - Quatrième niveau de qualification (insigne de col)
- 35 - Brevet supérieur (insigne de col)
- 36 - Peintre officiel de la Marine
- 37 - Appartenance au groupe des écrivains de marine
- 38 - Préparation militaire marine
- 39 - Commando marine (suivant tenues - insigne de bérêt et banane naissance du bras gauche)
- 40 - Aptitude au quart passerelle
- 41 - Maître de chien
- 42 - Conducteur de groupe cynophile
- 43 - Cynotechnie supérieure
- 44 - Appartenance au corps des équipages (bras gauche)
- 45 - Quartiers-maîtres de la flotte (QMF - bras gauche)
- 46 - Personnel décisionnaire des CROSS - Chef de quart
- 47 - Personnel décisionnaire des CROSS - Officier de permanence
- 48 - Personnel décisionnaire des CROSS - Directeur
- 49 - Radioprotection
- 50 - Pilote aéronautique navale - insigne tissu combinaison de vol
- 51 - Qualification aux opérations amphibies - Niveau de base
- 52 - Qualification aux opérations amphibies - Niveau élémentaire
- 53 - Qualification aux opérations amphibies - Niveau spécialiste
- 54 - Qualification aux opérations amphibies - Niveau expert
- 55 - Sportif de haut niveau - Insigne tissu survêtement
- 56 - Fusiliers marins sur treillis de cérémonie
- 57 - Aéronautique navale - Combinaison de vol
- 58 - Interprétation d'imagerie d'origine spatiale
- 59 - Instructeur de tir
- 60 - Tireur d'élite

## Le comportement militaire

*Comme toutes les armées du monde, la Marine a ses propres uniformes. Ils ont, au cours de l'histoire, évolué pour suivre les grandes tendances de la mode et s'adapter aux conditions du travail et de la vie à la mer.*

*Le fait de porter l'uniforme indique son appartenance aux forces armées et implique d'adopter un comportement exemplaire.*

*Le métier des armes et celui de la mer sont, sans doute, des métiers plus exigeants que les autres, en raison des conditions de leur exercice ; les qualités fondamentales nécessaires au marin sont nombreuses ; elles se manifestent dans le comportement général des hommes, au cours de tous les actes de la vie, à la mer et à terre, dans les activités opérationnelles et dans celles moins exaltantes de la vie courante.*

*Ces qualités fondamentales sont :*

- compétence et rigueur dans le travail ;
- esprit d'équipe ;
- dynamisme et goût de l'effort ;
- ordre et propreté.

*Toutes les tenues portent les insignes du grade, symboles de la hiérarchie qui est le fondement même de l'organisation des armées .*

*La hiérarchie définit la place de chacun et son niveau de responsabilité par l'ordre des grades et, dans chaque grade, par l'ordre d'ancienneté*

*Le grade consacre l'aptitude à occuper des emplois d'un certain niveau, à assumer la responsabilité et à exercer l'autorité qui y sont attachées.*

*Le titulaire d'un grade a le droit et le devoir de faire respecter les règles*

*générales de la discipline par tous les militaires qui sont placés après lui dans l'ordre hiérarchique, même s'ils ne relèvent pas fonctionnellement de son autorité.*

*Tout militaire est tenu de se conformer aux instructions et d'obtempérer aux injonctions d'un militaire d'un grade inférieur, si ce dernier est en service et agit en vertu d'ordres ou de consignes qu'il est chargé de faire appliquer.*

## Attitude et politesse

Respecter les règles de savoir vivre .  
Respecter les règles de vie en collectivité, pour améliorer et harmoniser les rapports entre les personnes .  
Ne pas avoir peur d'être poli, ce n'est jamais une perte de personnalité .  
La politesse est la qualité des personnes équilibrées et soucieuses de vivre en parfait accord .

*Les armées n'échappent pas à ces règles .*

## Aspect physique

*De l'état de militaire découle l'obligation pour le personnel de faire preuve quotidiennement d'une rigueur formelle adaptée. En outre, les nécessités de l'hygiène, de la sécurité et du port des effets et équipements spéciaux impliquent de fixer des limites à la longueur des cheveux, au port de la barbe et/ou de la moustache, des bijoux et autres ornements corporels.*

## La coupe des cheveux

L'aspect de la chevelure dépend essentiellement de la morphologie de chaque individu, de la texture de sa chevelure et du soin qu'il apporte à leur entretien.

Sans toutefois faire abstraction de la mode, le personnel doit se garder de toute extravagance en matière de coiffure. Les colorations/décolorations voyantes de la chevelure ainsi que les mèches de couleur(s) vive(s) et non naturelle(s) de même que les coiffures excentriques sont à proscrire.

Pour le personnel masculin, s'il n'est guère possible de fixer dans le détail des normes d'application systématiques, les règles qui suivent donnent cependant des critères d'appréciation et des limites :

- l'épaisseur ne doit pas être telle que le bandeau de la coiffure réglementaire y laisse une marque ou provoque une saillie des cheveux ;

- la coupe doit être dégradée et, dans le cou s'arrêter au plus bas à mi-chemin entre le niveau du bas de l'oreille et le col de la chemise ou le col amovible ;

- les pattes doivent être droites, de faible épaisseur et ne doivent pas s'étendre en dessous d'une ligne tracée à mi-hauteur de l'oreille.

Le crâne intégralement rasé n'est pas autorisé, sauf en cas de calvitie importante.

Pour le personnel féminin, les cheveux longs doivent être ramassés de manière à ne pas dépasser le bas du col de la chemise. Pour se faire, les accessoires de coiffure utilisés (barrettes, chouchous, élastiques, épingles à cheveux...) doivent rester discrets et en rapport avec la tenue militaire. De plus, le personnel féminin affecté à terre est autorisé à porter une queue de cheval à partir du moment où celle-ci ne dépasse pas le bas du col de la chemise et que cela ne va pas à l'encontre des règles d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la formation.

A tout moment, l'attention sera portée principalement sur l'aspect net et soigné de la coiffure et sur sa compatibilité avec le port des couvre-chefs réglementaires.

## Le port de la barbe et/ou de la moustache

La barbe et/ou la moustache doivent être de coupe correcte, d'aspect net et soigné. Toutefois, le port de la barbe, peu compatible avec l'emploi de certains équipements, peut être interdit par le commandant de formation administrative.

Un militaire habituellement rasé n'est autorisé à se laisser pousser la barbe ou la moustache qu'à la faveur d'une absence de durée suffisante pendant laquelle il n'a pas à revêtir l'uniforme.

Le port du bouc, collier qui enveloppe la lèvre supérieure, est autorisé à la condition que l'intéressé y apporte le même soin que pour une barbe ou une moustache. En dehors de ces trois cas (bouc, barbe et/ou moustache), le reste du bas du visage doit être rasé.

## Les bijoux

Le port de bijoux est compatible avec la tenue militaire dès lors qu'ils ne remettent pas en cause les notions de discrétion et de sobriété ainsi que les règles élémentaires de sécurité et d'hygiène en vigueur dans la marine.

Les boucles d'oreilles sont autorisées, pour le personnel féminin, dès lors qu'elles sont discrètes et ne dépassent pas de plus de 5 millimètres le bas du lobe de l'oreille. La multiplication de boucles d'oreilles sur une même oreille n'est pas permise.

Pour des raisons évidentes de sécurité, tous les piercings sont interdits.

Le port visible de bijoux et autres accessoires à connotation religieuse, philosophique ou politique est incompatible avec le port de l'uniforme.

Dans le cadre de cérémonies militaires ou de manifestations publiques, le commandement peut prescrire le retrait des bijoux s'il estime qu'ils sont incompatibles avec l'uniformité souhaitée pour la circonstance.

## Les tatouages

Les tatouages doivent être discrets et si possible non visibles.

## Le maquillage

Le maquillage (visage, ongles) doit rester discret et naturel.

## L'hygiène corporelle

(Source Institut Pasteur)

*L'hygiène corporelle est une pratique essentielle qui contribue grandement à réduire les infections par des micro-organismes pathogènes (susceptibles de provoquer une ou des maladies), notamment en limitant les contaminations inter-individus.*

Quatre grands axes sont à envisager :

### L'HYGIÈNE DES MAINS

Les personnels doivent être sensibilisés à l'importance du lavage des mains après chaque contact douteux, particulièrement avec un animal, après avoir été aux toilettes, avant de manger.

### L'HYGIÈNE BUCCALE

Elle doit quant à elle tourner autour de l'élimination des résidus de repas, de la plaque dentaire, le soin des gencives au quotidien, ainsi que les visites régulières chez le dentiste. Les dents devraient être brossées après chaque repas, et au minimum deux fois par jour, suivant une technique efficace .

### L'HYGIÈNE DU CORPS

Un corps sale est un formidable terrain de développement microbiologique. Poussière, sueur et autres sécrétions, chaleur, autant de facteurs favorisant la multiplication microbienne. Toute activité physique doit donc être suivie par une douche, ou un bain, avec utilisation efficace d'un détergent.

La douche quotidienne pour tous doit donc devenir une réalité.

Et il faut bien entendu porter des vêtements propres et changer de sous vêtements quotidiennement.

Changer régulièrement de couchage (réglementairement tous les 15 jours).

### L'HYGIÈNE NASALE

Les notions d'auto-contamination et de contamination aéroportée doivent s'ancrer dans les esprits avec l'image d'un nez. Un nez qui coule, un éternuement constituent une importante dissémination microbienne, car le pouvoir de contamination des sécrétions nasales est élevé. La solution est pourtant simple et à portée de toutes les poches : le mouchoir en papier jetable. Une vidange fréquente des narines permet l'élimination du trop-plein et limite la dissémination des microbes.

## Le salut - Comment saluer?

*Le salut est une des marques de politesse militaire envers un supérieur. Il permet à deux militaires qui se rencontrent pour la première fois dans la journée de se dire bonjour. La personne saluée doit répondre au salut.*

### Qui saluer ?

- Tous les militaires ayant un grade supérieur au sien ;
- les emblèmes militaires et nationaux ;
- l'hymne national ( la Marseillaise) au cours d'une cérémonie ;
- le pavillon national :
  - en franchissant la coupée d'un bâtiment et en faisant face à l'arrière (même la nuit) ;
- lors de la cérémonie des couleurs

- pour le factionnaire ;  
 - les troupes en armes ;  
 - les sonneries (aux morts, au drapeau) ;  
 - les drapeaux et les étendards.

Talons joints.  
 Pieds à 10h10.

### Le salut de pied ferme

#### SALUT AVEC BONNET

Position de départ, le garde-à-vous.  
 Doigts tendus.

La manière  
 Porter la main droite au bord inférieur  
 droit de la coiffure.  
 Les doigts tendus et joints.  
 La paume en avant.  
 Le salut terminé, abaisser vivement le  
 bras.



**SALUT SANS BONNET**

La manière.

Porter la main droite au niveau de la tempe droite.

Les doigts tendus et joints.

La paume en avant.

Le salut terminé, abaisser vivement le bras.

**SALUT EN TENUE DE SPORT (TENUE NON CODIFIÉE)**

La manière.

En partant de la position du garde-à-

vous, le salut s'effectue en donnant un léger coup de tête, le regard tourné vers l'autorité.

**Le salut en déplacement**

La manière

Le geste du salut est le même que de pied ferme.

En marchant, l'attitude du salut est prise quelques pas avant d'arriver à la hauteur de l'autorité, le regard tourné vers celle-ci.





**Comment se présenter à un supérieur?**

Se mettre au «garde-à-vous». Se présenter (grade, nom, fonction éventuellement). Saluer et dire «à vos ordres» suivi du grade de l'interlocuteur.

**A L'EXTÉRIEUR**

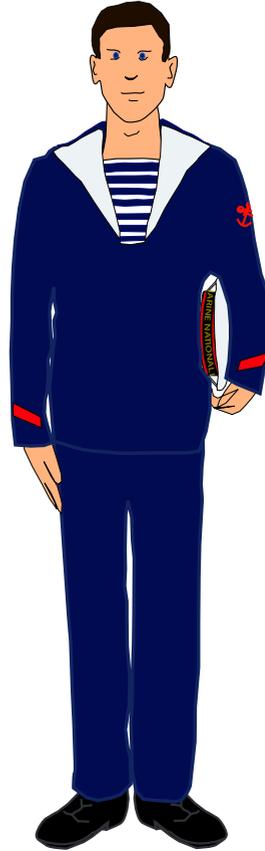
La manière :



## A L'INTÉRIEUR D'UN BUREAU

### La manière

Frapper à la porte et attendre l'autorisation d'entrer ,  
 Avancer jusqu'à environ 2 mètres du bureau,  
 Saluer et dire « à vos ordres » suivi du grade de l'interlocuteur,  
 Se découvrir en mettant sa coiffe sous le bras gauche,  
 Ne pas se mettre au repos sans y être invité.



### Visite des officiers et des sous-officiers dans les locaux

Lorsqu'un officier général ou l'officier commandant la formation entre en uniforme dans un local, le militaire qui l'aperçoit le premier commande : « À vos rangs, fixe ».

Lorsqu'il s'agit d'un autre officier, le commandement est : « Fixe » ; s'il s'agit d'un sous-officier, le commandement est : « Garde à vous ».

Les occupants du local se lèvent, se découvrent, gardent le silence et l'immobilité jusqu'à ce que le visiteur ait commandé : « Repos ».

À la sortie du visiteur, le commandement est : « Garde à vous ».

Si le visiteur désire expressément que les militaires poursuivent leurs occupations, il se découvre avant de pénétrer dans le local et aucun commandement n'est prononcé, ni à son entrée, ni à sa sortie.

Lorsqu'une autorité visite un lieu dans lequel la continuité du travail est de rigueur, par exemple un centre d'opérations, aucun commandement n'est prononcé : les militaires continuent à assurer leurs fonctions.

### Effectuer un compte-rendu

### Comment se présenter ?

Quand le standard à la coupée, le factionnaire est la première personne qui représente l'unité ; la première impression de l'interlocuteur doit être excellente. C'est pour cela qu'il est impératif de se présenter.

**Localisation :** «CIN Brest», «Frégate De Grasse»...ou encore si vous savez que vous ne prenez pas les appels extérieurs : «bureau de permanence élève», «aubette»...

**Grade et nom :** «Mot Dupont».

**Formule de politesse :** «Bonjour, je vous écoute».

### Prendre un message ?

Pour prendre un message, il est important d'être bref mais précis :

**Grade et nom du correspondant, Qui :** Le PM MARTIN du service des essences a appelé.

**Date et heure de l'appel, Quand :** aujourd'hui, à 14h00.

**Motif de l'appel ou message à transmettre :** la barge de ravitaillement qui devait être livrée demain avant l'appareillage, sera à couple ce soir à 18h00.

**Degré d'urgence :** Prévenir le chef machine du bord pour qu'il prévoit de disposer ses équipes pour ce soir : Urgent.

Un message est rarement «non urgent», si l'interlocuteur ne vous indique pas l'urgence, c'est à vous de juger. Mais vous n'êtes pas seul, n'oubliez pas de rendre compte.

### Effectuer un compte-rendu de vive voix

Pour toute action, tout événement suspect, anormal, le factionnaire doit rendre compte de ce qu'il observe, de ce qu'il fait. Pour cela, toujours dans le souci d'être le plus précis et le plus bref, on utilise une procédure bien particu-

lière :

**Je suis :** identité ou fonction (si le CR s'effectue par téléphone). Ex : «Ici le factionnaire» ou encore «Ici le Mot Dupont».

**Indicatif (si le CR s'effectue par radio).** Ex «Papa Charlie ici Foxtrot».

**Localisation**

**Je vois :** Quoi, où, combien, comment : Ex : Intrus ou rôdeurs (nombre, position, attitude) ; événements (manifestation, accident, colis suspect...).

**Je fais/je vais faire :** Intention de vos actions, de vos faits : Ex « je me rapproche pour mieux voir, j'ai barricadé la coupée...

**Je demande éventuellement :** Instructions complémentaires, qu'est-ce qu'on attend de vous, de l'aide...

### Préparer son environnement

Pour effectuer son quart dans les meilleures conditions, il est indispensable de se préparer.

Si vous ne maîtrisez pas certains outils, entraînez-vous, pensez à demander à ceux qui savent.

Ensuite, à la coupée ou à l'aubette, vérifiez si vous disposez des documents utiles pour votre quart : feuille de service, feuille de présence du personnel, annuaire du bord, fiche réflexe et de questionnement pour l'alerte à la bombe, principaux numéros de téléphone (pc sécu, pompier...).

Pensez à vous équiper et assurez-vous de disposer de papiers, crayons...Comment prendre un message sans stylo ?

Diffuser un message par diffusion n'est pas si évident que cela. Il suffit de le préparer avant sur un bout de papier pour éviter de faire des erreurs.

# Discipline, droits et devoirs du militaire

## La discipline

*La discipline militaire s'impose en toutes circonstances, mais sa forme est différente selon le genre d'activités :*

*- elle est stricte et rigoureuse dans les activités liées aux missions, celles qui mettent en jeu la sécurité du personnel et des installations ainsi que toutes celles qui constituent le service courant ;*

*- elle est souple et bienveillante dans les activités relevant de la vie en collectivité et dans tout ce qui se situe hors du service courant.*

*Règle de vie commune à tous ceux qui font partie d'un même équipage, elle existe pour :*

*- créer et maintenir la cohésion d'un groupe,*

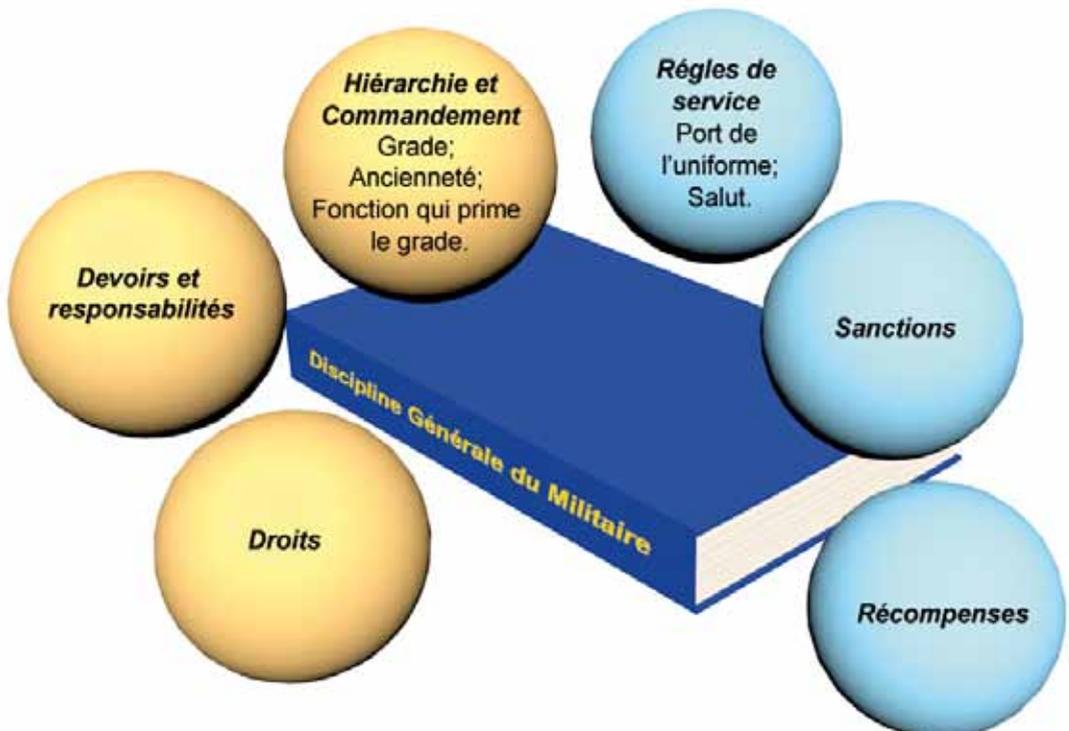
*- faire respecter les droits et les libertés,*

*- faire face à ses devoirs,*

*- optimiser le rendement de l'équipe,*

*- atteindre plus facilement un but commun.*

*Les règles de la discipline militaire relèvent d'une réglementation officielle ; le décret n°2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire (DGM) et son instruction d'application n°201710 du 4 novembre 2005.*



## Spécificité des armées

### L'obéissance

- l'efficacité dépend de la rapidité d'exécution (contrainte) : obéissance absolue, conformément à la loi.
- l'efficacité dépend d'un raisonnement commun ( adhésion) : obéissance réfléchie.

## La neutralité des armées

Philosophique, religieuse, syndicale et politique.

Le militaire peut être candidat à toute fonction électorale. En cas d'éligibilité, il est mis en position de détachement .

## Les sanctions

*Par le prononcé d'une sanction, l'autorité investie du pouvoir disciplinaire poursuit un double but d'éducation et de dissuasion.*

*Éducation: Il s'agit d'inciter le militaire à mieux exercer ses responsabilités dans l'accomplissement de sa mission et à respecter les règles liées à l'état militaire.*

*Dissuasion: La sanction est un rappel à l'ordre adressé au militaire sanctionné.*

*Bien que s'adressant à un militaire en particulier, elle peut aussi servir d'avertissement pour l'ensemble de la collectivité placée sous les ordres de l'autorité qui prononce la sanction.*

## Sanctions disciplinaires

*Dispositif commun à l'ensemble des militaires quel que soit leur niveau de grade, les « sanctions disciplinaires » regroupent les punitions discipli-*

*naires et les sanctions statutaires.*

*Ce dispositif distingue trois groupes de sanctions :*

### LES SANCTIONS DU PREMIER GROUPE

correspondent par ordre de sévérité croissante aux six types de punitions disciplinaires (avertissement, consigne, réprimande, blâme, arrêt, blâme du ministre (officier uniquement)) ; Elles sont effacées d'office au 1er janvier de la cinquième année (sauf amnistie). Hormis l'avertissement toutes ces sanctions sont notifiées par écrit.

### LES SANCTIONS DU DEUXIÈME GROUPE

à portée financière directe ou indirecte, nécessitent au préalable la consultation d'un conseil de discipline : l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de cinq jours privative de toute rémunération, l'abaissement temporaire ou définitif d'échelon et la radiation du tableau d'avancement ;

### LES SANCTIONS DU TROISIÈME GROUPE

concernent les sanctions les plus sévères et nécessitent au préalable la consultation d'un conseil d'enquête : le retrait d'emploi, la radiation des cadres (militaires de carrière) ou la résiliation du contrat (militaires engagés).

Ces différentes sanctions disciplinaires ne sont pas cumulables pour un même fait. Cependant, une autorité militaire peut infliger des arrêts dans l'attente du prononcé d'une sanction du deuxième ou du troisième groupe.

## Sanctions professionnelles

Tout militaire de la Marine nationale titulaire d'un titre reconnaissant une aptitude technique professionnelle est passible d'une sanction professionnelle (attribution de points négatifs, retrait partiel ou total, temporaire ou définitif, d'une qualification après consultation du conseil d'examen des faits professionnels).

Cette sanction est, le cas échéant, cumulable avec une sanction disciplinaire lorsque le fait à l'origine présente le double caractère de faute ou de manquement professionnel et de faute ou de manquement contre la discipline. Le retrait d'une qualification n'entraîne pas la perte du brevet ou du certificat correspondant mais prive son détenteur de l'exercice effectif de cette qualification et des avantages pécuniaires qui y sont attachés.

### Catégories de fautes et de manquements du premier groupe

*Pour déterminer si le comportement d'un militaire justifie ou non une sanction disciplinaire du premier groupe, les fautes ou les manquements commis doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :*

#### 1<sup>ÈRE</sup> CATÉGORIE

Fautes ou manquements commis :

- à l'intérieur d'un établissement militaire (hors service ou en service) ;
- à l'extérieur d'un établissement militaire (en service uniquement).

#### 2<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE

Fautes ou manquements commis hors service et à l'extérieur d'un établissement militaire, avec une répercussion sur le service.

#### 3<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE

Manquements :

- à l'honneur : les faits qui entachent gravement la réputation et la considération du militaire soucieux de ne pas manquer à ses devoirs élémentaires, ainsi que les faits qui compromettent gravement la fonction ou le

fonctionnement du service.

- à la probité : toute appropriation ou détournement à des fins personnelles, de biens ou de deniers appartenant à l'État ou à autrui.

- aux bonnes moeurs : tout comportement ou tout agissement commis ou toléré sur la personne d'autrui accompagné de violences ou de sévices graves constituant des agressions sexuelles.

## Les sanctions concernant l'Équipage

### L'AVERTISSEMENT

Pour une faute sans gravité, non restrictif de liberté. Notifié verbalement à l'intéressé, l'avertissement n'est mentionné ni sur le registre des sanctions, ni dans le dossier du militaire sanctionné.

### LA CONSIGNE

Pour une faute peu grave ou des fautes légères répétées. La consigne est une sanction qui se compte en tours. Chaque tour de consigne correspond à la privation d'une matinée, d'un après-midi ou d'une soirée de sortie de la formation si le militaire y est hébergé ou de son domicile.

- en semaine : 1 tour de consigne (TC) = 1 jour (du dégagé à 8h00 le lendemain)
- samedi, dimanche et jours fériés : 3 tours de consigne = 1 jour (8h00-12h00, 12h00-17h00, 17h00-8h00)

De service ou à la mer, les tours de consigne ne comptent pas.

### LA RÉPRIMANDE

Sanctionne une faute peut grave, non restrictive de liberté.

### LE BLÂME

Sanctionne une faute grave voir très grave suspend ou annule les possibilités d'avancement ou de promotions, n'est pas restrictive de liberté

**LES ARRÊTS**

Pour une faute grave. Les militaires aux arrêts effectuent leur service dans les conditions normales. En dehors du service, il leur est interdit de quitter la formation ou le lieu désigné par l'autorité militaire de premier niveau (1 jour d'arrêt (JA) = 1 jour ouvrable ou non). Ils ont accès aux salles de restauration mais ne peuvent se rendre dans les foyers, clubs, bars et salles de distraction. Une période d'isolement peut être prescrite par l'autorité infligeant les arrêts avec effet immédiat lorsque le militaire sanctionné présente un danger pour son entourage ou pour lui-même.

Les personnes punies de tours de consigne ou d'arrêts répondent à des appels particuliers: le soir (les jours de semaine), le matin et le soir (le week-end).

**LE SURSIS**

Il suspend totalement ou partiellement l'exécution d'une punition de consigne ou d'arrêts pendant un délai déterminé par l'autorité qui l'a infligée (délai compris entre 3 et 12 mois).

**Les pouvoirs disciplinaires****AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU (CDT D'UNITÉ)**

Avertissement, consigne (20 tours), réprimande, arrêts (20 jours) .

**AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU (PREMAR)**

Blâme, arrêts (30 jours) .

**MINISTRE DE LA DÉFENSE OU AUTORITÉ MILITAIRE DE TROISIÈME NIVEAU (CEMM)**

Arrêts (40 jours), blâme du ministre .

**Les garanties****APPLICATION DU BARÈME**

Les punitions sont infligées dans la limite d'un barème fixé par arrêté.

**DROIT DE S'EXPLIQUER**

Avant que la punition ne lui soit infligée, le militaire a le droit de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés.

**DROIT DE RECOURS**

Tout militaire qui estime avoir à se plaindre peut, par la voie hiérarchique, demander de reconsidérer la décision prise à son encontre.

**MOTIVATION DE LA PUNITION**

La motivation en droit et en fait de la punition doit être précisée sur la décision prononçant la punition.

**ACCÈS AU DOSSIER DISCIPLINAIRE**

Le militaire concerné doit obligatoirement être mis en mesure d'avoir communication des pièces et documents le concernant au vu desquels il est envisagé de le punir.

**CONTRÔLE HIÉRARCHIQUE**

Toute autorité supérieure ayant le droit de punir peut intervenir en vue d'une réduction de la peine qui a été prononcée.

**Les récompenses liées au service de manière générale**

Elles reconnaissent le mérite et sont attribuées pour :

- acte de courage et de dévouement ;
- efficacité exemplaire dans le service ;



- acte ou travail exceptionnel servant la collectivité ;
- acte comportant un risque aggravé .

### **Récompenses pour service exceptionnel**

- témoignage de satisfaction ;
- citation sans croix ;
- lettre de félicitation .

### **Récompenses de service courant**

- lors de :
- compétition : médailles, jours de permission,...
  - examen : points d'avancement supplémentaires, ..

## **Les permissions**

### **Crédit de base annuel**

Les marins en position d'activité, de carrière ou servant en vertu d'un contrat, ont par leur statut droit à quarante-cinq jours de permissions par année civile de service, ou pour une durée de service inférieure à un an à quatre jours par mois, chaque fraction de mois étant comptée pour un mois.

Les droits annuels sont exercés du 1er janvier de l'année considérée au 1er mars de l'année suivante.

Sauf circonstance exceptionnelle, les droits de l'année en cours, non utilisés en fin d'année sont systématiquement reportés sur les droits de l'année suivante.

Volontaires militaires: 1ère année = 25 jours .

### **Permissions Complémentaires Planifiées (PCP)**

Les PCP se décomposent en :

- 8 journées systématiquement indemnisées dans les conditions fixées par décret ;
- 7 journées, sécables en demi-journées, planifiées par le commandant de formation le cas échéant dans un cadre fixé par l'autorité de deuxième niveau.

### **Le quartier libre**

En dehors des heures ouvrables le personnel ni de service ni puni, est libre de quitter son unité. Le militaire doit pouvoir rejoindre son unité dans les plus brefs délais. Les heures de sortie et de retour sont pointées sur un cahier à l'aubette ou à la coupée.

## Les autorisations d'absence (AA)

Compte tenu des nécessités du service, les militaires peuvent bénéficier d'autorisations d'absence du service. Les autorisations d'absence ne constituent pas un droit.

### L'AUTORISATION D'ABSENCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 4 HEURES

Elle permet aux militaires de s'absenter pour faire face à un problème ponctuel qui peut être résolu rapidement.

Elle est visée par l'adjudant et présentée pour accord et visa au capitaine de compagnie.

### L'AUTORISATION D'ABSENCE PLUS LONGUE

Des autorisations d'absence plus longues, le cas échéant renouvelables, peuvent spécialement être accordées dans les cas suivants :

- *Autorisations d'absence pour fête religieuse.*

Afin de permettre au militaire de participer à une fête religieuse correspondant à sa confession, des autorisations d'absence peuvent être accordées aux dates fixées chaque année par le ministère de la fonction publique.

- *Autorisations d'absence pour déménagement.*

Les militaires qui font l'objet d'une mutation entraînant changement de résidence mais n'ouvrant pas droit à permission d'éloignement, peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence de quatre jours.

- *Autorisations d'absence pour contraintes particulières.*

Des autorisations d'absence pour contraintes particulières n'excédant pas soixante-douze heures, peuvent être attribuées aux militaires en raison :

- d'activités opérationnelles ou de service ayant requis des efforts particuliers ou exécutées en marge des périodes habituelles de travail ;

- d'astreintes particulières de service ou de disponibilité ;

- de missions d'une durée supérieure à un mois qui ne donnent pas droit aux permissions d'éloignement.

- *Autorisation d'absence pour l'exercice de la fonction de juré d'assises.*

Les militaires convoqués pour l'exercice de la fonction de jurés d'assises bénéficient de droit d'une autorisation d'absence pour la durée de la session à laquelle ils sont convoqués.

## Les permissions à caractère social, familial ou médical

### 3 JOURS

mariage du militaire, de l'enfant du militaire, naissance, adoption d'un enfant, décès d'un enfant, du père, de la mère, d'un frère ou d'une soeur du militaire,

### 4 JOURS

pour une mutation entraînant un changement de résidence,

### 5 JOURS

pour le décès du conjoint du militaire,

### 11 JOURS

congé parental accordé au chef de famille pour une naissance,

### 15 JOURS CONSÉCUTIFS OU FRACTIONNÉS

pour la garde d'un enfant ou d'un parent handicapé (avec autorisation du commandement),

### LES PERMISSIONS À TITRE DE CONVALESCENCE (PATC)

prescrites par le médecin militaire qui en détermine la durée, elles font suite à un accident de travail.

Une contre-visite est obligatoire au

retour de la PATC.

Suite à un arrêt de travail délivré par un médecin civil, une demande d'autorisation de convalescence est à effectuer auprès du Commandant d'unité.

Les autorisations d'absence et les permissions à caractère social, familial et médical ne sont pas déduites du crédit de base.

## Les droits du militaire

Droits du citoyen dans le respect des devoirs du militaire :

- droit d'expression dans le respect des règles de protection du secret et du devoir de réserve.
- droit de saisine des officiers généraux inspecteurs afin de faire appel d'une mesure prise à son encontre et qu'il juge injustifiée.

## Devoirs et responsabilités du militaire

### Obligations générales du militaire

- obéir aux ordres conformément à la loi,
- observer les règlements et les accepter,
- respecter les règles de protection du secret,
- prendre soin du matériel qui lui est confié,
- apporter son concours sans défaillance,
- s'instruire et se préparer physiquement

et moralement au combat,  
- se comporter avec droiture et dignité.

### Devoirs du chef

- prendre des décisions et donner des ordres,
- informer et noter ses subordonnés,
- veiller à leur bien-être.

### Devoirs du subordonné

- exécuter loyalement les ordres reçus,
- faire preuve d'initiative réfléchie,
- rendre compte de l'exécution des ordres.

### Devoirs du militaire au combat

- agir avec énergie et abnégation, y compris au péril de sa vie jusqu'à accomplissement de la mission reçue,
- ne pas entrer en relation avec l'ennemi,
- s'évader pour reprendre le combat, s'il est fait prisonnier.

### Neutralité du militaire

- interdiction de propagande politique, syndicale, philosophique et religieuse, - interdiction du droit syndical, du droit de grève.

## Maintien de la condition physique

*L'entraînement physique militaire et sportif garantit une bonne condition physique et favorise la cohésion des unités. Il représente une activité majeure de la formation du militaire. Chaque militaire doit être apte physiquement et psychologiquement à exécuter sa mission. Cette aptitude s'entretient et s'améliore par la pratique régulière d'activités physiques qui contribuent par ailleurs à une bonne hygiène de vie.*

Les unités doivent faciliter la pratique du sport de leur personnel, à raison de deux heures par semaine, pendant le temps de travail.

Suivant leur disponibilité, leurs moyens, les unités organisent des tournois sportifs, des sorties de cohésion. Il existe aussi des championnats par armée, mais aussi interarmées.

En contre-partie, chaque année, le militaire doit passer des épreuves qui sanctionnent sa condition physique, le CCPM (contrôle de condition physique du militaire).

Ce contrôle comporte une épreuve de course à pied, une épreuve de natation, et un grimper de corde.

Suivant les performances obtenues, des gains d'avancement sont attribués.

Attention, le non-passage de ce contrôle est pris en compte pour l'avancement, l'embarquement, les renouvellements de liens, les mutations pour l'outre-mer, l'admission aux différents cours, l'admission dans les corps des officiers marins de maîtrise (COMM), l'attribution d'un commandement, le recrutement au choix.

Il constitue un des critères pour diverses sélections : BAT, BS...



## Le cérémonial dans la Marine

*La Marine participe à toutes les cérémonies organisées, à l'échelon national ou régional, pour commémorer les grandes dates de l'histoire.*

*De même, tous les faits marquants de la vie de chaque unité sont concrétisés par une cérémonie militaire : prise de commandement, inspection et visite de personnalités, assemblée, couleurs, présentation au drapeau, etc.*

*Toutes les cérémonies militaires respectent les règles et usages d'un cérémonial très traditionnel, ayant pour but de mettre en valeur l'ordre, la discipline et la cohésion d'une troupe, d'un équipage.*

## Les honneurs et saluts en service courant

### Honneurs aux personnes

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Lorsque montent à bord des :

- personnalités ;
- officiers (y compris les aspirants) ;
- commandants de bâtiment non officiers ;
- membres de la légion d'honneur porteurs de l'insigne complet de leur décoration (Voir annexes) ;
- fonctionnaires ayant rang d'officier et reconnus comme tels ; l'officier de garde, s'il est présent, sinon l'officier de quart ou le gradé de coupée commande « Sur le bord » et fait le salut militaire.

Le personnel à proximité de la coupée, à bord comme à terre, interrompt son activité et se met au garde-à-vous ; s'il est officier (ou aspirant) il salue.

Les mêmes dispositions sont adoptées pour le départ du bord.

Quel que soit le grade, l'identité du personnel montant à bord et non formellement connu est contrôlée par le personnel de service.

Le personnel de service chargé du contrôle d'identité salue militairement tout officier marinier d'un grade supérieur au sien.

#### DISPOSITION PROPRES AU COMMANDANT DU BÂTIMENT

Le commandant fixe dans ses instructions permanentes les dispositions particulières pour son accueil et ses mouvements en service courant.

#### DISPOSITIONS PROPRES À L'OFFICIER GÉNÉRAL EMBARQUÉ

L'officier général embarqué précise lors de ses embarquements les dispositions particulières pour son accueil et ses mouvements en service courant.

#### DISPOSITIONS PROPRES À LA VISITE DE CERTAINS OFFICIERS ET PERSONNALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Lorsqu'en service courant, la visite d'un officier général ou d'une personnalité est annoncée, son accueil est organisé par le commandant en respectant les règles de courtoisie.

Le commandant, ou en cas d'empêchement, le commandant en second accueille le visiteur à la coupée.

La tenue de cérémonie peut-être prescrite pour le personnel de service sans qu'il y ait rappel de personnel de garde supplémentaire.

Le garde-à-vous peut être ordonné, avant que la personnalité ne monte à la coupée, si elle y a droit.

## Honneurs et saluts entre unités

### ENTRE BÂTIMENT DE GUERRE FRANÇAIS

Lorsque deux bâtiments de guerre français se rencontrent de jour pour la première fois, hors manoeuvres de port, ils se saluent mutuellement en ordonnant à leur bord le garde-à-vous.

### ENTRE BÂTIMENT DE GUERRE FRANÇAIS ET ÉTRANGER

Le garde-à-vous est également exécuté. En outre, entre le garde-à-vous et la berloque<sup>1</sup>, si les moyens des bâtiments le permettent :

- les honneurs au clairon sont rendus à la marque la plus élevée ;
- l'hymne de la nation étrangère est joué.

### ENTRE BÂTIMENT DE GUERRE FRANÇAIS ET EMBARCATION ET ENTRE EMBARCATIONS

Le cérémonial échangé dans ces deux cas se limite à des saluts du personnel.

### ENTRE BÂTIMENT DE GUERRE FRANÇAIS ET NAVIRE NON MILITAIRE

Lorsqu'un navire non militaire salue un bâtiment de guerre en rentrant son pavillon (trois fois de suite normalement), la réponse doit lui être donnée sans tarder en faisant marquer une fois le pavillon national.

<sup>1</sup> Berloque : batterie de tambour ou sonnerie de clairon qui donne au marin la permission de rompre les rangs.

## L'assemblée - La cérémonie des couleurs

*Chaque jour, dans les unités de la Marine le personnel est rassemblé à 7h55.*

*Ce rassemblement s'appelle l'Assemblée et est dirigée par le commandant en second.*

*L'assemblée permet, avant de commencer le travail quotidien, de faire le contrôle de tout le personnel, de diffuser les informations générales, et de faire participer tout l'équipage à la cérémonie des couleurs, qui se déroule selon le protocole suivant.*

- 7h58 : « Attention pour les couleurs ! » Les compagnies, aux ordres de leur chef, font face au mât de pavillon et sont mises au garde-à-vous ;

- 8h00 : « Envoyez ! » (peut être appuyé par un coup de feu) ;  
Tout le personnel se découvre, sauf les factionnaires qui saluent et la garde d'honneur qui présente les armes. Le clairon joue la sonnerie des couleurs, le pavillon national est envoyé ( ou hissé) lentement.

Les couleurs sont rentrées au coucher du soleil, au plus tard à 20h00, ou si le bord reste sans équipage. Le cérémonial est plus simple : seuls quelques hommes de service y participent.

La garde d'honneur est un petit détachement en armes (1 gradé, 4, 6 ou 9 hommes) pour rendre les honneurs à une personnalité, ou au pavillon national lors d'une cérémonie.

## Le droit des conflits armés

(D'après le manuel de droit des conflits armés du SGA/DAJ<sup>1</sup>)

*Pour exercer le mieux possible le métier des armes, chaque militaire français doit maîtriser un ensemble de paramètres humains, culturels et techniques qui constituent à la fois les difficultés et la richesse de ce métier. Les règles de droit applicables aux forces armées françaises constituent l'un de ces paramètres.*

*Ces règles représentent la traduction en normes juridiques des engagements internationaux de la France, ainsi que des principes d'organisation et de fonctionnement des pouvoirs publics.*

*Ces règles ont aussi pour fonction de donner un cadre précis à l'usage par les forces armées françaises de la contrainte, notamment armée, nécessaire à l'accomplissement de leurs missions : c'est l'objet du droit des conflits armés.*

*Tous les militaires de l'armée de terre, de la Marine nationale, de l'armée de l'air et de la gendarmerie nationale sont tenus d'appliquer les règles du droit des conflits armés, qui sont contenues dans le Bulletin Officiel en Édition Méthodique BOEM 101-2\*, disponible depuis l'année 1998 dans les unités, les états-majors et les écoles du ministère de la Défense.*

<sup>1</sup> Plus d'informations sur le droit des conflits armés sur le CD-ROM de formation, demande à faire par Fax au 01 42 19 72 07 au Bureau du droit des conflits armés/ Direction des affaires juridiques/Secrétariat Général pour l'Administration

## Pourquoi un droit des conflits armés ?

C'est à l'occasion des conflits armés que la puissance souveraine des États se manifeste avec le plus de vigueur. Dans ce contexte, certains États n'hésitent pas à privilégier l'efficacité militaire par rapport aux règles du droit.

À l'inverse, le respect du droit des conflits armés doit permettre de mener les opérations militaires en limitant les effets humains de la guerre. C'est là une condition indispensable pour que ne s'enclenche le cercle vicieux de la barbarie.

Les règles du droit des conflits armés, aussi imparfaites soient-elles, constituent une protection précieuse, tant pour les forces armées que pour les populations civiles.

Elles permettent surtout de résoudre, ou de tenter de résoudre, des situations difficiles, complexes ou ambiguës qui caractérisent les conflits armés. Elles encadrent l'action des forces armées, qui contribue à l'image de la France à l'occasion de chaque intervention extérieure.

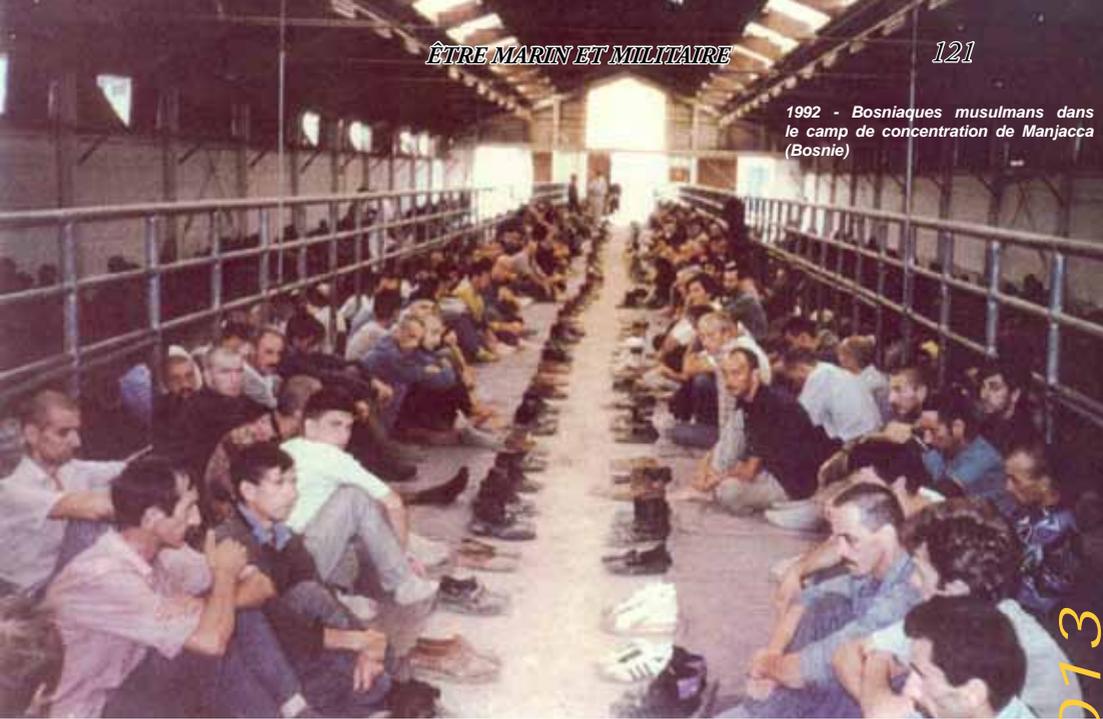
## Qu'est-ce que le droit des conflits armés ?

Le droit des conflits armés constitue une branche spécifique du droit international public et regroupe trois domaines spécifiques.

### Le droit de la guerre

Le droit de la guerre, également connu sous l'appellation de « droit de La Haye », regroupe l'ensemble formé par les conventions de La Haye, dont les plus connues sont celles du 18 octobre 1907 concernant d'une part les lois et coutumes de la guerre sur terre, et d'autre part la pratique de la guerre maritime.

1992 - Bosniaques musulmans dans le camp de concentration de Manjacca (Bosnie)



Ces textes cherchent à protéger les combattants des effets les plus meurtriers de la guerre et définissent un certain nombre de règles applicables au combat, comme par exemple l'interdiction de la perfidie ou l'interdiction de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier.

Les règles qui en découlent visent également la protection de certains biens particulièrement exposés, comme en témoigne la convention de La Haye du 14 mai 1954 relative à la protection des biens culturels.

### **Le droit humanitaire**

Le droit humanitaire englobe pour sa part l'ensemble formé par les conventions de Genève du 12 août 1949 concernant les blessés et malades (1<sup>re</sup> convention), les naufragés (2<sup>e</sup> convention), les prisonniers de guerre (3<sup>e</sup> convention) et la population civile (4<sup>e</sup> convention).

Ces quatre conventions ont vocation à protéger les victimes de la guerre, c'est-à-dire aussi bien les combattants qui ont été

mis hors de combat, que les populations civiles qui subissent les effets néfastes des conflits.

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la proportion des victimes civiles des guerres dépasse très largement celle des victimes militaires. Aux frontières du droit de la guerre et du droit humanitaire s'est développé un droit mixte, qui inclut des règles appartenant à ces deux ensembles juridiques.

Il s'agit des deux protocoles additionnels aux conventions de Genève du 12 août 1949, qui ont été adoptés le 8 juin 1977 à Genève:

Le premier concerne la protection des victimes lors des conflits armés entre États, mais aussi lors des conflits armés dans lesquels les peuples luttent contre la discrimination coloniale, l'occupation étrangère et contre les régimes racistes.

Le deuxième concerne la protection des victimes lors des guerres civiles.

## Le droit de la maîtrise des armements

Ce droit regroupe les conventions internationales interdisant, limitant ou réglementant l'emploi de certaines armes et munitions. Sont notamment interdites les armes chimiques et biologiques, les mines antipersonnel, les balles dumdum, les armes à éclats non localisables, les lasers aveuglants. L'usage des armes incendiaires est pour sa part réglementé et limité à l'attaque des seuls objectifs militaires situés à distance ou à l'extérieur d'une concentration de civils. De même, l'usage des mines autres qu'antipersonnel demeure autorisé à condition de faire en sorte que toutes les précautions soient prises pour protéger les civils de leurs effets. Le droit de la maîtrise des armements complète les instruments internationaux relatifs au désarmement, comme le traité FCE<sup>1</sup> ou les traités START<sup>2</sup> et SALT<sup>3</sup> : ces instruments vont au-delà de la maîtrise des armements, dans la mesure où ils visent à une réduction progressive de certaines armes, jusqu'à leur disparition, alors que la maîtrise des armements n'a pas nécessairement pour objet l'interdiction totale de tel ou tel type d'arme.

## Quelques termes définis dans le droit des conflits armés

### Blessés, malades et naufragés

« Blessé au combat : doit être considéré comme perte autre que tué au combat, tout individu blessé par un facteur ou une cause externe. Ce terme inclut les différentes sortes de plaies ou blessures contractées au combat, qu'il s'agisse d'une blessure ouverte, d'une contusion,

<sup>1</sup> Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe

<sup>2</sup> Strategic Arms Reduction Treaty

<sup>3</sup> Strategic Arms Limitation Talks

d'une fracture, d'une brûlure, d'une blessure due au souffle ou de tous les effets dus aux agents biologiques et chimiques, l'exposition aux radiations ou à toute autre arme ou agent de destruction. » (AAP 6, glossaire OTAN de termes et définitions d'usage militaire.)

« Les termes « blessés » et « malades » s'entendent des personnes, militaires ou civiles, qui en raison d'un traumatisme, d'une maladie ou d'autres incapacités ou troubles physiques ou mentaux, ont besoin de soins médicaux et qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité. Ces termes visent aussi les femmes en couche, les nouveau-nés et les autres personnes qui pourraient avoir besoin de soins immédiats, tels que les infirmes et les femmes enceintes, et qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité.

« Le terme « naufragés » s'entend des personnes, militaires ou civiles, se trouvant dans une situation périlleuse en mer ou en d'autres eaux par suite de l'infortune qui les frappe ou qui frappe le navire ou l'aéronef les transportant, et qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité... » (Article 8 du protocole I du 8 juin 1977, additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949.)

### Combattants

L'article 4 de la convention III de Genève du 12 août 1949 définit les combattants comme :

« Membres des forces armées d'une partie au conflit ainsi que membres des milices et des corps de volontaires faisant partie de ces forces armées, à l'exception du personnel sanitaire et religieux.

– Membres des forces armées régulières, même si celles-ci se réclament d'un gouvernement ou d'une autorité non reconnus par la partie adverse.

– Membres de tous les groupes et de toutes les unités armées et organisées qui sont placés sous un commandement responsable de la conduite de ses subordonnés, même si celui-ci dépend d'un

gouvernement ou d'une autorité non reconnus par la puissance adverse.

Dans tous les cas ils se distinguent par leur uniforme ou par un signe fixe reconnaissable ou en portant les armes ouvertement.

Ils doivent respecter les règles du droit des conflits armés. »

### Crime de génocide

« Le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens. »

(Article 1 de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.)

« Le génocide s'entend de l'un des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux :

- meurtre de membres du groupe ;
- atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ;
- soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- mesures visant à interdire les naissances au sein du groupe ;
- transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

(Article 2 de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.)

### Crime de guerre

Le Code pénal précise dans son article 212-1 :

« La déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile sont punis de la réclusion crimi-

nelle à perpétuité. »

D'autre part, l'article 75 du protocole I du 8 juin 1977, additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949, précise que sont et demeureront prohibés en tout temps et en tout lieu les actes suivants, qu'ils soient commis par des agents civils ou militaires :

- a) Les atteintes portées à la vie, à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes, notamment : le meurtre ; la torture sous toutes ses formes, qu'elle soit physique ou mentale ; les peines corporelles et les mutilations.
- b) Les atteintes à la dignité de la personne, notamment les travaux humiliants et dégradants, la prostitution forcée et toute forme d'attentat à la pudeur.
- c) La prise d'otages.
- d) Les peines collectives.
- e) La menace de commettre l'un quelconque des actes précités.

Enfin, l'article 8 du statut de la Cour pénale internationale définit comme crime de guerre « les infractions graves aux conventions de Genève du 12 août 1949, lorsqu'elles visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des conventions de Genève » et « les violations graves des lois et coutumes de la guerre, dans un conflit armé international ou non international. »

### Prisonnier de guerre

« Tout combattant, au sens de l'article 43 (définition du combattant), qui tombe au pouvoir d'une partie adverse est prisonnier de guerre. »

(Article 44 du protocole I de 1977, additionnel aux conventions de Genève de 1949.)

### Personnes protégées

Le droit des conflits armés prévoit une protection spéciale pour les personnes suivantes :

- les blessés ou malades des forces armées en campagne ;

- les blessés, malades ou naufragés des forces armées sur mer ;
- le personnel sanitaire et religieux attaché aux forces armées ;
- les prisonniers de guerre ;
- les blessés et malades civils ;
- le personnel sanitaire et religieux civil ;
- les parlementaires ;
- le personnel des organismes de protection civile ;
- le personnel de secours ;
- la population civile et les personnes civiles ;
- les personnes privées de liberté, détenues et internées ;
- la population d'un territoire occupé ;
- les femmes et les enfants ;
- les étrangers, réfugiés et apatrides sur le territoire d'une partie au conflit.

## Responsabilité pénale

« La loi pénale française est applicable aux infractions commises sur le territoire de la République. L'infraction est réputée commise sur le territoire de la République dès lors qu'un de ses faits constitutifs a eu lieu sur ce territoire. »  
(Article 113-2 du Code pénal.)

« La loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République. Elle est applicable aux délits commis par des Français hors du territoire de la République si les faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis. »  
(Article 113-6 du Code pénal.)

« Une personne est pénalement responsable et peut être punie pour un crime relevant de la compétence de la Cour (pénale internationale) si elle commet un tel crime, que ce soit individuellement, conjointement avec une autre personne ou par l'intermédiaire d'une autre personne, que cette personne soit ou non pénalement responsable... »  
(Article 25 du statut de la Cour pénale internationale.)

« Un chef militaire ou une personne faisant fonction de chef militaire est

pénalement responsable des crimes relevant de la compétence de la cour commis par des forces placées sous son commandement et son contrôle effectifs, ou sous son autorité et son contrôle effectifs, selon le cas, lorsqu'il ou elle n'a pas exercé le contrôle qu'il convenait sur ces forces... »

(Article 28 du statut de la Cour pénale internationale.)

*Les emblèmes des quatre sociétés nationales de secours reconnues par les Conventions de Genève*



*Croix rouge*



*Croissant rouge*



*Cristal rouge*



*Lion-et-soleil rouge*

# Vivre en Équipage

## La vie courante à bord

### Les rôles

*En mer, un bâtiment de guerre doit être opérationnel 24h sur 24. Pour cela, il est nécessaire que plusieurs équipes se relayent à tour de rôle.*

*Chaque situation nécessite un nombre précis de personnel.*

*L'improvisation n'ayant pas sa place à bord d'un bâtiment de guerre, il convient donc de fractionner et de numérotter l'équipage de façon à ce que chacun connaisse parfaitement sa place lors du passage d'une situation à une autre.*

### Le cahier des rôles

Ce document détermine la place de chacun dans les rôles suivants :

- rôles de base ;
- rôles dérivés des rôles de base ;
- rôles de service courant.

### Les 5 rôles de base

#### LE RÔLE DE COMBAT

il assigne un poste à toute personne embarquée, y compris les passagers, de façon à mettre en oeuvre simultanément le maximum des moyens d'action du bâtiment ;

#### LE RÔLE DE VEILLE

il doit permettre de garder armés, dans la durée, les moyens suffisants pour une réaction immédiate face à une menace prioritaire. Il doit permettre un passage rapide et simple aux postes de combat



RÔLE DE COMBAT



RÔLE DE VEILLE

**LE RÔLE DE MANOEUVRE**

il répartit le personnel nécessaire à l'exécution des manoeuvres du bâtiment ; il prévoit des équipes de renfort ;



RÔLE DE MANOEUVRE



RÔLE DE SÉCURITÉ

**LE RÔLE DE SÉCURITÉ**

il répartit le personnel de manière à armer le maximum de moyens de sécurité du bâtiment, en minimisant les mouvements de personnel entre zones ;

**LE RÔLE DE PROTECTION**

il fixe les postes de surveillance et d'intervention contre des intentions hostiles au bâtiment au mouillage



RÔLE DE PROTECTION

## Les rôles dérivés des rôles de base

### DU RÔLE DE COMBAT

- combat nucléaire ;
- mise en garde ;
- combat en manoeuvrant ;
- évacuation.

### DU RÔLE DE VEILLE

- aviation ;
- navigation ;
- navigation renforcée ;
- ravitaillement à la mer.

### Les rôles de service courant

- couchage ;
- propreté ;
- compagnie.

Tableau de fractionnement							
BORDÉES	TRIBORD			BÂBORD			
TIERS	1		3		2		
DIVISION	1	5	3	6	2	4	
1/2 BORDÉES	A		B		C		D

## Numérotage de l'équipage

Votre place au sein de l'équipage est définie par le numérotage.

Exemple : C 6 30Q

La première lettre indique la 1/2 bordée - ici 1/2 bordée C (donc bâbord).

Le deuxième chiffre indique la division - ici division 6 (donc tiers 3) .

Les deux chiffres suivants indiquent la spécialité suivant la liste 1: ici artillerie.

La dernière lettre le grade et le niveau d'emploi suivant la liste 2 : ici QM et MOT.

Les trois chiffres du symbole sont éventuellement complétés d'un quatrième chiffre si le nombre des hommes du service dans une même division l'exige ; ce quatrième chiffre est séparé des trois premiers par un tiret. Il peut ainsi y avoir :

- un membre d'équipage portant le symbole C 630 Q ;
- un autre portant le symbole C 630 \_1Q ;
- un troisième portant le symbole C 630 \_2Q etc...

### LISTE 1

- 00 à 03 : conduite du navire
- 04 à 07 : transmissions
- 08 à 14 : détection
- 15 à 24 : aviation
- 25 à 34 : artillerie
- 35 à 39 : brigade de protection
- 40 à 44 : a.s.m.
- 45 à 64 : énergie/propulsion
- 65 à 69 : sécurité
- 70 à 74 : commissariat/santé
- 75 à 79 : passagers/musiciens
- 80 à 99 : personnel BE équipage du service général et aéro

### LISTE 2

- J - major
- P - maître principal
- B - premier maître BS
- M - premier maître non BS
- F - maître BS
- T - maître non BS
- S - second maître
- Q - quartier-maître et matelot

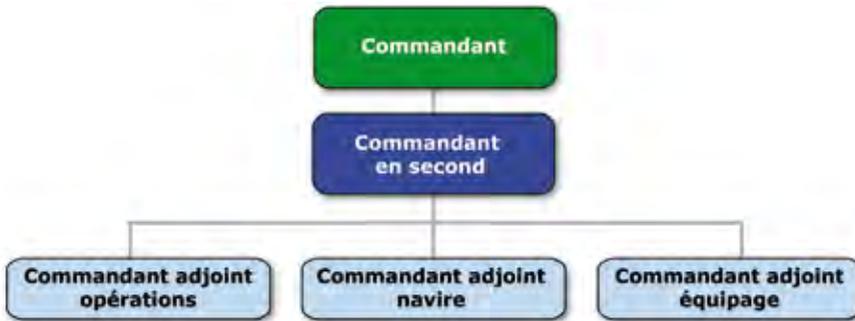
## L'Instruction Générale n°14

Ce document qui traite de « l'organisation du commandement de force maritime », plus communément appelé «IG 14» définit l'organisation

et l'action du commandement dans les différentes situations qui peuvent survenir et fixe les règles essentielles du fonctionnement d'un élément de force maritime.

### Organisation du commandement

#### ORGANISATION ORGANIQUE



#### Rôle du commandant (CDT)

Il est responsable en tout temps et en toutes circonstances :

- de la conduite de l'élément ;
- de sa conservation, de sa sûreté, de son entretien et de sa gestion administrative ;
- il a autorité sur tout le personnel présent à bord ;
- il détient les pouvoirs disciplinaires.

Il coordonne l'activité des compagnies et des services.

Il anime la démarche qualité.

#### Le commandant adjoint opérations (COMOPS)

Il est chargé de la préparation, de la mise en oeuvre du domaine fonctionnel des opérations et de la coordination de l'activité en mer.

#### Rôle du commandant en second (CSD)

Il est le remplaçant désigné du commandant.

Il est le chef des organisations sécurité et protection - défense.

Il coordonne l'activité de chacun des commandants adjoints dans leur domaine d'action.

#### Le commandant adjoint navire (COMANAV)

Il est chargé de la conservation du bâtiment et de ses équipements.

Il est adjoint sécurité.

**Le commandant adjoint  
équipage (COMAEQ)**

Il est chargé de la chaîne fonctionnelle  
conduite nautique et service courant.  
Il est adjoint protection.

**Les services à bord d'un  
bâtiment**

Dans chacun des domaines organiques      officier chef de service.  
Opérations, Navire et Équipage, on  
trouve plusieurs services dirigés par un

OPÉRATIONS	NAVIRE	ÉQUIPAGE
Système d'information et de communication (SIC)	Flotteur - Énergie	Pont
Information lutte au dessus de la surface (LAS)	Mobilité - «Propulsion manoeuvrabilité»	Commissariat
Information lutte sous la mer (LSM)		Hygiène - Santé
Armes		

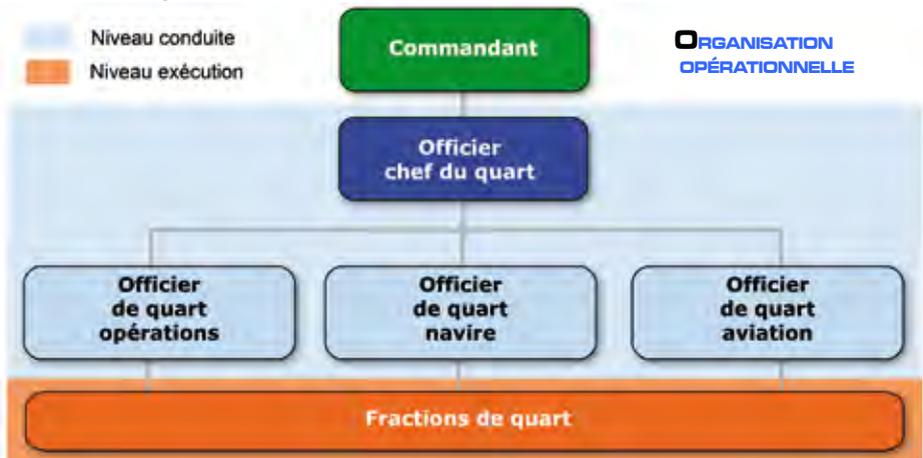
**La permanence du  
commandement**

**À LA MER**

La permanence du commandement à la mer est assurée par un officier ou un officier marinier supérieur, chef de quart passerelle, qui prend le titre : d'officier chef du quart. Il a dans l'exercice de ses attributions autorité sur l'ensemble des officiers de quart.

Il se tient à la passerelle, il est responsable devant le CDT de :

- la conduite nautique (navigation, manoeuvre);
- la sécurité interne.



## AU MOUILLAGE ET À QUAI

L'officier de garde est le remplaçant désigné du commandant. Sa garde dure 24 heures. Il assure en tout temps la

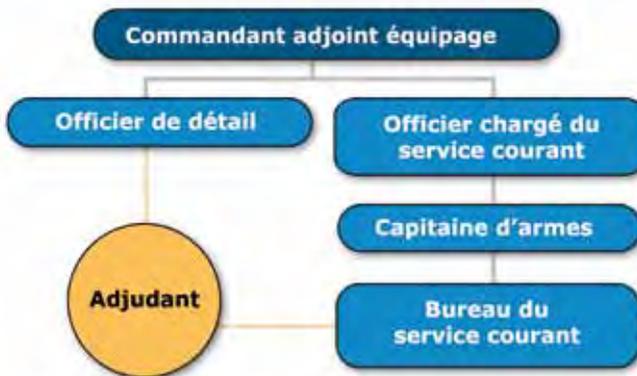
permanence de l'action du commandant et l'exécution des ordres de celui-ci. A ce titre, l'officier de garde a autorité sur tout le personnel.



## L'organisation du service courant

Pour coordonner, organiser la vie à bord et veiller au maintien de la discipline, il

existe une chaîne fonctionnelle appelée : « service courant ».



### Le commandant adjoint équipage (COMAEQ)

Il est chargé de l'organisation du service courant.

Il est adjoint protection.

Il dispose des adjoints suivants :

- l'officier chargé du Service courant (OCSC), qui est chargé :
- du fonctionnement de la police à bord et

du maintien de la discipline ;

- du fonctionnement journalier du bureau du service courant ;
- de l'instruction de la garde de sûreté et de la brigade de protection ;
- du traitement des affaires disciplinaires.

- l'officier de détail :

Il est chargé de la préparation et de la surveillance générale des parties

communes et de la tenue extérieure de l'élément.

- le capitaine d'armes (CDA) :  
Officier marinier, de préférence fusilier, il est désigné par le commandant. Il dirige le bureau du service courant et il seconde l'OCSC dans les tâches relatives au respect des règlements, au maintien de la discipline et au règlement des affaires disciplinaires.

### Le bureau du service courant (BSC)

Sous l'autorité directe du CDA, il est chargé :

- d'établir et de diffuser les prévisions des activités journalières ;
- de régler le roulement du service par fractions de l'équipage ;
- d'organiser et de répartir les tâches

- d'intérêt général ;
- de régler les horaires des activités du personnel ;
- d'organiser les formalités d'embarquement et de débarquement du personnel non officier ;
- de tenir à jour le cahier des rôles et le registre du service courant.

### Le tableau de service

Il fixe de manière permanente les horaires des divers mouvements de la journée. Trois tableaux de service :

- un «à quai au port base» (jours ouvrables et non ouvrables) ;
- un «en escale» (jours ouvrables et non ouvrables) ;
- un «à la mer ou au mouillage sur rade foraine» (jours ouvrables et non ouvrables).

Tableau de service bâtiment au port base

HEURE	SERVICE ORDINAIRE DE SEMAINE	SERVICE DU DIMANCHE (samedi, dimanche, jour férié)
07H00	Branle-bas	
07H05	La marche - petit déjeuner	
07H15		Branle-bas
07H20		La marche - petit déjeuner
07H30	Dernière rentrée des permissionnaires (1)	Dernière rentrée des permissionnaires (1)
07H45	Appel de la fraction de service	
07H55	Assemblée	Appel des fractions présente et quittante
08H00	Couleurs	Couleurs
08H05	Poste d'entretien	Poste de propreté, permissionnaire pour la fraction quittante
08H45		Dégagé du poste de propreté
10H55	Dégagé du poste d'entretien pour les rationnaires	
11H00	Déjeuner 1 <sup>er</sup> service	Déjeuner 1 <sup>er</sup> service
11H55	Dégagé du poste d'entretien	
12H00	Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service	Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service
12H15	Remise au travail pour les rationnaires	
13H10	Appel au poste de compagnie	
13H15	Poste d'entretien	
15H40	Dégagé du poste d'entretien - Rangerment du matériel - Poste de propreté	
16H10	Dégagé, permissionnaires à se changer	
16H15	Permissionnaires	
17H15	Dîner pour les rationnaires	Dîner pour les rationnaires
18H55	Appel de la fraction de service et des hommes punis	
19H00	Dîner 2 <sup>ème</sup> service	Dîner 2 <sup>ème</sup> service
22H30	Extinction (des feux (1)	Extinction des feux (1)

Tableau de service bâtiment en escale

HEURE	SERVICE ORDINAIRE DE SEMAINE	SERVICE DU SAMEDI	SERVICE DU DIMANCHE
07H00	Branle-bas	Branle-bas	
07H05	La marche – petit déjeuner	La marche – petit déjeuner	
07H30	Dernière rentrée des permissionnaires (1) (2)	Dernière rentrée des permissionnaires (1) (2)	Dernière rentrée des permissionnaires (1) (2)
07H45	Appel de la fraction de service	Appel de la fraction de service	
07H55	Assemblée	Assemblée	Appel des fractions prenante et quittante
08H00	Couleurs	Couleurs	Couleurs
08H05	Poste d'entretien	Poste d'entretien	Poste de propreté, permissionnaire pour la fraction quittante
08H45			Dégagé du poste de propreté
10H55	Dégagé du poste d'entretien pour les rationnaires		
11H00	Déjeuner 1 <sup>er</sup> service	Déjeuner 1 <sup>er</sup> service	Déjeuner 1 <sup>er</sup> service
11H55	Dégagé du poste d'entretien		
12H00	Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service	Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service	Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service
12H15	Remise au travail pour les rationnaires		
13H10	Appel au poste de compagnie		
15H30	Dégagé du poste d'entretien, poste de propreté		
15H55	Dégagé, permissionnaires à se changer		
16H00	Permissionnaires		
17H00	Dîner 1 <sup>er</sup> service	Dîner 1 <sup>er</sup> service	Dîner 1 <sup>er</sup> service
19H00	Dîner 2 <sup>ème</sup> service	Dîner 2 <sup>ème</sup> service	Dîner 2 <sup>ème</sup> service
22H30	Extinction des feux (1)	Extinction des feux (1)	Extinction des feux (1)
01H00	Rentrée du pavillon plage arrière	Rentrée du pavillon plage arrière	Rentrée du pavillon plage arrière

(1) Ces mouvements s'effectuent sans diffusion

(2) Sauf pour le personnel autorisé à rester à terre et possédant une adresse et un numéro.

Tableau de service bâtiment à la mer et au mouillage sur rade foraine

HEURE	SERVICE ORDINAIRE DE SEMAINE	SERVICE DU SAMEDI	SERVICE DU DIMANCHE
07H45	Branle-bas		
07H50	La marche – Petit déjeuner		
07H50	Relève de quart		Relève de quart (1)
08H25	Dans 5 minutes, appel par compagnie		
08H30	Appel par compagnie		
08H35	Poste de propreté		
09H00	Dégagé du poste de propreté Poste d'entretien		
10H30			Appel par compagnie a/o ADJ (1)(2)
11h00			Déjeuner 1 <sup>er</sup> service
11h50			Relève de quart
12H00	Dégagé du poste d'entretien		
12H00			Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service
14H45	Levez vous, rangement des postes		
15H50			Relève de quart
15H00	Poste d'entretien		
16H55	Dégagé		
17H00			Sport pont d'envol (selon météo)
18H00			Briefing activité en salle de réunion
19H00			Dîner 1 <sup>er</sup> service
19H50			Relève de quart
20H00			Dîner 2 <sup>ème</sup> service
S/O	(Coucher de soleil) Masquage des feux, masquage des feux (sauf au mouillage)		
22H30			Extinction des feux (1)
22H50			Relève de quart (1)
01H50			Relève de quart (1)
04H50			Relève de quart (1)

(1) Ces mouvements s'effectuent sans diffusion

(2) Les adjudants font le tour de leur compagnie et en rendront compte au CDA

## La feuille de service

Ce document est édité chaque jour pour - tous les mouvements non prévus au tableau de service .

Y sont mentionnés :

- la liste du personnel de service;

### JOURNEE DU MERCREDI 30 MAI 2007

BATIMENT DISPONIBLE - VIGIPIRATE ROUGE - NIVEAU 1 DU CODE ISPS

EQUIPE DE SERVICE					
Officier de garde: <b>LY GUILLOU</b>					
OPN: <b>SM DELBARY</b>		OPSC: <b>SM DEBORD</b>			
SECU: <b>MT GALLET</b> Hors quart	GSS SIC: <b>QM CHARLERY</b>	Factionnaire 1: <b>SM GINFRAY</b> 8/10-14/16-20/24			
MECAN: <b>QM GUILLOU</b> Quart de 8/12-16/18-0/4	GSS CMA: <b>QM DEHAN</b> Quart de 20/24	Factionnaire 2: <b>QM GINET</b> 10/12-16/18-0/4			
ELEC: <b>QM MAINGUIN</b> Quart de 12/16-18/20-4/8		Factionnaire 3: <b>SM COLIGNON</b> 12/14-18/20-4/8			
PRODEF					
Chef: OPSC					
PRODEF: PSA, 2 chargeurs, 1 radio / TOPSC vérifie l'aptitude médicale du personnel de service					
Binôme n°1	Binôme n°2	Binôme n°3			
Factionnaire quittant FAP, 2 chargeurs (1GC)	Factionnaire prenant FAP, 2 chargeurs (1GC)	GSS SECU FAP, 2 chargeurs (1GC, 1Pb)			
Gradé PC MES quittant 1 matraque, 1 lacry., 1 radio	Gradé PC MES prenant 1 matraque, 1 lacry., 1 radio	GSS SIC 1 matraque, 1 lacry., 1 radio			
SECURITE					
Intervention immédiate 1 <sup>ère</sup> phase : Personne qui découvre le sinistre ou Factionnaire de quart sur détection par boucles - mlie le DDL					
Intervention immédiate 2 <sup>ème</sup> phase : Factionnaire de quart qui rallie le DDL Le GSS SIC prévient les marins-pompiers et les bateaux voisins. Il accueille les équipes à la coupée. Il met en place la rubalise de la coupée via l'équipe d'alarme jusqu'au PC MES. Il rejoint ensuite le DDL.					
<b>DDL:</b> Officier de garde Rejoint par l'adjoint sécurité si présent à bord.					
<b>DDI:</b> OPN Rejoint par l'assistant sécurité si présent à bord.					
<u>Liasons:</u> TRPP 52/53 canal 1 entre DDL et DDI — TRPP 52/53 canal 2 pour la protection Silex entre DDL et DDI installé par le GSS SIC si le DDI ne lui fixe pas de tâche particulière					
Groupe soutien		Groupe d'attaque		Groupe protection	
Chief	ELEC	Chief	SECU	Chief	OPSC
Equipier	GSS CMA	Equipier	Fact. prenant	Equipier	MECAN
		Equipier	Fact. quittant		
<b>Equipe d'alarme :</b>					
- tout le personnel présent à bord non de service ;					
- la personne la plus ancienne dans le grade le plus élevé assure la fonction de chef.					
Lors des exercices:					
- la branche d'attaque doit être mise sous pression					
- le générateur de fumée doit être mis en œuvre par l'OPN/DDI sauf dans les locaux vie (postes, carrés, cuisine)					
MAREES					
PM: 04h45/6,1m		17h04/6,2m		BM:11h06/2m - 23h23/1,9m	
Coefficient: 66/68					
HEURES DES COULEURS					
Matin: 08H00			Soir: 20H00		
LISTE DES HOMMES PUNIS: NEANT					

## JOURNEE DU MERCREDI 30 MAI 2007

Soullarde+cafétéria	Matin : QM GINET	Midi : QM DEHAN	Soir : QM GUILLOU
---------------------	------------------	-----------------	-------------------

### ACTIVITES:

07H00	: Branle-bas.
07H30	: Dernière rentrée des permissionnaires.
07H45	: Appel de la fraction de service équipée au PC NAV.
07H55	: Appel au poste de compagnie, les adjudants à rendre l'appel au BSC.
08H00	: Couleurs.
<b>08H30</b>	: <b>Réunion de tous les chefs de services et secteurs en salle de réunion a/o MP Troville</b>
S/O	: <b>Corvée vivres pour tout le personnel.</b>
11H00	: Déjeuner 1 <sup>er</sup> service.
12H00	: Déjeuner 2 <sup>ème</sup> service.
12H30	: Remise au travail pour le personnel ayant déjeuné au 1 <sup>er</sup> service.
13H15	: Briefing exercice en salle de réunion pour le personnel de service.
13H30	: Instruction « mise en œuvre de la Ratier » pour les factionnaires en salle de réunion.
<b>13H30</b>	: <b>Appel au poste de compagnie</b>
13H40	: <b>Appel du personnel prévu pour la corvée coquetèle</b> a/o QM Lorette (voir communication).
14H00	: <b>Conférence sur le cérémonial</b> à ALFAN (CSD, CRE, CDA, MT Bénard).
<b>15H30</b>	: <b>Poste de propreté.</b>
16H15	: Permissionnaires.
17H00	: Dîner 1 <sup>er</sup> service.
17H45	: <b>Appel du personnel prévu pour la corvée coquetèle hangar hélicoptère.</b>
18H30	: <b>Début coquetèle (T28).</b>
18H45	: Appel de la fraction de service et des hommes punis au BSC.
19H00	: Dîner 2 <sup>ème</sup> service.

Exercice « feu sec en L1010 (soute à fret) ».

### ROULAGES:

<u>Berlingo</u> :	08h00 à 10h00 a/o CDA 10h00 à 12h00 a/o SM Turmel 13h30 à 16h00 a/o MP Troville
<u>Saxo</u> :	a/o CDT

### COMMUNICATIONS:

#### CDA :

Personnel participant à la corvée coquetèle :  
MO Martinez, MO El Beji, QM Gérard, QM Avenel, MO Barbier, MO Lesaulnier, QM Beaumanoir.

#### CSD :

Consulter le programme de principe pour les prochaines semaines.

Le Capitaine de Corvette Stéphane Dréo  
Commandant en second de la frégate GERMINAL,  
Signé: **DREO**

## Participation et droit d'expression

*La Marine se préoccupe depuis fort longtemps des conditions de vie et de travail de son personnel.*

*Les marins ressentent le besoin de s'exprimer et de faire évoluer les choses. Par l'intermédiaire de leurs représentants élus ou désignés, ils font part de leurs préoccupations au commandement.*

*Des structures adaptées ont été mises en place afin de répondre aux besoins les plus divers : statut du personnel, conditions de vie et de travail, distractions, sports...*

### Les représentants du personnel

Chaque catégorie de personnel a un représentant qui doit s'attacher à bien connaître les problèmes et les préoccupations du personnel qu'il représente.

Ces représentants sont désignés par le commandant sur une liste d'au moins 2 volontaires, établie par le représentant quittant ses fonctions.

Pour pouvoir être proposé, il ne faut pas avoir fait l'objet d'une sanction statutaire, d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ou d'une punition disciplinaire.

Ces représentants continuent d'occuper après leur désignation les emplois définis au plan d'armement. La charge de représentation s'ajoute à leurs autres activités.

### Qui sont-ils ?

#### LE REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPAGE : LE QUARTIER-MAÎTRE MAJOR

Il représente les quartiers-maîtres et matelots.

Non astreint dans sa fonction à la voie hiérarchique normale, il peut s'adres-

ser directement au commandant adjoint Équipage (COMAEQ).

Il explique à l'équipage les décisions du commandement.

#### LE REPRÉSENTANT DES OFFICIERS MARINIERS : LE PRÉSIDENT DES OFFICIERS MARINIERS

Il doit s'attacher à bien connaître les problèmes des officiers mariniers.

Il a le souci de la cohésion et de l'entraide au sein de l'unité pour le personnel qu'il représente.

Il porte une attention particulière aux problèmes professionnels, personnels et familiaux de ce personnel.

Non astreint dans cette fonction à la voie hiérarchique, il peut dans sa fonction s'adresser directement au commandant. Représentant des officiers mariniers auprès du commandant, son avis est demandé pour les questions relatives aux prolongations de contrats, aux notations, aux punitions du personnel officier marinier.

### Les structures de participation

Ce sont des organisations mises en place pour transmettre les informations et maintenir la cohésion entre le commandement et les différentes catégories de personnel. Ces structures sont constituées de commissions qui se réunissent :

#### AU NIVEAU DE L'UNITÉ

La Commission Participative d'Unité (CPU)

Elle a un triple rôle :

- faciliter la circulation de l'information, notamment en ce qui concerne la vie courante et les activités à venir ;
- améliorer les conditions de vie courante ;

- organiser l'accueil des nouveaux embarqués.

Présidée par le commandant, elle rassemble :

- le commandant en second ;
- le commandant adjoint équipage ;
- le président des officiers mariniers et le quartier-maître major (membres de droit) ;
- le ou les membres occasionnels ;
- les représentants des officiers, officiers mariniers ;
- le ou les membres des conseils nationaux (C.S.F.M, C.F.M.M.) s'il en existe dans l'unité.

Elle se réunit une fois par trimestre.

La commission d'ordinaire

Elle a pour but de prendre en compte les observations et desiderata pour l'alimentation de l'équipage.

Elle est présidée par le commandant adjoint équipage.

Elle regroupe le médecin, le commissaire, le maître cuisinier, le maître commis, 1 à 4 quartiers maîtres et matelots désignés pour 1 ou 2 semaines.

Des observations journalières sont portées par le personnel équipage de commission d'ordinaire sur le cahier de commission d'ordinaire conservé au bureau du maître commis.

La commission consultative d'Hygiène et prévention des accidents (CCHPA)

Elle a pour but d'améliorer les conditions de travail et de réduire les accidents (domaines professionnels et sportifs).

Elle est présidée par le commandant en second, et se réunit tous les trois mois.

La commission de distraction

Elle gère les activités, propose et anime les activités de détente. Elle gère les activités des clubs de loisirs.

Le comité de gestion de la coopérative

Il examine les comptes de la coopérative. Les bénéfices effectués sont affectés à la distraction de l'équipage après accord de la commission de distraction.

### AU NIVEAU LOCAL

Commission Participative du Port (CPP)

Elle a pour but d'examiner les questions non réglées au niveau de la CPU mais pouvant l'être au niveau du port.

Les différentes questions peuvent porter sur les conditions de vie courante, de travail ainsi que sur leurs conséquences sur l'environnement social et familial.

Elle est présidée par l'amiral adjoint au préfet maritime.

Elle se réunit deux fois par an.

### AU NIVEAU NATIONAL

Le Conseil de la Fonction Militaire Marine (CFMM)

Il prépare les dossiers qui seront étudiés par le conseil supérieur de la fonction militaire et étudie les questions spécifiques à la marine qui peuvent être traitées directement au sein du C.F.M.M.

Il est présidé par le ministre de la défense et vice présidé par le chef d'état-major de la Marine.

Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM)

Il exprime son avis sur les questions à caractère général relatives à la condition et aux statuts des personnels militaires.

Le CSFM comprend 85 membres dont 12 marins. Il est présidé par le ministre de la défense. Il se réunit deux fois par an.

## Les correspondants du personnel

Interlocuteurs des présidents de catégorie d'un côté, des grands commandants de l'autre.

**LES CORRESPONDANTS DU PERSONNEL NON OFFICIER (CPNO) SONT DES MAJORS OU DES OFFICIERS MARINIERS SUPÉRIEURS D'EXPÉRIENCE**

En métropole, ils sont neuf, placés à plein temps auprès des grands commandants de force ou territoriaux. Outre-mer, placés auprès des COMAR. Seuls les CPNO de Guyane, Djibouti et COMFOR Cap-vert cumulent leur fonction avec une fonction organique (cumul spécialité et fonction CPNO). Le CPNO placé auprès du CEMM est leur point de contact avec l'échelon parisien.

**LE CORRESPONDANT DU PERSONNEL OFFICIER (CPO) EST UN OFFICIER PLAÇÉ AUPRÈS DU CEMM**

Il travaille seul au profit de l'ensemble des officiers.



## Activité annuelle d'un bâtiment.

Le programme d'un bâtiment est constitué d'une alternance de périodes de navigation et de périodes à quai.

### Périodes d'activités opérationnelles (navigation, alerte)

#### LES MISSIONS

le bâtiment peut être déployé pour une période variable (comprise entre quelques jours et quelques mois) dans n'importe quelles régions du globe, dans le cadre d'opérations nationales ou internationales.

Plusieurs escales peuvent être programmées pour le repos du personnel et le ravitaillement.

#### LES EXERCICES

le bâtiment effectue pendant des périodes assez courtes d'entraînement opérationnel (quelques jours à quelques semaines) des exercices nationaux ou internationaux. Ceux-ci peuvent donner lieu à une ou plusieurs escales.

#### L'ALERTE

le bâtiment peut être à quai pendant cette période mais il doit être capable d'appareiller dans un délai très court (6 à 72 heures) pour intervenir rapidement.

#### LES MISES EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES

le bâtiment effectue, après une longue période d'inactivité (entretien par exemple), une période d'entraînement pour retrouver sa capacité opérationnelle.



IPER du Téméraire

### Périodes d'entretien et de réparation (indisponibilité)

#### PÉRIODE DE PRÉPARATION ORGANIQUE (PPO)

elle permet à l'unité d'effectuer l'entretien du matériel de son niveau.

#### ARRÊTS TECHNIQUES POUR LES BÂTIMENTS OPÉRATIONNELS AVANT 2003

- Indisponibilité pour Entretien (IE) : d'une durée pouvant aller de 6 semaines à trois mois, elle sert essentiellement à l'entretien du matériel (démontage de pièces, entretien de surface...). Le personnel peut prendre des permissions. Généralement deux ou trois, elles sont programmées dans l'année.

- Indisponibilité Programmée pour Entretien et Réparation (IPER) : d'une durée de 4 mois à un an, le bâtiment se trouve au bassin (en cale sèche) pour un entretien du matériel et des surfaces très poussé. Une période d'IPER est programmée, en principe, tous les trois ou quatre ans.

### **ARRÊTS TECHNIQUES MAJEURS (ATM) POUR LES BÂTIMENTS OPÉRATIONNELS À PARTIR DE 2003**

ATM1, 2 ou 3 :

arrêts techniques plus ou moins longs suivant les travaux à réaliser (ATM1-courte durée, ATM2 et 3 - longue durée).

### **INDISPONIBILITÉ SUR ALÉA (IA)**

réparation d'une avarie sur un matériel.

### **Périodes particulières**

#### **ADMISSION AU SERVICE ACTIF (ASA)**

début de la carrière d'un bâtiment au sein de la Marine à l'issue de sa période d'armement. Entrée officielle dans la flotte des bâtiments en service.

#### **DISPONIBLE À QUAI**

situation peu courante (souvent à la fin d'une IE ou AT), le bâtiment est disponible mais n'a pas d'activité opérationnelle.

#### **PÉRIODE DE GARDIENNAGE**

cette situation peut être programmée pour des périodes de congés (été, fin d'année). Le bâtiment est gardé par une équipe très réduite afin que l'ensemble du personnel puisse prendre ses permissions.

## **Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC)**

*Qu'il soit embarqué ou à terre, tout marin doit connaître les systèmes d'information et de communication (SIC) à sa disposition et savoir s'en servir. La Marine dispose de systèmes informatiques et de télécommunication performants lui permettant de faciliter les échanges à la fois entre les unités et vers les état-majors, mais aussi vers l'ensemble des ministères, que ce soit pour l'acheminement de la voix ou des documents électroniques et multimédias.*

A terre ou embarqués, la plupart de ces SIC sont contrôlés ou exploités depuis les cellules de management de l'information (CMI) et les postes centraux de télécommunication (PC TELECOM). Généralement armés en permanence par des spécialistes des systèmes d'information et de télécommunication (SITEL), ces cellules assurent notamment la distribution des messages d'autorité et la maintenance de ces systèmes.

Le marin d'aujourd'hui ne peut travailler sans les SIC, qu'il soit affecté dans un bureau d'administration des ressources humaines, où il utilisera des systèmes d'information comme RH@PSODIE<sup>1</sup>, ou dans un central opérations où SIC 21 (le Système d'Information et de Communication du 21<sup>ème</sup> siècle) sera l'un de ses outils de travail au quotidien. Par ailleurs, en mer comme à terre, les liaisons téléphoniques et radio électriques lui garantissent de pouvoir communiquer rapidement et de manière protégée avec ses interlocuteurs.

<sup>1</sup> RH@PSODIE: Ressources Humaines APpliquées à la SOLde et au Dossier Individuel Électronique

## La sécurité informatique

Afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information de la Marine, chacun doit s'assurer de respect un certain nombre de bonnes pratiques :

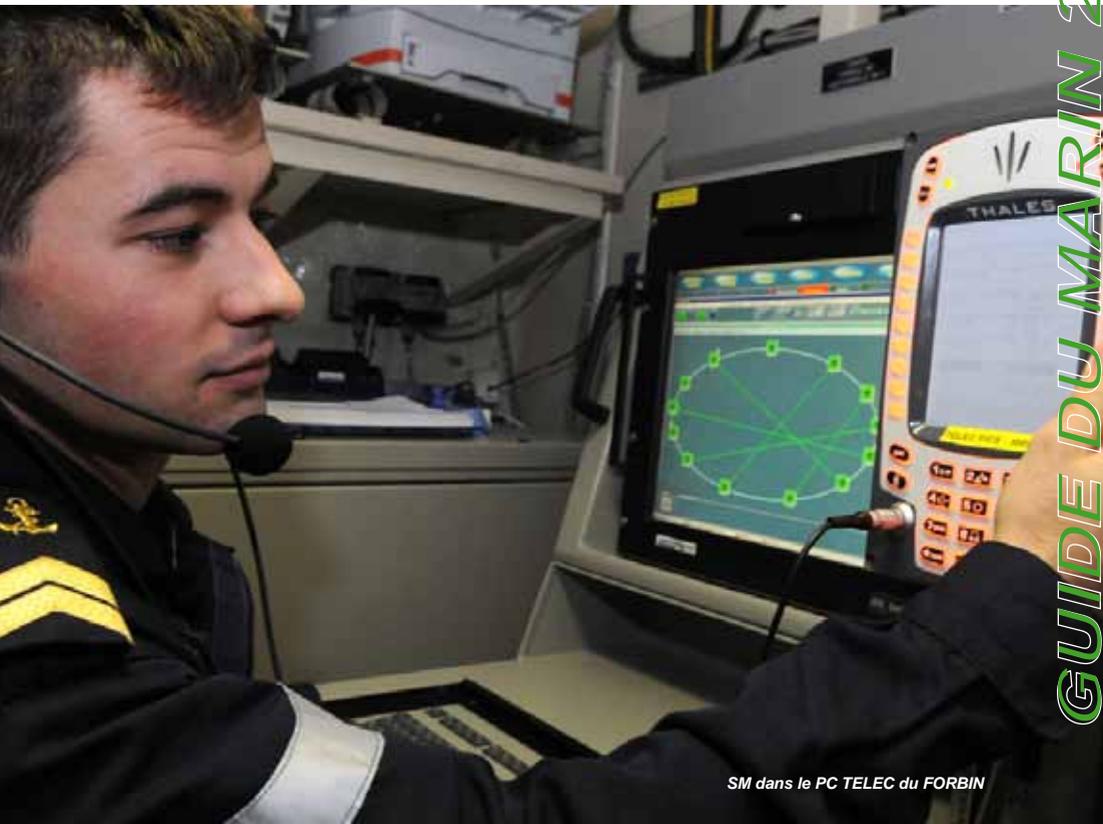
- tout marin doit avoir été sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information ;
- les postes de travail et supports informatiques professionnels ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles ;
- afin d'éviter tout risque de contamination virale, tout support informatique entrant ou sortant doit faire l'objet d'un passage dans un sas antivirus ;
- le marin doit savoir à qui s'adresser en cas de problème lié à l'informatique ou à la sécurité des systèmes d'information (SSI) ;
- il doit utiliser des mots de passe non triviaux et les mémoriser ;
- les supports informatiques doivent être

rangés et les sessions informatiques verrouillées ou fermées lorsque le marin quitte son poste de travail ;

- la plus grande vigilance doit être apportée aux systèmes d'informations et supports classifiés de défense.

Dans certains cas, le non respect de consignes en matière d'informatique peut engager la responsabilité pénale du marin.

Enfin, tout comme pour toute documentation, le marin doit veiller à nommer correctement ses fichiers et à organiser ses répertoires informatiques de manière compréhensible. Il doit être courtois et respectueux vis-à-vis des destinataires avec lesquels il peut échanger, par exemple, par courrier électronique.



## Règles d'emploi du courriel

### *Instruction n°22/DEF/EMM/SEC - Annexe 2*

Le courriel constitue avant tout un outil de travail et un moyen de communication destiné à faciliter la circulation et l'échange d'informations.

La messagerie individuelle (Outlook, Intramar,...) doit être différenciée de la messagerie formelle (MELINDA<sup>1</sup>, MUSE<sup>2</sup>, ...). Son utilisation est soumise non seulement à des règles élémentaires de courtoisie mais également à un cadre réglementaire engageant la responsabilité de chaque usager.

#### RESPECT D'AUTRUI ET DE L'INSTITUTION

Les informations diffusées ne doivent pas nuire à la dignité d'autrui ni à l'institution de la défense. Chaque courriel engage la responsabilité de son émetteur.

#### VALIDITÉ, TRAÇABILITÉ

La validité, la « traçabilité » et l'absence d'ambiguïté doivent caractériser les informations transmises.

Il convient :

- de vérifier systématiquement les informations transmises (version des pièces jointes) ;
- de vérifier la présence effective, en pièce jointe, des fichiers à transmettre ;
- de transmettre les documents officiels numérisés en format non falsifiable (signés par l'autorité habilitée et enregistrés au format PDF) ;
- de mentionner explicitement les modifications apportées aux pièces jointes d'un courriel lorsque celui-ci est retransmis.

<sup>1</sup> MELINDA: Messagerie ELelectronique INtramar D'Autorité

<sup>2</sup> MUSE: Messagerie Universelle SÉcurisée

#### SOBRIÉTÉ, CLARTÉ

La présentation des courriels doit répondre à des exigences de sobriété et de clarté. Le style doit tenir compte des convenances.

Il convient :

- de soigner l'orthographe et la syntaxe ;
- de respecter les règles de courtoisie et de bienséance ;
- de rester fidèle aux usages régissant les rapports hiérarchiques au sein des armées ;
- de n'adresser aux autorités que des informations de leur niveau ;
- de mentionner de façon explicite l'objet du message pour en faciliter l'exploitation ;
- de rédiger des messages courts et concis pour ne pas nuire à l'intelligibilité ;
- d'éviter toute excentricité dans la présentation.

#### CONFIDENTIALITÉ

Chaque rédacteur est tenu à une obligation générale et permanente de confidentialité et de discrétion à l'égard des informations et documents électroniques disponibles sur les réseaux.

Il conviendra donc :

- de s'assurer du niveau de confidentialité des documents avant de les diffuser ;
- de vérifier, avant l'envoi, qu'aucune erreur ne s'est glissée dans la sélection des destinataires ;
- de ne pas utiliser, sans l'accord de l'utilisateur, des moyens informatiques et des accès réseaux qui lui sont affectés (usage de sa station de travail) ;
- de ne pas transmettre d'informations classifiées d'un niveau supérieur à « diffusion restreinte » sur l'intranet sensible de défense (Intradef) ou de la Marine (Intramar).

## SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Chaque utilisateur est soumis au respect des règles de sécurité des systèmes d'information.

Il convient :

- d'activer en permanence la protection antivirus ;
- de vérifier avant de les ouvrir tous les fichiers compressés, en particulier ceux, auto-extractibles de type « .exe » et, en cas de présence de virus, de les faire décontaminer ;
- d'utiliser les sas antivirus avant de transférer les fichiers vers les réseaux ;
- d'ôter les supports amovibles (clé USB, disque ZIP, ...) avant d'éteindre le poste de travail.

## JUSTE ET SUFFISANTE DIFFUSION

L'excès d'informations nuit à l'information.

Les facilités offertes par les systèmes d'information ne doivent pas affranchir le rédacteur de la règle de « la juste et suffisante diffusion ». Cette règle permet d'éviter à la fois la saturation des réseaux et des personnes.

L'utilisation de la fonction « Répondre à tous » doit correspondre à un réel besoin d'informer tous les correspondants visés.

Il convient de ne pas obliger les destinataires à lire des messages qui ne présenteraient aucun intérêt pour eux.

## CONSEILS PRATIQUES

Les courriels doivent comporter un objet clair et court.

Les courriels susceptibles d'interférer sur les emplois du temps des autorités (invitations à des réunions, séminaires,

modifications d'horaires, annulations,...) doivent également être adressés à leurs secrétariats particuliers pour une prise en compte effective et la préparation des activités.

Les utilisateurs doivent garder à l'esprit que la messagerie individuelle et nominative ne répond pas aux exigences de la messagerie formelle et que l'exploitation des messages n'est nullement garantie. Le choix des destinataires doit toujours être pertinent et ciblé. L'utilisation des listes de diffusion catégorielles, préétablies ou créées par le rédacteur ou le secrétariat en fonction des besoins et des correspondants, doit être privilégiée. La diffusion interne du courrier peut se faire prioritairement par voie électronique sur décision du commandement en privilégiant le format PDF pour la transmission des pièces jointes.

Les visas nécessaires à l'instruction des dossiers peuvent prioritairement, sur décision du commandement, être requis par voie électronique.

Lorsque le courriel demande une réponse, ou une action, son objet doit être écrit en majuscule.

Quand le courriel comporte une échéance, celle-ci peut être reprise dans l'objet ou en tête du courriel, inscrite en caractères gras et de couleur rouge.

Si un courriel est long, un résumé de quelques lignes, placé en tête, peut permettre de se tenir informé de l'essentiel.

Les retransmissions successives de courriels doivent comporter le même objet (éventuellement enrichi) que les courriels retransmis. De plus, il est souvent judicieux, avant d'effectuer une retransmission de courriels maintes fois répétés, d'effacer les premiers échanges que tous les destinataires ont déjà reçus.

# La prévention des accidents

## Les risques

### L'accident

C'est un événement non voulu, soudain, violent et extérieur à l'homme, qui provoque une ou plusieurs lésions.

UN ACCIDENT = UNE VICTIME

### L'incident

A la différence de l'accident, l'incident ne provoque ni lésion, ni victime. Au dernier moment, le facteur chance a joué.

### Le bâtiment à quai

Il faut faire attention sur le quai à tout ce qui peut se passer et causer des blessures au personnel.

Faire attention, lorsque vous empruntez la coupée pour monter à bord ou descendre à terre, éviter toute bousculade et tout encombrement de ce lieu de passage très fréquenté et avoir une main libre pour tenir la rambarde ou la filière car elle peut être très glissante.

### La vie courante à bord

Le sol des coursives est souvent recouvert d'un revêtement type dalflex (qui est un genre de linoléum) extrêmement glissant lorsqu'il est mouillé. De plus beaucoup d'appendices au plafond ou sur les cloisons dépassent et augmentent ainsi le risque de blessures.

Il est interdit de courir dans les coursives, prendre garde aux éventuelles glissades. Lorsqu'on emploie une échelle verticale, il faut toujours descendre face aux

barreaux et se tenir des deux mains aux montants. Afin d'éviter tout risque de chute d'un pont à l'autre, il est impératif de refermer le panneau léger se trouvant sous le panneau lourd.

Soyez attentifs aux diffusions de sécurité, respecter les diffusions sécurité ainsi que les zones d'interdiction de circuler, même si le danger n'est pas visible et perceptible, il existe réellement.

Tous les extérieurs des bâtiments sont munis de filières et de rambardes qui servent à protéger des chutes.

Il est formellement interdit de s'appuyer aux filières et rambardes, surtout si le bâtiment est au bassin.

Soyez attentifs pendant vos rondes ou lors du poste de propreté et signalez tout matériel mal arrimé.

Lorsque les conditions météorologiques se dégradent, il peut être interdit de circuler sur les extérieurs en raison des paquets de mer et des mouvements de plate-forme pouvant occasionner la chute d'un homme à la mer.

Soyez attentifs aux diffusions de sécurité et respectez les éventuelles restrictions de circulation sur les extérieurs.

### Sur le lieu de travail

Il est important sur votre lieu de travail de garder une propreté irréprochable et de ranger le matériel pour ne rien laisser à la traîne. De plus lors de l'utilisation de matériel il est indispensable de bien lire les fiches de tâches avant la mise en fonction.

## Les bons de travaux à risque

*Ces différents bons de travaux à risques sont délivrés au bureau prévention pour les travaux qui peuvent ou présentent un risque pour la sécurité du navire.*

### Le permis feu

La procédure « PERMIS DE FEU » a pour objectif de prévenir les risques d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux « par point chaud » (soudure, meulage, ...). Elle est basée sur le renseignement, la circulation et la signature d'un formulaire appelé « permis de feu ». Les travaux exécutés par le personnel du bord, ou par du personnel extérieur, ne peuvent commencer que lorsque ce permis de feu a été signé par le commandant en second ou par l'adjoint sécurité, qui valident ainsi les mesures de prévention proposées.

La procédure doit être initiée à chaque changement d'opérateur, de lieu, de méthode de travail, ..., et n'est valide que pendant 24 heures. Un « permis de feu » ne peut donc couvrir les travaux, effectués par une ou plusieurs équipes, qui se prolongent sur plusieurs jours.

La procédure « permis de feu » ne concerne pas les travaux effectués à des postes de travail permanents, comme les ateliers. Toutefois, dans ce cas particulier, le PC Sécurité doit être informé du début et de l'arrêt définitif des activités.

### Le bon de peinture

Le bureau prévention procède à une analyse des risques et détermine avec le responsable du travail les mesures de sécurité et de prévention des accidents à appliquer en fonction des produits utilisés (masque, gants..).

Le personnel affecté aux travaux doit être parfaitement informé des risques qui y sont liés et être rigoureusement encadré par un ou plusieurs gradés pour l'appli-

cation des mesures de sécurité.

Il est formellement interdit de boire, de manger et de dormir dans la zone dangereuse tant qu'il y subsiste des odeurs de solvants.

## Les équipements de protection individuelle (EPI)

*Afin de pouvoir travailler en toute sécurité et sereinement, des EPI sont mis à la disposition et obligatoirement portés par l'exécutant lors des travaux.*

### Protection des mains

En fonction des travaux et des risques d'accident, la protection des mains est assurée par des modèles de gants adaptés.

### Protection des pieds

- Protection contre les risques de brûlures : sidérurgie, fonderie, produits caustiques ;
- Protection contre l'eau et l'humidité : bottes de pêche ;
- Protection contre les chutes d'objets : les chaussures de sécurité coquées délivrées par le bureau HCC<sup>1</sup> ;

### Protection de la tête

- Protection contre les chutes d'objets : casques ;
- Protection des yeux : lunettes adaptées contre les poussières ;
- Protection des oreilles : casques anti-bruit, bouchons d'oreilles.

<sup>1</sup> HCC: Habillement , Couchage et Casernement.

## Protection du corps

- Protection contre les salissures: (combinaison en papier) .  
Ex: corvée de poubelles dès que l'on arrive à quai, ou pour les travaux de peinture.
- Protection contre les brûlures (combinaison de travail).  
Ex: en machine, avec les mouvements du navire, brûlures par point chaud au niveau du moteur.

## Protection pour les travaux en hauteur : le harnais de sécurité

Cet équipement permet de prévenir les risques de chute du personnel effectuant des travaux en hauteur. Il est composé de sangles réglables qui doivent être convenablement disposées et d'un dispositif anti-chute.

Un harnais de sécurité ne s'utilise jamais seul, mais toujours avec la longe de sécurité et le système anti-chute accroché dans le dos et non sur le coté.

Lorsque la protection d'un travailleur ne peut être assurée qu'au moyen d'un harnais de sécurité, il ne doit jamais demeurer seul sur le chantier.



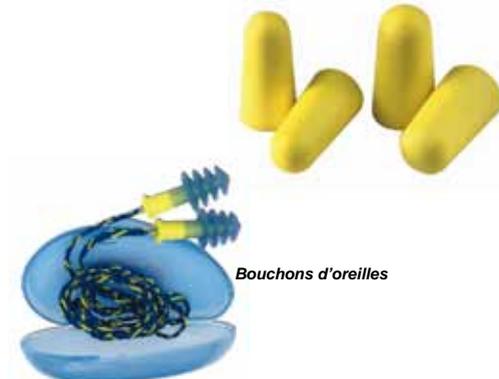
Harnais de sécurité



Gants étanches



Chaussure de sécurité



Bouchons d'oreilles



**Casque  
antibruit**



**Combinaison papier  
jetable**



**Casque**



**Masque peinture**



**Lunettes de protection**



**Gants pour petite  
manutention**



**Masque antipoussière**

## Le droit de retrait

Lorsqu'en situation de service normal, un militaire a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé, il en avise immédiatement le chef de son organisme ou son représentant . Il doit dans ce cas se retirer de la situation dangereuse dans laquelle il se trouve en s'assurant que la situation qu'il laisse ne constitue pas pour autrui un danger grave et imminent .

Le droit de retrait trouve ses limites dans les dispositions statutaires et le règlement de discipline générale et ne saurait être invoqué en tout état de cause dès lors que l'organisme se prépare à « assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation » .

### La commission consultative d'hygiène et de prévention des accidents (CCHPA)

Elle est composée de représentants du personnel militaire, du chef d'organisme ou de son représentant ou du chargé de prévention et du médecin de prévention du personnel militaire.

Elle est normalement créée dès lors que l'effectif atteint cinquante militaires.

Cette commission se réunit au moins une fois par trimestre, avant chaque grand événement (ex : entrée au bassin, accidents graves ou incidents répétitifs ...) et dans un délai de 24 heures chaque fois qu'il n'a pu être trouvé une solution suite à l'expression d'un droit de retrait.

Elle est chargée d'assister le chef de l'organisme dans sa mission de prévention.

## Les étiquettes des produits dangereux

*Les produits utilisés dans l'entretien courant des bâtiments sont le plus souvent des produits dangereux pour l'homme ou pour l'environnement. C'est pourquoi il faut savoir déchiffrer les informations qui figurent sur les étiquettes de ces produits.*

*Un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Système Général Harmonisé (SGH) a été élaboré au niveau international (voir <http://www.inrs.fr>).*

*En 2015 il remplacera définitivement le précédent système, les deux systèmes sont utilisés conjointement jusqu'à cette date.*

### L'ancien système d'étiquetage

- 1- Les dangers les plus importants signalés par ces deux symboles
- 2 - Le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur
- 3 - Le nom du produit
- 4 - Les risques particuliers du produit.
- 5 - Les précautions que vous devez prendre pour vous protéger.
- 6 - La conduite à tenir en cas d'accident.

Regarder le symbole ne suffit pas! Ce produit est à la fois "facilement inflammable", "toxique" et "corrosif".

Seuls les symboles "toxique" et "facilement inflammable" apparaissent car le symbole "toxique" l'emporte sur le symbole "corrosif".

	<p><b>1</b></p> <p>BONCOLOR 1 bis rue de la Source 92390 Porly</p>	
F - Facilement inflammable	<b>2</b>	T - Toxique
<p><b>3</b> INTOXITE</p> <p>"toxique en cas d'ingestion" <b>4</b></p> <p>"provoque de graves brûlures"</p> <p>"danger d'explosion sous l'action de la chaleur"</p> <p><b>5</b> "porter des gants appropriés"</p> <p>"enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé" <b>6</b></p>		

 <b>T+ - Très toxique</b>	Produits dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.	 <b>F - Facilement Inflammable</b>	Leurs vapeurs s'enflamment en présence d'une flamme, d'une étincelle ou de toute autre source d'énergie, même à la température ambiante.
 <b>T - Toxique</b>	Produits dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.	 <b>F+ - Extrêmement Inflammable</b>	Le symbole est le même que pour les produits classés « facilement inflammable » mais la légende « extrêmement inflammable » permet de distinguer les produits dont les vapeurs s'enflamment en présence d'une flamme, d'une étincelle ou toute autre source d'énergie, même à une température inférieure à 0°.
 <b>Xn - Nocif</b>	Produits dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.	 <b>O - Comburant</b>	Ils font flamber en facilitant ou accélérant la combustion, notamment des produits inflammables.
 <b>Xi - Irritant</b>	Ils piquent les yeux, la gorge, le nez ou la peau, ils provoquent des manifestations de chaleur, de rouget et de douleur.	 <b>E - Explosif</b>	Ils explosent en présence d'une flamme, d'un choc ou de frottements.
 <b>C - Corrosif</b>	Ils rongent la peau ou les yeux en cas de contact ou de projection. Ils rongent les muqueuses du nez, de la gorge et des bronches lorsqu'on les respire. Ils détruisent les cellules des tissus vivants.	 <b>N - Dangereux pour l'environnement</b>	Le symbole de l'arbre et du poisson morts, figurant sur l'étiquette apposée sur un récipient, permet d'identifier les substances très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques, dangereux pour la couche d'ozone.

## Le Système Général Harmonisé (SGH)

**Etiquette d'un mélange**

**Etiquette d'une substance**

- 1 - Nom, adresse et numéro de téléphone du fournisseur du produit
- 2 - Nom commercial du mélange
- 3 - Nom chimique de la substance
- 4 - Mention d'avertissement indiquant la gravité d'un danger  
On distingue 2 mentions : ATTENTION et DANGER
- 5 - Pictogrammes de danger (voir page suivante)
- 6 - Phrases précisant les dangers représentés par les pictogrammes
- 7 - Identité de certaines des substances contenues dans le mélange qui sont responsables de la classification
- 8 - Mentions de danger qui décrivent la nature et le degré de danger du produit (ici : *Susceptible de provoquer le cancer*)
- 9 - Conseils de prudence : phrases qui décrivent comment bien stocker, manipuler ou éliminer le produit chimique et que faire en cas de fuite ou d'accident
- 10 - Phrases supplémentaires qui précisent les informations fournies dans les mentions de danger et les conseils de prudence (ici : *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau*)
- 11 - Numéro d'identification de la substance (ici : n° CE : 200-662-2)



### danger de toxicité aiguë

- Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose.
- ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.
- Ces produits peuvent exercer leur toxicité par voie orale, par voie cutanée ou par inhalation.



### danger de corrosion

- Ces produits sont corrosifs. Suivant les cas :
  - ils attaquent ou détruisent les métaux
  - ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection



### gaz sous pression

- Ces produits sont des gaz sous pression dans un récipient :
  - certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous
  - les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques



### dangers sur la santé

- Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants :
- ils empoisonnent à forte dose
  - ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau
  - ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas)
  - ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges



### danger d'explosion

- Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements, ...
- Ce sont par exemple certaines matières et objets explosibles, certaines matières autoréactives, certains peroxydes organiques.



### danger d'incendie

- Ces produits peuvent s'enflammer suivant le cas :
- au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, ...
  - sous l'effet de la chaleur, de frottements, ...
  - au contact de l'air
  - au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie -flamme, étincelle...)



### produits comburants

- Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables.



### dangers pour la santé (autres cas)

- Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories :
- produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer
  - produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants ...)
  - produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître
  - produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux...
- Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises
- produits qui peuvent entraîner des effets graves sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit)
  - produits qui provoquent des allergies respiratoires (asthme, par exemple)



### dangers pour l'environnement

- Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques, ...).

## La manutention manuelle

*Lors de la manutention de charges, l'effort physique demandé à notre corps sollicite la colonne vertébrale, les muscles, et augmente l'activité cardiaque.*

*Ces efforts ne sont pas sans conséquence sur l'organisme et peuvent provoquer des pathologies particulières appelées les troubles musculo squelettiques (TMS).*

*Ce sont des lésions des zones péri-articulaires et de tous les segments corporels. Elles sont le plus souvent liées à des faux mouvements lors de déplacement de charges, à des postes mal adaptés et à l'accomplissement de tâches répétitives et de faibles amplitudes.*

### Connaissance de notre dos

Si les règles qui régissent le fonctionnement du corps humain ne sont pas respectées, la fatigue se fera sentir plus vite et le risque d'accident augmentera. Il est nécessaire de connaître son dos et de le protéger.

Notre dos est conçu pour bouger, la colonne vertébrale (32 à 34 vertèbres incrémentées les unes aux autres) est la poutre maîtresse qui relie la tête, les membres supérieurs et inférieurs.

#### LA ZONE CERVICO-DORSALE

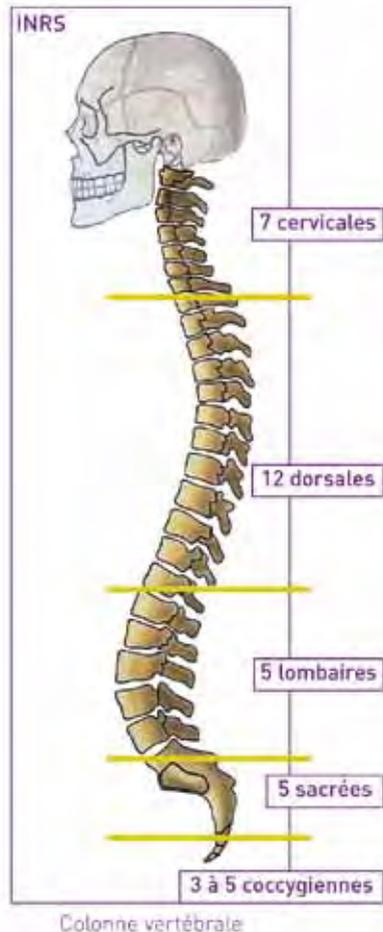
est très sollicitée par les mouvements de la tête et les contraintes posturales (charges musculaires statiques lors du maintien d'une position : travail sur écran, sur microscope, conduite de chariots automoteurs, prise de charge en hauteur ou en profondeur....).

#### LA ZONE DORSALE

permet les mouvements de rotation, son rattachement au sternum par les dix premières paires de côtes de la cage thoracique la protège relativement mais les risques sont plus traumatiques (choc, chute, toux...).

#### LA ZONE LOMBO-SACRÉE

est sollicitée par les mouvements de flexions, d'extensions, de rotations et elle supporte la totalité du poids du tronc. Une surcharge d'activité sur cette charnière engendre des problèmes de santé (lombalgie aiguë ou lumbago, sciatique, déplacement discal ou hernie discale...).



## Les mouvements à risque

### LA FLEXION AVANT

est une position dans laquelle le tronc est incliné vers l'avant. La colonne vertébrale ne respecte pas ses trois courbures naturelles. C'est ce que l'on appelle communément *avoir le dos rond*.

Dans la position de flexion avant, les structures formant et entourant la colonne vertébrale sont exposées à une tension.

Comme les vertèbres ne sont pas parfaitement bien alignées, elles provoquent une pression inégale sur les disques intervertébraux. Ainsi, les structures du bas du dos : ligaments, muscles, tendons et disques sont tendues.

### LA FLEXION LATÉRALE

est une position dans laquelle le tronc est incliné vers un côté et où, les épaules ne sont plus parallèles aux hanches. Ce mouvement amène les structures de la colonne vertébrale à réagir de la même façon que lors de la flexion vers l'avant, soit en étirant les structures opposées au mouvement de flexion.

### LES ROTATIONS

Un mouvement est exécuté en rotation (torsion) lorsque les épaules pivotent sans que les hanches ou les pieds bougent.

Dans les mouvements de rotation, les vertèbres se déplacent les unes par rapport aux autres. Une tension s'exerce alors sur les ligaments pour limiter le déplacement des vertèbres.

Si la grande amplitude du mouvement exécuté met trop à l'épreuve la résistance du ligament, ce dernier risque de s'étirer ou de se déchirer provoquant du même coup l'entorse. Il en va de même pour les muscles et tendons.

## LES GRANDES AMPLITUDES

On considère qu'un mouvement à une grande amplitude lorsque les coudes s'éloignent du corps vers l'avant ou vers le haut et lorsque tous les mouvements précédemment décrits sont exécutés près de l'amplitude maximale.

Lors d'opérations effectuées avec des mouvements de grandes amplitudes, le risque réside essentiellement dans la modification des courbures naturelles de la colonne vertébrale et dans l'étirement des structures comme les ligaments, les muscles et les tendons.

## Le code du travail

indique qu'il faut :

- privilégier la manutention mécanique,
- limiter les charges : en fonction du sexe et de l'âge,

#### HOMMES

16 à 17 ans : 20 kg

à partir de 18 ans : 55 kg

#### FEMMES

16 à 17 ans : 10 kg

à partir de 18 ans : 25 kg

De plus, le transport sur diable est interdit au personnel de moins de 18 ans et aux femmes enceintes. Pour les femmes, il est limité à une charge de 40 kg, poids du diable compris,

- le personnel ne peut être admis à porter de façon habituelle des charges supérieures à 55 kg qu'à condition d'avoir été reconnu apte par le médecin de prévention, sans que ces charges puissent être supérieures à 105 kg (décret n°65-405),

- former le personnel au déplacement des charges (gestes et postures),

- mettre à disposition du personnel des équipements de protection individuelle appropriés (EPI).

## Postures recommandées

### Méthodes pour prendre et porter les charges



Main sur la hanche pour renforcer une épaule



Les deux cuisses pour changer sa prise des mains pour l'entablement du petit fut



L'extension des jambes en dégageant le fut du sol va permettre à celui-ci de basculer vers l'avant



Le porteur placé devant les seaux va permettre à ceux-ci de partir dans le sens du déplacement favorisant l'élan



En saisissant la barre par l'une de ses extrémités, on ne porte que la moitié du poids de celle-ci



La barre qui pivote sur la cuisse



La main sur la cuisse en attendant que le collègue vienne saisir l'avant de cette charge



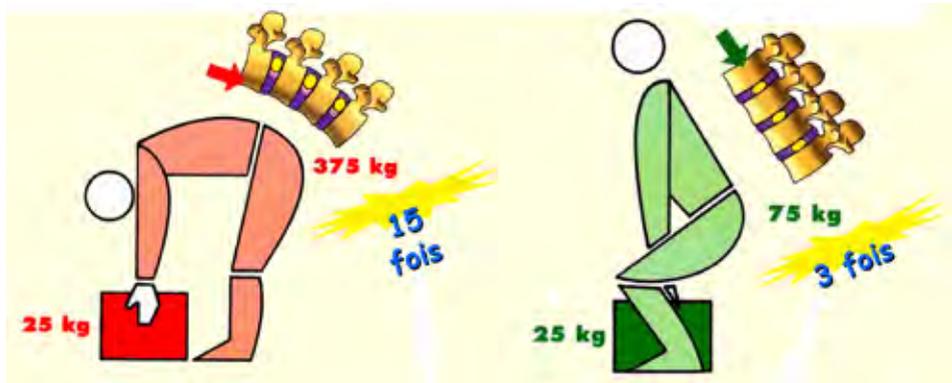
Puis de venir le placer sur les cuisses



En plaçant une cale pour créer un contre poids favorable au redressement de celui-ci



En prenant appui sur le plateau du camion pour faire glisser une plaque





## Les premiers secours

*La formation de base aux premiers secours (PSC1<sup>1</sup>) a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.*

*Cette formation dure dix heures pendant lesquelles vous êtes évalués sur votre comportement face à des situations fictives.*

## Protéger

Lors d'un accident, il faut, quand cela est possible et sans prise de risque de la part du sauveteur, supprimer ou écarter le danger de façon permanente pour éviter le sur-accident. On balise ensuite la zone. Lorsque la victime ne peut se soustraire d'elle-même à un danger REEL, VITAL, IMMEDIAT et NON CONTROLABLE, il faut alors dégager d'urgence la victime. Cette manœuvre reste exceptionnelle.

## Alerter

Quand le danger est écarté, il faut rapidement appeler les secours par le biais de moyens appropriés : téléphones fixes ou portables, cabine téléphonique, bornes SOS sur l'autoroute. Si vous ne possédez aucun de ces moyens, il est impératif d'appeler à la voix : « A L'AIDE ! », ainsi vous aurez un témoin qui s'en chargera pendant que vous débutez les premiers soins.

*Les services d'urgences à contacter sont :*

*18 - Sapeurs Pompiers, en charge notamment des secours d'urgence aux personnes, des secours sur accident, incendies.*

*15 - SAMU en charge de la réponse médicale, des problèmes urgents de santé et du conseil médical.*

*112 - Appel unique pour l'ensemble des services de secours (interconnexion) afin de permettre un gain de temps dans la transmission des informations (numéro commun sur l'ensemble du territoire européen).*

*Dans votre unité : numéro d'urgence affiché (infirmerie, PC sécurité)*

Lors du message d'alerte, les informations minimales à transmettre sont :

- le numéro de téléphone ou de la borne d'appel à partir duquel l'appel est passé;
  - la nature du problème : maladie, accident;
  - la localisation précise de l'évènement.
- Transmettre les informations en répondant aux questions posées par les services de secours.

Attendre les instructions avant de raccrocher et appliquer les consignes données.

<sup>1</sup> PSC1: Prévention et Secours Civiques de niveau 1

## Secourir

*A chaque situation, il existe des gestes simples qui peuvent sauver la vie d'une personne.*

### **Obstruction des voies aériennes par un corps étranger**

Un corps étranger vient brutalement gêner ou empêcher le passage de l'air entre l'extérieur et les poumons.

#### **L'obstruction est totale**

La respiration est inefficace voire impossible (ne peut plus parler, crier, tousser ou émettre de son, garde la bouche ouverte, s'agite, devient rapidement bleu puis perd connaissance).

#### **Conduite à tenir pour désobstruer les voies aériennes et permettre à la victime de respirer :**

- donner de 1 à 5 claques dans le dos (entre les deux omoplates, avec le talon de la main ouverte, de façon vigoureuse);
- si cela ne fonctionne pas, effectuer de 1 à 5 compressions au niveau abdominal chez l'adulte (au creux de l'estomac, sans appuyer sur les côtes, vers l'arrière et le haut) ou au niveau thoracique chez l'adulte obèse ou la femme enceinte dans les derniers mois de grossesse (compression thoracique : au milieu du sternum, sans appuyer sur les côtes, vers l'arrière);
- si l'obstruction totale persiste, répéter le cycle claques dans le dos et compressions;
- arrêter quand la personne expulse le corps étranger ou tousse ou respire ou perd connaissance;
- demander un avis médical au 15.

#### **L'obstruction est partielle**

La respiration reste efficace. La victime peut parler, tousse vigoureusement et respire.

#### **Conduite à tenir pour faciliter la respiration :**

- ne jamais pratiquer de technique de désobstruction ;
- installer la victime dans la position où elle se sent le mieux ;
- encourager la victime à tousser (elle peut cracher par elle-même) ;
- demander un avis médical au 15 et appliquer les consignes ;
- surveiller que l'obstruction ne devient pas totale.

*Claques dans le dos*



*Compression abdominale*



## L'hémorragie externe

La victime présente une perte de sang abondante qui provient d'une plaie ou d'un orifice naturel et qui ne s'arrête pas spontanément. Si elle n'est pas stoppée rapidement, elle menace à très court terme la vie de la victime (détresse circulatoire, arrêt cardiaque).

### Conduite à tenir pour arrêter rapidement le saignement :

- protéger si nécessaire;
- comprimer immédiatement sur l'endroit qui saigne (suffisamment pour arrêter le saignement de manière permanente et si possible en interposant une épaisseur de tissu propre);
- allonger la victime;
- faire alerter les secours;
- surveiller la victime (parler, couvrir, surveiller l'arrêt du saignement).

Si vous êtes seul avec la victime et que

*Compression manuelle*



*Tampon relais*



vous devez vous libérer pour alerter les secours, il faut réaliser un pansement compressif.

Si la victime saigne du nez, l'asseoir, lui demander de se pencher en avant, de se moucher vigoureusement puis de comprimer ses narines. Si le saignement dure plus de 10min, se reproduit ou que cela survient après une chute ou un coup, demander un avis médical.

Si la victime vomit ou crache du sang, la placer dans la position dans laquelle elle se sent le mieux, alerter les secours et surveiller la personne. Récupérer les vomissements.

Autre perte de sang par un orifice naturel, l'allonger, alerter et surveiller la victime.

### La victime a perdu connaissance

La victime ne répond à aucune sollicitation verbale ou physique. Tous ses muscles sont relâchés, la langue chute alors en arrière et obstrue les voies aériennes. La situation peut alors évoluer vers un arrêt respiratoire.

### Conduite à tenir pour s'assurer que la victime respire :

- effectuer la protection si nécessaire et constater qu'il n'y a pas de saignements (prioritaires);
- apprécier la conscience (questions simples, gestes simples);
- appeler à l'aide;
- allonger la victime sur le dos;
- libérer les voies aériennes en basculant doucement la tête de la victime en arrière et en élevant le menton (maintenir dans cette position);
- apprécier la respiration pendant 10 secondes au plus (joue, oreille, yeux).



Libération des voies aériennes

### Si la victime respire.

Si on laisse une victime qui a perdu connaissance et qui respire sur le dos, les voies aériennes libérées, elle risque de s'étouffer avec sa salive car elle ne peut plus déglutir.

Des éventuels vomissements ou du sang peuvent également gêner la respiration.

### Placer la victime en position stable sur le côté (PLS) pour qu'elle puisse respirer :

- placer avec précaution sur le côté (aucune pression sur la poitrine) et en position stable (la plus latérale possible), bouche ouverte (Position latérale de sécurité) pour que la salive puisse s'écouler;
- alerter ou faire alerter;
- couvrir la victime et surveiller sa respiration toutes les minutes.

Si la victime a des lunettes : les retirer.

Si la victime est traumatisée : la placer sur le côté atteint.

Si la victime est une femme enceinte : la placer sur le côté gauche.



Avant retournement



Position Latérale de Sécurité

## Le défibrillateur automatisé externe

Le défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil qui permet :

- d'analyser l'activité électrique du cœur de la victime;
- de reconnaître une anomalie du fonctionnement électrique du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque;
- de délivrer ou d'inviter le sauveteur à délivrer un choc électrique (information vocale et visuelle); afin d'arrêter l'activité anarchique du cœur.

Le défibrillateur automatisé externe est composé :

- d'un haut-parleur qui donne des messages sonores et guide le sauveteur dans son action.;
- d'un métronome qui rythme les compressions thoraciques du sauveteur (en option);
- d'un accumulateur d'énergie qui permet de réaliser des chocs électriques;
- éventuellement, d'un bouton qui permet de délivrer le choc électrique lorsqu'il est indiqué par l'appareil;
- d'une paire d'électrodes de défibrillation pré-gélifiées autocollantes avec câble intégré. Ces électrodes, à usage unique, sont contenues dans un emballage hermétique.

Une fois collées sur la peau du thorax de la victime, les électrodes permettent:

- de capter et transmettre l'activité électrique lorsqu'il est indiqué. Plusieurs accessoires peuvent être joints au défibrillateur dont :
  - une paire de ciseaux, pour couper les vêtements et dénuder la poitrine de la victime;
  - des compresses ou du papier absorbant, pour sécher la peau de la poitrine de la victime si elle est mouillée ou humide;
  - d'un rasoir jetable pour raser les poils de la victime, s'ils sont particulièrement abondants, à l'endroit où l'on colle les électrodes.



Actuellement, les DAE mis à disposition du public sont de plus en plus nombreux, on les trouve notamment dans :

- les halls d'aéroports et les avions des grandes compagnies aériennes;
- les grands magasins, les centres commerciaux;
- les halls de gares, les trains;
- les lieux de travail;
- certains immeubles d'habitation.

Dans ces cas, les appareils sont parfois placés dans des armoires murales repérées par un logo facilement identifiable.

## La victime est en arrêt cardiaque

La victime a perdu connaissance mais lorsque vous vérifiez la respiration, vous constatez qu'il n'y a aucun mouvement de la poitrine ou que la victime présente une respiration anormale avec des mouvements respiratoires inefficaces (bruyants, anarchiques (gasps)) :

**la victime est en arrêt cardiaque.** Le cerveau n'est alors plus oxygéné et des lésions peuvent être irrémédiables (grave handicap). Les conséquences sont d'autant plus graves si le sauveteur n'intervient pas rapidement.

**Immédiatement après avoir constaté que la victime ne respire pas il faut réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) pour remplacer la respiration déficiente et l'inactivité du cœur. Vous permettrez ainsi l'oxygéné-**

**tion des cellules du cerveau. Placer un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour restaurer une activité cardiaque et éviter la mort de la victime.**

- faire alerter les secours et réclamer un DAE;
- pratiquer une RCP en répétant des cycles de 30 compressions thoraciques (comprimer fortement le sternum à une fréquence de 100 à 120 compressions/min) suivies de 2 insufflations (lentes et progressives jusqu'au début de soulèvement de la poitrine, les 2 en 5s max);
- faire mettre en oeuvre ou mettre en oeuvre un DAE le plus tôt possible et suivre ses indications (interrompre le moins possible la pratique des compressions thoraciques);
- poursuivre la RCP entreprise jusqu'au relais par les services de secours ou à la reprise d'une respiration normale.

**Si la victime présente une respiration normale : arrêter la RCP et adopter la conduite à tenir à une victime qui a perdu connaissance sans toucher au défibrillateur.**

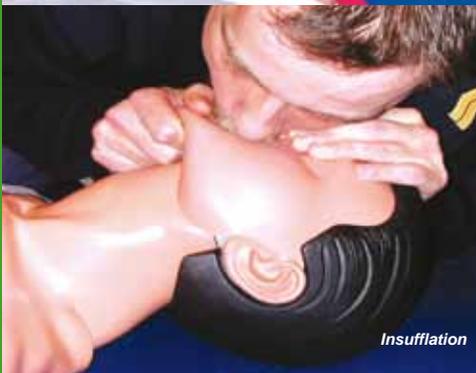
**Si la poitrine de la victime ne se soulève pas : il faut vérifier que rien ne gêne dans la bouche et bien basculer la tête en arrière. Dans tous les cas, ne pas faire plus de 2 insufflations si l'air ne passe pas.**

## La victime se plaint d'un malaise

La victime, consciente, ne se sent pas bien et présente des signes inhabituels. Le malaise traduit une défaillance temporaire ou durable d'une partie de l'organisme.

Certains signes peuvent révéler une situation pouvant entraîner une détresse vitale. Le malaise est courant dans la Marine, surtout lors des cérémonies.

**Conduite à tenir, après avoir constaté que la victime ne se**



sent pas bien (pâleur, sueurs, douleurs...), pour la mettre au repos, recueillir et transmettre les informations afin d'obtenir un avis médical :

- la mettre au repos en position allongée, le plus souvent possible, assise en cas de difficultés à respirer, sinon dans la position où elle se sent le mieux.
- Lui poser des questions sur son état de santé habituel :

- son âge;
- depuis combien de temps dure ce malaise;
- avez-vous déjà présenté ce type de malaise?
- avez-vous été gravement malade ou récemment hospitalisé?
- prenez vous des médicaments? (si oui, lui donner);

- demander un avis médical;
- surveiller la victime.

Donner du sucre ou son traitement si la victime le demande.

### La victime se plaint d'une plaie

C'est une lésion de la peau qui, suivant son importance et sa localisation, peut entraîner une défaillance de la respiration, une hémorragie ou des complications comme l'infection.

Une plaie est grave si une hémorragie est associée, selon son mécanisme (objet tranchant ou perforant, morsures, projectiles ...), son aspect (déchiquetée, multiple ...) sa localisation (thoracique,

abdominale, oculaire ou proche d'un orifice naturel).

Une plaie est simple s'il s'agit d'une petite coupure superficielle, d'une éraflure saignant peu.

**Conduite à tenir pour mettre la victime en position de repos adaptée à son état pour éviter son aggravation en attendant l'arrivée des secours :**

#### - en présence d'une plaie grave :

- ne jamais retirer le corps étranger (couteau, morceau de verre...);
- installer la victime en position d'attente et sans délai :

- assise en présence d'une plaie au thorax;
- allongée, jambes fléchies en présence d'une plaie à l'abdomen;
- allongée, yeux fermés en demandant de ne pas bouger la tête en présence d'une plaie à l'oeil;
- allongée dans tous les autres cas;

- protéger de la chaleur, du froid ou des intempéries;

- appeler les secours et appliquer les consignes;

- surveiller la victime.

Si la victime saigne abondamment, se référer aux gestes appropriés à l'hémorragie externe.

#### - en présence d'une plaie simple:

- se laver les mains à l'eau et au savon;
- nettoyer la plaie en rinçant abondam-





ment à l'eau, avec et sans savon;  
- protéger par un pansement adhésif;  
- demander si la victime est vaccinée contre le tétanos (obligatoire dans l'armée);  
- surveiller la plaie (toute anomalie doit être suivi d'un avis médical).

### **La victime se plaint d'une brûlure**

La brûlure est une lésion de la peau, des voies aériennes ou digestives provoquées par la chaleur, des substances chimiques, l'électricité, le frottement ou des radiations. De plus, elle est accompagnée d'une douleur vive.

Une brûlure est grave si l'on est en présence:

- d'une ou plusieurs cloques dont la surface totale est supérieure à celle de la moitié de la paume de la main de la victime;
- d'une destruction plus profonde associée souvent à des cloques et à une rougeur plus au moins étendue, dont la localisation est sur le visage ou le cou, les mains, les articulations ou au voisinage des orifices naturels;
- d'une rougeur étendue de la peau chez l'enfant;
- d'une brûlure d'origine électrique ou radiologique.

Une brûlure est simple quand il s'agit de rougeurs de la peau chez l'adulte ou d'une cloque dont la surface est inférieure à celle de la moitié de la paume de la main de la victime.

**Conduite à tenir pour refroidir le plus vite possible la brûlure et mettre la victime en position de repos pour que son état ne s'aggrave pas en attendant les secours :**

#### **- pour une brûlure grave :**

- refroidir la surface brûlée par ruissellement d'eau du robinet tempérée (15 à 25°C), au plus tard dans les 30 minutes pour limiter l'aggravation et l'extension, diminuer la douleur;
- demander un avis médical et suivre les recommandations;
- après le refroidissement, installer la victime en position adaptée, allongée en général ou assise en cas de gêne respiratoire;
- surveiller la victime.

#### **- pour une brûlure simple :**

- poursuivre le refroidissement, jusqu'à disparition de la douleur;
- par la suite, ne jamais percer les cloques et les protéger par un pansement.

#### **- pour les brûlures particulières :**

- par produit chimique, rincer jusqu'à l'arrivée des secours;
- dans l'oeil, rincer en prenant garde de ne pas souiller l'autre oeil;

- par ingestion, ne pas faire vomir ni boire;
- par inhalation, placer la victime en position semi-assise;
- électrique, protéger avant de toucher la victime et arroser la surface visiblement brûlée.

### **La victime se plaint après un traumatisme**

Un coup, une chute ou un faux mouvement peuvent provoquer des lésions des os, des articulations, des organes ou de la peau dont les signes sont une douleur vive, une difficulté ou une impossibilité de bouger, éventuellement un gonflement ou une déformation de la zone atteinte. Les traumatismes risquent d'entraîner des complications neurologiques (paralysie, trouble de la conscience ou perte de connaissance), respiratoires (gêne ou détresse) ou circulatoires (détresse).

**Conduite à tenir afin d'éviter la mobilisation aggravant l'état de la victime :**

- la victime est consciente et présente immédiatement des signes de traumatisme :
  - conseiller fermement de ne pas mobiliser la partie atteinte;
  - alerter les secours et appliquer leurs consignes;
  - protéger de la chaleur, du froid ou des intempéries;
  - surveillez-la et parlez-lui régulièrement.

- la victime est consciente et ne présente pas de signes de traumatisme :
  - surveillez-la régulièrement ou assurez-vous de sa surveillance par une personne de son entourage;
  - si elle perd connaissance, adopter la conduite à tenir face à une perte de connaissance;
  - si un signe, autre qu'une perte de connaissance, apparaît secondairement, adopter la conduite à tenir face à un malaise;
  - en cas de doute demander un avis médical.

---

## **La protection de l'environnement**

### **La convention MARPOL**

#### **Cadre réglementaire**

La convention MARPOL<sup>1</sup> interdit tous rejets de plastiques et de déchets médicaux à la mer.

Elle réglemente les autres types de rejets et fixe des règles adaptées :

- à la biodégradabilité des produits rejetés ;
- aux caractéristiques du milieu récepteur, (création de zones spéciales) ;
- à l'éloignement des côtes.

<sup>1</sup> MARPOL : Convention internationale de prévention de la pollution par les navires

Dès 1984, la Marine nationale adhère à la convention MARPOL et les premières mesures restrictives aux rejets d'hydrocarbures à la mer ont été adoptées.

En 1997, elle décide d'adopter des mesures qui la mettent en totale conformité avec la convention ratifiée par la France : limitation du rejet des déchets à la mer.

La Marine respecte les dispositions les plus strictes de la convention MARPOL en adoptant en tous lieux la notion de «zones spéciales».

Les bâtiments transgressant la loi, encourrent de sévères amendes.

Des filières d'élimination des déchets ont été définies et les bâtiments respectent ces prescriptions.

### **Le développement de l'esprit de prévention**

Il est recherché par la formation du personnel en école et à bord des bâtiments.

L'objectif est de conforter l'adhésion de l'équipage au tri sélectif des déchets.

Ainsi, grâce à des dispositions matérielles et d'organisation touchant la collecte, le tri sélectif, le conditionnement, le stockage ou le traitement des déchets à bord puis dans les ports, il est devenu possible pour nos navires de ne plus rejeter au large que de petites quantités de déchets alimentaires broyés.

### **Les actions des bâtiments de la MN pour réduire leur pollution**

#### **Mesures de traitement des déchets**

##### **À QUAI**

Tous les déchets sont dirigés vers

les conteneurs sélectifs disposés sur les quais ou vers les stations et organismes prévus et habilités. Le rejet des eaux usées s'effectue dans les réseaux portuaires, eux-mêmes raccordés aux stations d'épuration des communautés urbaines.

##### **À LA MER (DURÉE INFÉRIEURE A 24H)**

Les déchets sont conservés à bord puis, dès l'arrivée à quai, ils sont dirigés vers les conteneurs sélectifs disposés sur les quais ou vers la déchetterie.

##### **À LA MER (DURÉE SUPÉRIEURE A 24H)**

Les règles de rejet ou de stockage nécessitent des moyens adaptés. Les navires doivent pouvoir disposer d'une capacité de stockage.

Les bâtiments assurant le soutien logistique (pétroliers ravitailleurs) d'une force sont aménagés pour récupérer les déchets de ces unités et ainsi alléger leurs contraintes liées au stockage de ces produits.

La vidange à la mer des eaux noires, grises et de cales (sous certaines conditions) est autorisée au delà des 12 nautiques des côtes.

Le problème de leur conservation à bord ne se pose donc réellement que dans un port.

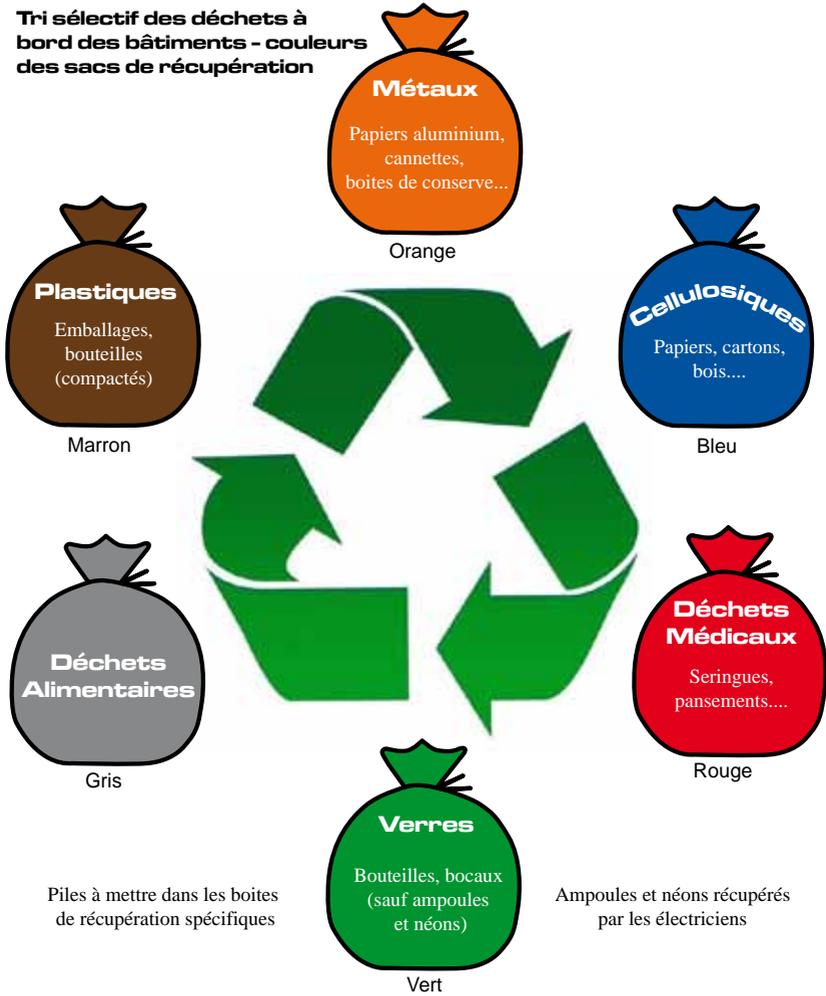
Les eaux de cale (hydrocarburées sont filtrées afin de rejeter une infime quantité, 15 litres d'hydrocarbure pour 1 million de litre d'eau soit 15 ppm).

Le protocole de Montréal interdisant les rejets atmosphériques des «gaz à effet de serre» (CFC, produits halogénés...), est appliqué à bord des bâtiments de la Marine.

### **Le tri sélectif des déchets**

Des gestes au quotidien : tous les déchets doivent être triés et mis dans des sacs de couleurs spécifiques disposés à bord.

**Tri sélectif des déchets à bord des bâtiments - couleurs des sacs de récupération**



A QUAI les couleurs des conteneurs sont normalisées suivant une directive européenne :

- VERT : verres recyclables, bouteilles, bocaux ... - BLEU : papiers recyclables, journaux, annuaires ... - JAUNE : emballages plastiques vides, métaux, cartons ... - ROUGE : Déchets non recyclables...



# Travailler en équipe

## Le vocabulaire maritime

*Le vocabulaire maritime correspond à un langage différent du langage civil. Il permet de s'exprimer, de dialoguer, mais surtout de réaliser des tâches de manière professionnelle. Bientôt, sur votre prochaine unité, vous entendrez couramment ces mots nouveaux. Soyez attentifs et curieux.*

### À bloc

Hisser en tête de mât au maximum possible.

### Accoster, accostage

Se ranger le long d'un quai ou d'un autre bâtiment.

### Affaler

Faire descendre un objet suspendu, une personne, un pavillon.

### Alphabet international

Alpha, Bravo, Charlie, Delta, Écho, Fox-trot, Golf, Hôtel, India, Juliet, Kilo, Lima, Mike, November, Oscar, Papa, Québec, Roméo, Sierra, Tango, Uniform, Victor, Whiskey, Xray, Yankee, Zulu.

### Amarrer

Fixer au moyen de câbles, de cordages, de chaînes.

### Amener

Abaïsser, faire descendre. Amener les couleurs : « Rentrer » les couleurs.

### Amer

Point fixe remarquable, à terre ou sur la côte, permettant de faire le point (église, phare, château d'eau...).

### Ancre

Forte pièce d'acier suspendue à une chaîne, que l'on jette au fond de l'eau pour qu'elle s'y fixe et retienne le navire.

### Appareiller, appareillage

Partir, prendre le large. Quitter le quai, le mouillage.

### Armer

Armer un bâtiment, une embarcation : c'est fournir le matériel et le personnel nécessaire à la navigation.

### Arrimer, arrimage

Ranger le matériel et le fixer afin de l'empêcher de subir des avaries en mer.

### Assurer une bosse

Dévirer doucement l'aussière pour faire forcer la bosse et mollir l'aussière avant de la dégarnir et de la tourner aux bittes doubles.

### Aussière

Cordage servant à l'amarrage du bâtiment terminé par un oeil.

### Aveugler

Aveugler une voie d'eau, la boucher provisoirement.

### Azimut ou relèvement

Angle relevé sur le compas et formé entre la direction du nord et l'objet visé.

### Bâbord

Côté gauche d'un bâtiment en regardant vers l'avant.

### Bâbordais

Bordée de l'équipage qui a un numéro pair., les tribordais ayant un numéro impair.

### Balancer

Balancer les machines. Les mettre en marche très doucement afin d'en vérifier le fonctionnement. On effectue également des balancements de barre avant l'appareillage.

### Balise, balisage

Tourelles maçonnées, bouées, espars servant à indiquer les chenaux navigables, roches, épaves, obstacles quelconques à la navigation.

### Banet

Genre de garcette servant à prendre les ris.

### Barbotin

Couronne à empreintes du guindeau ou du cabestan sur laquelle les maillons d'une chaîne viennent s'engrener successivement pour virer ou dévirer.

### Bitte

Cylindre vertical en fonte ou en acier moulé servant à l'amarrage des bâtiments où elles sont disposées par paires. Bitte double : Pièce métallique fixée sur le pont ou un ponton servant à tourner une aussière en huit.

### Bollard

Pièce métallique à tête renflée utilisée pour fixer les amarres sur le quai.

### Bôme

Espar sur lequel se borde une voile.

### Bosse

Petit cordage fixé sur des bittes servant à garder la tension de l'aussière quand on la tourne.

Pièces métalliques qui équipées de stoppeurs permettent de tenir la chaîne lorsque l'ancre est mouillée ou saisie.

### Bosser

Fixer, retenir une aussière ou un câble d'acier à l'aide d'une bosse.

### Bossoir

Pièce métallique destinée à suspendre les embarcations et permettant de les amener ou de les hisser.

**Bouée**

*Corps flottant. Bouée d'ancre. Bouée de sauvetage. Bouée de balisage.*

**Brider**

*Serrer, souquer à bloc (fortement) un amarrage.*

**Cabestan**

*Treuil à axe vertical servant au relevage des ancrs et à la manoeuvre des aussières.*

**Cambuse**

*Magasin où sont entreposés les vivres (conserves, légumes frais, sachets divers).*

**Cap**

*Route suivie par le bâtiment. Angle formé entre la direction du nord et l'axe du bâtiment. Suivre un cap : aller vers, se diriger vers.*

**Capeler**

*Passer l'oeil d'une amarre sur une bitte ou un bollard.*

**Chandelier**

*Tube métallique fixé sur le pont recevant les filières.*

**Chaumard ou chomard**

*Pièce métallique aux formes arrondies servant au passage des aussières. Le chaumard existe sous trois formes : ouvert, fermé ou à rouleaux.*

**Choquer**

*Donner du mou à un cordage manuellement Choquer en grand : laisser filer.*

**Cloche**

*Pièce cylindrique verticale du cabestan sur laquelle on garnit les aussières.*

**Coffre**

*Grosse bouée ou flotteur en tôle servant à l'amarrage d'un bâtiment.*

**Collecteur**

*Gros tuyautage : collecteur d'incendie.*

**Compas**

*Appareil de navigation servant à suivre une route, donner un cap, la direction d'un objet ou d'un amer visé (gisement, azimut). Le compas magnétique est une boussole. Le compas gyroscopique est un compas électrique.*

**Condamner**

*Condamner un bâtiment, c'est après examen le déclarer hors service .*

*Condamner, consigner un local en le fermant ou en y plaçant un factionnaire.*

**Consigner**

*Empêcher de communiquer avec la terre, empêcher de pénétrer dans un endroit.*

**Cordage**

*On désigne sous le nom de cordage un ensemble de fils constitué par la réunion de fibres végétales ou synthétiques.*

**Coupée**

*Ouverture le long du bord donnant accès à l'échelle de coupée (en bois ou en métal) permettant de*

*descendre du bord ou d'y monter.*

**Coursive**

*Terme désignant les passages étroits, couloirs, corridors qui se trouvent à l'intérieur du navire.*

**Culer**

*Se dit d'un bâtiment qui va en arrière. Il bat arrière.*

**Dalot**

*Trou prévu sur le pont pour l'écoulement des eaux de pluie et de mer.*

**Déborder**

*Écarter du bord, repousser.*

**Décapeler**

*Enlever l'œil d'une aussière d'une bitte ou d'un bollard.*

**Décommettre**

*Séparer les torons ou les fils d'un cordage.*

**Défense**

*Protection que l'on suspend le long du bord afin d'amortir les chocs contre un quai ou la coque d'un autre navire.*

**Dégarnir**

*Défaire les tours sur une cloche ou sur une poupée.*

**Dévirer**

*Donner du mou à l'aide d'un treuil.*

**Doubler une aussière**

*Capeler une deuxième aussière pour augmenter la résistance de l'amarrage.*

**Drapeau**

*Contrairement au pavillon, c'est un ensemble comprenant une pièce d'étoffe, une hampe (mât) et des accessoires.*

**Drôme**

*Ensemble des embarcations dont est pourvu un bâtiment. Ensemble du matériel d'une embarcation.*

**Échappée**

*Espace laissé libre au passage entre deux ponts.*

**Échelle de pilote**

*Échelle de cordage munie de marches en bois. Disposée le long du bord, elle sert à l'embarquement et au débarquement du personnel à partir d'une embarcation.*

**Écubier**

*Trou pratiqué à l'extrême avant du navire par lequel passe la chaîne d'ancre.*

**Élingue**

*Cordage entourant les objets pesants que l'on veut soulever, embarquer ou débarquer.*

**Embraquer**

*Faire un effort pour raidir, reprendre le mou à la main.*

**En berne**

*Mettre en berne le pavillon national, pour signaler un deuil, le positionner au ¼ de la hauteur du mât.*

**Épissure**

Procédé de matelotage permettant de faire une boucle à l'extrémité d'un cordage.

**Espar**

Perche de bois tenant lieu de balise dans des zones de navigation peu fréquentées. Sur un bâtiment, les espars sont les mâts et barres de flèche, les bômes et les tangons.

**Étaler**

Résister à la tension d'un cordage. Tenir bon.

**Étrave**

Extrémité avant de la coque d'un bâtiment.

**Fanal**

Lanterne (fanal de ronde, fanal de signaux..).

**Filière**

Garde corps, protection afin d'éviter les chutes accidentelles à la mer.

**Frapper**

Fixer un cordage sur un objet (frapper un pavillon sur sa drisse).

**Garde avant**

Aussière qui empêche d'avancer.

**Garde arrière**

Aussière qui empêche de culer.

**Garnir**

Enrouler l'aussière sur la cloche (cabestan) ou sur la poupée (guindeau), 4 tours pour une aussière textile, 6 tours pour un câble acier.

**Gisement**

Sur un compas, angle relevé entre l'axe d'un bâtiment et la direction d'un objet (amer, autre bâtiment...).

**Gréer**

Garnir une embarcation d'un mât, de voiles, de poulies et de cordages.

**Guindeau**

Treuil travaillant sur un axe horizontal utilisé pour les manoeuvres de force, par exemple virer sur les aussières lors de l'amarrage du bâtiment ; Également utilisé pour mouiller et relever les ancres.

**Haler-bas**

Affaler rapidement un pavillon. «Tomber comme une pierre».

**Hisser**

Élever, faire monter.

**Inclinaison**

Angle que fait la route d'un bâtiment observé avec la direction dans laquelle le voit l'observateur.

**Lance amarre**

Petit cordage d'environ 30 m dont l'extrémité est alourdie pour être lancée sur le quai et passer l'aussière.

**Larguer**

Détacher, lâcher, enlever.

**Ligne de foi**

Ligne imaginaire matérialisant l'axe longitudinal du bâtiment.

**Ligne de mouillage**

Ensemble constitué des maillons et de l'ancre.

**Larguer**

Larguer un cordage, c'est le laisser aller : décapeler une aussière, retirer les tours sur une bitte double.

**Lover**

Disposer un cordage en galette en vue de le ranger ou de le préparer pour une manoeuvre. Lover en plets : allonger un cordage en va et vient sur le pont du bâtiment.

**Maille**

Anneau formant une chaîne de mouillage.

**Maillon**

Longueur de chaîne valant 30 mètres.

**Manoeuvre**

Évolution. Mouvement.

**Mille marin ou nautique**

Mesure de longueur, de distance équivalant à 1852 mètres.

**Mollir**

Le vent, la mer mollissent lorsque leur force ou leur agitation diminuent.

**Mouiller**

Jeter l'ancre à la mer et filer la longueur (touée) de chaîne nécessaire.

**Nable**

Trou qui perce de part en part le fond d'une embarcation et sert à l'écoulement de l'eau lorsqu'on la hisse. S'obture à l'aide d'un bouchon vissé.

**Noeud**

Unité de vitesse qui équivaut à 1 nautique par heure. Un bâtiment qui file 15 noeuds parcourt 15 milles marins à l'heure.

**Oeil(s)**

Boucle faite à l'extrémité d'un cordage.

**Oeuvres vives**

Parties du bâtiment situées sous la ligne de flottaison. La carène.

**Oeuvres mortes**

Parties du bâtiments situées au-dessus de la ligne de flottaison. Le fardage.

**Panneau étanche**

Permet le passage d'un pont à un autre.

**Passerelle**

Généralement, local vitré placé sur le pont le plus haut du bâtiment et où se tient l'équipe de quart chargée de la conduite nautique du bâtiment sous les ordres de l'officier chef de quart (OCDQ).

**Pavillon**

Pièce d'étoffe hissée sur un navire pour indiquer sa nationalité ou faire des signaux.

**Pavois**

Prolongation de la coque d'une hauteur suffisante empêchant le personnel de tomber à l'eau..

**Plage arrière**

Partie arrière du pont.

**Plage avant**

Partie avant du pont.

**Plet**

Chacun des ronds d'un cordage lové

**Point**

Faire le point, déterminer la position exacte d'un bâtiment.

**Pointe avant**

Aussière qui empêche de culer et qui part de l'extrémité de la plage avant.

**Pointe arrière**

Aussière qui empêche d'avancer et qui part de l'extrémité de la plage arrière.

**Porte étanche**

Permet le passage d'un compartiment à un autre.

**Poste**

Emplacement : poste d'amarrage d'un bâtiment à quai. Partie du bâtiment où est logé l'équipage.

**Poupe**

L'arrière d'un bâtiment.

**Poupée**

Pièce cylindrique horizontale du guindeau sur laquelle on garnit les aussières ou les câbles d'acier.

**Proue**

L'avant d'un bâtiment.

**Raguer**

Un cordage rague lorsqu'il frotte, se détériore par frottement : le raguage.

**Raidir**

Tendre avec force.

**Rambarde**

Barrière métallique horizontale empêchant le tomber à l'eau.

**Ridoir**

Appareil à vis permettant de raidir les filières.

**Ris**

Plis qu'on fait dans la voile pour en diminuer la surface. Prendre un ris: réaliser un ris. Larguer un ris: libérer la voile d'un pli.

**Rouleau de renvoi**

Pièce métallique tournante permettant de faire travailler le cordage dans l'alignement du treuil.

**Rouler/roulis**

Inclinaison d'un navire d'un bord sur l'autre sous l'action de la houle (vagues).

**Signaux flottants**

Transmission de messages par pavillons de formes et couleurs variées, hissés dans la mâture.

**Site**

Angle évalué entre un aéronef et l'horizon.

**Souquer**

Raidir, serrer fortement un cordage.

**Soute**

Local se trouvant dans l'entrepont et la cale où l'on range différents matériels ou provisions.

**Stoppeur**

Pièce métallique fixée sur une bosse qui permet d'assurer le frein du treuil de manoeuvre des ancres quand celles ci sont saisies ou mouillées.

**Surbeau**

Partie que l'on doit enjamber pour franchir une porte étanche.

**Talonner**

Toucher le fond de la mer, un banc de sable, etc... avec un bâtiment.

**Tanguer, tangage**

Se dit d'un bâtiment qui lève successivement son avant et son arrière sous l'action des vagues.

**Tangon**

Espar qui sert à déborder

**Tenir bon**

Stopper toute action.

**Touée**

Longueur de chaîne utilisée pour un mouillage. Elle change selon la profondeur de l'eau.

**Tourelle**

Tour blindée tournante ou fixe servant à abriter les canons du bord. En balisage : indique un obstacle.

**Touret**

Cylindre à axe horizontal sur lequel sont rangées les aussières.

**Tourner**

Faire un tour franc et 3 tours en huit avec une aussière pour la bloquer. Pour le câble acier, il faut faire 6 tours en huit et faire un amarrage entre chaque tour.

**Treuil**

Guindeau et cabestan. Appareil mécanique servant à virer ou dévirer une aussière, à manipuler les chaînes d'ancre.

**Tribord**

Côté droit d'un bâtiment en regardant vers l'avant.

**Trou d'homme**

Trou dans le pont permettant le passage d'un homme ou de matériel.

**Virer**

Tirer sur une aussière à l'aide d'un treuil.

## Le matelotage

*Le matelotage désigne les opérations réalisées avec des cordages. Tout marin doit être capable d'effectuer des noeuds usuels qui lui serviront tout le long de sa carrière, dans des activités simples, comme frapper le pavillon;*

*mais aussi dans des activités plus techniques comme envoyer un lance amarre lors d'un poste de manoeuvre ou lors d'un ravitaillement à la mer, ou encore arrimer solidement du matériel avant une tempête.*

### Demi-noeud

Se fait à l'extrémité d'un cordage pour éviter qu'il ne se décommette ou empêcher une manoeuvre de se dépasser.

Nœud employé à la voile aux extrémités des écoutes (cordages permettant le réglage des voiles).





### **Noeud de vache**

Sert à réunir deux cordages n'ayant pas à forcer. Il sert à prendre des ris dans les voiles (Prendre un ris permet de diminuer la surface de la voilure, le nœud se

fait sur les banets de ris en entourant la bôme).

Ce nœud est peu sûr, il glisse facilement.

### **Noeud plat**

Sert à réunir deux cordages de même diamètre. Ce nœud est sûr, il ne glisse pas, mais s'avère difficile à défaire quand

il a forcé. Il est donc nécessaire d'utiliser un martyr lorsque l'on effectue ce nœud.





### **Noeud d'écoute simple**

Sert à réunir deux cordages dont l'un est terminé par un œil. Ce nœud est très solide à condition de faire l'œil avec le

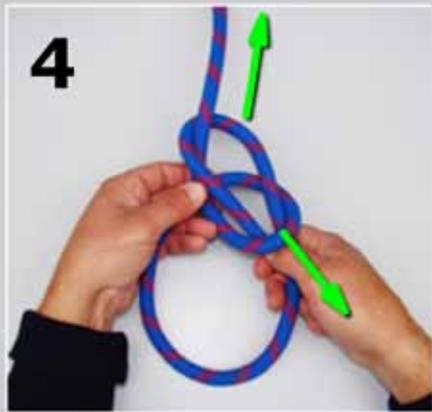
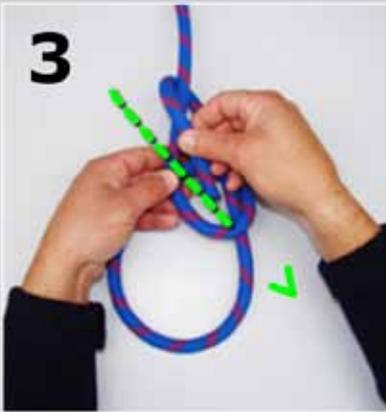
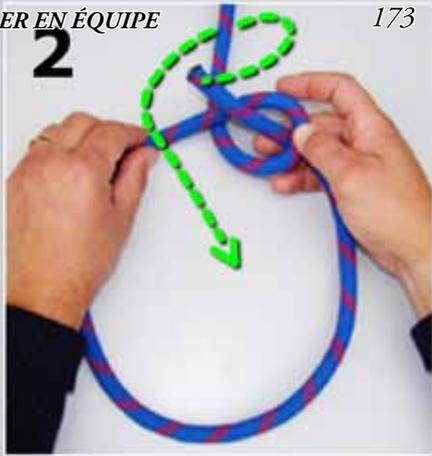
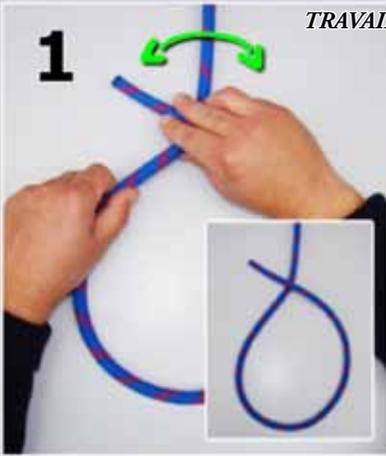
cordage le plus gros si les diamètres sont différents.

### **Noeud d'écoute double**

Sert à réunir deux cordages dont l'un est terminé par un œil. (Il est fréquemment utilisé pour frapper un pavillon sur une drisse). Ce nœud est solide et plus

facile à défaire que le nœud d'écoute simple car le deuxième tour fait office de martyr. Si les cordages sont de différents diamètres, faire l'œil avec le plus gros.





### Noeud de chaise simple

Sert à faire rapidement un œil à l'extrémité d'un cordage. Il est solide et facile à défaire.

On peut faire l'œil de la grandeur que l'on désire. Il est très souvent employé.





## Tour mort et deux demi-clefs

Sert à amarrer une embarcation sur un quai ou un cordage sur un point fixe tel que la drisse sur le taquet de pavillon

(tourner au taquet). Il est solide et facile à défaire. Le tour mort permet de diminuer la traction sur le cordage lors de la réalisation des demi-clés.



## Noeud de plein poing

Sert à faire rapidement un œil dans un cordage pour en éliminer la partie usée. Il est solide et permet d'utiliser le cordage

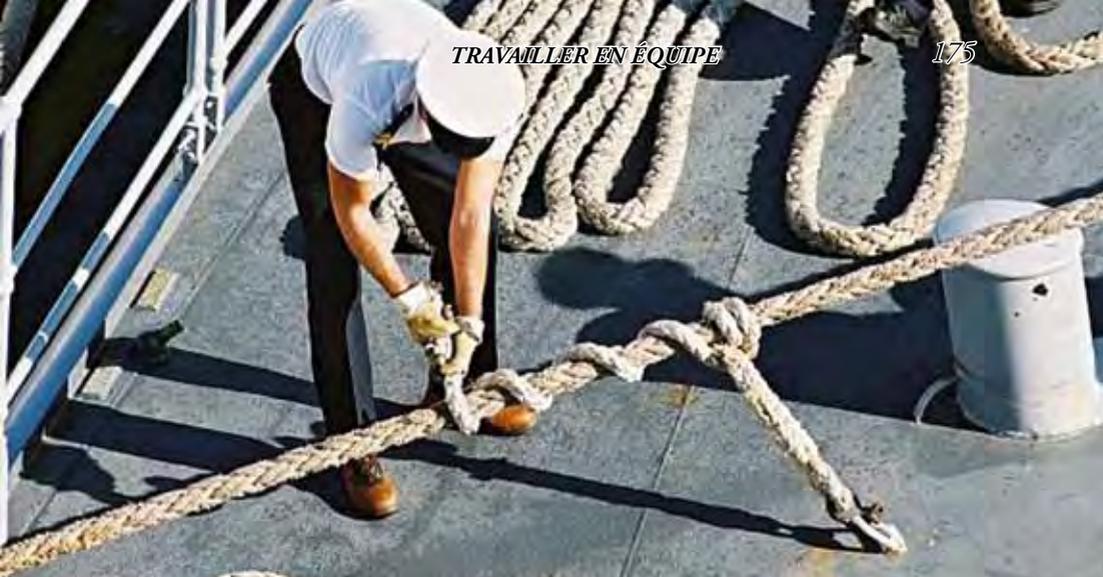
sans risque de rupture au niveau de la partie endommagée. Il est très difficile à défaire lorsque le cordage a forcé.

## Noeud en huit

Empêcher une manoeuvre de se dépasser. Nœud employé à la voile aux extré-

mités des écoute (cordages permettant le réglage des voiles).





## Bosser une manœuvre

Faire passer la tension d'une aussière sur un petit cordage appelé bosse, afin de

pouvoir dégarnir et tourner aux bittes.

## Amarrage - Mouillage

### L'amarrage à quai

*L'amarrage d'un bâtiment nécessite des techniques spécifiques, utilisées en fonction de la configuration du port base ou d'accueil, pour accoster ou appareiller. Toutes ces actions passent par l'identification de matériel, de règles de sécurité ou d'emploi, et des équipiers de manœuvres inhérents à ces manœuvres.*

### Rappel au poste de manœuvre

#### PRÉPARATIFS AVANT L'ACCOSTAGE

Rappel du personnel par diffusion pour la préparation du matériel.

Mise en place des aussières lovées sur le pont, des défenses et des lance-amarres. Engager les œils des aussières par les chaumards et faire retour par l'extérieur sur les filières.

#### SÉCURITÉ DU PERSONNEL

Le port des gants de manutention et des chaussures de sécurité est obligatoire.

On travaille main sur main, les mains doivent être éloignées des portages.

On ne chevauche pas les aussières. On fait attention aux aussières sous tension.

## Nom et fonction des différentes aussières

La pointe avant (1) et la garde arrière (2) empêchent le bâtiment de culer.

La pointe arrière (3) et la garde avant (4) empêchent le bâtiment d'avancer.

Les traversiers (5 et 6) empêchent le bâtiment de s'écarter du quai.

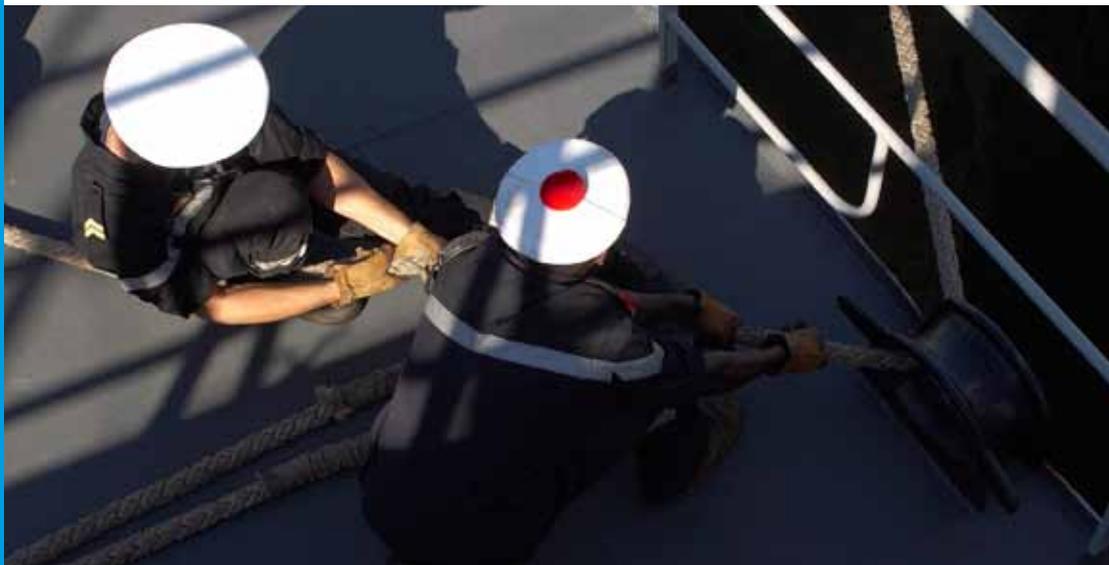
Si un deuxième bâtiment accoste le premier, ses aussières auront les mêmes noms et les mêmes fonctions.



## L'équipier de manoeuvre

Au poste de manoeuvre, l'équipier de manoeuvre est chargé de mettre en place

les aussières et le matériel spécifique pour l'amarrage du bâtiment.





### L'équipier d'embarcation

Il fait partie de l'armement de l'embarcation. Il est placé sous les ordres du patron d'embarcation. Il participe à la mise à l'eau, au hissage, à l'appareillage et à l'accostage de l'embarcation. Il rend les honneurs aux autorités embarquées.

### Les défenses et appareils fixes d'amarrage

#### LES DÉFENSES

Elles ont pour rôle d'amortir les chocs du bâtiment contre le quai ou un autre bâtiment placé à couple. Elles peuvent avoir différentes formes parmi lesquelles des pneus usagés, des pneumatiques cylindriques, sphériques....

#### LES APPAREILS FIXES DE PONT

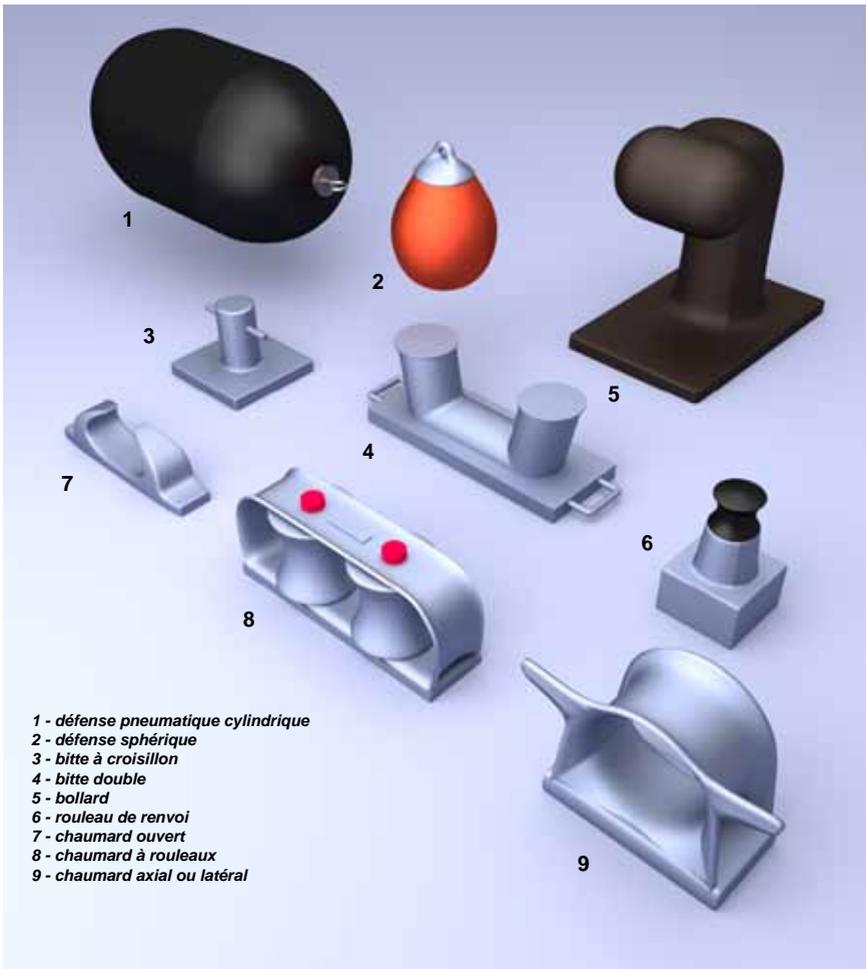
Ils sont utilisés pour l'amarrage du bâtiment et lors des manoeuvres. Les chaumards sont des pièces de guidage pour les amarres qui ont diffé-

rentes formes (axial ou latéral, ouvert, ou à rouleaux).

Les bittes permettent de tourner les manoeuvres.

Les bittes de quai s'appellent des bollards quelque soit leur forme (croisillon, double, canon...).

Les rouleaux de renvoi permettent de présenter perpendiculairement à l'axe des poupées les aussières provenant d'un chaumard et évitent le portage d'une aussière sur une partie fixe.



## Le mouillage

*Mouiller : c'est immobiliser un bâtiment auprès de la côte à l'aide d'une ligne de mouillage, constituée d'une chaîne et d'une ancre.*

*Chaque bâtiment possède une ou plusieurs ancres et leurs chaînes.*

d'amarrage à quai, soit pour se mettre à l'abri ou au repos le long d'une côte, entre deux missions.

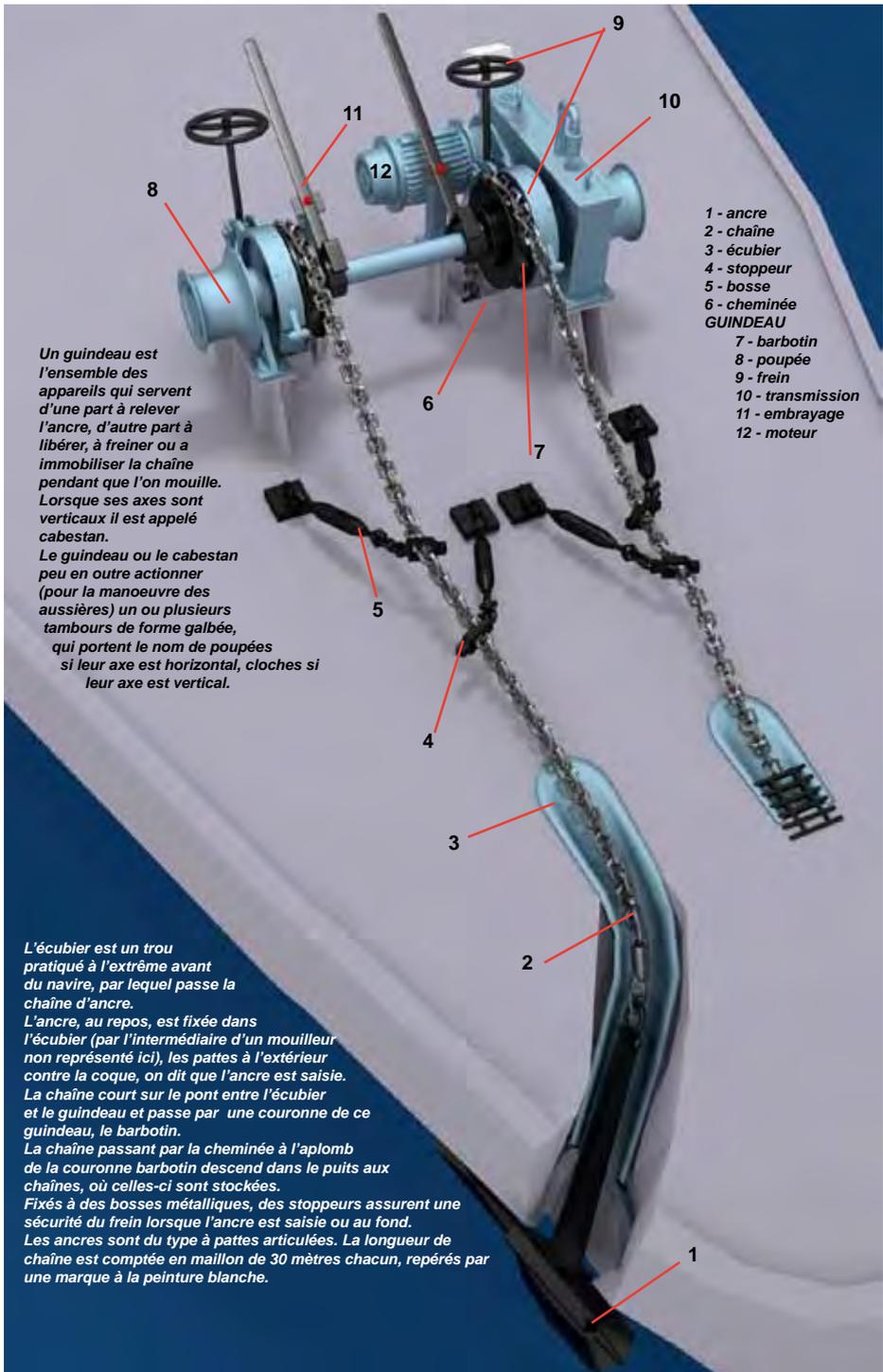
### Le mouillage côtier

Un bâtiment de guerre utilise souvent le mouillage sur ancre soit pour faire escale dans un port n'offrant pas de possibilité

### Le mouillage sur coffre

Seule la chaîne est employée, l'ancre reste à bord. Nécessite la mise à l'eau d'une embarcation pour la prise de coffre.

Les appareils de mouillage



- 1 - ancre
- 2 - chaîne
- 3 - écubier
- 4 - stoppeur
- 5 - bosse
- 6 - cheminée
- GUINDEAU
- 7 - barbotin
- 8 - poupée
- 9 - frein
- 10 - transmission
- 11 - embrayage
- 12 - moteur

Un guindeau est l'ensemble des appareils qui servent d'une part à relever l'ancre, d'autre part à libérer, à freiner ou à immobiliser la chaîne pendant que l'on mouille. Lorsque ses axes sont verticaux il est appelé cabestan.

Le guindeau ou le cabestan peu en outre actionner (pour la manoeuvre des aussières) un ou plusieurs tambours de forme galbée, qui portent le nom de poupées si leur axe est horizontal, cloches si leur axe est vertical.

L'écubier est un trou pratiqué à l'extrême avant du navire, par lequel passe la chaîne d'ancre.

L'ancre, au repos, est fixée dans l'écubier (par l'intermédiaire d'un mouilleur non représenté ici), les pattes à l'extérieur contre la coque, on dit que l'ancre est saisie. La chaîne court sur le pont entre l'écubier et le guindeau et passe par une couronne de ce guindeau, le barbotin.

La chaîne passant par la cheminée à l'aplomb de la couronne barbotin descend dans le puits aux chaînes, où celles-ci sont stockées. Fixés à des bosses métalliques, des stoppeurs assurent une sécurité du frein lorsque l'ancre est saisie ou au fond. Les ancres sont du type à pattes articulées. La longueur de chaîne est comptée en maillon de 30 mètres chacun, repérés par une marque à la peinture blanche.

## Marques et pavillons à quai

Les pavillons et marques utilisés à quai sont hissés pour signaler l'activité du bâtiment et la venue d'autorité en fonction des circonstances.

### Les pavillons

**ALFA**



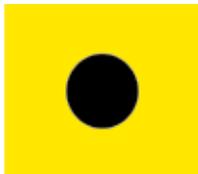
Plongeurs le long du bord

**BRAVO**



Mouvements de matières explosives ou inflammables

**INDIA**



Amarrage à couple

**KILO**



Personnel travaillant dans la mâture ou le long du bord

**MIKE**



Garde médicale

**OSCAR**



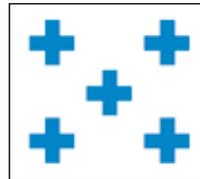
Homme à la mer

**ROMÉO**



Bâtiment d'alerte

**ZÉRO**



Garde militaire

**CODE + HOTEL**



J'ai un pilote à bord  
(La flamme code précise l'utilisation du code international).

**PORT**



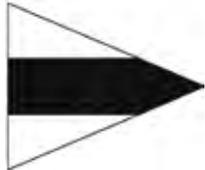
Bâtiment ne participant pas au service courant

**PRÉPARATIVE**



Flamme des couleurs (cérémonie)

**3<sup>ème</sup> SUBSTITUT**



Le commandant est absent du bord

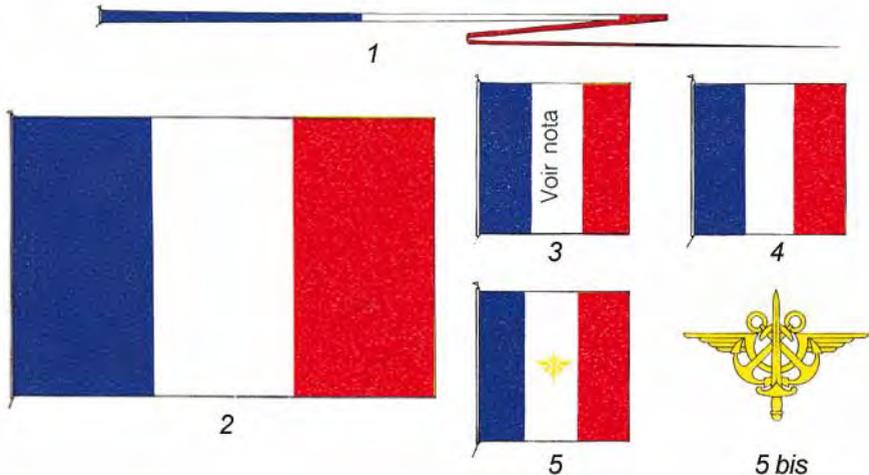
**Cérémonial**

*Extrait DÉCRET N° 75-548 sur le cérémonial dans les forces maritimes et à bord des bâtiments de la Marine nationale.*

*1. Les bâtiments de la Marine nationale arborent : à la poupe ou à la*

*corne, le pavillon national ; en tête du mât, la flamme nationale ou une marque de commandement.*

*2. Au mouillage, ils arborent en outre un pavillon de beaupré ou une flamme spéciale.*

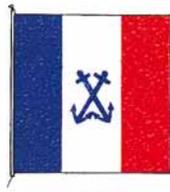


1 - Flamme de guerre 2 - Pavillon national, Pavillon de poupe et de beaupré 3 - Marque du Président de la République - Nota : La marque de chaque Président de la République comporte soit un monogramme, soit un symbole personnel figurant dans la partie blanche du pavillon national, soit est vierge de toute marque ; exemples : un arbre doré pour le président Mitterrand, aucune marque pour le président Chirac, aucune marque pour le président Sarkozy 4 - Marque du Premier Ministre 5 - Marque du Ministre de la Défense - 5bis symbole des armées

6 - Marque du Chef d'État-Major des Armées (2 sabres pour un général de l'armée de terre, 2 ancres pour un amiral, 2 ailes jointives pour un général de l'armée de l'air) 7 - Marque du Chef d'État-Major de la Marine 8 - Marque d'Amiral 9 - Marque de Vice-Amiral d'Escadre 10 - Marque de Vice-Amiral 11 - Marque de Contre-Amiral 12 - Pavillon de beau-pré des bâtiments des Forces Navales Françaises Libres ou héritiers du nom et des traditions de bâtiments ayant appartenu aux FNFL



6



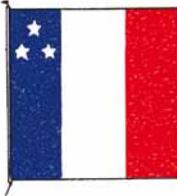
7



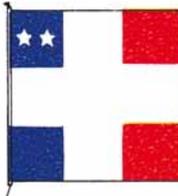
8



9



10



11



12

## Navigation - La passerelle

*La navigation est l'art de diriger, de piloter un navire en toute sécurité.*

*A bord d'un bâtiment, l'élément responsable de l'exécution de cette tâche est la passerelle, lieu où se tient le commandement du navire militaire.*

*Pour définir la passerelle, on évoque la barre, l'action de gouverner, la veille optique, la détection et la signalisation de tout mobile flottant ou aérien, le balisage, les feux des navires, l'utilisation de la carte marine et des documents nautiques pour tracer la route du bâtiment, sans oublier les moyens de sauvetage pour l'évacuation des blessés.*

## Notions de navigation

Tout navire est équipé des appareils nécessaires pour gouverner, c'est à dire pour suivre une direction donnée et pour connaître sa position (faire le point).

Pour déterminer sa route et pour faire un point, le marin emploie des instruments qui sont :

- le compas ;
- le sextant pour la mesure des angles verticaux, (étoiles, soleil) ;
- le radar de navigation ;
- les appareils de navigation radioélectrique ;
- le loch (calcul de la vitesse).



### La carte marine

Elle est la représentation plane d'une partie du globe terrestre. Elle permet au marin de tracer sa route et d'y porter les positions successives du bâtiment.

Outre la carte marine, le marin utilise de nombreux documents nautiques :

- le livre des feux ;
- les instructions nautiques ;
- l'annuaire des marées .

Tous ces instruments et documents se trouvent à la passerelle à la disposition de l'officier chef du quart et de ses adjoints.

### La veille optique

La veille optique est le complément de la veille radar.

Elle est placée sous les ordres de l'Officier Chef Du Quart (OCDQ) et travaille en relation avec la passerelle et le Central Opérations (CO).

Un matelot doit être capable d'assurer le quart comme veilleur.

De jour comme de nuit, il doit signaler clairement et rapidement TOUT CE QU'IL VOIT autour du bâtiment, aussi bien sur l'eau que dans l'air.

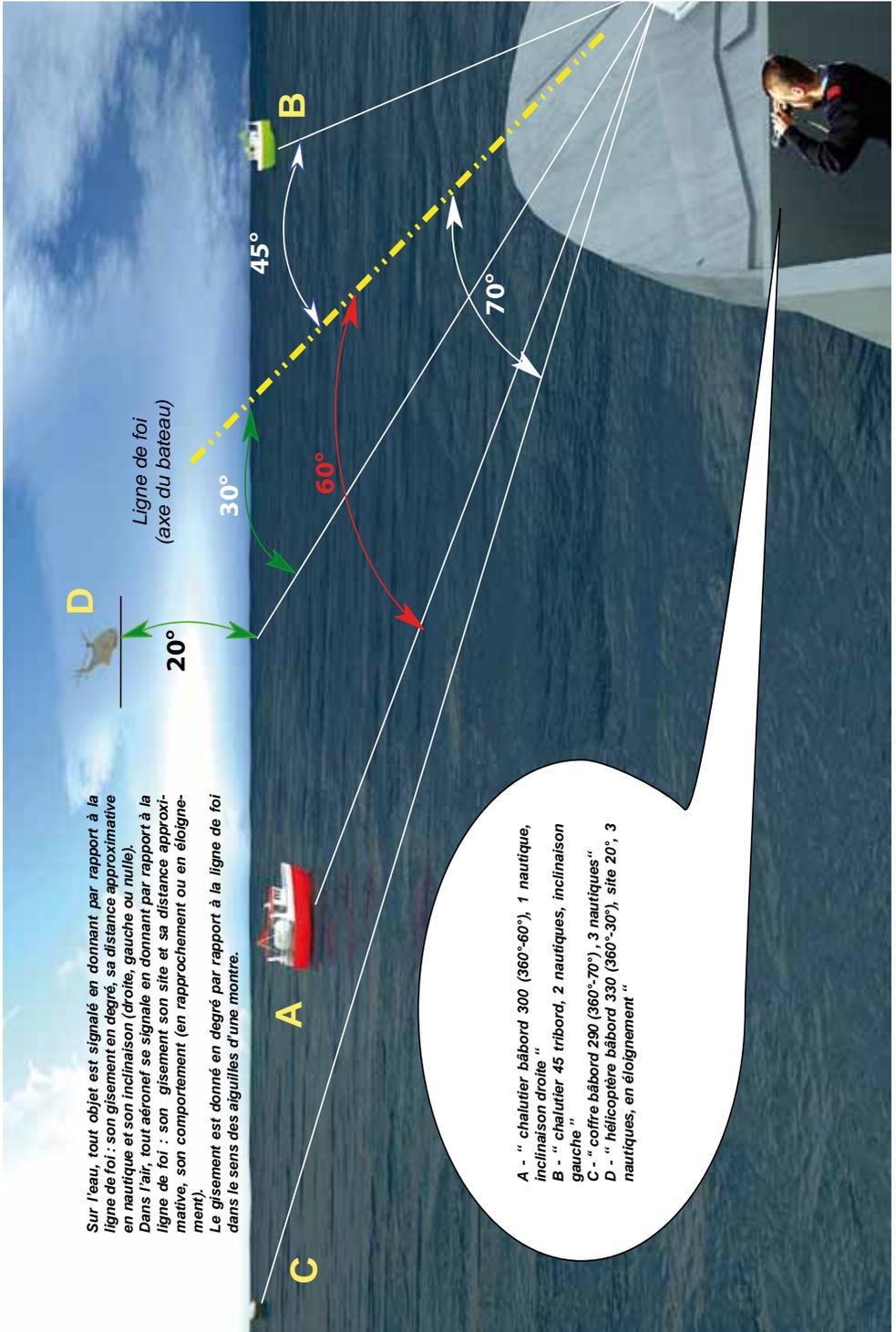
Le gisement est l'angle que fait la direction de l'axe du bâtiment (ligne de foi ) avec la direction de l'objet visé.

Les gisements se comptent de : 0° à 180° à partir de l'avant vers l'arrière sur tribord et bâbord et s'annoncent : «*objet flottant 15° tribord*» ou «*bouée 30°bâbord*».

L'inclinaison est l'angle que fait la route du bâtiment observé avec la direction dans laquelle le voit l'observateur.

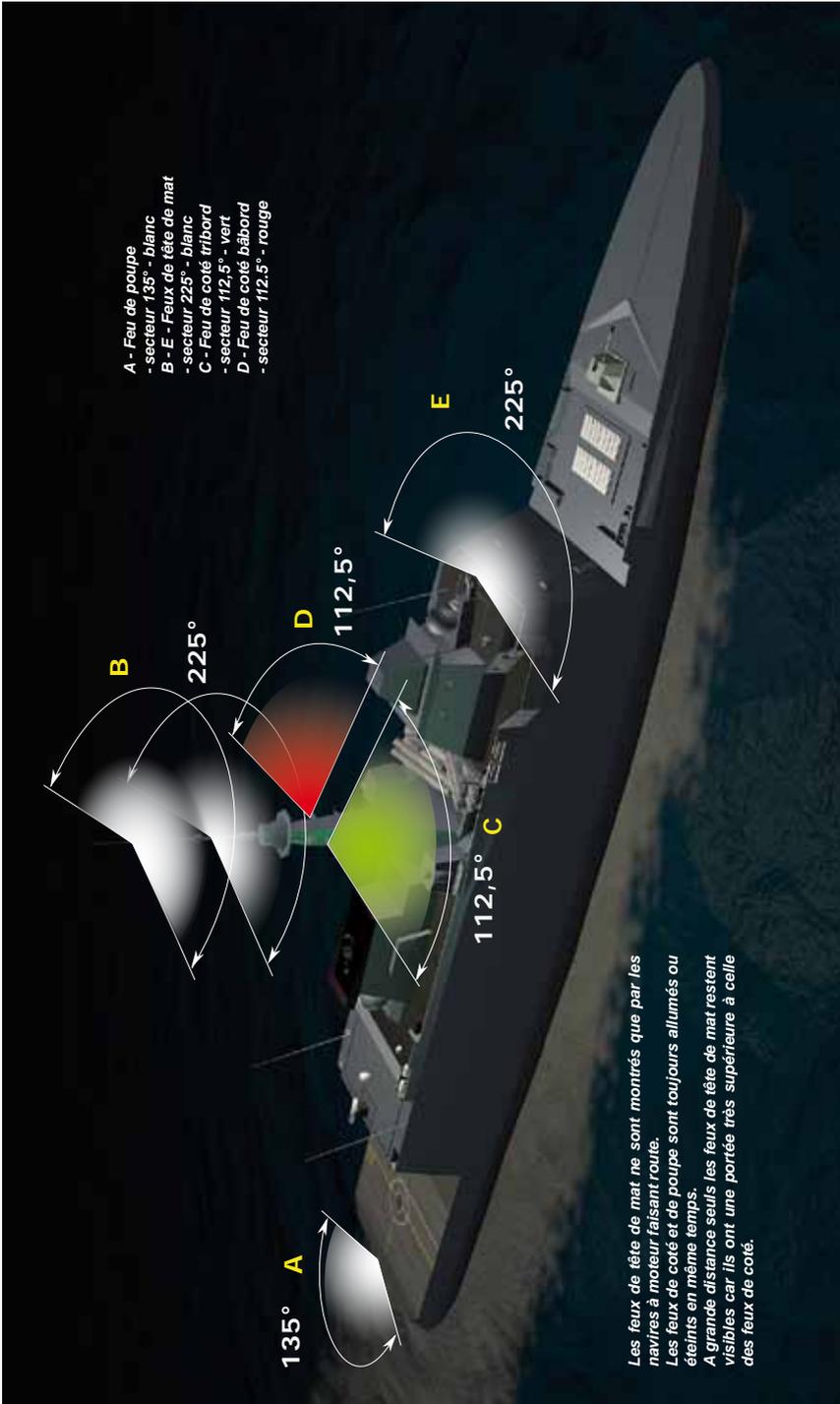
Le site est l'angle évalué entre l'aéronef et l'horizon.

Sur l'eau, tout objet est signalé en donnant par rapport à la ligne de foi : son gisement en degré, sa distance approximative en nautique et son inclinaison (droite, gauche ou nulle).  
 Dans l'air, tout aéronef se signale en donnant par rapport à la ligne de foi : son gisement son site et sa distance approximative, son comportement (en rapprochement ou en éloignement).  
 Le gisement est donné en degré par rapport à la ligne de foi dans le sens des aiguilles d'une montre.

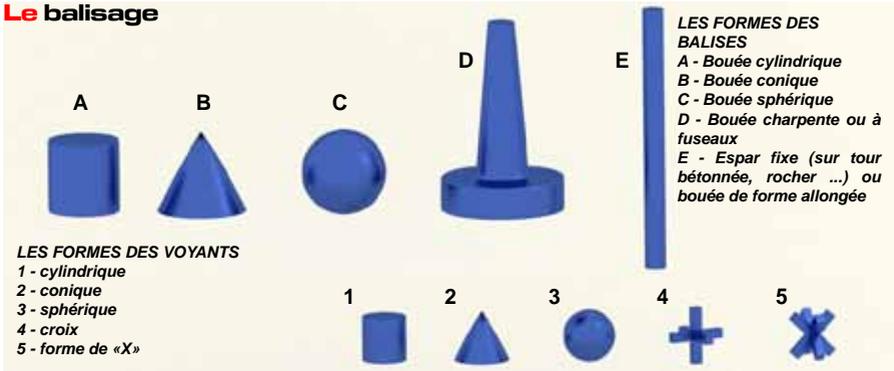


- A - "chalutier bâbord 300 (360°-60°), 1 nautique, inclinaison droite"
- B - "chalutier 45 tribord, 2 nautiques, inclinaison gauche"
- C - "coffre bâbord 290 (360°-70°), 3 nautiques"
- D - "hélicoptère bâbord 330 (360°-30°), site 20°, 3 nautiques, en éloignement"

## Les feux de navigation courante



## Le balisage

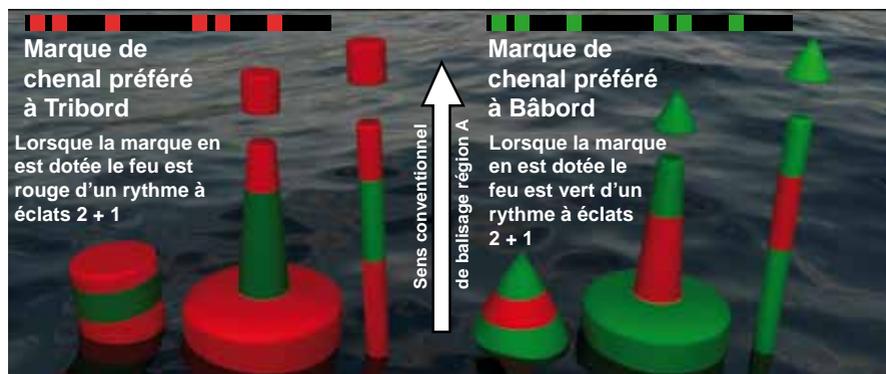
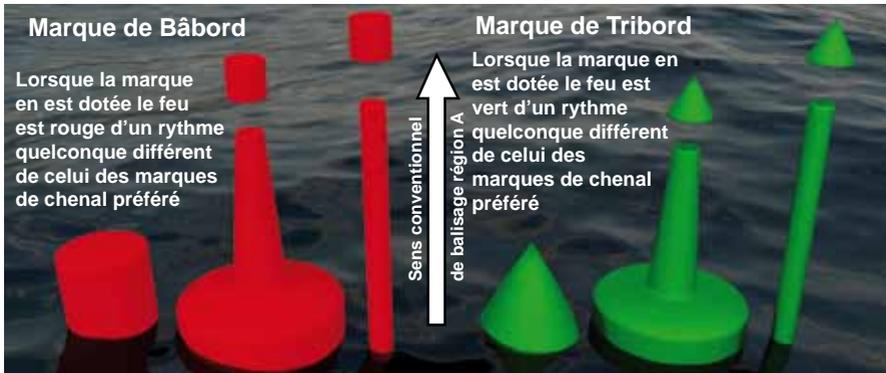


Le système de balisage comprend six catégories de marques.

### LES MARQUES LATÉRALES

dont l'emploi est lié à l'existence d'un sens conventionnel de balisage généralement utilisées pour les chenaux bien définis. Ces marques indiquent les cotés bâbord et tribord de la route à suivre (dans le sens conventionnel, de la haute mer vers un port, une rivière ...).

Les couleurs conventionnelles de balisage.  
 Pour la région B (Amérique, Japon, Corée et Philippines) les couleurs de balisage sont le rouge à tribord et le vert à bâbord.  
 Pour la région A (le reste du monde), c'est l'inverse, rouge à bâbord et vert à tribord. Nous parlons ici de la région A.



LES MARQUES CARDINALES

donc l'emploi est lié au compas du navire. Ces marques indiquent le quadrant dans lequel le navire peut trouver des eaux saines. Le nom d'une marque cardinale indique qu'il convient de passer, par rapport à la marque, dans le quadrant qui porte son nom.

**NORD**



**Feu du quadrant Nord** . Lorsque la marque en est dotée le feu est blanc de rythme scintillant continu à scintillant rapide continu



**NE**



**EST**



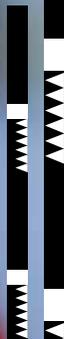
**Feu du quadrant Est** . Lorsque la marque en est dotée le feu est blanc de rythme à scintillements groupés (3) toutes les 10s ou à scintillements rapides groupés (3) toutes les 5s.



**SUD**



**Feu du quadrant Sud** . Lorsque la marque en est dotée le feu est blanc de rythme à scintillements groupés (6) + éclat long toutes les 15s ou à scintillements rapides groupés (6) + éclat long toutes les 10s.



**SE**

**OUEST**

**Feu du quadrant Ouest** . Lorsque la marque en est dotée le feu est blanc de rythme à scintillements groupés (9) toutes les 15s ou à scintillements rapides groupés (9) toutes les 10s.



**SO**

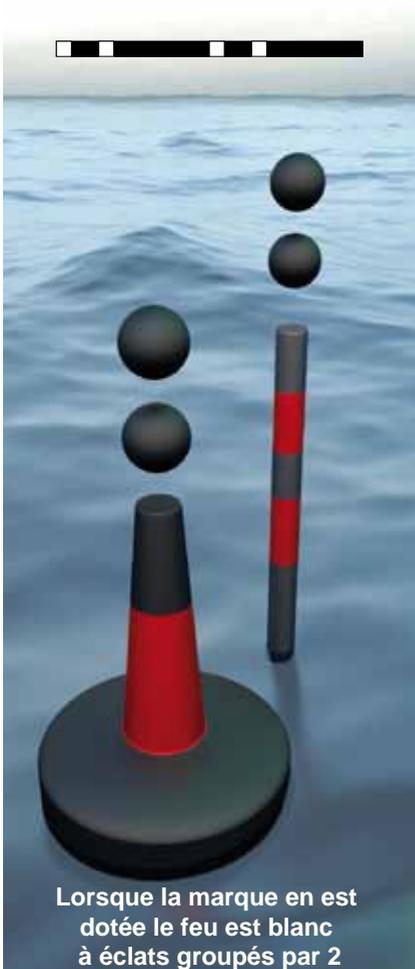


Les rythmes des feux :

- éclats, périodes de lumières nettement plus courtes que les périodes d'obscurité;
- occultations, périodes de lumières nettement plus longues que les périodes d'obscurité;
- isophase, apparitions égales et successives de lumière et d'obscurité;
- scintillant, alternances très rapides de lumière et d'obscurité.

### LES MARQUES DE DANGER ISOLÉ

signalant des dangers isolés d'étendue limitée autour desquels les eaux sont saines.



### LES MARQUES D'EAUX SAINES

indiquant qu'autour d'une telle marque les eaux sont saines.



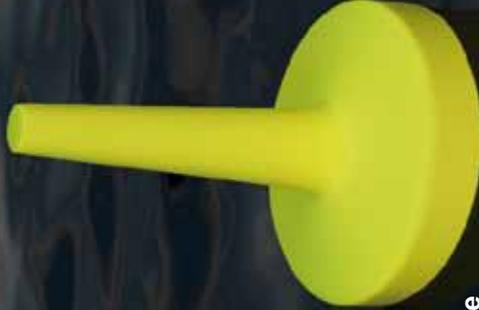
Ces marques comprennent les marques définissant les axes des chenaux et les milieux de chenal. Elles peuvent aussi être utilisées pour indiquer un atterrissage si celui-ci n'est pas indiqué par une marque cardinale ou latérale.

**DES MARQUES**

qui n'ont pas pour but principal d'aider la navigation mais qui indiquent une zone spéciale ou une configuration mentionnée dans les documents nautiques appropriés. Ce sont par exemple des :

- marques des stations d'acquisition de données océaniques (SADO);
- marques de séparation du trafic là où le balisage classique du chenal peut prêter à confusion;
- marques indiquant les dépôts de matériaux;
- marques indiquant des zones utilisées pour les exercices militaires;
- marques indiquant la présence de câbles ou d'oléoducs;
- marques indiquant des zones réservées à la plaisance.

Lorsque la marque en est dotée le feu est jaune de rythme quelconque autre que ceux prévus pour les autres marques à éclats ou à trois éclats.

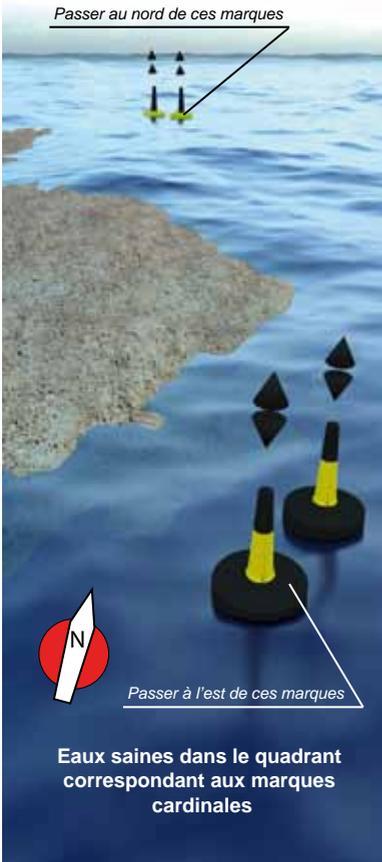


## LES MARQUES DE DANGERS NOUVEAUX

L'expression « danger nouveau » est utilisée pour désigner les obstructions découvertes récemment qui ne sont pas encore indiquées dans les documents nautiques. Les dangers nouveaux comprennent les obstructions naturelles telles que les bancs de sable ou écueils ou les dangers résultant de l'action humaine tels que les épaves.

### Marquage d'un nouveau banc de sable

Passer au nord de ces marques



Eaux saines dans le quadrant correspondant aux marques cardinales

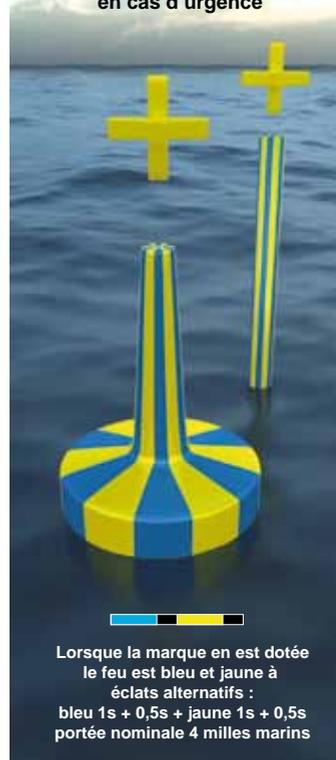
employées pour un tel balisage présentent le rythme scintillant correspondant au type de la marque cardinale ou latérale;

- la marque mise en place en double est en tous points identique à la marque avec laquelle elle est couplée;

- un danger nouveau peut être marqué par une balise radar, codée suivant la lettre Morse «D» et montrant un signal d'une longueur de 1 mille marin sur l'écran radar;

- la marque en double peut être enlevée lorsque le service responsable estime que l'information concernant ce nouveau danger a été suffisamment diffusée.

### Bouée d'épave en cas d'urgence



Lorsque la marque en est dotée le feu est bleu et jaune à éclats alternatifs :  
bleu 1s + 0,5s + jaune 1s + 0,5s  
portée nominale 4 milles marins

### Signalisation :

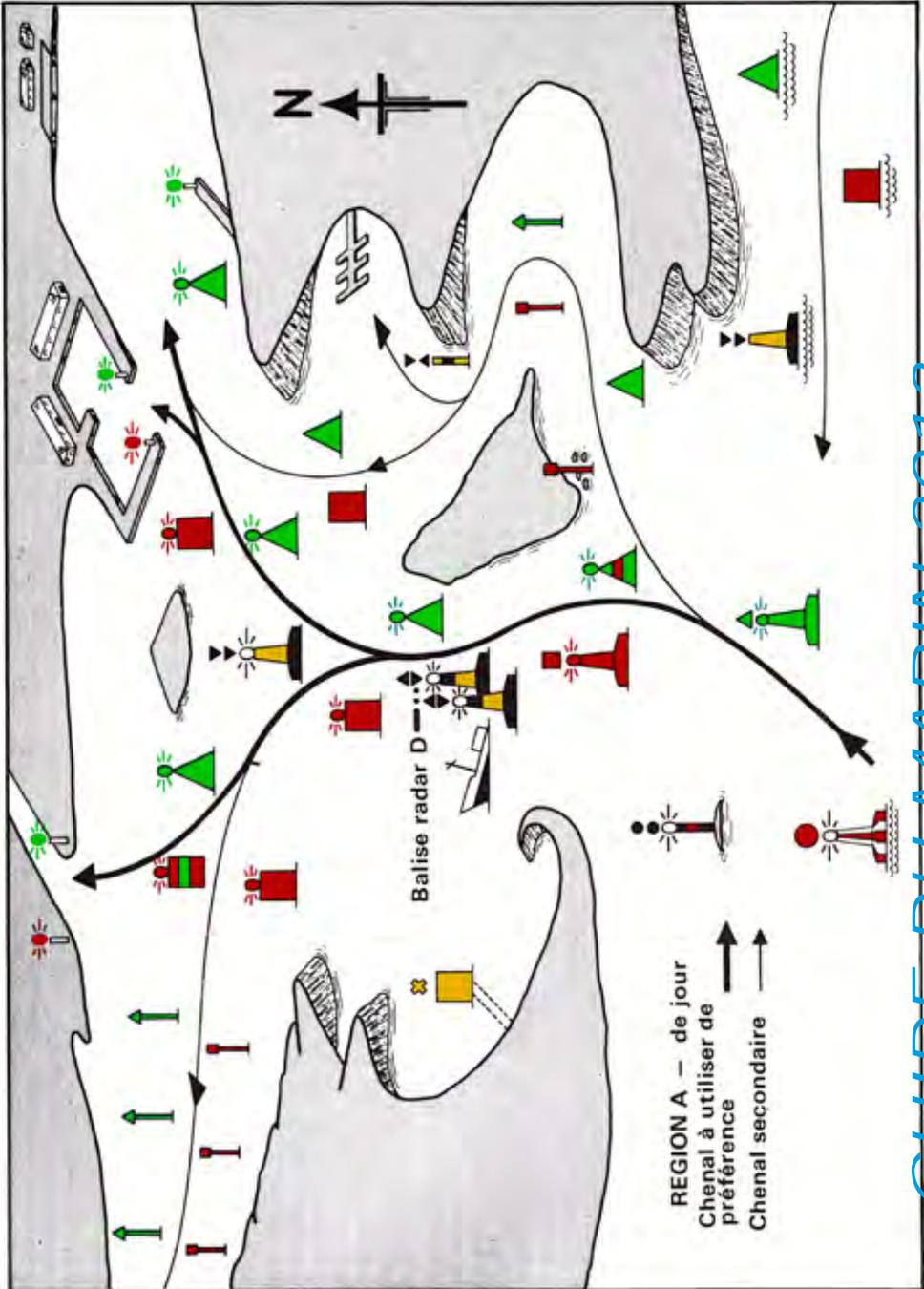
- si le service responsable estime que le danger est particulièrement grave, au moins une des marques utilisées est doublée;
- les feux de toutes les marques

La bouée d'épave en cas d'urgence est maintenue en place jusqu'à ce que :

- l'épave soit bien connue et ait été mentionnée dans les publications nautiques;
- l'épave ait fait l'objet d'un relevé complet et que l'on dispose de rensei-

gnements précis tels que la position et la profondeur d'eau minimale au dessus de l'épave;  
 - une forme de signalisation permanente de l'épave soit assurée.

La caractéristique du feu a été choisie pour éviter la confusion avec les feux bleus permettant d'identifier les services de sécurité, de sûreté et d'urgence.



## L'organisation passerelle à la mer



### L'OFFICIER CHEF DU QUART (OCDDQ)

Il est le représentant du commandant pour la conduite nautique.

### L'HOMME DE BARRE

Il exécute les ordres du chef de quart.

### LE SERVANT DE TRANSMETTEUR D'ORDRE MACHINE (TO)

Il transmet à la machine les différentes allures (vitesses) ordonnées par l'officier chef de quart :

- en navigation courante (transit),
- en manoeuvre (accostage, homme à la mer...).

### LA COURONNE DE VEILLE

Elle est composée du chef de veille assisté par les veilleurs. Son rôle est de découvrir, reconnaître, signaler tout objet flottant aux alentours du navire (autre navire, écueil, bouées de pêcheurs ...). Pour être clair et précis (donc pour éviter les accidents) les ordres et les informations échangés entre l'officier chef de quart, le servant de transmetteur d'ordres et l'homme de barre sont codifiés.

*Il faut : répéter l'ordre, exécuter l'ordre, rendre compte.*

## Les commandements de la barre et des machines

*L'homme de barre et les servants de transmetteurs d'ordres répètent toujours les ordres qu'on leur donne et rendent compte une fois ceux-ci exécutés. L'officier chef de quart*

*indique qu'il a bien entendu ce qu'on lui dit en annonçant : « Bien ». Tant que l'officier chef de quart n'a pas dit « Bien », on répète.*

### Ordres à l'homme de barre

OCDDQ	HOMME DE BARRE			OCDDQ
<i>Ordonne</i>	<i>Répète</i>	<i>Exécute</i>	<i>Annonce</i>	<i>Réceptionne</i>
A droite 10	A droite 10	Tourne la barre à droite jusqu'à ce qu'elle soit 10 à droite	La barre est 10 à droite	<b>Bien</b>
Zéro la barre	Zéro la barre	Remet la barre à gauche jusqu'à zéro	La barre est à zéro	<b>Bien</b>
Gouverner au 280	Gouverner au 280	Met la barre à droite ou à gauche pour revenir au 280 et gouverne au 280	En route au 280	<b>Bien</b>

**Ordres au servent de T.O. en navigation courante**

OCDQ	SERVANT DE T.O.	LA MACHINE
Ordonne Régler les deux machines avant 138 tours	Répète et affiche l'ordre sur son T.O.	Sonnerie Affiche et exécute
Bien	Sonnerie Rend compte Les deux machines réglées avant 128 tours Enregistre les ordres	Rend compte

**Ordres au servent de T.O. en manoeuvre**

OCDQ	SERVANT DE T.O.	LA MACHINE
Ordonne TB AR1 BD AV1	Répète et affiche TB AR1 - TB AR1 BD AV1 - BD AV1	Sonnerie
Bien	Rend compte TB affiche AR1 BD affiche AV1	Affiche l'ordre
Bien	Sonnerie TB réglé AR1 BD réglé AV1 Enregistre les ordres	Exécute l'ordre Rend compte



Barreur et transmetteur d'ordres

USS FRANKLIN - mars 1945



## Le sauvetage et la survie

*La mer est un milieu hostile. La survie en mer est très difficile et rapidement impossible en dehors du cocon protecteur que constitue un navire. Le marin échappe malheureusement à cette protection lorsqu'il est contraint d'abandonner son bâtiment ou encore s'il tombe à la mer.*

*Il est donc très important pour tout membre d'équipage de savoir comment réagir et d'être capable d'utiliser efficacement des moyens de sauvetage adaptés.*

*Chaque bâtiment dispose à son bord, des moyens de sauvetage nécessaires pour, dans ces deux situations d'urgence d'abandon du navire et d'homme à la mer, aider le personnel à survivre en mer dans l'attente des secours.*

## Le poste d'évacuation

*Les conséquences graves d'avaries de combat, d'un abordage (fortune de mer) ou d'un sinistre (explosion, incendie, voie d'eau, etc.) peuvent entraîner l'abandon du navire par l'équipage.*

*Une telle situation extrême se traduit à bord par le «poste d'évacuation».*

*Lorsqu'il embarque chaque membre de l'équipage ou passager reçoit son rôle d'évacuation (fiche d'embarquement) qui fixe le point de rassemblement où il devra se rendre en cas d'abandon du navire, ainsi que l'emplacement et le numéro du radeau de sauvetage dans lequel il devra embarquer.*

Dès le rappel au poste d'évacuation, ordonné par le CDT, l'équipage applique avec rigueur et discipline les procédures relatives :

- au rassemblement et à l'équipement ;
- à la mise en oeuvre des moyens de sauvetage ;
- à l'abandon du navire.

## Rassemblement et équipement

Dès le rappel au poste d'évacuation, se rendre calmement avec sa brassière à son lieu de rassemblement pour l'appel du personnel ;

La brassière individuelle d'évacuation est exclusivement employée lors des postes d'évacuation.

Ces brassières sont attribuées à chaque membre de l'équipage lors de son embarquement à bord du bâtiment et restituées au débarquement.

Un ensemble de détresse et de signalisation, composé d'un sachet en plastique étanche transparent dans lequel se trouvent six fusées et un lanceur est délivré en même temps que la brassière.

Cet ensemble doit être amarré à la brassière.

- Se vêtir chaudement, même dans les contrées chaudes, car la déperdition de chaleur dans l'eau est très importante.

Penser également aux casquettes pour se protéger des insulations ;

- Boire de l'eau avant d'évacuer afin d'économiser les réserves du radeau, les boissons alcoolisées sont à proscrire ;

- Emporter tout ce qui peut être utile par la suite (couteau non pointu, lampes, lunettes de soleil, couvertures, nourriture et bouteilles d'eau) ;

- Capeler les brassières non gonflée sans trop serrer les sangles.

## Mise en oeuvre des moyens de sauvetage et abandon du navire

Quand : Attendre l'ordre d'évacuer avant d'abandonner le navire .

Comment : Rallier et larguer les radeaux uniquement sur ordre.

La localisation des radeaux à bord :

Les radeaux sont disposés de part et d'autre des superstructures. Ils sont numérotés en ordre croissant de l'avant vers l'arrière du bâtiment, les numéros pairs à bâbord et les numéros impairs à tribord.



Température de l'eau	Perte de connaissance après:	Mort après:
0°	15 minutes	15 à 17 minutes
10°	30 à 60 minutes	1 à 2 heures
15°	2 à 4 heures	6 à 8 heures
21°	5 à 8 heures	moins de 24 heures
26,5°	10 à 20 heures	2 à 3 jours

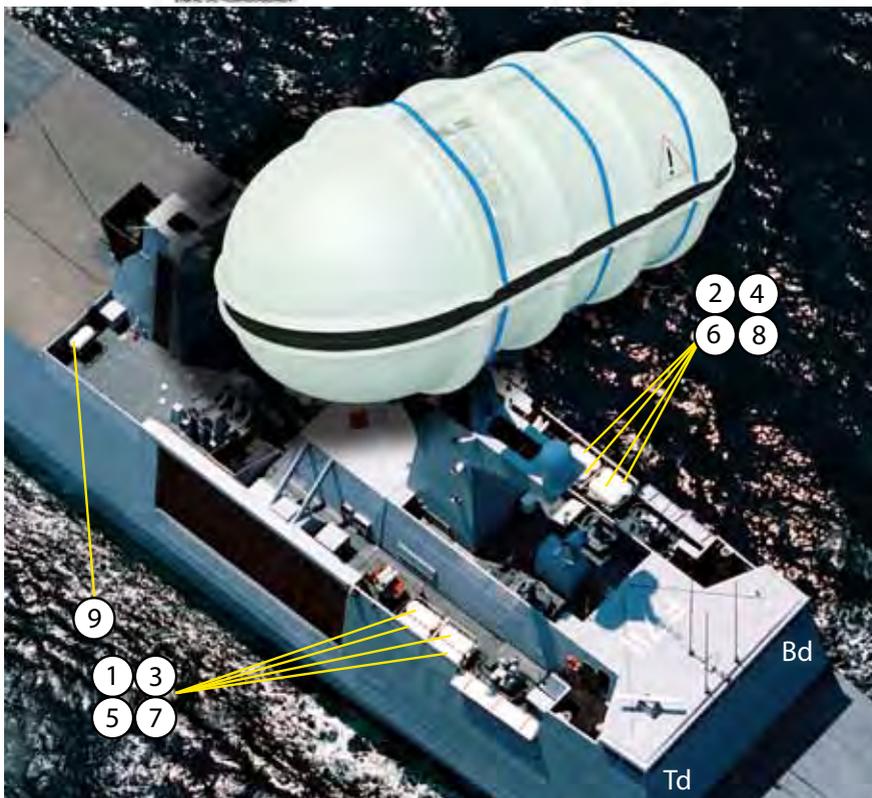
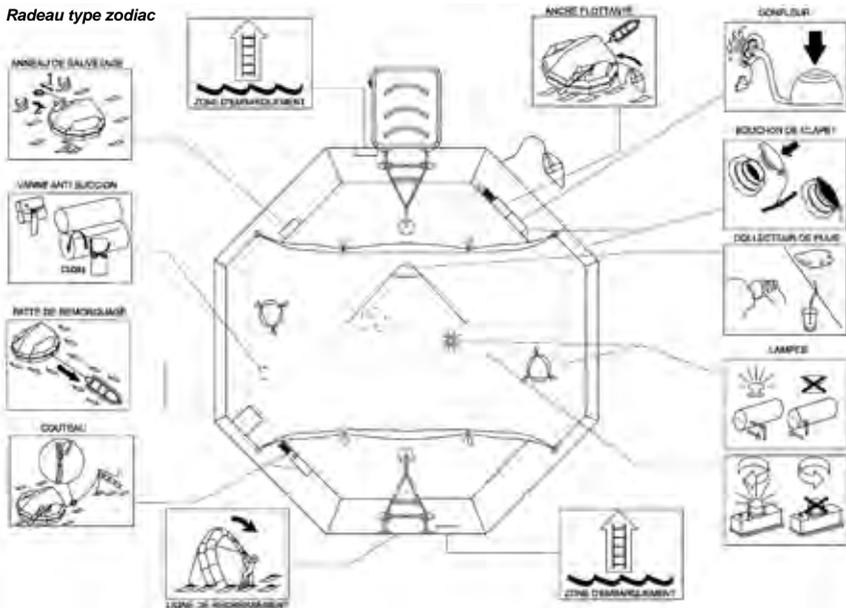
## LARGAGE

Le conteneur peut être libéré de deux manières :

- Manuellement après action sur le levier ou la goupille de l'hydrostat <sup>1</sup> (l'urgence n'est pas immédiate) ;
- Automatiquement après immersion (forte voie d'eau, naufrage rapide). Le déclenchement de l'hydrostat s'effectue grâce à la pression de l'eau.

<sup>1</sup> Hydrostat ou largueur hydrostatique : Appareil conçu pour libérer automatiquement un système (radiobalise, radeaux de sauvetage...) fixé sur le pont d'un navire lorsque celui-ci sombre. Il fonctionne par détection de pression et se déclenche à une profondeur variable entre 1,5 et 4 mètres. Il peut être déclenché manuellement.

## Radeau type zodiac



Positionnement des containers de survie sur une frégate type La Fayette

## SE METTRE À L'EAU

- Utiliser pour cela les filets, échelles de pilote ou les cordages placés le long de la coque. Ne sauter que si cela est nécessaire ;
- Ne pas sauter directement dans le radeau ;
- Si le navire a de la gîte, sauter du côté de la gîte pour ne pas tomber sur la coque ;
- Ne pas plonger la tête la première, vous pouvez heurter des débris. Sauter les pieds en premier, les jambes jointes ou croisées au niveau des chevilles, les bras croisés sur la poitrine en serrant votre brassière de sauvetage pour l'empêcher de remonter ou de vous blesser ;
- Rallier le radeau.

Dans le radeau, un guide du naufragé, différents matériels et accessoires sont mis à la disposition des naufragés pour accroître leurs chances de survie.

## Réagir lorsqu'on observe un homme tomber à la mer



Bouée couronne



Bouées IKAROS - SYRESTHOMME

*Durant les différentes activités ou manoeuvres qui se déroulent à bord d'un bâtiment, le risque de chute à la mer est important. Il est donc vital pour tout membre de l'équipage de prévenir au mieux ce risque et si cette situation se produit de savoir comment réagir rapidement et efficacement.*

*Un homme tombé à la mer est toujours un événement grave et sa survie dépend de la rapidité d'intervention.*

## L'observateur

Dès qu'il aperçoit une personne tomber dans l'eau, il doit très rapidement alerter et réagir:

- Lancer une bouée couronne ;
- Alerter par tous les moyens ;
- Prévenir rapidement la passerelle ;
- Garder autant que possible la vue sur l'homme.

## Le bâtiment

Déclenche la procédure par diffusion et 6 coups de klaxon et sirène, manoeuvre en urgence et met à l'eau une embarcation avec plongeur.

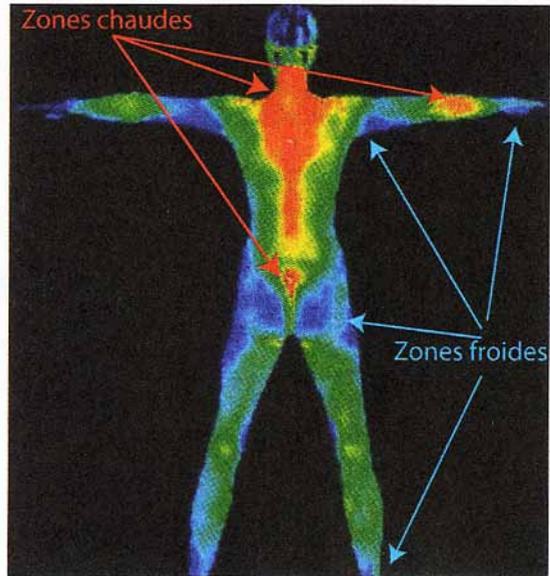
## L'homme tombé à la mer

Celui-ci, s'il est conscient, doit être acteur de son sauvetage et de sa survie en s'imposant quelques actions et attitudes :

- Rester calme, garder son sang froid. On s'est aperçu ou on s'apercevra de sa disparition. Des hommes ont été repêchés plusieurs heures après leur chute à la mer ;
  - Rallier la bouée et s'amarrer (perte de connaissance) ;
  - Économiser ses forces ;
  - Garder ses vêtements, ils protègent du froid ;
  - Enlever ses bottes et les mettre à l'envers sous les aisselles ;
  - Tourner le dos à la mer ;
  - Ne jamais abandonner le flotteur.
- Attendre que l'on vienne le récupérer, ne pas surestimer ses forces.

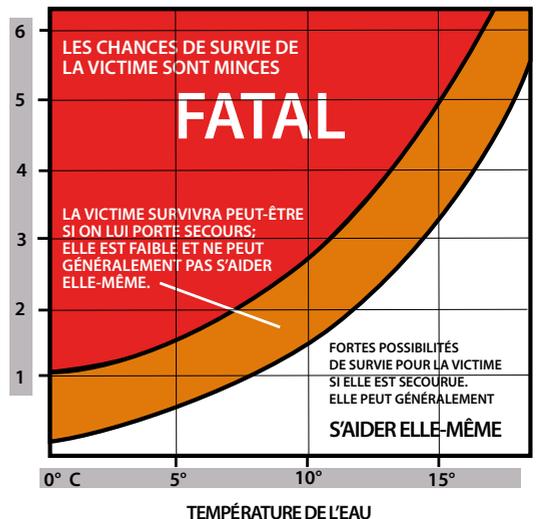
## Prévenir les chutes à la mer

Dans les diverses manoeuvres où il y a des risques de chute à la mer (embarcations, ravitaillement à la mer), le personnel porte systématiquement une brassière à flottabilité permanente et utilise des lignes de vie.



Hypothermie : déperdition de chaleur au niveau du corps

## SURVIE EN EAU FROIDE



## Propulsion (le PC machines) - Les installations CMES

*Les installations CMES (Coque Machine Électricité et Sécurité) sont regroupées au sein du groupement navire pour les grands bâtiments ou du service Flotteur/mobilité pour les petites unités.*

Ces installations, mises en oeuvre par du personnel des spécialités mécanicien naval, électrotechnicien et marins pompiers permettent d'assurer notamment :

- La propulsion du bâtiment au moyen de moteurs diesel, de turbines à gaz ou encore de chaudières à vapeur alimentant des groupes turbo réducteur condenseur ;
- L'acquisition et la transmission des informations nécessaires à la navigation (cap, vitesse, roulis, tangage.....) ;
- La production et la distribution d'électricité nécessaire à l'alimentation des auxiliaires électriques, des systèmes d'armes, des réseaux d'éclairage et des équipements électrodomestiques ;
- Le stockage et la distribution des combustibles et des lubrifiants ;
- La production (à partir de groupe de distillation), le stockage et la distribution d'eau douce ;
- La production d'air conditionné à partir de groupes frigorifiques de climatisation ;
- La conservation des denrées à partir

de groupes frigorifiques spécifiquement dédiés ;

- La production et la distribution d'énergie hydraulique nécessaire à la manoeuvre du bâtiment (appareil à gouverner, cabestan, guindeau) et à la mise à l'eau des embarcations (bossoirs, grues hydrauliques) ;
- La sécurité du bâtiment par la mise en oeuvre de moyens de mesure et de détection (incendie, voie d'eau, agressifs NRBC) et par l'alimentation de moyens de lutte contre les sinistres.

### Impacts sur la vie du bord

Constituant le coeur du bâtiment les installations CMES sont de plus en plus sophistiquées et font appel à des technologies de pointe. Les conditions de mise en oeuvre de ces installations, principalement situées sous le pont principal, nécessitent une bonne capacité de résistance physique et un sens pratique développé.

Certaines interventions, pour des raisons de maintenance ou des raisons opérationnelles (silence du bâtiment) peuvent engendrer certains impacts sur la vie de l'équipage (coupure d'eau, hygiène indisponible...) mais la situation normale est très rapidement rétablie.

Pour visiter ces installations, il est conseillé de le faire, au moins la première fois, accompagné d'une personne du service. Cet endroit peut cacher certains dangers invisibles pour un jeune marin : tuyauterie brûlante, fuite d'huile, fuite de vapeur.

Moteur du Mistral

## La conduite des opérations (le CO)

*Sur les bâtiments se trouve un local d'où se dirigent les opérations, appelé souvent central opérations ou plus communément C.O. Les personnes qui assurent leur quart sont surnommés les «OPS». En mer cet endroit est armé 24 heures sur 24.*

En général sur les bâtiments (types chasseur de mines, aviso, frégate...) on trouve différentes spécialités.

Sur d'autres bâtiments comme le porte-avions, les sous-marins, on retrouve des spécialités spécifiques aux missions du bâtiment.

Chaque secteur est lui-même constitué de sous-ensembles qui permettent la bonne réalisation des missions.

### Les détecteurs

assurent la veille surface et aérienne. Pour cela ils utilisent des radars de courtes et longues portées, des récepteurs de signaux (guerre électronique). Ils peuvent avoir le contrôle des aéronefs évoluant autour de l'unité, des avions

de patrouille maritime pour coordonner des recherches de bâtiments de surface (exercice surfex), des sous-marins (exercice casex).

Ils sont en relation étroite avec les systèmes d'armes des autres spécialités et la passerelle pour la sécurité nautique.

### Les détecteurs anti sous-marin

fourillent les abîmes à la recherche de sous-marin, de mines. Pour cela ils utilisent des sonars de coque placés à l'avant du bâtiment, des sonars remorqués pouvant être immergés à des profondeurs variables ( le poisson ), des antennes linéaires traînées à l'arrière du bâtiment servant à détecter des signaux trahissant la présence d'un sous marin (la nouille).

Devant une menace, ils peuvent mettre en oeuvre des torpilles ou des roquettes.

### Un météorologiste

leur est souvent associé pour effectuer des sondages bathythermiques qui serviront aux calculs de portées sonars.



Panoramique du central opérations d'un SNLE Nouvelle génération



Contrôleurs aériens au C.O.

## Les électroniciens d'armes

sont chargés de la mise en oeuvre des différents systèmes d'armes : canon de 100mm, missiles antinavires (mermer 40) et anti-aérien (aster 15, crotale, mystral...).

Ces armes sont associées à des conduites de tir (radar) spécifiques. En navigation sûre, les électroniciens d'armes participent à la veille surface et aérienne.

Le central est sous la responsabilité d'un officier ou d'un OMS appelé officier de quart opérations.

Lors des différents exercices ou en cas réel, la mise en oeuvre de l'ensemble du CO nécessite une collaboration avec la passerelle.

## Impacts sur la vie du bord

Les activités du CO ont quelques fois des impacts sur la vie du bord.

Lors d'une attaque aérienne, le pistage d'un sous-marin ou la découverte d'une mine (pour exercice ou en réel)... un poste de combat peut être déclenché et ainsi amener l'ensemble du personnel à prendre des mesures particulières.

La spécificité du matériel (obligeant à une certaine confidentialité) et la nécessité d'une certaine sérénité pour agir font que l'accès à ce local est réglementé.

En période calme et accompagné d'une personne y travaillant, il peut être intéressant de le visiter pour connaître la raison pour laquelle le bâtiment est en mer...

# Assurer la protection

## La protection des installations

### Les menaces

*Par leur nature même et par l'importance de leur rôle dans la Défense, les points sensibles en général et militaires en particulier représentent des cibles attractives pour toutes personnes hostiles aux intérêts français.*

*Ces personnes peuvent agir en utilisant de multiples modes d'action et font peser sur les sites et installations militaires des menaces très variées.*

Les menaces peuvent être très diverses selon leur origine, leur nature et les buts recherchés.

Les principales menaces à prendre en compte sont:

#### Menace d'espionnage

L'espionnage consiste à s'approprier, pour son compte ou celui d'une tierce personne et en déjouant les mesures de sécurité, des renseignements classifiés d'ordre militaire, diplomatique, économique, technologique, scientifique, financier ou commercial.

#### Menace de malveillance

Acte d'une personne faisant partie ou ayant fait partie du personnel, qui veut compromettre le bon fonctionnement de son service ou de son unité.



### **Menace de détournements et vols**

Menace qui s'applique à des matériels ou des biens utilisables à des fins subversives ou personnelles (armes, systèmes informatiques, etc.).

### **Menace de manifestations hostiles et mouvements sociaux**

Menace constituée par une foule importante, souvent manipulée et qui entrave le bon fonctionnement général.

### **Menace de vandalisme**

C'est la destruction gratuite et volontaire de matériels et d'installations.

### **Menace de sabotage**

C'est un acte insidieux, visant à mettre hors service une installation et/ou des équipements.

### **Menace de compromission – prise d'otages**

C'est l'obtention, par la contrainte physique ou psychologique, de l'asservissement ou du contrôle sur un individu.

### **Menace de terrorisme**

Le terrorisme est l'emploi de la violence et/ou du chantage pour atteindre un but politique, religieux, idéologique, financier en dehors de toute règle du droit international.

## **La protection**

*C'est l'ensemble des mesures destinées à faire face aux différentes menaces dans les domaines suivants :*

- la protection du personnel,
- la protection des installations,
- la protection des informations.

Elle est l'oeuvre et la responsabilité de chacun !

La protection est assurée par la combinaison de trois éléments complémentaires et indissociables :

### **Obstacle retardateur**

Mur, clôture, issues surveillées, panneaux, éclairages...

### **Dispositif de protection**

Électronique, patrouille...

### **Moyens d'intervention**

Personnel fusiliers-marins, gendarmes...

Aucun obstacle n'est infranchissable mais, en retardant l'agresseur, il permet l'action de l'élément d'intervention, alerté et guidé par le dispositif de détection.

La détection doit être reliée à un poste Centre Opérationnel de Protection (COP) (téléphone, radio, sirène...).

## Le terrain militaire

*Son accès sans autorisation ou de manière frauduleuse constitue une contravention ou un délit.*

*La loi n'oblige pas à la pose d'une clôture mais la mise en place de panneaux précisant la qualité militaire du terrain concerné et l'interdiction d'y pénétrer. En cas de pénétration frauduleuse, le personnel de garde a le droit d'appréhender l'intrus par la force afin de le remettre à un officier de police judiciaire. L'usage des armes ne se fait qu'en cas de légitime défense.*

### La légitime défense

Code pénal - articles 122 - 4, 122 - 5, 122 - 7

Deux conditions sont requises pour constituer l'état de légitime défense.

#### UN ACTE D'AGRESSION QUI DOIT ÊTRE

- dirigé contre soi ou autrui,
- actuel (danger imminent),
- injuste (non fondé).

#### UN ACTE DE DÉFENSE QUI DOIT ÊTRE

- nécessaire (aucun autre moyen de se soustraire au danger),
- simultané (réaction immédiate),
- mesuré (c'est à dire proportionné à la gravité de l'agression).

### Les zones militaires de droit commun ou de régime normal

#### ZONE MILITAIRE NON CLOSE - ZMNC

Aucune limite de zone n'est matérialisée (pas de clôture...), seul existe un panneau signalant l'appartenance au domaine militaire.

L'intrusion n'est passible que d'une

contravention.

L'intrus ne peut être appréhendé que par la police ou la gendarmerie. Cependant, en cas de flagrant délit (vol, agression...), les militaires peuvent intervenir pour appréhender les individus qu'ils doivent remettre sans délai à un Officier de Police Judiciaire (OPJ).

L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.

#### ZONE MILITAIRE CLOSE - ZMC

La zone est délimitée par une clôture et matérialisée par un panneau spécifique. L'intrusion constitue un délit.

L'intrus peut être appréhendé par des militaires pour être remis dans les plus brefs délais à un Officier de Police Judiciaire.

L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.

#### La zone protégée - ZP

La zone protégée est une emprise ou un local clos, abritant des matériels sensibles ou des informations et supports touchant au secret de la défense nationale, où la libre circulation est interdite et l'accès soumis à autorisation.

Les limites sont connues et ne peuvent être franchies par inadvertance.

*La pénétration sans autorisation dans une zone protégée constitue un délit qui peut être puni par une peine de prison et une amende.*

En cas de pénétration frauduleuse, le personnel de garde appréhende l'intrus par la force si nécessaire (action proportionnée) et le présente à un officier de police judiciaire.

L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.

### La zone réservée - ZR

Une zone réservée est créée obligatoirement au sein d'une zone protégée. Son but est d'y détenir et d'y traiter des informations Secret Défense et supérieures. Le contrôle y est permanent et les autorisations d'accès sont très limitées.

*La pénétration sans autorisation dans une zone réservée constitue un délit qui peut être puni par une peine de prison et une amende.*

En cas de pénétration frauduleuse, le personnel de garde appréhende l'intrus par la force si nécessaire (action proportionnée) et le présente à un officier de police judiciaire.

L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.

### La zone de défense hautement sensible ( ZDHS)

Les ZDHS sont des zones dans lesquelles les forces armées détiennent des biens dont la perte ou la destruction serait susceptible de causer de très graves dommages à la population ou mettrait en cause les intérêts vitaux de la défense nationale.

*La pénétration sans autorisation dans une ZDHS constitue un délit qui peut être puni par une peine de prison et une amende.*

Ces zones sont exclusivement surveillées par du personnel spécialisé (fusiliers marins).

Dans le cas d'une intrusion ou d'une tentative d'intrusion, hormis les cas de légitime défense, le militaire chargé de la protection doit procéder à des sommations, avant de faire usage de son arme ou de faire intervenir son chien.



1



2



3



4

Les panneaux de zones:

1 - ZMNC et ZMC

2 - ZP

3 - ZR

4 - ZDHS



## Le dispositif antiterroriste

*La menace terroriste n'a jamais été aussi forte. Elle a aussi profondément changé de nature. Comme la plupart de ses partenaires, la France a adapté ses moyens d'action à ce nouveau contexte.*

### PROTÉGER LA POPULATION - LE PLAN VIGIPIRATE

Afin de faire face à l'ensemble du spectre des menaces, notre pays adapte en permanence les moyens de prévision et de dissuasion dont il dispose.

Le fer de lance de cette stratégie est le plan VIGIPIRATE, créé en octobre 1981 et bien connu de nos concitoyens. Son objectif est double :

- protéger la population, les infrastructures et les institutions ;
- préparer les réponses en cas d'attaque.

### IMPLICATIONS DES ARMÉES

Le plan vigipirate et les plans d'intervention qui lui sont associés sont des plans gouvernementaux de lutte contre le terrorisme approuvés par le Premier ministre. Le ministre de la défense, assisté par le chef d'état-major des armées (CEMA), met en oeuvre les forces armées dans

le cadre des missions ainsi définies. Avec le plan vigipirate et les plans d'intervention, les armées sont engagées dans un dispositif de sécurité placé sous la responsabilité des préfets agissant sous l'autorité du ministre de l'intérieur à l'échelon national.

Elles s'y intègrent en renfort et en complément des forces de la police et de la gendarmerie nationales.

En 2008 environ 1 400 militaires ont été déployés en permanence sur le territoire français. Ils se répartissaient comme suit :

- 850 au titre du plan Vigipirate terrestre,
- 370 au titre de la posture permanente de sûreté aérienne,
- 190 au titre de la sauvegarde maritime.

### LES NIVEAUX D'ALERTE

La dernière version de VIGIPIRATE, en vigueur depuis mars 2003, est fondée sur le postulat que la menace terroriste doit désormais être considérée comme permanente (niveau blanc).

Le plan se décline ensuite en quatre niveaux d'alerte qui sont rendus publics. Le niveau le plus faible (jaune) est celui d'une menace diffuse. Les mesures qui sont alors mises en oeuvre doivent permettre de passer très rapidement aux niveaux supérieurs orange et rouge.

Le niveau le plus élevé (écarlate) vise à prévenir le risque imminent d'attentats majeurs.

Le Premier ministre a décidé d'élever le niveau d'alerte du plan Vigipirate au niveau rouge après les attentats perpétrés à Londres, le 7 juillet 2005.

### LES PLANS «PIRATE»

Le plan VIGIPIRATE a une vocation générale de dissuasion et de prévention antiterroriste.

Il est complété par la famille des plans d'intervention « PIRATE », classés en deux familles :

En cas d'attaque terroriste utilisant un moyen d'agression spécifique :

- Piratox pour la lutte contre le terrorisme utilisant des produits chimiques toxiques militaires ou industriels ;

- Biotox pour la lutte contre le terrorisme utilisant des agents infectieux, virus, bactéries..., contagieux ou non, ainsi que des toxines comme la toxine botulique ;

- Piratome pour la lutte contre le terrorisme nucléaire (notamment les armes nucléaires improvisées) ou radiologique (« bombe sale » dispersant des agents radioactifs).

Ces trois plans ont été fusionnés en un seul plan PIRATE NRBC au printemps 2010.

- Piranet pour une attaque sur les systèmes d'information.

En cas d'attaque terroriste se déroulant dans un «milieu» particulier

- Piratair-Intrusair contre le terrorisme aérien (détournement, prise d'otages et utilisation d'aéronef comme vecteur ou arme par destination) ;

- Pirate-Mer contre le terrorisme et la piraterie maritime, et plus généralement contre tout acte de malveillance en mer pouvant être associé à une prise d'otages ;

- Pirate-Ext en cas de menace ou d'attaque contre des ressortissants ou des intérêts français hors du territoire national ;

- Metropirate en cas d'attaque dans les transports collectifs ferrés souterrains.

### PROTÉGER LES BÂTIMENTS ET LES IMPLANTATIONS À TERRE DE LA MARINE - MESURES VAUBAN - EMT

Calquant le plan VIGIPIRATE, le Ministère de la Défense a défini une série de mesures de protections antiterroristes de ses PIV (Points d'importance vitale (pour la Marine : implantations à terre - façades maritimes - bâtiments au port ou en escale - bâtiments à la mer)).

Le catalogue «VAUBAN» a pour objet de regrouper au sein d'un seul document l'ensemble de ces mesures. Par souci de simplification et de cohérence, aux cinq (1+4) niveaux d'alerte du plan VIGIPIRATE correspondent cinq (1+4) niveaux d'alerte nommés niveaux EMT (état de la menace terroriste).

### LES NIVEAUX DE PROTECTION

Niveau VIGIPIRATE Plan gouvernemental Valide pour les installations à terre comme pour les navires Décision gouvernementale		Niveau EMT Dispositif interarmées Valide pour les navires en mer ou en escales Décision du commandement interar- mées	
BLANC	Posture permanente de sécurité	NORMAL	Activité terroriste non prévisible
JAUNE	Accentuer la vigilance	ALPHA	Activité terroriste possible
ORANGE	Prévenir les risques de terrorisme	BRAVO	Activité terroriste probable
ROUGE	Risque avéré de plusieurs attentats graves	CHARLIE	Activité terroriste imminente
ÉCARLATE	Risque d'attentats majeurs	DELTA	Activité terroriste en cours à proximité

## Les régimes d'armes

CADRE D'EMPLOI POSSIBLE	Régime d'armes	Situation initiale des chargeurs (munitions)*	État initial de l'arme	
Honneurs, défilés, instruction	JAUNE	Pas de chargeurs	Non approvisionnée	
RÉGIME D'ARMES INITIAUX	Factionnaire	BLEU	Chargeurs en sachet et porte-chargeur	Non approvisionnée
	Patrouille, élément d'intervention	VERT	Chargeurs en porte-chargeur	Non approvisionnée
	Intervention	ROUGE	Chargeur sur l'arme	Approvisionnée non armée
Dispositions de combat	ÉCARLATE	Chargeur sur l'arme	Approvisionnée armée	

\* les munitions sont toujours dans le chargeur.

Toutes ces postures de protection sont appliquées par tout le personnel. Néanmoins, en ce qui concerne la Marine, les grandes installations à terre sont protégées par des spécialistes (fusiliers marins, gendarmes maritimes).

### L'organisation protection à bord

#### Le commandant en second (CSD)

Il est responsable en toutes circonstances devant le commandant de la protection de l'élément.  
Il est le chef de l'organisation protection.

#### Le commandant adjoint équipage (COMAEQ)

C'est l'adjoint protection. Il est chargé de la formation et de l'entraînement du personnel constituant la brigade.

#### La garde de sûreté

Elle est chargée des tâches statiques de protection (faction). Composée du personnel de service sous les ordres de l'officier de garde, elle a pour missions : la faction à la coupée, le contrôle des entrées, la surveillance du plan d'eau et des abords du bâtiment.

## La brigade de protection

Elle assure les tâches dynamiques de protection (intervention).  
Son effectif est fonction de la taille du bâtiment.  
Elle est généralement organisée en équipes de 6 hommes.



## Le factionnaire

*Malgré sa position hiérarchique, le factionnaire, de matelot à second maître, n'en reste pas moins le premier rempart humain de l'unité. Son supérieur direct, le gradé de coupée est lui placé sous les ordres de l'adjudant d'armes et a pour première responsabilité de s'assurer du bon comportement du factionnaire.*

### La faction

Le factionnaire peut, suivant son unité, effectuer sa faction :

- au pied de la coupée pour un bâtiment à quai ou sur le pont;
- à un poste de contrôle pour une base à terre.

Il peut être accompagné d'un gradé de coupée pour les unités embarquées ou d'un chef de poste pour les aubettes des unités à terre.

## Missions du factionnaire et du gradé de coupée

L'emplacement géographique du factionnaire et du gradé de coupée est stratégique, la connaissance et l'exploitation de cet emplacement lui permettent d'assurer l'ensemble de ses missions.

### DISSUADER :

- par sa présence (ne quitte jamais son poste),
- par une attitude professionnelle (se tenir droit, ne pas fumer, ne pas manger, ne pas se laisser distraire...),
- par un comportement déterminé (ne pas avoir l'air de subir son quart) et une tenue irréprochable.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Tenues du factionnaire

Elles varient en fonction du moment de la journée :

- des couleurs du matin aux couleurs du soir : tenue de sortie, jugulaire au menton, guêtres blanches, ceinturon blanc (tenue 22 F)
- après les couleurs du soir : tenue de travail, jugulaire au menton, guêtres vertes, ceinturon en cuir (tenue xxx C)

## CONTRÔLER, FILTRER

- par sa position, le factionnaire accueille le personnel du bord ainsi que les visiteurs occasionnels, il doit donc adapter son comportement en fonction de l'attitude des personnes se présentant à lui;
- identifier les personnes s'approchant de la zone d'accès ou désirant y entrer en vérifiant badge, pièce d'identité ou document officiel;
- vérifier les laissez-passer des véhicules entrant et sortant pour les bases à terre;
- contrôler les colis, bagages et matériels des personnes autorisées à monter à bord mais surtout ne pas accepter de colis ou de courrier sans la présence du destinataire à vos côtés.

## SURVEILLER

- prêter attention à l'environnement immédiat et lointain par la vue, l'ouïe et éventuellement l'odorat (fuite de gazole, TR5);
- vérifier suivant la météo l'état d'amarrage du bâtiment.;
- s'assurer que la zone de faction est propre (papier, mégots...).

## INTERDIRE

l'accès à toute personne ayant des intentions qui pourraient nuire à l'intégrité et aux capacités opérationnelles de l'unité.

## ALERTER, RENDRE COMPTE

- alerter en cas de tentative d'intrusion ou de tout problème relatif à l'intégrité de l'unité,
- rendre compte de toute anomalie, de mouvement de personnel (commandant), montant à bord ou quittant le bord.

## Les consignes

Durant toute sa faction, le factionnaire a de nombreuses obligations, ces tâches sont appelées consignes. Le gradé de coupée étant responsable du factionnaire et devant montrer l'exemple, ces consignes seront identiques.

On distingue deux types de consignes :

## LES CONSIGNES GÉNÉRALES

Ce sont les consignes qui sont applicables à tous les postes de faction. Elles doivent être connues et appliquées par tous pour mener à bien les différentes missions.

Le factionnaire doit toujours :

- être attentif pendant les contrôles,
  - être vigilant en cas de mouvements de personnel ou de véhicule,
  - être ferme mais poli,
  - adopter un attitude et une tenue irréprochable.
- Le factionnaire ne doit pas :
- quitter son poste sans être relevé,
  - s'éloigner de son poste (de plus de 30 pas),
  - fumer, boire, chanter, écouter de la musique,
  - lire, se laisser distraire par des tâches annexes,
  - s'asseoir, dormir.

## LES CONSIGNES PARTICULIÈRES

Ces consignes seront adaptées au poste de faction mais aussi en fonction des activités journalières de l'unité ainsi que de l'état de menace terroriste (EMT).

Elles sont la plupart du temps écrites (documents officiels, ordres, communication ou feuille de service) mais aussi verbales.

Il peut exister des consignes particulières permanentes ou ponctuelles.

Exemples de consignes particulières permanentes :

- telle personne est autorisée ou non à pénétrer à tel endroit,
- surveiller les aussières.

Exemple de consigne particulière ponctuelle :

- livraison d'un colis par la société X pour le PM Y du bureau militaire.

## La grille de quart et la passation de suite

Le factionnaire et le gradé de coupée font partie de la garde de sûreté et par conséquent de la fraction de service.

Ce service, d'une durée de 24 heures, est effectué par 3 binômes gradé coupée-factionnaire, soit 8 heures de faction par binôme (moyenne).

Le temps de travail, les 8 heures sont réparties équitablement (sur l'ensemble des gardes) sur toute la journée suivant une grille appelée grille de quart.

Ces durées de travail sont appelées quarts.

Dans le cas du factionnaire, les expressions « faire du quart » ou « être de quart » correspondent donc à leur période de travail à la coupée ou à l'aubette.

A la fin de son quart, le moment où le binôme gradé de coupée - factionnaire est remplacé par le suivant est appelé la relève.

Au cours de la relève, le factionnaire prenant le quart doit :

- vérifier qu'il dispose de la totalité du matériel,
- s'assurer du bon fonctionnement des transmissions avec des essais,
- prendre en compte de manière écrite les consignes particulières données par le factionnaire quittant,

- savoir si le commandant est ou n'est pas à bord.

Le factionnaire quittant doit :

- transmettre les consignes,
- renseigner de tout acte suspect ou pouvant créer une anomalie.

Le gradé de coupée prenant effectue les mêmes vérifications et s'assure de la relève réglementaire du factionnaire.

## Les moyens d'alerte

Le factionnaire doit pouvoir alerter ou rendre compte en permanence, il a pour cela à sa disposition différents moyens :

- la voix (le factionnaire sera généralement supervisé, dans ses fonctions, par un gradé de coupée à proximité qui pourra transmettre une alerte orale),

- le sifflet,
- le téléphone,
- l'interphone,
- un moyen de transmission radio (TRPP44 ou OPERA),
- l'alarme coup de poing.

Le gradé de coupée a les mêmes moyens. Il dispose en plus d'une diffusion générale qui lui permet de faire des communications dans tout le bord ou uniquement dans des zones pré-définies du bâtiment.

Grille de Quart

	Quart 08h00 12h00	Quart 12h00 15h00	Quart 15h00 18h00	Quart 18h00 20h00	Quart 20h00 24h00	Quart 00h00 04h00	Quart 04h00 08h00
Gradé 1	De quart	Déjeune à 12h00 Poste d'entretien	Poste d'entretien jusqu'au dégage Dîner 17h00	De quart	A/o OG	A/o OG	De quart
Gradé 2	Poste d'entretien Déjeune au rationnaire	De quart	Poste d'entretien jusqu'au dégage	A/o OG Dîner à 19h00	De quart	A/o OG	08h00 cérémonie des couleurs
Gradé 3	Poste d'entretien Déjeune au rationnaire	Poste d'entretien	De quart	A/o OG Dîner à 19h00	A/o OG	De quart	08h00 cérémonie des couleurs

A/o OG : aux ordres de l'officier de garde

## Documentation et moyens d'identification

Plusieurs documents sont à disposition du factionnaire et du gradé de coupée afin :

- de contrôler les accès à bord,
  - d'appliquer les consignes particulières,
  - de savoir en permanence qui est à bord.
- Pour cela il dispose de:
- un cahier de quart (sur lequel seront notés les événements particuliers tel que les mouvements du commandant...);
  - un cahier de consignes;
  - un renard (trombinoscope permettant de vérifier la présence ou non des offi-

ciers, OMS et OM à bord).

La tenue de ces documents doit être soignée, lisible, faite au stylo noir, et rigoureuse car ils pourront servir de justificatifs en cas de problèmes.

Pour optimiser l'efficacité des interventions, des fiches de réactions ont été établies et mises à la disposition de la garde de sûreté:

- alarme intrus ;
- alarme mouvement de foule ;
- alarme NEDEX (alerte à la bombe) ;
- découverte d'un colis suspect ;
- compte rendu d'appel téléphonique.

Pour un type d'alarme, la fiche de réaction mentionne de façon détaillée et complète, tous les intervenants et toutes les actions adaptées qu'ils doivent mener en respectant une chronologie précise.

## COMPTE RENDU D'APPEL TELEPHONIQUE EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE

PLACER LE FORMULAIRE A PROXIMITE DU TELEPHONE

Questions à poser	réponses	Voix de l'interlocuteur	
1 / Quand la bombe va-t-elle exploser ?		CALME	NASALE
2 / Où est-elle maintenant ?		EN COLERE	BEGAYANTE
3 / A quoi ressemble t-elle ?		EXCITE	ZEZAYANTE
4 / De quel type de bombe s'agit-il ?		LENTE	RAUQUE
5 / Qu'est-ce qui la fera exploser ?		RAPIDE	GRAVE
6 / Avez-vous mis la bombe en place vous même ?		DOUCE	HACHEE
7 / Pourquoi ?		FORTE	CLAIRONNANTE
8 / Quel est votre nom ?		RIANTE	CONTREFAITE
9 / Quelle est votre adresse ?		PLEURANTE	ACCENT
10 / Langue employée		DESAGREABLE	FAMILIERE
11 / Avez-vous d'autres informations ?		CHEVROTANTE	CHUCHOTANTE

## L'armement

Le factionnaire et le gradé de coupée disposent de plusieurs moyens leur permettant de dissuader mais aussi de se défendre et d'interdire l'accès au bâtiment si la situation les y contraint (légitime défense) :

- bâton de défense,
- incapacitant (bombe lacrymogène) : sous forme de gel, non mortel mais pouvant occasionner des blessures oculaires, pulmonaires ou cardiaques.

Selon l'état de menace terroriste ou sur ordre du commandant, le factionnaire peut être armé d'un FAP ou d'un FAMAS.

Le gradé de coupée dispose d'un pistolet semi-automatique type HK USP et de deux chargeurs de 8 cartouches.

Enoncé de la menace :

.....  
 .....  
 .....

Sexe de l'interlocuteur : .....

Race.....âge.....

Durée de l'appel.....

N° de poste sur lequel l'appel a été reçu

.....heure.....

Si la voix est familière, à celle de qui

ressemblait-elle ?

.....

Fond sonore

BRUITS	
<input type="checkbox"/> De rue	<input type="checkbox"/> D'usine
<input type="checkbox"/> De vaisselle	<input type="checkbox"/> De machines
<input type="checkbox"/> De voix	<input type="checkbox"/> D'animaux
<input type="checkbox"/> De maison	<input type="checkbox"/> De mécanique
<input type="checkbox"/> De bureau	<input type="checkbox"/> De moteur
<input type="checkbox"/> Trafic urbain	<input type="checkbox"/> Sirène de police
<input type="checkbox"/> Ambulance	<input type="checkbox"/> Avion, train

EXPRESSION DE LA MENACE	
<input type="checkbox"/> Bien exprimée	<input type="checkbox"/> Incohérente
<input type="checkbox"/> Ordulière	<input type="checkbox"/> Enregistrée
<input type="checkbox"/> Message lu	

Date.....

## Le rôle du marin en protection

*Tous les bâtiments de guerre, les bases à terre et les formations de la Marine à terre (commandos, compagnies de fusiliers marins, etc) sont dotés d'armes légères.*

*Ces armes servent à équiper le personnel participant à la protection et à la surveillance des unités, ainsi que les formations légères, mises sur pied pour des missions occasionnelles de combat ou défense à terre ou en mer.*

### Opérations de préparation et de vérification

#### Les règles élémentaires de sécurité

Quelque soit l'armement, un tireur doit respecter les 4 règles élémentaires de sécurité:

##### RÈGLE N°1

Une arme doit toujours être considérée comme chargée;

##### RÈGLE N°2

Ne jamais pointer ou laisser pointer le canon d'une arme sur quelque chose que l'on ne veut pas détruire;

##### RÈGLE N°3

Garder l'index hors de la détente, tant que les organes de visée ne sont pas sur l'objectif;

##### RÈGLE N°4

Être sûr de son objectif et de son environnement (afin d'éviter les dommages collatéraux).

Les opérations de vérifications, propres à chaque armes, sont à effectuer dès la perception à l'armurerie par les tireurs. Elles sont détaillées plus loin pour chacune d'entre elles.

#### Le contrôle personnel de sécurité (CPS)

Ce contrôle s'effectue à la perception de l'arme, lors d'un incident de tir et à la fin d'une séance d'entraînement.

La procédure est la suivante :

- placer l'arme face à une direction non dangereuse ;
- vérifier que la sûreté est à poste ;
- enlever le chargeur si l'arme est approvisionné et vérifier qu'il est vide ;
- tirer le levier d'armement (ou la culasse) de 2 cm vers l'arrière et vérifier qu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre ;
- relâcher le levier d'armement .

Le cas échéant, effectuer les opérations de sécurité :

- placer l'arme face à une direction non dangereuse ;
- vérifier que la sûreté est à poste ;
- enlever le chargeur;
- reculer le levier d'armement (ou la culasse) et vérifier la chambre;
- désarmer;
- remettre la sûreté.

## Le F.A.M.A.S. G2

*Le FAMAS modèle G2 (Fusil d'Assaut de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne) est une arme individuelle d'épaule automatique à tir mixte : tir de cartouches de calibre 5.56 mm, tir de grenades antipersonnel (A.P.) et anti-char (A.C.).*

### Le sélecteur de tir

Situé sur le corps de fusil, devant la détente, le levier sélecteur de tir possède 3 positions :

- position «S» : l'arme est à la sûreté;
- position «F» : l'arme peut tirer par rafale;
- position «1» : l'arme peut tirer au coup par coup.

Masse de l'arme nue : 3,750 Kg.  
 Cadence de tir (pratique) : 100 coups/min.  
 Portée maximale : 2500m /  
 Portée pratique : 300m.  
 Hausse de combat : 300m.  
 Contenance des magasins : 30 cartouches.  
 Pouvoir de perforation : casque toutes armes jusqu'à 300m.

### Le limiteur de rafale

Situé sur le boîtier de mécanisme, le limiteur de rafale possède deux positions :

- 0 position neutre - tir non limité (rafale libre);
- 3 position pour rafale de 3 cartouches.

Pour mettre en service le limiteur de rafale il faut placer le levier sélecteur de tir sur la position F (rafale).





**A - PIÈCES PRINCIPALES**

- 1 - Croce
- a - Appuie-joue
- 2 - Poignée garde-main
- 3 - Boîtier de mécanisme
  - a - Limiteur de rafale
- 4 - Corps du fusil
  - a - Sélecteur de tir
- 5 - Ensemble mobile
  - a - Masse additionnelle
  - b - Culasse
  - c - Levier amplificateur d'inerte
  - d - Percuteur

**B - Chargeur**

## L'Ensemble mobile

L'ensemble mobile se compose :

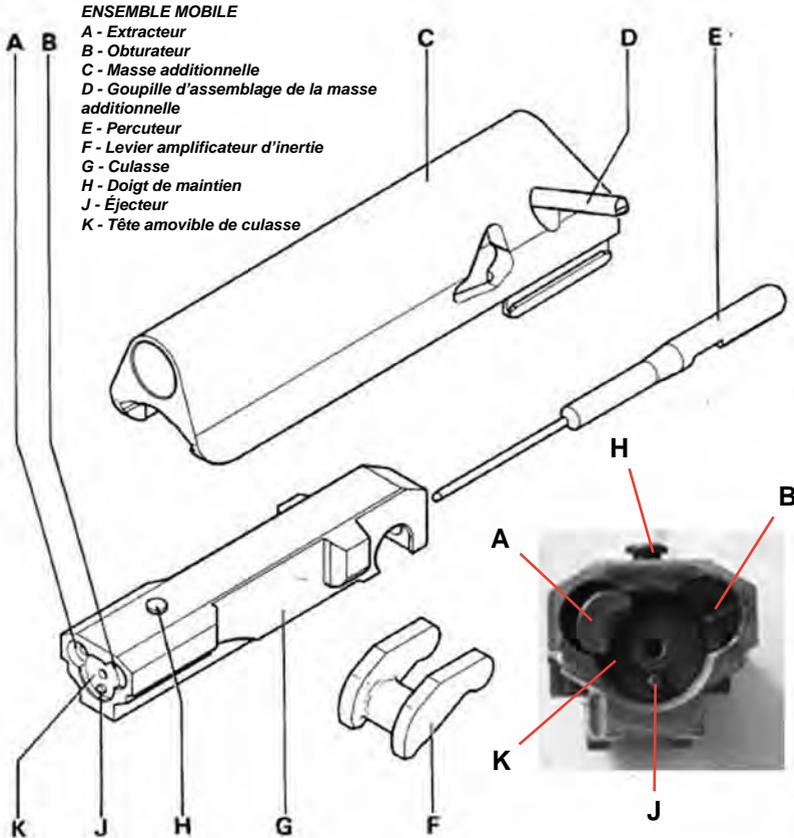
- d'une masse additionnelle avec sa goupille d'assemblage imperdable,
- d'une culasse avec une tête amovible, qui porte l'extracteur, l'éjecteur et l'obturateur, maintenus en place par le doigt de maintien,
- d'un levier amplificateur d'inertie,
- d'un percuteur.

## La pièce de sécurité

Sûreté  
mécanisme mis en place par le tireur.

Sécurité  
mécanisme propre à l'arme, dont la mise en fonction est indépendante du tireur.

*Pour le FAMAS G2 la pièce de sécurité aussi appelée pièce de démilitarisation est le boîtier de mécanismes*



## Les opérations de vérification

- Vérifier l'état général de l'arme (fissures, corrosion, appuis joue...),
- le cas échéant retirer le chargeur,
- vérifier la chambre et le canon,
- vérifier la position de l'extracteur et de l'éjecteur,
- relâcher le levier d'armement et s'assurer de la fermeture de la culasse,
- se mettre au coup par coup et désarmer en appuyant sur la queue de détente
- remettre la sûreté.

## Avant la séance de tir

Le tireur s'assure de l'absence du bouchon de tir à blanc.

Le directeur de tir vérifie en fonction du tireur de la bonne position de l'appui-joue et de l'extracteur.

<b>Les commandements de tir</b>	
Commandements du directeur de tir	Actions du tireur
Série n°X au pas de tir	Se place derrière son emplacement de tir et fait face à l'objectif
Position du tireur «couché»	Met le casque anti-bruit, les lunettes de protection, puis prend la position du tireur couché.
Dispositions de combat	Approvisionne son arme (chargeur garni). Charge son arme (ramène le levier d'armement sur l'arrière et le relâche sans l'accompagner).
Commencer le feu	Enlève la sûreté, positionne le sélecteur de tir en fonction du mode de tir ordonné. Commence le tir.
Cessez le feu (arrêt définitif du tir)	Laisse l'arme en direction de la cible, effectue les opérations de sécurité. Annonce «n°X, tir terminé, sécurité vérifiée»

<b>Les incidents de tir</b>	
Commandements du directeur de tir	Actions du tireur
	<b>Incident pouvant être réglé par le tireur :</b> Il reprend le tir après l'avoir réglé et rend compte en fin de tir
	<b>Incident ne pouvant pas être réglé par le tireur :</b> Il lève la main et annonce «incident de tir».
Halte au feu (arrêt temporaire du tir)	Cesse le tir. Met l'arme à la sûreté et la maintien dans la direction des cibles.
Continuez le feu (reprise du tir)	Enlève la sûreté et reprend le tir.
Cessez le feu (arrêt définitif du tir)	Laisse l'arme en direction de la cible, effectue les opérations de sécurité. Annonce «n°X, tir terminé, sécurité vérifiée»

## Les opérations de sécurité à l'issue de la séance de tir

Le tireur maintient son arme dans une direction non dangereuse, jambes écartées, les pieds sur la même ligne. L'arme est mise à la sûreté (sélecteur de tir sur S). Il enlève le chargeur et amène le levier d'armement sur l'arrière en le maintenant avec l'index. Le tireur vérifie que la chambre est vide.

Il désarme :

- met le levier sélecteur de tir sur F (coup par coup),
- appuie sur la queue de détente et la maintient enfoncée,
- relâche le levier d'armement puis la queue de détente,
- met le levier sélecteur de tir sur S.

Le tireur peut alors déposer l'arme en direction de la cible et annoncer « n°X, tir terminé, sécurité vérifiée ».

## Le pistolet HK (Heckler & Koch) U.S.P.C. (Universal Selfloading Pistol Compact) 9mm x 19

*Calibre : 9mm parabellum x 19  
 Canon : rayé, chambre pour étui cylindrique  
 Poids de l'arme : 720g à vide ; 970g avec chargeur garni (13 cartouches)  
 Chargeur avec repères de capacité à l'arrière.  
 Présentation centrale de la munition.  
 Longueur totale : 194 mm  
 Ligne de mire : 158 mm  
 Portée utile de combat : 25 m  
 Vitesse initiale : 355 m/s  
 Poids des départs : 50N en double action ; 20N en simple action  
 Appareil de pointage : cran de mire rectangulaire souligné d'un insert blanc ;  
 guidon fixe, rectangulaire sur la culasse comportant un point circulaire en insert blanc.*

### La pièce de sécurité

#### SÛRETÉ

l'arme est dotée d'un levier de désarmement/sûreté manuelle.

#### SÉCURITÉS

- Sécurité de marteau (sécurité au désarmement) ;
- sécurité de percuteur (sécurité au choc) ;
- sécurité à la percussion prématurée (course de sécurité) ;
- sécurité au choc (chute).

*La pièce de sécurité ou de démilitarisation est le canon*

Le tireur ne doit pas oublier d'effectuer les opérations de vérification et le CPS.

### Les opérations de vérification

. Vérifier l'état général de l'arme (fissures, corrosion, appuis joue...),

- tirer sur la culasse et la bloquer avec l'arrêtoir de culasse,
- vérifier la chambre et le canon,
- vérifier l'extracteur et l'éjecteur,
- vérifier le blocage de la culasse avec un chargeur vide et l'enlever,
- remmener la culasse sur l'avant,
- tester la détente en position sûreté,
- tester le levier de désarmement,
- tester la simple et double action en appuyant sur la queue de détente,
- désarmer en appuyant le levier de désarmement,
- remettre la sûreté.

### Les opérations de sécurité

- 1 - Arme en direction non dangereuse;
- 2 - vérifier que la sûreté est à poste;
- 3 - ôter le chargeur, le vérifier;
- 4 - amener la culasse sur l'arrière et la bloquer à l'aide de l'arrêtoir;
- 5 - vérifier la chambre;
- 6 - relâcher la culasse sur l'avant en agissant sur l'arrêtoir;
- 7 - désarmer à l'aide du levier de désarmement;
- 8 - remettre la sûreté.





Le PM5M est un fusil à répétition manuelle à pompe, en calibre 12x chambré à 76 mm (chambre magnum 3 pouces), à âme lisse, alimenté par un chargeur prismatique amovible contenant six cartouches.

Poids de l'arme nue : 3,6 kg ;

Portée utile :

- plombs : 50 m ;

- balles : 100m.

## Le fusil à pompe (FAP) VALTRO PM5M

### La pièce de sécurité

*La pièce de sécurité ou de démilitarisation est la culasse.*

Le tireur ne doit pas oublier d'effectuer les opérations de vérification et le CPS.

### Les opérations de vérification

- Vérifier l'état général de l'arme (fissures, corrosion, appuis joue...),
- vérifier le bon serrage du bouchon et le blocage de la crosse,
- vérifier le blocage du chargeur et l'en-lever,
- vérifier la chambre et le canon en tirant sur le levier d'armement,
- vérifier l'extracteur et l'éjecteur,
- remmener le levier d'armement sur l'avant, contrôler son verrouillage et son déverrouillage (avec le levier de désar-

mement), remmener à nouveau le levier d'armement sur l'avant,

- tester la détente en position sûreté,
- mettre la sûreté en position de tir et désarmer en appuyant sur la queue de détente,
- remettre la sûreté.

### Opérations de sécurité

- Placer l'arme face à une direction non dangereuse;
- vérifier que la sûreté est à poste;
- enlever le chargeur et vérifier qu'il est vide;
- Vérifier qu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre (en regardant par la fenêtre d'éjection);
- désarmer;
- remettre la sûreté (l'arme est à la sûreté lorsque le liseré rouge du bouton pous-soir est non apparent).



**PIÈCES PRINCIPALES**

- 1- Canon
- 2 - Chargeur
- 3 - Boîte de culasse
- a - Bouchon
- b - Plan incliné
- c - Sûreté / bouton poussoir
- d - Fenêtre d'éjection
- 4 - Ensemble mobile
- e - Verrou
- f - Culasse
- g - Percuteur et ressort
- h - Pièce de liaison
- 4 - Levier d'armement

# Assurer la sécurité à bord

## La sécurité pourquoi ?

### Maintien de la capacité opérationnelle des bâtiments

*Le maintien de la capacité opérationnelle des bâtiments résulte de la capacité du bâtiment à remplir ses missions et de la capacité de survie de l'ensemble floteur et équipage qui opèrent dans un contexte générateur de risques :*

- éloignement de la terre et de ses possibilités de secours ;
- environnement marin hostile ;
- risques industriels et domestiques ;
- présence de matières dangereuses à bord ;
- malveillance ;
- situation de crise ou de combat.

### Capacités militaires

*Dispositions techniques prises à la conception et à la construction :*

- architecture ;
- résistance de la structure aux agressions du milieu et aux agressions militaires ;
- organisation et répartition des locaux ;
- installations fixes, etc ;
- organisation des activités à bord permettant de prévenir et de prévoir les situations à risques, les accidents et les sinistres qui peuvent en découler.

Les capacités militaires permettent de résister efficacement aux agressions et aux sinistres que le bâtiment est susceptible de connaître. Il peut ainsi poursuivre la mission qui lui a été confiée.

### Capacité de survie

*L'organisation et les actions qui découlent des capacités militaires et de la capacité de survie des unités constituent ce que l'on nomme la sécurité.*

Elle permet :

- d'intervenir et de lutter efficacement contre les sinistres ;
- de prendre en charge les blessés.

### La sécurité à bord

La sécurité à bord des bâtiments a pour finalité :

- la sauvegarde du personnel ;
- le maintien préventif de la capacité de résistance aux agressions militaires et aux sinistres d'origine accidentelle ;
- la mise en situation sûre du bâtiment et la restauration à brève échéance de ses capacités opérationnelles ;
- la protection des biens.



Trois domaines d'actions de sécurité visent à atteindre les objectifs de sécurité à bord :

- La prévention des sinistres;
- L'intervention et la lutte contre les sinistres;
- La prise en charge des blessés.

## La sécurité par qui ?

*La sécurité est l'oeuvre de tous et la responsabilité de chacun.*

## L'organisation générale de la sécurité à bord

Son but est d'ordonner et de coordonner les actions et les moyens de lutte de tous les services en vue d'assurer la sécurité du bâtiment.

### Principes d'organisation

Le commandant en second est le chef de l'organisation sécurité. Il est responsable devant le commandant de la sécurité de l'élément. L'organisation sécurité s'appuie sur deux catégories de personnel.

Tout d'abord, une équipe de « professionnels » de la sécurité, regroupés dans ce qu'on appelle la brigade sécurité. D'autre part, au sein de chaque service, des marins qui auront, outre leur propre spécialité (détecteur, secrétaire,...), des responsabilités dans le domaine de la sécurité et qui seront intégrés dans le « groupe de sécurité » de leur service (G.S.S.).

## La brigade de sécurité

La brigade sécurité, constituée de marins pompiers est chargée de :

- l'entretien des matériels, des installations sécurité et des locaux qui lui sont confiés ;
- la prise de certaines mesures de prévention ;
- l'instruction et l'entraînement sécurité de tous aux niveaux de base et de combat.

Elle prête son concours aux services pour le contrôle et l'entretien des installations sécurité qui leur sont confiées.

La brigade sécurité forme l'ossature des équipes d'intervention constituées à la mer et au mouillage, équipes qui seront chargées de lutter contre les sinistres. La brigade sécurité est articulée en plusieurs sections et est placée sous la direction de l'adjoint sécurité.

## Le groupe sécurité d'un service (G.S.S.)

L'officier de sécurité du service (OSS), désigné par le chef de service dirige le groupe de sécurité du service.

Il contrôle :

- l'instruction élémentaire du personnel ;
- l'entretien du matériel de sécurité confié au service ;
- les rondes de sécurité du service.

Le personnel du groupe de sécurité du service assure :

- l'entretien du matériel et des installations sécurité du service ;
- les rondes de sécurité du service ;
- la prise des mesures de prévention propres au service ;
- le renfort en personnel des équipes d'intervention et d'alarme qui vont se constituer pour lutter contre un sinistre.



## La prévention des sinistres

*La meilleure méthode pour lutter contre les sinistres est d'empêcher qu'ils se produisent, d'interdire ou à défaut de limiter leur extension.*

### Interdire l'extension des sinistres

#### Le compartimentage

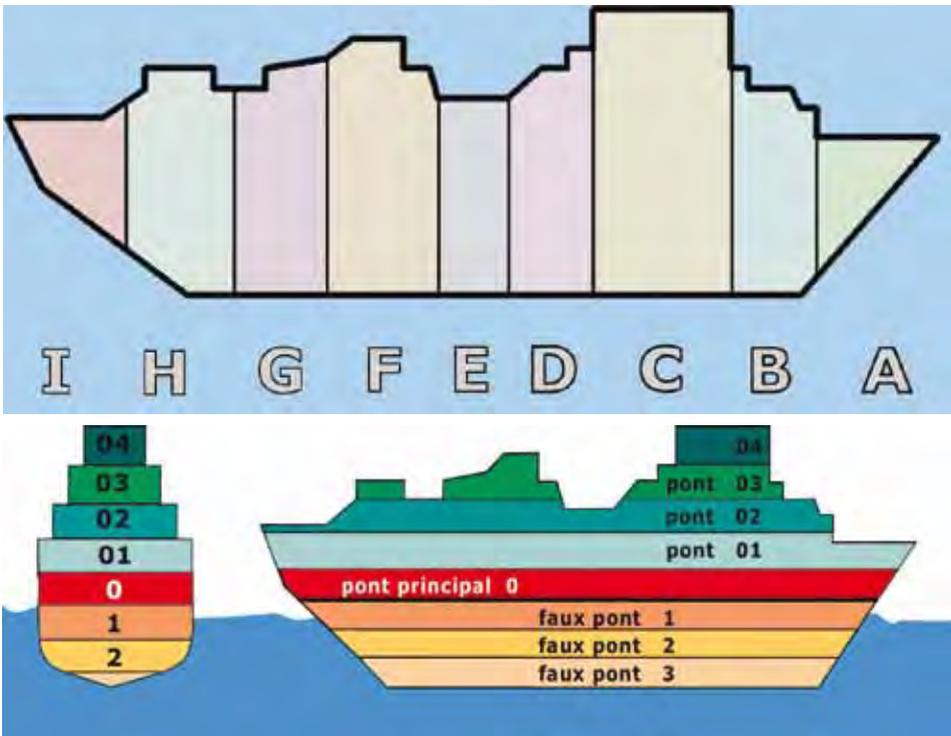
*Pour interdire l'extension des sinistres les bâtiments sont compartimentés par des cloisons et des ponts étanches à l'eau, au feu et aux agressifs nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.*

Les tranches : les bâtiments sont découpés en tranches numérotées par les lettres de l'alphabet international en partant de l'avant vers l'arrière. La tranche Alpha est la première tranche à l'avant de tous les bâtiments.

Pont principal : c'est le premier pont continu et étanche au dessus de la ligne de flottaison. Numéroté 0 (zéro), il est la référence de tous les autres ponts. Il est impossible de passer d'une tranche à l'autre en-dessous du pont principal. Pour se faire, il faudra donc remonter sur le pont principal et redescendre dans la tranche désirée.

Ponts : étages situés au dessus du pont principal et numérotés (01, 02, 03...).

Faux-ponts : étages situés au dessous de la ligne de flottaison et numérotés (1, 2, 3...).



Alphabet international : Alpha, Bravo, Charlie, Delta, Écho, Fox-trot, Golf, Hôtel, India, Juliett, Kilo, Lima, Mike, Novemb, Oscar, Papa, Québec, Roméo, Sierra, Tango, Uniform, Victor, Whisky, X-ray, Yankee, Zulu.

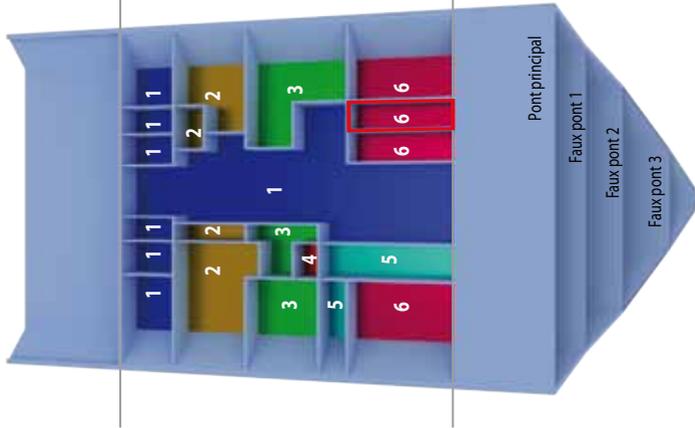
Le numérotage permet de situer d'une façon claire et précise la position géographique d'un compartiment ou d'un organe d'étanchéité. Ainsi les locaux traversés par l'axe du navire adoptent-ils le chiffre 0, ceux situés à bâbord finissent par un chiffre pair (2, 4, 6, 8) et ceux de tribord un chiffre impair (1, 3, 5, 7, 9).

Le local indiqué sera repéré ainsi:

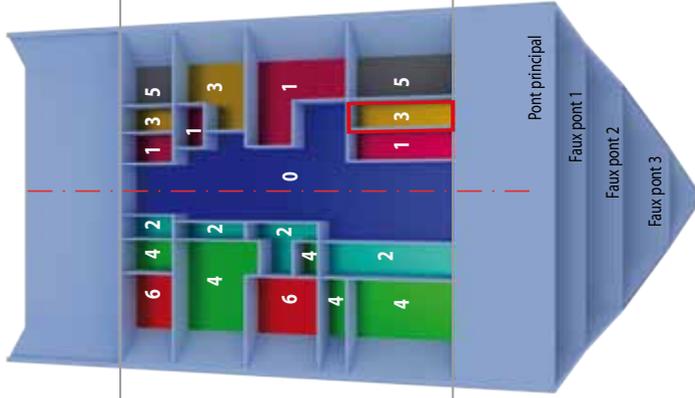
- Repère de la tranche
- + Numéro du pont
- + Repère par rapport à l'avant de la tranche
- + Repère par rapport à l'axe du bâtiment

soit ici **E 163**

Numérotage par rapport à l'avant de la tranche



Numérotage par rapport à l'axe du bateau



## Les situations d'étanchéité

*Sur les cloisons et les ponts, les portes et les panneaux sont eux aussi étanches. Leur position (ouverts ou fermés) est liée à une situation d'étanchéité qui dépend des risques prévisibles en fonction des circonstances.*

Les situations d'étanchéité (SE) ont pour but :

- de diminuer la vulnérabilité du bâtiment aux agressions militaires et aux fortunes de mer ;
- d'éviter l'extension des sinistres, ainsi que la pénétration et la propagation des fumées et gaz toxiques à l'intérieur du bâtiment.

Il existe 6 situations d'étanchéité numérotées de 0 à 5, la SE no 0 étant la plus contraignante

On distingue :

- trois situations d'étanchéité principales : les SE no 5, 3 et 1, qui renforcent progressivement la résistance et l'étanchéité du flotteur, mais restreignent d'autant la circulation à bord ;
- deux situations d'étanchéité dérivées : la SE no 4 (dérivée de la no 3) et la no 2 (dérivée de la no 1), qui permettent d'alléger certaines dispositions pour faciliter la circulation du personnel ;
- une situation d'étanchéité maximale vis-à-vis de l'extérieur : la SE no 0, qui est destinée à limiter les risques de contamination nucléaire, radiologique, biologique ou chimique.

Seuls le commandant ou, par délégation, le commandant en second, l'officier chef du quart, l'officier de garde et, dans le cadre de la lutte contre les sinistres à l'intérieur du bâtiment, l'adjoint sécurité, peuvent accorder des dérogations à la situation d'étanchéité en vigueur.

La situation d'étanchéité en vigueur est diffusée par le PC Sécurité sur ordre de la passerelle.

Certaines unités (BPC, FREMM ...) construites aux normes civiles n'appliquent pas la réglementation militaire en vigueur, mais mettent en oeuvre des dispositions particulières, adaptées à leurs installations.

## Les postures de lutte contre les sinistres

*Le bâtiment doit adapter son organisation et sa tactique de lutte contre les sinistres suivant différents critères :*

- la nature des dangers redoutés ;
- la conception du bâtiment et les moyens en personnel et en matériel dont il dispose ;
- la doctrine en vigueur.

## Les stades d'alerte NRBC

Vis-à-vis d'une menace immédiate ou potentielle pour le bâtiment, le commandant ordonne un stade d'alerte qui détermine la posture du bâtiment.

Pour ce qui est de la sécurité, on parle de « stades d'alerte particuliers 1 à 4 NRBC (SA NRBC) », qui se caractérisent par :

- en matière de prévention : un ensemble de mesures comportant en particulier la surveillance permanente du bâtiment et une situation d'étanchéité minimale ;
- en matière d'intervention et de lutte contre les sinistres et d'assistance aux victimes : une capacité d'action immédiate et une organisation adaptée.

## Les postures de lutte

### LE BÂTIMENT AU MOUILLAGE OU À QUAI EN TEMPS DE PAIX (4 NRBC - SE5)

Lorsque le bâtiment est en escale dans un port autre que le port-base, il doit autant que possible connaître le règlement particulier à ce port en matière de sécurité, et notamment les renforts qui peuvent lui être fournis en cas de sinistre. Lorsque le bâtiment est à quai au port-base (ou dans un autre port militaire français), ses moyens en personnel pendant les heures non ouvrables sont réduits. Cependant, les dispositions minimales suivantes doivent pouvoir être prises :

- surveillance préventive centralisée au PC ;
- coordination des mesures de prévention ;
- exécution de rondes de sécurité ;
- intervention immédiate et intervention renforcée (sauf sur les très petits bâtiments) avant l'arrivée des services de secours (marins pompiers, service médical d'urgence) dont le concours a été obligatoirement demandé ;
- fourniture d'une puissance hydraulique acceptable pour la lutte et disponible en moins d'une minute.

### NAVIGATION EN TEMPS DE PAIX (4 NRBC - SE4)

Les dispositions sont identiques à celles de la posture suivante (poste de veille) avec une SE allégée facilitant la circulation du personnel.

### LE POSTE DE VEILLE (3 NRBC - SE3)

C'est la posture tenue par un bâtiment à la mer en absence de menace extérieure directe, hormis les risques liés aux facteurs environnementaux (navigation, conditions météorologiques). C'est la situation la plus couramment ordonnée en mer en temps de paix ou de crise.

### LE POSTE DE MISE EN GARDE (2 NRBC - SE2)

Dans cette situation (navigation en zone de danger permanent), le bâtiment active toutes ses capacités d'information et d'action. Face à une menace immédiate, son organisation doit permettre de passer très rapidement au poste de combat. Toutefois, des aménagements aux dispositions prises au poste de combat sont nécessaires pour permettre au personnel de durer et conserver le niveau d'efficacité maximum (déplacement, restauration, repos), cette posture pouvant être maintenue aussi longtemps que nécessaire.

### LE POSTE DE COMBAT (1 NRBC - SE1)

Le niveau de vigilance de la chaîne fonctionnelle « sécurité » est au plus haut. Cette posture qui mobilise l'ensemble des moyens est contraignante et ne peut être maintenue trop longtemps sans perte d'efficacité.

Le bâtiment doit offrir le moins de vulnérabilité possible et se mettre en situation de combattre efficacement les effets des agressions tout en continuant la mission opérationnelle.

### L'arlequin

Chaque porte et panneau est muni d'un rectangle à six cases numérotées de 0 à 5 (arlequin).

Ces chiffres correspondent aux situations d'étanchéité.

La couleur de chaque case correspond à la situation de la porte ou du panneau :

- *rouge* : doit être fermé et rester impérativement fermé;
- *jaune* : doit être fermé, peut être ouvert mais doit être refermé après passage;
- *vert* : organe ouvert, libre circulation.

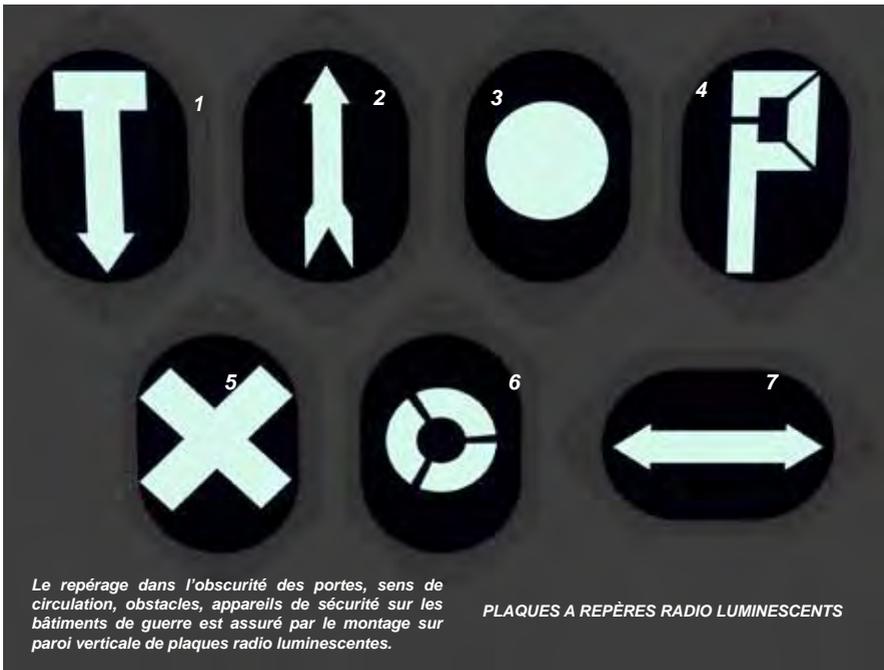
En éclairage de nuit ( rouge ) les couleurs sont difficilement discernables, le coté biseauté permet d'y remédier.

0	1	2
5	4	3

*De jour*

0	1	2
5	4	3

*De nuit*



- 1 - Repère indiquant une porte donnant sur un tambour vertical
- 2 - Repère indiquant une montée ou une descente
- 3 - Repère pour extincteur et refoulement incendie
- 4 - Repère indiquant une porte
- 5 - Repère signalant un obstacle
- 6 - Repère pour manoeuvre (épuiement, noyage des soutes, redressement)
- 7 - Repère de circulation dans une coursière

## Les types de sinistres

*Le feu, l'invasion par l'eau ou par des agressifs NRBC peuvent détruire partiellement ou complètement un navire et son équipage.*

*Sur un bâtiment de guerre ces risques sont importants car :*

- il réunit dans un espace restreint hommes, combustibles et munitions ;
- il doit pouvoir faire face aux effets destructeurs des armes de l'ennemi.

## La combustion - le feu

La réaction chimique de combustion ne peut se produire que si l'on réunit trois éléments : un combustible, un comburant, une énergie d'activation en quantités suffisantes. De la même manière, la combustion cesse dès qu'un élément est enlevé.

Le combustible peut être :

- un solide formant des braises (bois, papier, carton, tissu, PVC...) ;
- un liquide ou solide liquéfiable

(essence, gazole, huile, kérosène, polyéthylène, polystyrène...);

- un gaz (butane, propane, méthane, dihydrogène...);
- un métal (fer, aluminium, sodium, magnésium...);
- une huile ou une graisse de cuisine.

Ces cinq points correspondent respectivement aux cinq principales classes de feux A, B, C, D ou F.

Le comburant est l'autre réactif de la réaction chimique. La plupart du temps, il s'agit de l'air ambiant, et plus particulièrement de l'un de ses composants principaux, l'oxygène.

L'énergie d'activation : Il s'agit généralement de chaleur. Par exemple, ce sera l'échauffement du frottement dans le cas de l'allumette, le câble électrique qui chauffe, ou une autre flamme (propagation du feu), étincelle (de l'allume-gaz, de la pierre du briquet ou d'un appareil électrique qui se met en route ou s'arrête). Mais il y a d'autres façons de fournir l'énergie d'activation : électricité, radiation, pression... qui permettront toujours une augmentation de la température.

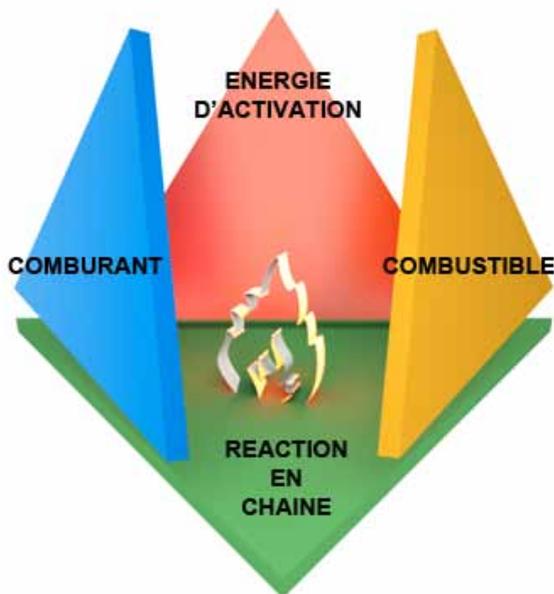
Les radicaux libres : ce sont des corpuscules présents dans toute combustion, se déplaçant à très grandes vitesses et possédant une forte énergie. Lorsque l'un d'eux rencontre sur sa trajectoire une molécule de vapeur combustible, il la brise en fragments qui deviennent à leur tour des radicaux libres. Ce processus est une réaction en chaîne qui explique la propagation exponentielle du feu.

## Les voies d'eau et l'invasissement

Une voie d'eau est une entrée d'eau accidentelle, intérieure ou extérieure (rupture d'un collecteur ou d'un manchon de coque, remontée d'eau par un dalotage, débordement de soutes, ...) dont le débit n'est pas très important, et qui ne provoquerait, éventuellement, le noyage d'un local qu'à moyen terme.

Il suffit, dans la plupart des cas, d'isoler un collecteur pour mettre fin à l'entrée d'eau, puis de procéder à l'assèchement du local.

En revanche, un envahissement est une entrée d'eau brutale et massive à l'intérieur du bâtiment, causée par une brèche extérieure (perte de l'intégrité de la coque après un abordage, ou à la suite d'un impact au poste de combat, ...). Le débit est important et difficilement maîtrisable. Le bâtiment est susceptible de sombrer rapidement, ou de continuer à flotter mais avec une stabilité et une flotabilité réduites.



## **Les agressifs nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC)**

*Au niveau mondial, la menace NRBC prend de plus en plus d'importance. Les actes terroristes des dernières décennies ne font que renforcer l'attention qu'il faut lui porter.*

*Les exemples ne manquent pas : l'attentat du métro de Tokyo au gaz Sarin*

*en 1995 (arme chimique), les courriers piégés à l'Anthrax (arme biologique) aux États Unis en 2001...*

*Les institutions militaires représentent une cible de choix pour les formations terroristes, en particuliers les bâtiments en escale dans des pays à risques.*



24 juillet 1946 - opération Crossroads - Test  
Baker - Bikini Island - charge 23KT - moins 27  
mètres - USDD



## Les armes radiologiques

Elles sont appelées bombes sales : certaines industries produisent des déchets radiologiques (comme EDF ou les hôpitaux...) ces déchets sont alliés à des explosifs classiques : l'explosion peut disperser des particules radioactives en suspension dans l'air.

## L'arme biologique

L'agent de guerre biologique est un micro-organisme vivant capable de provoquer la maladie ou la mort chez les espèces vivantes (hommes, animaux ou plantes).

Il pénètre dans l'organisme par voie cutanée, digestive ou pulmonaire.

Il peut être dispersé par explosion de projectile, par aérosol (épandage) ou par lâcher de vecteurs contaminés.

## L'arme chimique

Ce sont des armes anti-personnel. Leur coût de fabrication est assez faible, l'accès au savoir-faire relativement facile.

L'arme chimique peut être employée pour :

Créer des pertes massives dans les rangs adverses;

- interdire une zone en la contaminant fortement;

- créer un sentiment d'insécurité nécessitant la prise de mesures permanentes de protection très contraignantes.

Un agent chimique est caractérisé par sa toxicité, soit l'intensité de son effet, et sa persistance, soit la durée durant laquelle il reste efficace.

## L'arme nucléaire

L'explosion d'une bombe nucléaire se caractérise par trois effets chronologiques:

- Effet lumino-thermique 35%;
- effet mécanique 50%;
- effet radiologique 15 %.

### EFFET LUMINO-THERMIQUE

Boule de feu libérant un fort rayonnement de chaleur accompagné d'un flash très puissant. (les températures et les pressions sont similaires à celles du soleil) 1 bombe de 2 Mégatonnes produit une boule de feu de 1.8 km de diamètre.

### EFFET MÉCANIQUE

L'expansion des gaz à très haute température et à très forte pression dans la boule de feu donne naissance à une onde de choc qui se propage dans l'air, la terre ou l'eau.

L'onde de choc et son onde réfléchie forment le front de mach qui provoque sur son passage une élévation brutale de pression occasionnant des vents très violents. La pression devient ensuite négative avant de revenir à la pression atmosphérique initiale, pendant cette phase les vents sont inversés et soufflent vers le point d'explosion.

### EFFET RADIOLOGIQUE

L'explosion nucléaire s'accompagne d'émission de rayonnements ou de particules (rayonnement gamma, de neutrons, de particules alpha et bêta).

Ces rayonnements représentent un danger pour le personnel par l'irradiation et la contamination qu'ils engendrent.

## Organisation de la lutte contre les sinistres

*Chronologie de l'organisation de la lutte :*

- Détection humaine ou automatique ;
- intervention immédiate de première phase ;
- intervention immédiate de deuxième phase ;
- intervention renforcée ;
- le poste de sécurité.

### La détection des anomalies, le rondier de sécurité

*Complément des détections automatiques (détecteurs, caméras...), les rondes de sécurité constituent l'une des mesures les plus importantes en*

*matière de prévention des sinistres. Elles ont pour objectif par des visites des locaux du bâtiment, d'assurer la prévention des sinistres accidentels (type industriel ou domestique) et des accidents corporels.*

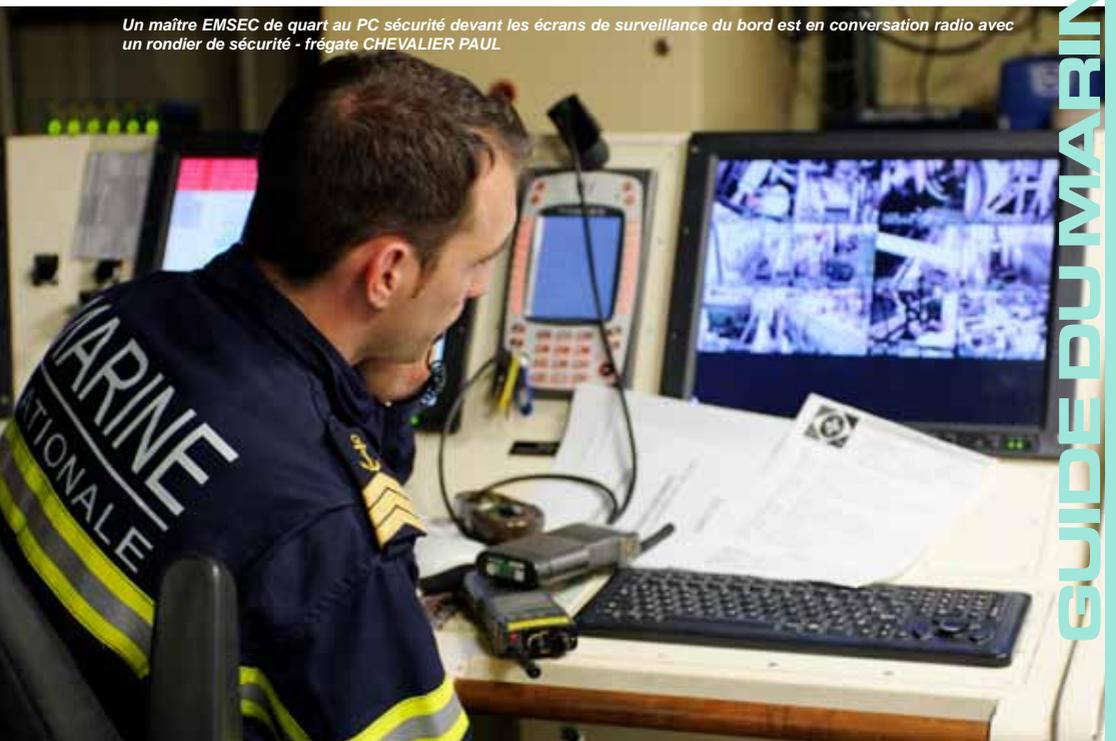
*Seule une bonne connaissance de l'élément permet d'effectuer une ronde en toute sécurité pour le personnel et le matériel. Tout local du bord, non occupé en permanence par du personnel, doit être visité au moins une fois par jour.*

### Déroulement d'une ronde

Le rondier sécurité débute sa ronde au PC Sécurité en s'enregistrant sur le cahier de quart sécurité et récupère l'avertisseur personnel de détresse, le trousseau de clés, l'itinéraire et le boîtier de ronde.

Le rondier entrant dans un local doit utiliser ses 5 sens de manière à détecter

*Un maître EMSEC de quart au PC sécurité devant les écrans de surveillance du bord est en conversation radio avec un rondier de sécurité - frégate CHEVALIER PAUL*



toutes anomalies.

Il doit :

- vérifier l'absence d'odeurs particulières, de température anormale, l'état de l'éclairage et l'absence de tous produits et matériaux ne devant pas être stockés dans le local ;

- détecter les bruits et les fluides suspects ;

- contrôler la ou les installation(s) présente(s), par des relevés de paramètres tels que la température, le niveau d'eau dans une cale, la présence d'un voyant de défaut.

Ces actions menées, le rondier peut passer au local suivant et recommencer les mêmes opérations. Le rondier sécurité doit impérativement respecter l'itinéraire prévu.

A son retour au PC Sécurité, il note les observations particulières rencontrées pendant sa ronde et en informe oralement le chef de quart du PC sécurité. Il inscrit l'heure de retour, signe le cahier de quart sécurité et restitue le matériel.

En cas d'anomalie importante et urgente, le rondier rend compte immédiatement au PC Sécurité .

En cas de découverte d'un sinistre, le rondier applique la procédure d'intervention immédiate de première phase.

## **L'intervention immédiate de première phase**

*Les actes réflexes de l'intervention immédiate 1ère phase doivent être maîtrisés par tout le personnel quel que soit son niveau de grade. Elle consiste à appliquer systématiquement le D-A-C-R :*

## **Donner l'alerte**

De vive voix pour alerter le personnel se trouvant à proximité et par téléphone au PC Sécurité.

*« Grade, nom, alarme incendie, voie d'eau, blessé en (gisement) et (désignation du local), nature et ampleur du sinistre».*

## **Agir sur le sinistre**

Agir sur le sinistre à l'aide du matériel portatif de 1ère intervention (extincteurs) pour un incendie, en isolant une ou des vannes dans le cas d'une voie d'eau ou porter les premiers secours face à une victime.

## **Confiner le local**

La fermeture des portes, panneaux étanches, tentes et rideaux coupe-fumée, orifices et l'arrêt de la ventilation permet la non propagation du sinistre dans le bâtiment.

## **Rendre compte au DDI**

Rester sur place pour rendre compte au directeur d'intervention (DDI brassard rouge) de ses actions et de tous les renseignements utiles. Le personnel d'intervention 1ère phase se met ensuite aux ordres du directeur de l'intervention.

Le rondier de sécurité à quai est la seule personne de son service à être présent à bord.

Il doit donc être capable de conseiller le DDI sur la nature du sinistre se déclarant dans un des locaux dont il a la responsabilité.

Dès la réception de l'appel la personne de quart effectue la diffusion type :

*De PC sécurité, 2 coups de klaxon, de PC sécurité, alarme incendie/voie d'eau/blessé en « gisement» « désignation du local», de PC sécurité, alarme incendie/voie d'eau/blessé en « gisement» « désignation du local».*

## L'intervention immédiate de deuxième phase

Cette intervention est réalisée par le personnel de quart au PC sécurité et/ou à la coupée (bâtiment à quai).

Au nombre de deux, elles rallient la zone sinistrée équipées en tenue de protection de base (TPB) avec un appareil respiratoire isolant (ARI) afin de :

- confirmer l'alarme ;
- agir avec les moyens incendie de 1ère intervention (extincteur...) ;
- provoquer l'évacuation de la zone ;
- s'assurer du stoppage de la ventilation et du confinement de la zone ;
- rendre compte au DDI.

Dans les unités à terre et sur les bâtiments à quai au port base l'officier de garde appelle directement la compagnie des marins pompiers de la base navale qui fournira l'équipe d'intervention renforcée. Sur les bâtiments en mer, la lutte se poursuit.

## L'intervention renforcée

(Dans le cas de SA 3 NRBC et 4 NRBC)

### LE DIRECTEUR DE LUTTE (DDL)

Il est équipé en TPB. C'est l'adjoint sécurité (COMANAV) ou l'officier de garde en cas d'absence.

### LE DIRECTEUR D'INTERVENTION (DDI)

Il est équipé en TPB et le cas échéant avec ARI. C'est l'assistant sécurité ou l'officier de permanence navire (OPN) en cas d'absence.

### L'ADJOINT FEU (RÔLE NON EXISTANT SUR PETIT BÂTIMENT)

Il est équipé en TPB. C'est un officier marinier MARPO. Son rôle est de gérer l'équipe d'attaque ainsi que toute les personnes sur zone en ARI. Il est en liaison radio avec le chef du groupe d'attaque.

### LE GROUPE D'ATTAQUE

Il est équipé en « pompiers lourds » (TIS-ARI). Il est composé au minimum d'un chef et d'un binôme. Ils ont pour rôle d'évacuer les éventuels blessés et d'intervenir sur le sinistre.

### LE GROUPE DE SOUTIEN

Il est équipé en TPB. Il est composé d'un chef et de servants de spécialité ENERG. Ils assurent le désenfumage des voies d'accès en créant un couloir des fumées. Ils gèrent la coupure et le rétablissement de l'électricité de la zone, l'acheminement de matériel supplémentaire pour l'intervention ainsi que la mise en place des liaisons (émetteurs / récepteurs).

### LE GROUPE DE PROTECTION

Il est équipé en TPB. Il est composé d'un chef de spécialité indifférente et de plusieurs équipiers. Ils assurent la mise en place de la lance d'attaque en eau dopée ainsi que de la protection des locaux avoisinants le local sinistré.

### L'ÉQUIPE D'ALARME

Elle est équipée en TPB. Elle est composée d'un chef, de tous les GSS et les membres de la brigade sécurité disponibles ainsi que l'équipe médicale.

Ils assurent le renfort des différents groupes, le convoyage de blessé ainsi que de la mise en place d'un atelier de reconditionnement des ARI.

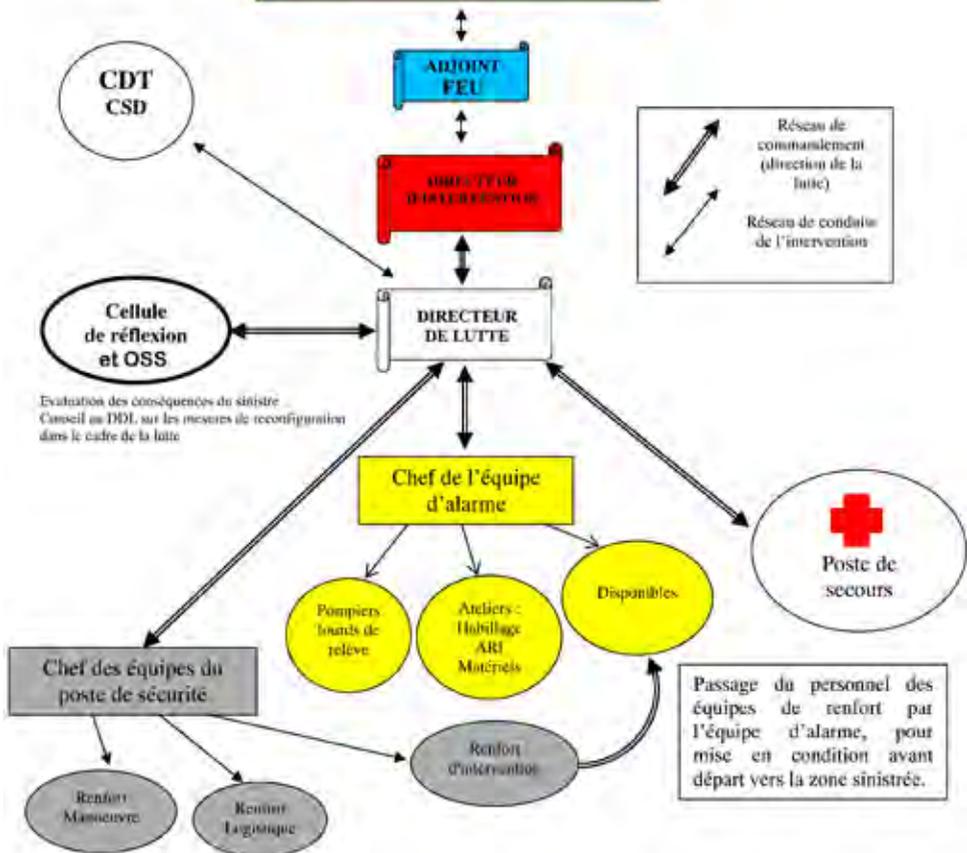
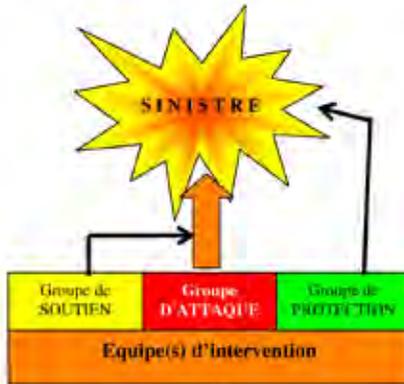
### LA CELLULE DE RÉFLEXION

Son rôle est de fournir au DDL des éléments de décision, relatifs aux conséquences du sinistre, et aux prévisions de son évolution.

## Le poste de sécurité

Cette situation est adoptée lorsque le sinistre n'est plus maîtrisable ou si la ressource en personnel de l'équipe d'intervention devient critique.

Le passage au poste de sécurité comprend 3



### coups longs de klaxon et la diffusion

rappel au poste de sécurité

Toute personne non engagée dans l'équipe d'intervention renforcée rejoint l'un des ateliers du poste de sécurité. Il est créé à cette occasion trois ateliers indépendants des équipes déjà en place :

- un renfort d'intervention (le transit des renforts en personnel se fera via l'équipe d'alarme) ;
- un renfort logistique (matériel, restauration...) ;
- un renfort manoeuvre.

## Le matériel de protection et de lutte

### Contre les agressifs NRBC

#### La protection individuelle

*Lors des activités de service courant (gardes...), les marins doivent posséder des réflexes pour la sauvegarde de l'unité et d'eux-mêmes.*

*Pour cela à chaque nouvel embarqué, il est délivré un sac de transport modèle 93 contenant des équipements de protection adaptés et du matériel de décontamination d'urgence.*

#### LE SAC DE TRANSPORT MODÈLE 93

Composition en temps de paix :

- un masque A3P,
- une tenue de sauvegarde;
- papier PDF1 petit modèle;
- une cartouche incendie.

En temps de crise il sera complété par :

- une cartouche de combat (initialement conditionnée en sachet individuel et stockée dans des cantines plombées)
- 2 seringues auto-injectantes
- des comprimés de pyridostigmine (pour contrer les effets des neurotoxiques)

#### LA TENUE DE SAUVEGARDE

Elle est utilisée par le personnel situé sur les extérieurs à la veille et qui serait surpris par un épandage, c'est une tenue de sauvegarde.

Elle est conçue pour protéger les voies cutanées contre les toxiques liquides et les retombées radioactives.



Complément





*Essais d'arrosage en pluie sur les extérieurs, vue depuis la passerelle de navigation. Deux EMSEC contrôlent le bon déroulement de la manoeuvre. Frégate CHEVALIER PAUL.*

## **Moyens collectifs de protection**

Dans le cadre de la protection collective, le commandant prendra des mesures selon les principes suivants :

- mise en situation d'étanchéité totale vis à vis de l'extérieur (situation d'étanchéité 0) ;
- mise en fonction des centrales de filtration et de pressurisation de l'air du bâtiment, empêchant ainsi les poussières et particules agressives de pénétrer dans le bâtiment (principe de citadelle, les mouvements entre l'extérieur et l'intérieur se font à travers un sas de décontamination) ;
- déclenchement du système d'arrosage en pluie des superstructures, qui permet de limiter la fixation des agents agressifs

sur le bateau pendant et après le passage dans la zone de retombées ;

- en s'éloignant de la zone contaminée ;
- en se protégeant des rayonnements radioactifs par des matériaux appropriés ; d'une manière générale, plus les matériaux sont denses, plus l'atténuation des rayonnements est grande.

Pour la protection du personnel, on placera la majorité de l'équipage dans les fonds du navire.

La protection sera maximale grâce aux écrans formés par les cloisons, les ponts, la coque et l'eau. Cette action s'appelle le poste de repli.

## Contre les voies d'eau et l'envahissement

*La lutte contre l'envahissement, étroitement liée au suivi de la situation de stabilité du bâtiment, présente alors trois aspects distincts :*

- *L'établissement d'une ligne de résistance à l'eau pour limiter, par un épontillage, la déformation des ponts et des cloisons, et éviter l'envahissement du bâtiment ;*
- *L'obturation de la brèche pour en réduire, au moins, le débit ;*
- *L'épuisement du local envahi, qui n'est possible que si l'envahissement est maîtrisé, et donc que si la brèche est au moins partiellement obturée.*

## Le matériel d'épontillage

On distingue deux types d'épontilles :

- les épontilles en bois, qui sont fabriquées ou taillées « à la demande » et qui s'adaptent à toutes les configurations ;
- les épontilles hydrauliques, qui peuvent demeurer en place sans limite de durée.

Les épontilles en bois sont prévues pour venir renforcer un épontillage hydraulique mis en place dès le début de la lutte.

Les cloisons et les ponts peuvent « jouer » les uns par rapport aux autres ; il est donc nécessaire d'établir une surveillance constante d'un épontillage (marquage des jonctions, afin de déterminer un éventuel glissement des épontilles) et de reprendre régulièrement le serrage des coins (présence d'une masse à proximité de l'épontillage, arrosage des bois pour faire « gonfler » l'épontillage, ...).

*Kit d'étais hydrauliques constitué de rallonges jusqu'à 1,5 m qui combinées à des têtes adaptées permettent de faire face à toutes les configurations .*





## Le matériel d'obturation des brèches par l'intérieur

### PINOCHES ET COINS

Les pinoches servent pour un trou de petit diamètre et les coins pour les fissures. Dimensions 10 à 50 mm.

### TAMPONS SIMPLES OU DOUBLES

Pour des brèches cylindriques légèrement supérieures aux précédentes. Diamètres 50 à 300 mm.

### PLAQUE PLIANTE

Constituée de deux demi-cercles en bois reliés par charnières et équipée d'un joint, la plaque est pliée, passée par la brèche et dépliée à l'extérieur la pression de l'eau assurant l'étanchéité. Un amarrage intérieur est réalisé pour une bonne tenue. Diamètres 200, 250 et 300 mm.

### CLOCHE À ÉTRIER

Un étrier métallique fixé par un axe à une vis sans fin est passé par la brèche et vient appuyer sur la coque extérieure. À l'intérieur une cloche est positionnée face à la brèche et fixée à la vis par un écrou. L'étanchéité se fait par l'intérieur. Carré 400 x 400 mm.

## Le matériel d'obturation des brèches par l'extérieur

### OBTURATEUR PNEUMATIQUE GONFLABLE

Mis en place par les plongeurs, permet d'obtenir d'importantes brèches cylindriques.

### PLAQUE OBTURATRICE MAGNÉTIQUE

Plaque souple caoutchoutée dont l'adhérence est assurée par des particules magnétiques dans la masse, additionnées d'aimants sur le pourtour. 2,5 x 2,25 m et 1,25 x 0,90 m

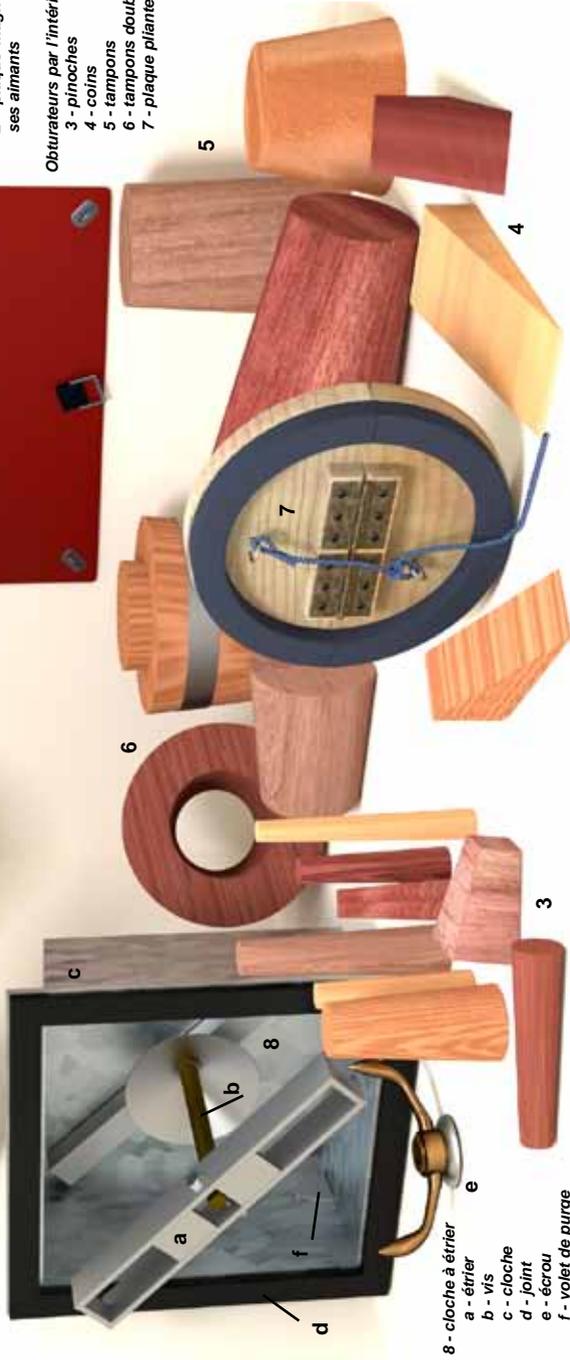




### OBTURATEURS

**Obturateurs par l'extérieur**  
 1 - pneumatique gonflable  
 2 - plaque magnétique et ses aimants

**Obturateurs par l'intérieur**  
 3 - pinoches  
 4 - coins  
 5 - tampons  
 6 - tampons doubles  
 7 - plaque pliante



8 - cloche à érier  
 a - érier  
 b - vis  
 c - cloche  
 d - joint  
 e - écrou  
 f - volet de purge

## Le matériel d'épuisement

### DÉFINITIONS

Un épuisement consiste :

- en cas de voie d'eau, à pomper la quantité d'eau qui, s'étant accumulée dans un local, a fini par le remplir plus ou moins complètement ;
- en cas d'invasion, à tenter de limiter la montée du niveau de l'eau qui pénètre dans le local par une brèche importante.

Un assèchement consiste à extraire l'eau présente, souvent en petite quantité, dans les fonds d'un local. L'assèchement est une opération courante, qui n'influence en rien la sécurité du navire, et qui est généralement effectuée par des installations fixes.

### LES MOYENS MOBILES

Les pompes mobiles

Pompes électriques submersibles qui permettent d'évacuer l'eau en n'importe quel point du bâtiment. Débit 150 m<sup>3</sup>/h.

Les éducteurs et éjecteurs

Élément fonctionnant sur le principe du venturi (voir annexes), l'énergie motrice est fournie soit par l'eau sous pression du collecteur incendie, soit par le circuit vapeur pour les éjecteurs. Débits 10 à 30 m<sup>3</sup>/h.

### LES MOYENS FIXES

Ce sont des pompes, des éducteurs, des éjecteurs à gros débit qui sont installés à poste dans certains compartiments. Débits de 100 à 300 m<sup>3</sup>/h.

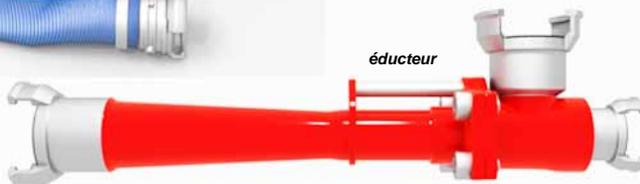
électropompe mobile  
genre Grindex



hydro-éjecteur  
genre Pons



éducteur



## Contre les incendies

### Les tenues d'intervention

#### LA TENUE DE SERVICE COURANT (TSC)

Les tissus et matériaux sont adaptés aux contraintes de la vie courante, offrant une protection multicouches. La TSC se compose de :

- sous-vêtements en fibres naturelles ;
- tricot en coton ;
- jersey (facultatif) ;
- chemise en fibres naturelles ;
- pantalon (ou short en zone tropicale) en fibres naturelles ;
- chaussures de service courant ;
- chaussettes.

#### LA TENUE DE PROTECTION DE BASE (TPB)

La tenue de protection de base permet d'éviter des brûlures importantes au personnel qui serait exposé accidentellement à un rayonnement thermique de faible intensité. Elle se porte sur la T.S.C..

Elle est portée :

- en permanence par les membres de la brigade sécurité ;
- par le personnel faisant partie de l'équipe d'intervention, (GSS) Groupe Sécurité des Services ;
- par tous sur ordre du commandant.

Composition :

- la tenue de service courant ;
- mi-chaussettes en coton ou en bas de laine écrue ;
- combinaison serge thermostable ;
- gants montants en aramide ;
- cagoule en aramide ;
- paire de lunettes de sécurité ;
- ceinture de feu, avec clé tricoise (pour la brigade sécurité et les GSS).

Au port de la combinaison serge s'ajoute celui de la cagoule et des lunettes en cas de risque imminent ce qui ne permet pas



TPB

d'identifier les principaux responsables. Cette identification est rendue encore plus difficile en présence de fumée ou dans l'obscurité. Les différentes autorités portent donc un brassard de couleur sur les combinaisons:

- Blanche : pour commandant, commandant en second, commandant adjoint navire et tous les chefs de groupe;
- Bleue : pour l'adjoint feu;
- Rouge : pour directeur d'intervention;
- Verte : pour le chef de groupe protection;
- Jaune : pour le chef du groupe soutien et chef d'équipe d'alarme;
- Blanche avec une croix rouge : pour l'équipe médicale.

Règles d'emploi de la tenue sergé thermostable:

- ne remplace pas la combinaison de travail ;
- sa résistance à la propagation de la flamme diminue au fur et à mesure des lavages ;
- se lave à 60° C maximum sans produits chlorés ;
- son nettoyage à sec est interdit.

#### LA TENUE D'INTERVENTION SÉCURITÉ (TIS)

La résistance, particulièrement élevée, à la chaleur et aux flammes de la veste et du pantalon constituant cette tenue permet d'assurer une excellente protection du personnel intervenant contre l'incendie dans des conditions sévères.

Elle se porte sur la T.P.B..

Elle est portée par les groupes d'attaque et se compose de :

- un vêtement d'approche réflecteur polyvalent ;
- une paire de gants de protection en tissu enduit ;
- une paire de bottes en caoutchouc ;
- une ceinture de feu avec clé tricoise ;
- un casque sécurité modèle F2.

Cette tenue peut être complétée par un appareil respiratoire isolant, une caméra à imagerie thermique ou/et des moyens de transmissions + lampe sur le casque modèle F2.

#### LA TENUE D'INTERVENTION SÉCURITÉ AVIATION (TISA).

Elle est destinée aux équipes de pont d'envol ou plates-formes hélicoptères appelées à intervenir sur des foyers à forte chaleur rayonnante, tels ceux générés par des feux d'aéronefs.

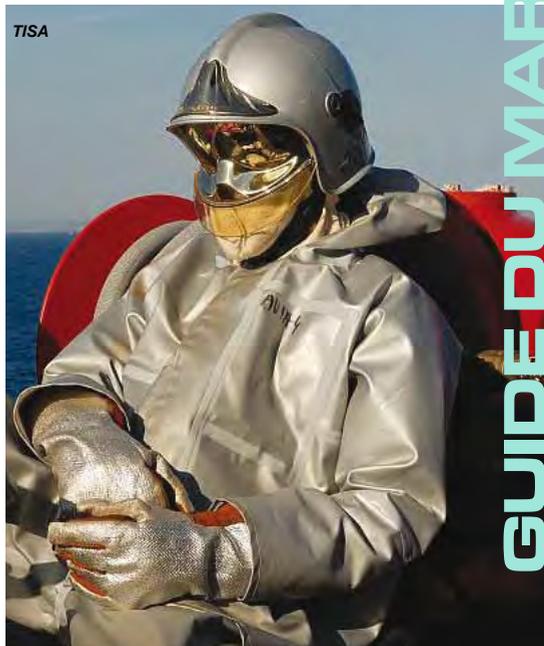
Elle est constituée de :

- un vêtement d'approche réflecteur polyvalent ;
- un casque de sécurité avec écran facial (type GALLET F1) ;
- une ceinture de feu avec clé tricoise ;
- une paire de brodequins «incendie» ;
- une paire de gants en cuir, à dos réflecteur.

Elle se porte sur la T.P.B..



TIS



TISA

## Les classes de feux

Classes	Signalétique	Catégories	Combustibles	Agents extincteurs	Moyens interdits
A		Feux de matériaux solides formant des braises	Bois, papier, tissu, plastiques (PVC, nappes de câbles électriques non-alimentées), déchets ...	Eau jet plein/diffusé Poudre A B C (phosphate monoammonique + colorant bleu) Déblais	Restriction pour le Co2
B		Feux de liquides ou de solides liquéfiables	Hydrocarbures (essence, fioul, pétrole), alcool, solvants, acétone, paraffine, plastiques (polyéthylène, polystyrène), graisses, goudrons, vernis, huiles, peintures,	Poudres, halons, FM200, Co2, mousses polyvalentes	Jet plein, mousses classiques
C		Feux de gaz	Propane, butane, acétylène, gaz naturel ou méthane, gaz manufacturé,	Poudres, halons, FM200, fermeture des vannes	
D		Feux de métaux	Limaille de fer, phosphore, poudre d'aluminium, poudre de magnésium, sodium, titane, ...	Poudres spéciales D	Eau, halons, FM200, Co2
F		Feux d'huiles et graisses végétales ou animales (Auxiliaires de cuisson)	En lien avec l'utilisation d'un auxiliaire de cuisson (cocotte minute, friteuse, )	Étouffement mécanique Poudres ABF	Jet plein
Hors Classe		Feux Hors Classe	Munitions, artifices, produits chimiques, films, autres plastiques...	Noyage, déblais...	Co2 (électricité statique)

*Il n'existe pas de classe pour les feux électriques ou en présence d'électricité car l'électricité est seulement à l'origine du foyer (énergie d'activation), l'alimentation du feu est réalisée par des combustibles tels que les isolants.*

*D'une manière générale, les feux prennent de l'ampleur progressivement.*

*À la source, l'incendie est relativement facile à maîtriser ; par conséquent il est nécessaire de posséder des moyens d'action dit de première intervention.*

*Dans le cas où le sinistre prend de l'ampleur, ces moyens s'avèrent insuffisants, on utilisera alors des moyens renforcés.*

*Pour lutter efficacement contre le feu, il nous faut du matériel approprié au type de combustible.*

*Tout le matériel présenté est quasiment identique aux moyens utilisés par les pompiers en intervention.*

### **Le matériel de première intervention**

*L'eau agit par refroidissement sur le feu.*

#### **L'EXTINCTEUR À EAU DIFFUSÉE**

La couleur est rouge avec une sérigraphie blanche.

Sa contenance est de 9 litres d'eau dopée (eau distillée + A3F<sup>1</sup>).

À l'intérieur du corps, on retrouve une sparklette<sup>2</sup> de CO2 pour pressuriser l'extincteur lors de sa percussion.

À l'extérieur il y a une canule de sortie munie d'un tuyau correspondant à une longueur de bras.

Ces extincteurs sont répartis dans le bord notamment dans les coursives, sas d'accès et locaux sensibles.

Ils sont utilisés pour des feux de classes A (poubelle, caisson de poste) et de classes B naissants (flaque d'huile, pot de graisse).

<sup>1</sup> - A3F : Agent Formant Film Flottant - efficace sur les feux d'hydrocarbures

<sup>2</sup> - Sparklette : Cartouche

Comment s'en servir ?

- Déplomber ;
- dégoupiller ;
- appuyer sur la poignée et percuter ;
- faire un essai de fonctionnement vers le sol ;
- intervenir (sous le vent) bras tendu en restant appuyer sur la gâchette à environ 3 mètres du foyer ;
- approcher du sinistre tout en restant en diffusion ;
- feu éteint ;
- reculer face au sinistre.

#### **LE ROBINET D'INCENDIE ARMÉ (RIA)**

Le RIA est composé d'un tuyau enroulé dans un dévidoir et muni d'une lance.

Cette installation peut être déployée très rapidement, il n'y a rien à brancher.

Il suffit de dérouler la manche et d'ouvrir le robinet.

Inconvénient : périmètre d'action limité à la longueur de la manche.

Avantage : contrairement à un extincteur, il n'est pas limité en quantité d'eau utilisable.

Il peut fournir soit de l'eau plate ou de l'eau dopée.

*La poudre agit sur le feu par inhibition et isolement.*

#### **L'EXTINCTEUR À POUDRE**

Ce type d'extincteur possède un corps rouge et une sérigraphie blanche.

Il existe en quatre modèles : 2, 3, 6 et 9 Kg de poudre et est interdit à bord des bâtiments de la Marine.

Il est particulièrement efficace sur les feux de classes A B C et D.

Nous ne le rencontrerons que dans les unités à terre et les véhicules militaires.



**1 - Robinet incendie armé**

- a - dévidoir
- b - manche
- c - lance type Pons à boisseau à trois positions utilisée sur RIA et en matériel de protection
- d - robinet

**2 - Extincteur à eau diffusée de 9 litres avec additif à pression permanente**

- a - poignée gâchette
- b - poignée percussion
- c - tube lance
- d - corps

**3 - Extincteur à 9 kg de poudre ABC**

- a - poignée gâchette
- b - tuyau de détassement

*Le CO2 en se diffusant dans l'atmosphère remplace l'oxygène de l'air et le feu est éteint par étouffement.*

*Il est principalement utilisé dans les feux de classes A et B.*

### L'EXTINCTEUR À CO2

La couleur est rouge avec une sérigraphie blanche.

Le CO2 est incolore et inodore, la pression de gonflage est de 150 bar.

Equipés de tromblons, en sortie directe sur le 2 kg et muni d'un tuyau pour le 5 kg.

Comme pour l'extincteur à eau diffusée, ils sont répartis dans le bord mais plus particulièrement vers les locaux techniques.

Il existe des extincteurs CO2 à canule qui servent essentiellement à injecter du CO2 dans les tableaux électriques munis de portes prévues à cet effet (opercules à ouvrir avec la canule).

Ils sont destinés à des feux de tableaux électriques ou en présence d'électricité.

Comment s'en servir ?

- Déplomber ;
- dégoupiller ;
- appuyer sur la gâchette et percuter ;
- faire un essai de fonctionnement vers le sol ;
- intervenir sur le foyer (vent dans le dos) :
- 2 kg, main sur la poignée ;
- 5 kg, bras tendu en restant appuyer sur la gâchette à environ 3 mètres du foyer ;
- approcher du sinistre tout en restant en diffusion ;
- feu éteint ;
- reculer face au sinistre.

**! Ne jamais laisser les mains nues sur le corps de l'extincteur à CO2 lors de la diffusion (risque de brûlures par le froid) !**

### LE CO2 SEMI-FIXE

A bord on trouve le CO2 sous une autre forme que l'extincteur classique.

Il est stocké en grande capacité (plusieurs bouteilles couplées de 30 kg chacune) et est relié à un ou plusieurs dévidoirs (tuyau et tromblon) de longueur associée aux risques alentours.

Ils sont placés dans les sas du central opérations, machines, TPF, PC télec.

Ils sont utilisés pour les feux de tableaux électriques.



**1 - Installation semi-fixe de CO2**  
 a - bouteilles CO2 de 30 kg  
 b - dévidoir  
 c - poignée gâchette  
 d - tromblon  
 e - vannes trois voies

**2 - Extincteur à CO2 de 2 kg**  
 a - gâchette percussion  
 b - tromblon

**3 - Extincteur à CO2 de 5 kg**  
 a - gâchette percussion  
 b - tuyau  
 c - tromblon

### LA CANNE FEU DE FRITEUSE

A proximité de l'entrée de chaque cuisine à bord, existe du matériel dit de première intervention en cas de feu de friteuse.

Ce matériel se compose :

- d'un coffret d'arrêt d'urgence type «coup de poing» qui :
  - actionne la coupure électrique de la friteuse ;
  - stoppe la ventilation de la cuisine ;
  - ferme les clapets de ventilation ;
- d'un boîtier contenant les complétifs de la TPB ;
- d'une commande à distance fermeture de couvercle friteuse ;
- d'une canne feu de friteuse reliée à une bouche incendie , munie d'un flexible armé d'une distance suffisante pour accéder jusqu'à la friteuse ;
- le but étant de refroidir la friteuse après avoir fermé le couvercle.

### Le matériel d'intervention renforcée

*Si l'intervention immédiate avec un extincteur n'a pas fonctionné ou s'il y a trop de fumée, des équipes sont prévues pour installer les moyens renforcés.*

*C'est essentiellement du matériel utilisant de l'eau ou de l'eau avec des composants améliorant l'efficacité de l'extinction.*

*Sur les bâtiments les plus récents (Mistral...) il existe une installation fixe en eau dopée.*

### LE COLLECTEUR INCENDIE

Un collecteur que l'on dénomme collecteur incendie distribue de l'eau de mer par l'intermédiaire de pompes situées dans les parties basses. Ce collecteur est maintenu sous pression (7 à 14 bars suivant le navire).

L'eau est acheminée jusqu'à des points que l'on nomme «bouche incendie».

Ces bouches incendie sont réparties dans le bord comme les extincteurs à eau diffusée et sont de couleur rouge.

Les matériels d'attaque et de protection sont raccordés à ces bouches d'incendie.

*Le matériel d'attaque est composé de manches incendie + lances ou lances génératrices à mousse + proportionneur + A3F.*

*Cette installation est efficace contre les feux A et B. Les installations en eau plate et/ou eau dopée ne sont pas utilisées en même temps que le matériel de production de mousse car l'eau chasserait la mousse au cours de l'extinction. La mousse qui a pour effet d'isoler la combustible du comburant serait détruite.*

### LES MANCHES ET TUYAUX

En règle générale, ces manches ont une longueur de 20 m et sont stockées dans des berceaux à proximité de chaque bouche incendie. Deux diamètres sont utilisés 45 et 70, le 45 étant le diamètre usuel.

Elles sont de couleur rouge pour l'attaque et verte pour les protections.





### LES RACCORDS

Ces raccords sont fragiles, il ne faut pas les laisser tomber, sinon ils se déforment.

Avant de brancher il faut s'assurer de la présence de joints ; pour raccorder il suffit d'emboîter, de serrer à la main et de finir le serrage à la clé tricoise.

Il existe des divisions 70 / 2 x 45 destinées à brancher deux installations diamètre 45 sur une même bouche diamètre 70.

### LE PROPORTIONNEUR OU LE PRÉMÉLANGEUR

Fonctionnant sur le principe du venturi (voir annexes) cet appareil aspire du produit émulseur à l'aide de la canne suceuse lorsque la lance débite.

L'eau se mélange alors à l'émulseur, on obtient de l'eau dopée.

Il y a un sens de branchement, repéré par une flèche pour le sens du fluide (l'eau). Ce proportionneur se branche généralement après la première manche de sortie de bouche incendie, le but étant de ne pas déplacer cet appareil pendant l'intervention.

### LES ÉMULSEURS

Ce sont des produits synthétiques que l'on pourrait comparer à du liquide vaisselle. Ils sont stockés dans des bidons de 20 litres à proximité des matériels de production d'eau dopée et de mousse.

Pendant l'intervention, il faut placer deux bidons avec le proportionneur.

Ces produits sont corrosifs, en cas de projection dans l'oeil rincer abondamment.

### LES LANCES D'ATTAQUE

*(ou diffuseurs mixtes à régulation de pression et ajustement manuel de débit)*

Le Diffuseur Mixte Réglable en Sécurité (DMRS) genres Ultimatic et midmatic

Cette lance dispose d'un boisseau (deux positions : ouvert ou fermé), d'une molette de réglage de diffusion pouvant faire modifier l'angle du jet. Cet angle s'ouvre de 40° à 110°. En-dessous de cette molette, un verrouillage existe pour ne pas mettre la lance en jet « bâton ».

Une fois le verrouillage enclenché, il faut tour-

ner la molette vers la gauche pour ouvrir l'angle de diffusion jusqu'à 110°, passé le cap des 110° en tournant la molette la position est en purge.

En cours d'intervention, le réglage de diffusion et l'alimentation de la lance s'effectuent en dirigeant la lance vers le sol.

L'angle à adopter lors de l'attaque du feu dépend de son éloignement, plus on est proche plus l'angle est ouvert (protection du personnel).

Les lances genre POK

Cette lance dispose d'un boisseau (deux positions : ouvert ou fermé), d'une molette de réglage de diffusion pouvant faire modifier l'angle du jet. Cet angle s'ouvre de 40° à 110°.

A la différence de la lance ultimatic, la POK dispose en plus d'une bague de réglage de débit et de position purge. Derrière cette bague, une molette de verrouillage existe pour ne pas mettre la lance en jet « bâton ». Une fois le verrouillage enclenché, il faut tourner la molette vers la gauche pour ouvrir l'angle de diffusion jusqu'à 110°.

Les lances à mousse

Ces matériels sont destinés à produire de la mousse bas ou moyen foisonnement<sup>1</sup> utilisés dans les locaux « machines » et « plateforme aviation ».

Ils sont efficaces sur les feux de nappes de câbles (B) et feux machines.

- 200 l/mn : de diamètre 45, on les retrouve dans les locaux machines, ils sont associés à des stations mousse.

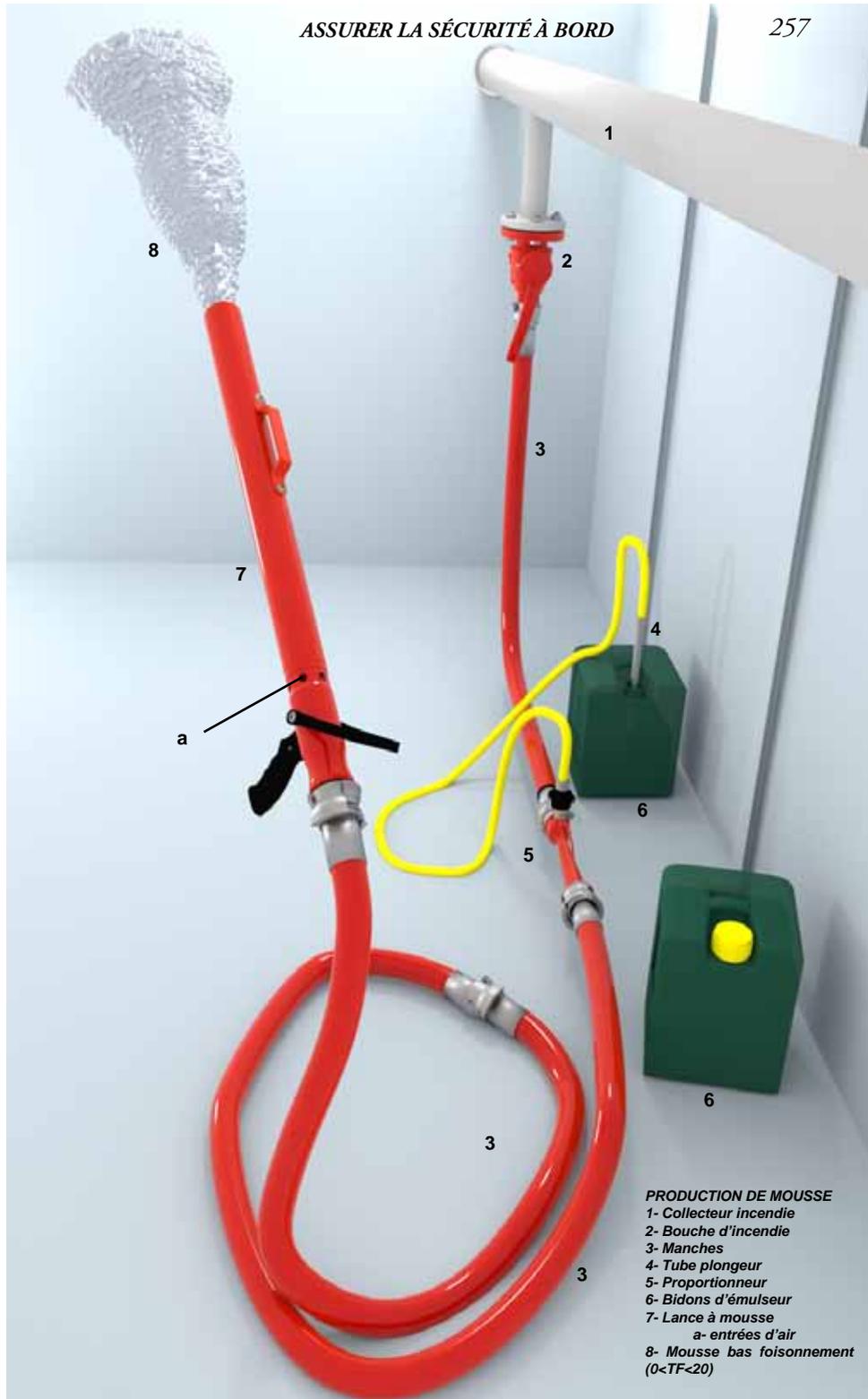
- 400 l/mn : de diamètre 70, on les retrouve sur les plates-formes hélicoptères, ils sont associés à des installations semi fixes mousse.

La mini GMF (génératrice moyen foisonnement)

**Ce matériel est destiné à créer un épan-**

<sup>1</sup> Le foisonnement : c'est le rapport (TF) existant entre le volume de solution (eau+émulseur) initialement mis en oeuvre et le volume de mousse produite (eau+émulseur+air) On parle de bas foisonnement pour un rapport (TF) de 0 à 20, de moyen foisonnement pour un rapport de 20 à 200 et de haut foisonnement au delà de 200.

**LES LANCES D'ATTAQUE****1 - Lance à mousse 400l/mn****2 - Diffuseurs mixtes à régulation de pression et ajustement manuel de débit****a - genres Ultimatic et Midmatic****b - genre Pok avec bague de réglage****3 - Mini GMF****GÉNÉRATION DE MOUSSE****4 - Proportionneur****5 - Tube plongeur**



**PRODUCTION DE MOUSSE**

- 1- Collecteur incendie
- 2- Bouche d'incendie
- 3- Manches
- 4- Tube plongeur
- 5- Proportionneur
- 6- Bidons d'émulseur
- 7- Lance à mousse
- a- entrées d'air
- 8- Mousse bas foisonnement (0<TF<20)

dage de mousse moyen foisonnement dans les machines en cas de feu de cale. Cette lance dispose d'un boisseau deux positions (fermé/ouvert) et d'un réglage de diffusion (ouverture d'angle). Le personnel ne porte pas cette lance en intervention, elle est déposée puis débite jusqu'à remplir la cale.

La version mousse ultimatic et midmatic

Cet embout polymousse se monte sur la molette de réglage de diffusion. Dans cette version on utilise le jet plein de la lance.

Le matériel de protection

Ce matériel (tel que la lance Pons) est branché aux manches à eau sans prémélangeur. Il est utilisé essentiellement pour refroidir les cloisons et les ponts, éventuellement en protection du personnel d'attaque.

## Les appareils respiratoires d'intervention

*Ce sont des appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARICO), à air comprimé et à pression positive, destinés à protéger les voies respiratoires et les yeux du porteur en intervention dans une ambiance non respirable (feu, fumées, agressifs NRBC etc...).*

### Le Triplair

#### PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'air respiré est contenu dans trois bouteilles de 3 litres comprimé à 300 bars.

Il est détendu à une pression de 7,5 bars par un système détendeur micro-régulateur qui le délivre automatiquement suivant les besoins physiologiques du porteur.

Cet appareil à débit variable fonctionne en surpression constante au niveau de

la bouche (en cas de défaut d'étanchéité du masque sur le visage, il y a échange de l'intérieur du masque vers l'extérieur, jamais l'inverse).

Un manomètre haute pression permet au porteur de surveiller en permanence l'autonomie résiduelle du bloc bouteilles. Un sifflet d'alarme se déclenche lorsque la pression du bloc bouteilles atteint 75 bars.

L'autonomie restante est alors d'environ 15 minutes. Ce sifflement est continu jusqu'à l'épuisement total de l'air dans les bouteilles.

#### CONTRÔLES AVANT UTILISATION

Vérification de l'état extérieur de l'appareil (sangles.....) ainsi que du masque.

Ouverture du carter inférieur et vérifications :

- de la fixation de la bouteille et de sa pression ;
- de la fixation du détendeur ;
- contrôle visuel du flexible. Ouvrir le

robinet du bloc bouteilles et vérifier la pression affichée (300 bars max).

Vérification de l'étanchéité du circuit :

- refermer le robinet et contrôler à l'aide du manomètre que la pression ne chute pas de plus de 20 bars par minute ;
- purger lentement le circuit par le régulateur et contrôler le déclenchement du sifflet à la pression (75 bars).

Vérification de l'étanchéité du masque :

Premier essai :

- desserrer à fond les sangles de serrage avant la mise en place et l'ajuster sur le visage ;
- boucher avec la main l'orifice prévu pour l'encliquetage du régulateur. Inspirer pour créer une dépression, bloquer la respiration, la dépression doit être maintenue ;
- reprendre le serrage des sangles en cas de fuite.

Deuxième essai :

- encliqueter le régulateur sur le masque et reprendre le serrage des sangles en cas de fuite.

### PENDANT L'UTILISATION

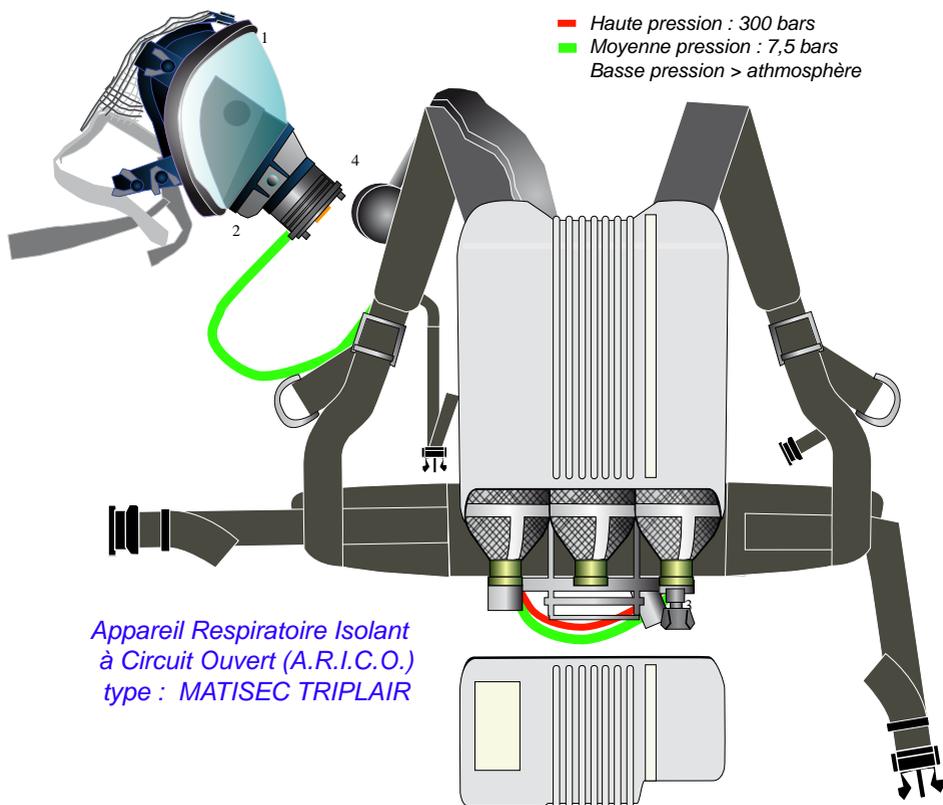
- contrôler la pression du bloc à l'aide du manomètre ;
- le groupe doit se faire relever dès qu'un sifflet retentit.

### APRÈS L'UTILISATION

- nettoyer l'appareil et le masque ;
- changer les bouteilles ou le bloc de bouteilles (250 bars).

### RÈGLES DE SÉCURITÉ

- ne jamais graisser ou huiler les différents raccords ;
- travailler toujours au minimum en binôme ;
- ne pas nettoyer l'appareil ou le masque avec des produits inflammables ;
- ne jamais vider complètement un bloc bouteilles (pression résiduelle nécessaire de 10 bars).



*Appareil Respiratoire Isolant à Circuit Ouvert (A.R.I.C.O.)  
type : MATISEC TRIPLAIR*

- 1 - Masque facial grande visibilité 2 - Régulateur 3 - Ensemble détenteurs Haute et Moyenne pression + bouteilles  
4 - Bloc sifflet manomètre 5 - Ensemble carter



Masque facial grande visibilité



## MISE EN ŒUVRE



**1** Ouvrir le coffret et sortir le masque.



**2** Sortir le masque de son étui. Vérifier que les 2 sangles inférieures soient détachées au maximum.



**3** Sortir le TRIPLAIR du coffret en le prenant par la poignée supérieure.



**4** Vérifier que les bretelles et la ceinture soient desserrées au maximum.



**5** Encoaxer le TRIPLAIR en commençant par une bretelle.



**6** Mettre la deuxième bretelle.



**7** Fermer et ajuster la ceinture en se penchant en avant. Serrer l'ensemble de la ceinture.



**8** Ajuster les deux bretelles en tirant sur les obs.



**10** Passer la sangle d'extension du masque autour du cou.



**11** Ouvrir lentement le robinet devant le bloc bouffantes (à l'insu des autres).



**12** La sifflet doit se faire entendre à l'ouverture du robinet.



**14** Mettre le masque (sans toucher la valve).



**15** Ajuster la ceinture sur la tête.



**16** Tirer en arrière sur les bras libres des 2 sangles inférieures.



**17** Réguler la ceinture (si nécessaire).



**18** Faire un test d'élasticité en dépression. (en appuyant le "green" avec le plat de la main).



**19** Extraire le régulateur de son porte de repos.



**20** Présenter le régulateur devant le "port" de guidage du "green" du masque.



**21** Encoaxer le régulateur en appuyant avec le plat de la main.



**22** Bloquer la respiration, le régulateur ne doit pas déborder, sinon réguler le masque et refaire un test.

## Les appareils respiratoires pour l'évacuation d'un local ou d'une zone en cas de sinistre

### Cartouche filtrante pour atmosphère enfumée

#### FONCTIONNEMENT

La cartouche est adaptée au masque A3P de couleur gris métallisé avec la mention «incendie» en lettres rouges. Elle est destinée au personnel embarqué pour fuir des zones enfumées afin de rejoindre une zone saine.

#### RÈGLES D'EMPLOI

Elle ne peut être utilisée que dans trois cas :

- traverser des zones enfumées lors d'un incendie ;
- maintien à l'extérieur en cas de dégagement important de fumée ;
- reconquête éventuelle d'une zone sinistrée après ventilation.

Chaque membre de l'équipage reçoit une cartouche filtrante anti-fumée scellée, rangée dans le sac de transport du masque à gaz.

### Le Biocell 1

C'est un appareil respiratoire isolant, producteur d'oxygène, à circuit fermé. Il permet en cas de sinistre, la traversée ou l'attente de secours dans des zones à atmosphère irrespirable. En aucun cas, ces appareils ne doivent être utilisés pour une intervention.

L'autonomie de l'appareil dépend de l'effort fourni par le porteur et de son flux respiratoire :

- 2 mn à 60 l/mn effort intense ;
- 8 mn à 40 l/mn effort moyen ;
- 60 mn au repos.



**FONCTIONNEMENT**

La production d'oxygène repose sur une réduction chimique, à partir du peroxyde de potassium (KO<sub>2</sub>). Le KO<sub>2</sub> possède la propriété de réagir avec le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et la vapeur d'eau en dégageant de l'oxygène au cours de la réaction.

L'appareil respiratoire déconditionné est utilisé après trois expirations forcées dans l'embout buccal pour démarrer la réaction chimique afin de remplir le sac d'une réserve d'air. L'air respirable est inhalé à partir du sac respiratoire.

**Le MSA SSR 30/100**

Fonctionnement identique au Biocell. L'autonomie de l'appareil dépend de l'effort fourni par le porteur et de son flux respiratoire :

- 2 mn à 60 l/mn course à pied ;

- 10 mn à 40 l/mn marche à pied ;
- 20 mn à 35 l/mn marche normale ;
- 100 mn à 10l/mn au repos.

**RÈGLES D'EMPLOI**

Après s'être équipé de l'appareil, amorcer la réaction par trois expirations successives, de manière à constituer une réserve d'air. Puis mettre en place le pince nez.

Le porteur du Biocell ou MSA peut mettre une paire de lunettes de sécurité, afin de protéger ses yeux.

**RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- ne pas utiliser un appareil dont le boîtier est déplombé ou détérioré ;
- en cas de gêne respiratoire, tendre la sangle pour donner le volume maximum au sac ;
- l'appareil ne comporte pas d'avertisseur, l'aplatissement du sac respiratoire est le seul repère visuel de l'épuisement de l'appareil ;
- la remise en état ne peut pas se faire à bord.



# Évoluer dans la Marine

## Les parcours professionnels

### Une logique de progression

(D'après note n°0-8182-2009 DEF/EMM/PRH/-- du 10 mars 2009)

*Le personnel non officier de la Marine est réparti soit au sein des équipages de la flotte soit dans l'un des deux corps des officiers mariniers de maintenance et des marins des ports.*

*Sa carrière se déroule pour partie au sein d'une spécialité (ou métier) dont l'exercice va de pair avec l'acquisition et la mise en pratique de connaissances professionnelles. Choisie à l'engagement, cette spécialité dessine le parcours professionnel du marin durant une première partie de carrière. Progressivement, différents cursus permettent d'acquérir des compétences bien identifiées comprenant des périodes de formations délivrées en temps opportun aux*

*seules personnes qui en ont besoin, offrant ainsi aux marins la possibilité de progresser dans le domaine professionnel initial ou d'élargir leur champ d'action au-delà de leur spécialité d'origine dans une filière professionnelle.*

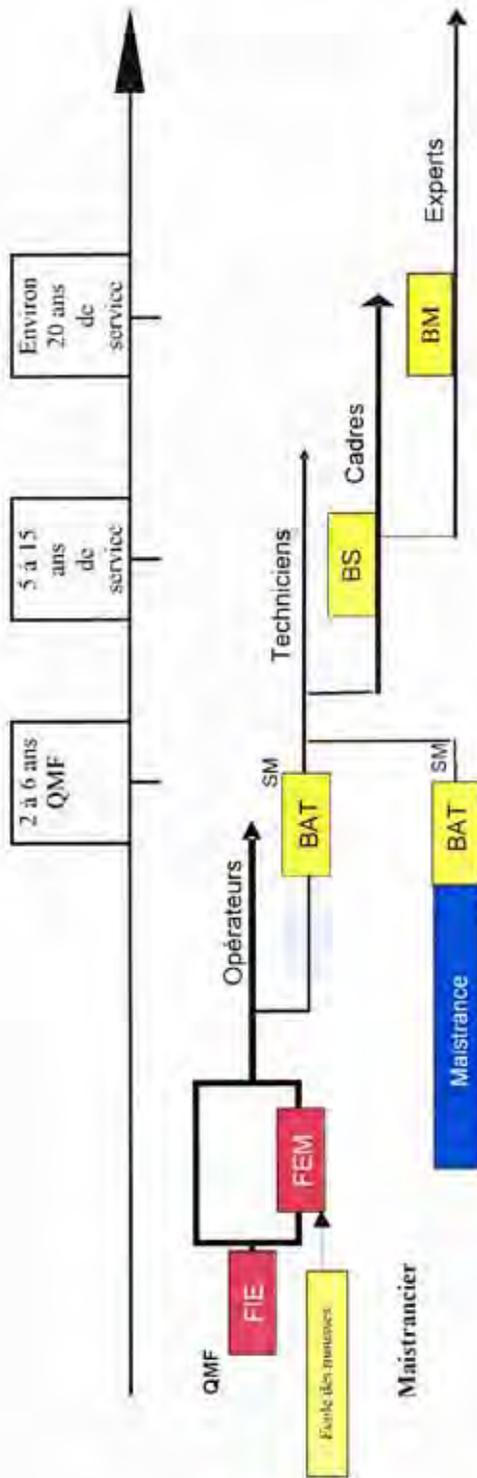
*Les parcours professionnels sont d'abord construits pour répondre aux besoins en organisation définis par les formations et organismes employant des marins.*

*Élabores sur la base d'une pyramide fonctionnelle qui consacre le lien entre le niveau des responsabilités exercées et les compétences nécessaires, ces besoins sont définis dans les « plans d'armement » à travers un référentiel RH partagé par les employeurs et les gestionnaires de personnel.*

*Les compétences sont globalement sanctionnées par la détention d'un brevet correspondant à chaque niveau d'emploi : d'opérateur élémentaire, d'opérateur confirmé, de chef d'équipe, de cadre de maîtrise.*

Niveaux fonctionnels		Brevet nominal
NF3b	Encadrement de deuxième niveau et expertise technique => emploi de cadre de maîtrise	BM (possible BS)
NF3a	Encadrement de premier niveau et technicien supérieur => emploi de chef d'équipe	BS (possible BST)
NF2	Encadrement élémentaire et technicien opérateur qualifié => emploi d'opérateur confirmé	BAT
NF1b	Exécution et encadrement élémentaire => emploi d'opérateur élémentaire	BE
NF1a	Exécution => emploi d'opérateur élémentaire	

## DEROULEMENT GENERAL D'UNE CARRIERE



**FIE** : formation initiale équipage (5 semaines)

**FEM** : formation élémentaire au métier\* de marin (entre 3 et 8 semaines)

**Maistrance** : formation initiale de l'officier marinier à l'école de maistrance (18 semaines)

Certains emplois spécifiques nécessitent des compétences particulières, acquises par des stages complémentaires sanctionnés par une qualification professionnelle. Les stages de qualifications (SQ) sont suivis en gestion et orientent une carrière, au même titre que les formations de cursus (BAT, BS et BM). Les stages d'adaptation à l'emploi (SAE) visent à apporter au personnel un complément de connaissances pour lui permettre d'assurer ses fonctions lors de son affectation suivante.

## Un début de carrière en emploi d'opérateur

### Les volontaires

Dans l'objectif de renforcer le lien armées-nation, la Marine recrute des volontaires équipage pour une année au sein d'une unité de la Marine dans un emploi d'opérateur. Aucun niveau scolaire particulier n'est requis et ces jeunes gens peuvent profiter de cette expérience professionnelle pour mieux découvrir l'institution et décider de s'engager dans la Marine. Leur contrat annuel peut être renouvelé jusqu'à 5 ans de service.

### Les quartiers-mâîtres et matelots de la flotte

Recrutés jusqu'au niveau baccalauréat dont une partie via l'école des mousses, les quartiers-mâîtres et matelots de la flotte (QMF) occupent des postes d'opérateurs après une courte formation initiale.

Engagés initialement pour 4 ans, leur contrat est destiné à être prolongé jusqu'à neuf ans au sein d'un métier, voire onze ans dans certains cas.

Après quelques années d'expérience (entre deux et six ans de service), les QMF montrant une réelle adaptation à

l'institution et les qualités nécessaires pour exercer des responsabilités plus importantes peuvent être admis au BAT sur proposition de leur commandant et rejoindre alors un cursus de carrière d'officier marinier.

La signature d'un nouveau contrat au-delà de 4 ans de service s'accompagne généralement d'une mutation dans une nouvelle unité afin que le marin découvre d'autres missions et diversifie son expérience dans la marine.

## Une carrière plus ou moins longue de technicien puis d'expert

Les officiers marinières destinés à faire carrière dans la Marine sont recrutés selon deux modes possibles :

- en externe parmi les jeunes gens, titulaires du baccalauréat, sélectionnés pour suivre une formation à l'école de maistrance,
- en interne au sein de la population des QMF.

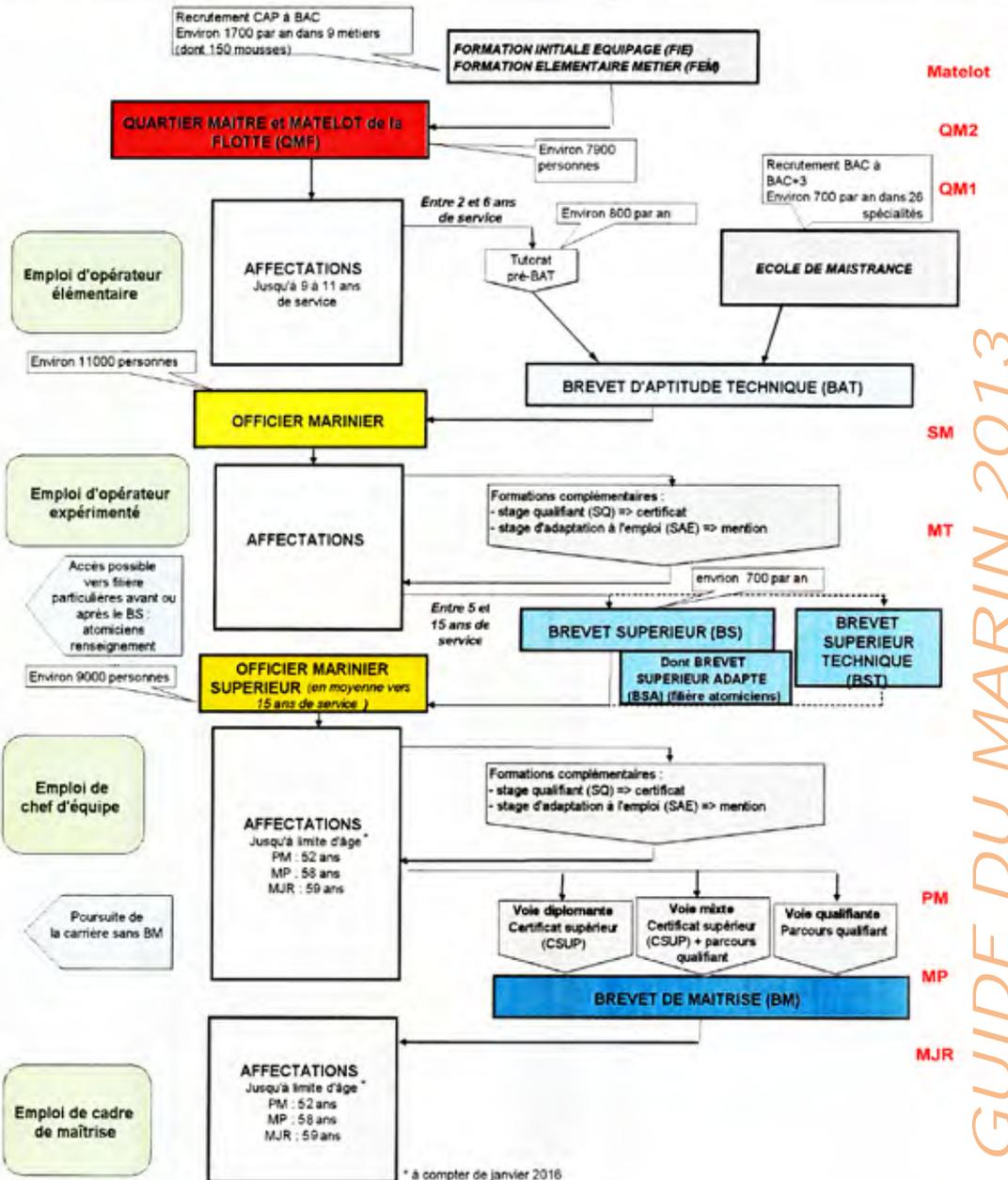
Engagés pour un premier lien de dix ans dans le corps des équipages de la flotte, les maistranciers exercent des responsabilités de techniciens immédiatement après leur formation initiale et ont vocation à occuper, à court terme, des fonctions d'encadrement.

Les candidats titulaires d'un haut niveau de qualification professionnelle (BTS ou licence professionnelle) dans une compétence directement exploitable pour la Marine bénéficient d'un parcours accéléré.

Les QMF sélectionnés pour suivre les cours du BAT voient leur contrat porté à 10 ans et accèdent, à terme, au grade de second maître. Les principes régissant leur déroulement de carrière rejoignent alors ceux des maistranciers.

**CURSUS NON OFFICIER DANS LA MARINE**

EMPLOIS VOIES D' ACCES TRANSVERSES      STATUT ET PARCOURS      FORMATIONS ET BREVETS      GRADES



GUIDE DU MARIN 2013

## **Première partie de carrière : de l'engagement jusqu'au brevet supérieur**

Après l'obtention du brevet supérieur acquis au titre de la spécialité d'origine ou éventuellement au sein d'une filière particulière (cas des filières renseignement, atomicien, etc.), le marin contractuel peut demander à accéder au corps des officiers mariniers de maistrance (COMM).

### **LE BREVET SUPÉRIEUR**

L'accès au BS intervient à une ancienneté de service comprise entre 5 et 15 ans.

Variable d'une spécialité à une autre, la moyenne de temps de service s'établit autour de 9 ans.

Pour la voie normale, les principaux critères de sélection des futurs techniciens et chefs d'équipe sont la motivation, les connaissances professionnelles, la qualité des services rendus et le potentiel ; ces éléments sont appréciés principalement grâce au NFS et aux notations annuelles.

D'autres voies particulières permettent également d'accéder au BS : présélections particulières (brevet supérieur adapté, notamment pour les atomiciens), accès par concours (INSEN), attribution d'office (filière renseignement etc.).

Le diplôme peut être également attribué après l'obtention d'une certification équivalente via une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans tous les cas, les critères sont indépendants du recrutement initial des candidats (maistrance ou recrutement interne) ; c'est avant tout la valeur des candidatures au regard des critères précités qui est prise en compte.

Le brevet supérieur est accordé au personnel ayant suivi avec succès la totalité de la formation et pour certaines spécialités sur avis du commandant après une période qualifiante en unité opérationnelle.

### **LE BREVET SUPÉRIEUR TECHNIQUE**

Au-delà de 15 ans de service ou pour certaines filières particulières, la valeur professionnelle de certains marins non titulaires du BS peut-être sanctionnée par l'attribution du BST, lequel donne les mêmes avantages que le BS en matière d'échelle de solde et permet de prétendre à l'accès au COMM. Le cursus de carrière des BST n'est cependant pas équivalent à celui des BS.

L'officier marinier titulaire du BST remplit des emplois de technicien expérimenté et peut occuper des emplois de breveté supérieur en cas de déficit de BS. Cela doit être pour lui l'occasion d'initier une démarche d'obtention du BS par VAE.

## **Deuxième partie de carrière : du brevet supérieur jusqu'au brevet de maîtrise**

L'officier marinier titulaire du BS occupe des emplois de technicien supérieur et de chef d'équipe. La pratique de son domaine de compétences lui confère une expérience qui lui permet d'envisager l'octroi de responsabilités techniques de plus en plus importantes et l'accès au corps des officiers mariniers de maistrance.

### **LE CORPS DES OFFICIERS MARINIERS DE MAISTRANCE (COMM)**

La détention du BS (ou du BST) est requise pour l'admission dans le corps des officiers mariniers de maistrance, qui ouvre à un statut de carrière. Les candidatures pour le COMM sont étudiées par la CSPNOM<sup>1</sup>

Il s'agit de conserver les talents dont la marine a besoin pour répondre à la fois au caractère technique des métiers de la Marine et à la nécessité d'organiser la transmission de certains savoir-faire dans des domaines de compétences uniquement disponibles en interne.

<sup>1</sup> CSPNOM : commission supérieure du personnel non officier de la marine.

## LE BREVET DE MAÎTRISE

Le brevet de maîtrise (BM) sanctionne l'acquisition d'un haut niveau de compétences et permet au marin qui en est titulaire d'occuper des postes à responsabilité élevée. Constituant un critère prépondérant pour l'avancement et l'attribution du diplôme de qualification supérieure (DQS), ce degré de qualification peut être obtenu par voie diplômante (formation supérieure), mixte (formation supérieure ou stages de qualification complétés d'un parcours professionnel) ou qualifiante (parcours professionnel).

## Les majors

Le grade de major couronne une carrière d'officier marinier et répond au besoin d'emplois de haute technicité nécessitant compétence et expérience. Les majors exercent également des responsabilités importantes en matière d'encadrement et constituent des relais du commandement. Compte tenu du niveau demandé, une sélectivité pour l'accès au grade de major a été maintenue. Les épreuves de sélection professionnelles (ESP)

permettent de juger des connaissances générales, professionnelles et militaires des candidats, de leur aptitude et de leurs motivations à tenir des postes de responsabilité supérieure.

## Vers une carrière d'officier

Les officiers mariniers disposant du potentiel pour poursuivre une carrière dans la Marine en tant qu'officier peuvent se porter candidats pour un recrutement :

- sur concours pour admission à l'école navale interne (leurs cursus de carrière sont alors identiques à celles des jeunes recrutés en externe) ;
- sur concours de l'école militaire de la flotte en tant qu'officier spécialisé de carrière ;
- au choix dans leur spécialité pour exercer des emplois d'officier expert avec le statut d'officier spécialisé de carrière ;
- sous contrat.

STATUT	CURSUS	CONDITION D'ÂGE	CONDITIONS DE SERVICE ET DE DIPLÔME	DOMAINES D'ACTIVITÉ
OFFICIERS DE MARINE	ÉCOLE NAVALE INTERNE (concours)	Plus de 23 ans et moins de 29 ans	Au moins 2 ans de service et titulaire du Bac	Spécialiste dans un domaine, puis direction de commandement
	SOUS CONTRAT (dossier)	Plus de 21 ans et moins de 27 ans	Officiers mariniers: 2 ans de service et titulaire du Bac	
OFFICIER SPÉCIALISÉ DE LA MARINE	EMF/choix	Plus de 36 ans et moins de 48 ans	2 ans de BS et plus de 8 ans de service	Spécialiste dans un domaine
	EMF/ concours	Plus de 28 ans et moins de 40 ans		
	SOUS CONTRAT (dossier)	Plus de 21 ans et moins de 27 ans	Officiers mariniers: 2 ans de service et titulaire du Bac	
OFFICIER DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA MARINE		Plus de 24 ans et moins de 32 ans	Officiers mariniers de carrière ou sous contrat, aspirants et officiers de réserve en situation d'activité, titulaires du Bac ou d'un titre équivalent reconnu par l'enseignement national.	Gestion administrative et logistique
		Moins de 38 ans	Officiers mariniers de carrière ou sous contrat, classés depuis au moins 2 ans à l'échelle de solde n°4, avec 9 ans de service dont 6 ans de service militaire.	

## Défense mobilité

*Née du regroupement de Marine Mobilité, Air Mobilité et Terre Reconversion, Défense Mobilité a été créée en Juin 2009 afin de renforcer la qualité de l'accompagnement des candidats à un emploi dans le secteur privé ou la fonction publique. Le déploiement de Défense Mobilité est achevé depuis Janvier 2011.*

*Ce service à compétence nationale organise la transition professionnelle du personnel militaire et civil de la Défense ainsi que de leurs conjoints, à l'aide d'un processus d'accompagnement personnalisé liant information, orientation, formation et placement.*

*Défense Mobilité a également pour objectif d'améliorer le suivi des anciens militaires en situation de chômage après leur départ de l'institution, afin d'accomplir leur insertion professionnelle.*

## Organisation

Cette structure organique comprend :

- Une direction installée à Paris.
- 10 pôles régionaux : Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulon, Toulouse.
- Une antenne dans les 51 bases de Défense.
- Un centre militaire de formation professionnelle.
- Un site internet : [www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr) et un numéro vert : 0800 64 50 85.
- Un hub Viadéo.

## La formation professionnelle, une priorité de Défense Mobilité

Souvent méconnues des entreprises, les nombreuses compétences développées par les militaires durant leur carrière nécessitent

d'être adaptées à leurs attentes. Et lorsque le métier exercé dans la Défense n'existe pas dans le civil, il s'agit d'en apprendre un nouveau.

Le Centre Militaire de Formation Professionnelle de Fontenay-le-Comte (CMFP) est l'un des centres névralgiques de cette démarche active de formation des militaires en transition professionnelle.

C'est un des plus grands centres de formation en Europe.

Les formations dispensées au CMFP se répartissent en 7 secteurs professionnels : Sécurité et Réseaux, Industrie, Maintenance des véhicules, Restauration, Administratif tertiaire, Froid et électricité et Bâtiment. Ces 7 secteurs donnent accès à 32 spécialités réparties dans 35 ateliers de formation.

La formation dispensée au CMFP est sanctionnée par un titre professionnel délivré par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

Défense Mobilité donne accès également à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Tout militaire, civil de la Défense ou conjoint ayant exercé une activité durant trois ans ou plus sans avoir le diplôme lié à cette activité peut mettre à profit cette expérience de terrain pour bénéficier d'une qualification reconnue.

La Validation des Acquis et de l'Expérience permet l'obtention d'une certification (diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle).

## Côté candidat, une démarche d'accompagnement individualisé

L'agence propose à chaque candidat un suivi individuel, personnalisé, adapté et accessible jusqu'à 3 ans après son départ de l'institution. L'objectif est de définir avec lui un projet professionnel réaliste et réalisable ayant pour finalité l'accès à l'emploi. Toutes les étapes du parcours de transition professionnelle sont coordonnées par un conseiller en emploi référent, le candidat demeurant acteur de son projet, ce qui représente pour lui une première



### PÔLES DÉFENSE MOBILITÉ

<b>BORDEAUX</b>	<b>05 57 85 12 92</b>	<b>PARIS + DOM-COM</b>	<b>01 41 93 34 02</b>
33 rue Rigoulet - CS 11168 - 33069 Bordeaux		Fort neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - Case 116 - 75614 Paris Cedex 12	
<b>BREST</b>	<b>02 98 22 16 17</b>	<b>RENNES</b>	<b>02 23 44 52 22</b>
BCRM Brest - CC 17 - 29240 Brest Cedex 9		Quartier Foch - BP 9 - 35998 Rennes Armées	
<b>LILLE</b>	<b>03 28 38 29 10</b>	<b>TOULON</b>	<b>04 94 02 12 64</b>
42 rue du magasin - BP 11216 - 59013 Lille Cedex		BCRM Toulon - BP 925 - 83800 Toulon Cedex 9	
<b>LYON</b>	<b>04 37 27 33 48</b>	<b>TOULOUSE</b>	<b>05 62 57 39 70</b>
Quartier général Frère - 52 Bld Yves Farge - BP 13 - 69998 Lyon Cedex 07		2 rue Pérignon - BP 95057 - 31033 Toulouse Cedex 5	
<b>MARSEILLE + CORSE</b>	<b>04 91 28 58 66</b>		
111 av. de la Corse - BP 40026 - 13568 Marseille Cedex 02			
<b>METZ</b>	<b>03 87 15 44 55</b>		
rue du général Franiatte - CS 30001 - 57044 Metz Cedex 01			


**viadeo**  
 Inscrivez-vous au hub  
 Défense Mobilité


**N°Vert 0 800 64 50 85**

APPEL GRATUIT SAUF UN POSTE FIXE


 Pour obtenir des informations complémentaires  
 Consultez le site

[www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr)


24 mois	18 mois	12 mois	6 mois	Vie civile
<b>Information</b>	<b>Orientation</b>	<b>Elaboration du projet professionnel</b>	<b>Accompagnement à l'emploi</b>	<b>Placement</b>
Présentation de l'offre de service de Défense Mobilité.	Réalisation du bilan des compétences et identification des centres d'intérêts personnels.	Définition du projet professionnel du candidat et validation.	Formation professionnelle, si nécessaire à la réalisation du projet professionnel.	Le candidat est suivi par un chargé de relations entreprises jusqu'à l'obtention d'un emploi.

preuve de sa capacité d'autonomie.

- Le candidat est encouragé à prendre contact avec le personnel de Défense Mobilité au moins 18 mois avant la fin de son contrat militaire.
- Il bénéficie ensuite de prestations d'orientation individuelles ou collectives selon ses besoins.
- Réalisation d'un bilan de compétences individualisé (aspirations, contraintes géographiques etc) est effectué. Candidat et conseiller définissent ensemble un projet professionnel réaliste et réalisable.
- Des conseils, des informations précises sont également transmises sur le monde de l'entreprise, ainsi que sur le secteur d'activité vers lequel le candidat choisit de s'orienter et le marché de l'emploi afférent.
- Une aide à la rédaction de CV, lettres de motivation ainsi qu'à la conduite d'entretien de recrutement est dispensée.
- Un réseau pour rencontrer des professionnels de l'entreprise et les partenaires de Défense Mobilité est mis à la disposition des candidats.
- Enfin un accompagnement dans la mise en oeuvre de la stratégie d'accès à l'emploi par un chargé de relations entreprises aide le candidat dans sa prospection.

## **Côté entreprises, des partenariats et une offre de services personnalisée**

Les chargés de relations entreprises de Défense Mobilité proposent des profils adaptés aux besoins des entreprises et à

leurs attentes. Cette démarche de service est coordonnée par un conseiller référent accompagnant les candidats, tout au long de leur parcours de mobilité.

Au plus près du tissu économique local, les conseillers en emploi et les chargés de relations entreprises préparent les candidats à travers un process planifié : bilan de compétences, orientation, définition puis validation d'un projet professionnel, préparation aux entretiens de recrutement, facilités de recrutement, permettent une intégration en entreprise dans les meilleures conditions.

Un site Internet [www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr) permet également aux entreprises de mettre en ligne leurs offres d'emploi et d'avoir accès à la CVthèque des candidats.

Défense Mobilité a également établi des conventions de partenariats avec des entreprises qui recrutent régulièrement des anciens militaires ou conjoints.

A ce jour, une quarantaine de grandes entreprises (et une dizaine de fédérations professionnelles, syndicats patronaux...) ont signé un partenariat ministériel avec l'agence, principalement dans les domaines suivants : Assurance, Banque, Bâtiment, Construction, Grande distribution, Production et distribution d'énergie, Restauration, Sécurité, Transports et logistique...

Défense Mobilité entretient également d'excellentes relations avec des milliers de PME (aux niveaux local et régional).

Ces conventions sont destinées à faciliter le reclassement professionnel des candidats, et à apporter simultanément de nouvelles opportunités de recrutement aux entreprises.

## L'accès des militaires aux fonctions publiques

En application du statut général des militaires, ceux-ci peuvent bénéficier de voies d'accès spécifiques aux emplois des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale). Diverses procédures de recrutement sont ouvertes aux militaires pour accéder à la fonction publique ; certaines spécifiques aux militaires (détachement-intégration par l'article L 4139-2 - ex 70-2 - du code de la Défense et emplois réservés), d'autres accessibles à tout citoyen remplissant les conditions (détachements et contrats).

Dans chaque pôle Défense Mobilité, des référents «fonctions publiques» sont à disposi-

tion pour :

- Un savoir dispensé dans des écoles et des centres de formation reconnus,
- Un savoir-faire, fruit de l'expérience acquise en environnement opérationnel,
- Un savoir-être, des valeurs communes : esprit d'équipe, rigueur, disponibilité, adaptabilité ...
- Proposer des candidats de qualité spécifiquement accompagnés dans un projet de mobilité vers les fonctions publiques,
- Conseiller et aider dans la phase administrative de recrutement.



## Des services à votre écoute

### Marine loisirs

*Marine loisirs est composé de tous les organismes qui interviennent dans le domaine des loisirs.*

*Ces organismes sont regroupés en deux grands pôles distincts par région maritime : les cercles sportifs et culturels de la Marine et les cercles hôtellerie restauration.*

### Le cercle sportif et culturel de la Marine

Il regroupe, dans chaque région ou arrondissement maritime, le service loisirs, le service des coopératives, le club nautique, les clubs sportifs et les foyers d'unité.

Situés dans l'enceinte ou à proximité de l'unité, les foyers d'unité possèdent des salles de télévision, des salles de jeux, et proposent de la billetterie à tarif préférentiel (cinémas, piscines, théâtre, bowling... et parcs d'activités nationaux...), des services tels que développement photos, pressing, réservations de voyages, médiathèques et vidéothèques, boutique, bar, consultation de presse, distributeur automatique de billets,

consultation internet... Ils organisent des activités au profit des membres de l'unité : permanents militaires et civils et leur famille, élèves.

#### **LES CLUBS SPORTIFS, ARTISTIQUES ET DE LOISIRS**

ont pour but d'organiser et développer des activités au profit de toutes les unités de la région.

#### **LE CLUB NAUTIQUE DE LA MARINE**

Il a pour but de favoriser la pratique des activités nautiques et particulièrement celles de la voile. Il propose des cours de plongée, voile.

#### **Le cercle hôtellerie-restauration**

Il regroupe les différents foyers et cercles du marin, cercles officier marinier et cercles naval.

Situés indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur des enceintes militaires, ils reçoivent le personnel militaire, civils de la défense et leurs familles.

Vous trouvez ici les coordonnées des foyers (ouverts à l'équipage) que vous pouvez contacter à l'occasion de vos déplacements pour un stage, un cours, une mission :

Le cercle de la Marine  
13, rue yves collet  
BP 24 29240 Brest armée  
Tel 02.98.22.16.00/02.98.22.17.00

Le cercle du marin  
Immeuble Castigneau  
Avenue Amiral Aube  
83800 Toulon Cedex 9  
Tel 04.94.02.01.38

<http://www.marine-loisirs.com>  
<http://cerclamarinebrest.free.fr/>

## **Action Sociale des Armées (ASA)**

*L'action sociale des armées vise à améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants militaires et civils du ministère et de leurs familles. A cette fin, elle propose des prestations individuelles et collectives, en complément des dispositifs de droit commun mis en oeuvre par l'État, les collectivités territoriales et les branches de la sécurité sociale.*

Elle s'adresse au personnel en activité, aux conjoints et aux enfants. Elle s'adresse aussi aux retraités, aux veuves et orphelins.

L'action sociale est commune aux armées et directions. Elle est conduite en vue de permettre des conditions d'accès identiques aux interventions et une garantie

d'équité dans le traitement social de tous les ressortissants militaires ou civils. Un réseau dense d'assistants de service social permet un soutien de proximité optimal des ressortissants.

#### **L'action sociale des armées poursuit au quotidien trois objectifs**

##### **FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES PERSONNELS DE LA DÉFENSE**

Pour permettre aux personnels défense de mieux concilier vie professionnelle, le ministre de la défense renforce sa politique dans deux domaines essentiels de la vie

courante : la garde d'enfants et le logement. A ce titre, l'action sociale contribue directement à l'attractivité des armées et à la fidélisation du personnel.

### RÉPONDRE AUX SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS DE LA DÉFENSE

Dans le contexte où le départ en opération extérieure est de plus en plus fréquent, le ministère de la Défense apporte une attention particulière à la fois au militaire en opération et à sa famille (conjoint et enfants). Les 700 assistants de service social et conseillers techniques de service social, présents dans tous les régiments, bases aériennes, ports et régions de gendarmerie, jouent à ce titre un rôle important en matière de soutien de proximité des familles.

### RENFORCER LA COMMUNAUTÉ DE DÉFENSE

Le ministère de la Défense renforce à travers l'IGéSA<sup>1</sup>, son offre de loisirs pour les enfants de personnel (centres aérés, centres de vacances pour jeunes, séjours linguistiques) et les familles.

Le ministère entend par ailleurs développer les actions concrètes de solidarité (actions de cohésion, arbres de Noël...) et atténuer les difficultés susceptibles de provenir de la mobilité et de l'éloignement.

<http://asabrestlorient.marine.defense.gouv.fr>

<http://asatoulon.marine.defense.gouv.fr>  
[http:// www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

### Point d'accueil et d'information - Bureau de liaison des familles

Le BLF assure les relations entre l'institution militaire et les familles des personnels absents de leurs foyers (marins en mission, en affectation outre-mer ou hors port-base à terre comme à la mer).

Le BLF est là pour soutenir et aider à « bien vivre » cette séparation :

- pour orienter vers les services susceptibles de répondre aux attentes notamment en cas de difficultés à résoudre certains problèmes

survenant pendant l'absence du marin ;  
- pour acheminer :

- les messages familiaux en cas d'événements importants (naissance, décès, hospitalisation,...). En dehors des jours et heures ouvrables le serveur vocal mettra en relation l'interlocuteur avec une permanence d'état-major qui acheminera les messages familiaux ;

- les courriers électroniques si la famille ne dispose pas d'un accès à Internet.

- Dans certains cas il met à jour le serveur vocal (24h/24) :

afin que la famille obtienne, dans la mesure où le niveau de protection des missions l'autorise, des informations relatives à la situation du bâtiment (escales à l'étranger ou en métropole, n° de téléphone, accès des familles à l'arsenal, changement de programme, retour à quai...).

#### BLF Brest

Immeuble de l'Asa

Rue du Colonel Fontferrier

BP 34 - 29240 Brest Armées

Tél. : 02 98 22 11 13

Numéro vert : 08.00.77.42.11

Serveur vocal : 02.98.22.03.79

#### PAI-BLF Toulon

13, rue Anatole France - Bâtiment E

BP 927 - 83800 Toulon Armées

Tél. : 04.22.42.02.00/04.22.42.01.44

Numéro Azur : 08.10.44.24.09

#### BLF Paris

Centre Marine Pépinière

15, rue de Laborde

00300 Armées

Tél. : 01 53 42 85 65 (FT) - (75) 28 565

#### BLF Base Fusco Lorient

6 rue de la Cale Orry

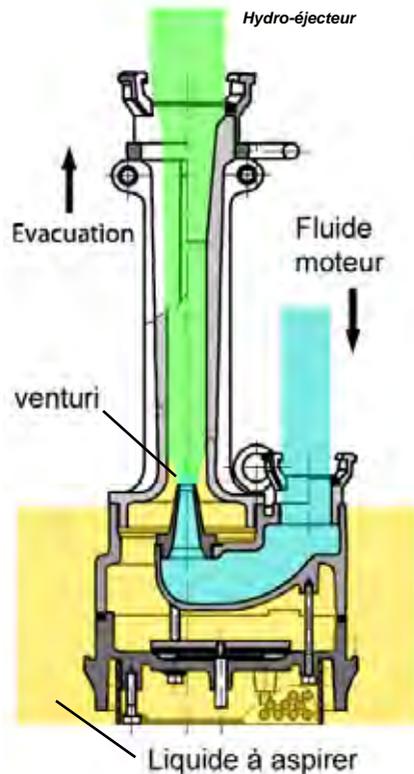
BP : 24 - 56998 Lorient Armées

Tél. : 02 97 12 40 30 - Marine : (77) 24 030

<sup>1</sup> IGéSA : Institution de gestion sociale des armées

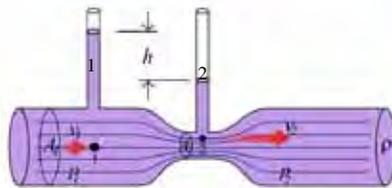
# Annexes

## Effet Venturi



### Principe

L'effet Venturi, du nom du physicien italien Giovanni Battista Venturi, est le nom donné à un phénomène de la dynamique des fluides où il y a formation d'une dépression dans une zone où les particules de fluides sont accélérées.

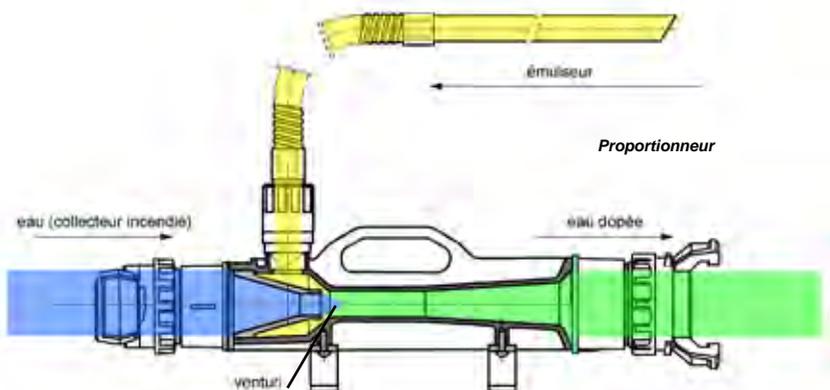


Schématisation de l'effet Venturi. La pression au point 1 est plus grande qu'au point 2. Et la vitesse du fluide au point 2 est plus grande qu'au point 1.

### Applications

L'effet Venturi peut être utilisé pour créer une dépression et ainsi réaliser une aspiration. Ceci est utilisé par exemple :

- dans les carburateurs des moteurs à combustion interne ;
- pour diminuer la force de portance et améliorer l'appui aérodynamique pour une voiture de Formule 1 ;
- sur certaines cheminées, pour améliorer le tirage ;
- pour mélanger des liquides (un liquide mis en dépression aspire l'autre liquide et permet le mélange), par exemple le mélangeur d'émulseur et d'eau des lances à mousse des sapeurs-pompiers ;
- pour améliorer la portance d'une aile d'avion ;
- etc ...



# Tenues de pont d'envol

1 Patron d'appareil - 2 Chef de piste - 3. Technicien armement surnom : "Boum" - 4 Technicien aéro - 5 Personnel médical - 6 Fusiliers - 7 Fonctions spéciales - 8 Aide directeur - 9 Directeur chef - 10 Chef pont d'envol hangar - 11 Officier PEH Officier de lancement - 12 Directeur des Conev et Ponev - 13 CONEV : Conducteur des engins de pont d'envol - 14 PONEV : Équipier de pont d'envol - 15 Élingueur : mise en place élingues et holdback - 16 Liftier - 17 Chef installations aviation, catapultes, ascenseurs, freins - 18 Technicien carburant - 19 Technicien installations aviation



# Principaux insignes de décorations

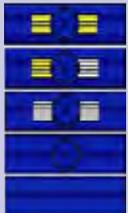


## ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR<sup>1</sup>

- 1 - Plaque de Grand Croix en vermeil portée à gauche avec le grand cordon
- 2 - Grand cordon de Grand Croix
- 3 - Cravate de Commandeur portée en sautoir (autour du cou)
- 4 - Insigne d'Officier porté avec plaque (en argent) à droite pour les Grands Officiers ou seule pour les Officiers
- 5 - Insigne de Chevalier



## 6 - MÉDAILLE MILITAIRE



## ORDRE NATIONAL DU MÉRITE<sup>2</sup>

- 7 - Plaque (argent) de Grand Officier portée à droite avec l'insigne d'Officier
- 8 - Grand cordon de Grand Croix portée avec la plaque (vermeil) à gauche
- 9 - Cravate de Commandeur portée en sautoir
- 10 - Insigne d'Officier porté avec la plaque (argent) à droite pour les Grands Officiers ou seule pour les Officiers
- 11 - Insigne de Chevalier



## 12 - CROIX DE GUERRE DES THÉÂTRES ET OPÉRATIONS EXTÉRIEURS



## 13 - CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE



## ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES<sup>3</sup>

- 14 - Cravate de Commandeur
- 15 - Insigne d'Officier
- 16 - Insigne de Chevalier



## ORDRE DU MÉRITE MARITIME<sup>4</sup>

- 17 - Cravate de Commandeur
- 18 - Insigne d'Officier
- 19 - Insigne de Chevalier



## 20 - MÉDAILLE DE L'AÉRONAUTIQUE



## 21 - CROIX DU COMBATTANT



## 22 - MÉDAILLE D'OUTRE-MER



## MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE

- 23 - Échelon Or
- 24 - Échelon Argent
- 25 - Échelon Bronze



Rappels de  
décorations



1-2 : Du plus haut grade au plus bas - Grand Croix - Grand officier - Commandeur - Officier - Chevalier

3-4 : Du plus haut grade au plus bas - Commandeur - Officier - Chevalier



# Lexique maritime

(d'après <http://www.defense.gouv.fr/marine/decouverte/patrimoine/traditions/lexique/lexique>)

## LETTRE A

**Accoster** (expression : (se faire) accoster un objet ou une personne)  
(Se faire) apporter/amener quelque chose/quelqu'un.

**Admission au service actif (Asa)**  
Début de la carrière d'un bâtiment au sein de la marine à l'issue de sa période d'armement. Entrée officielle dans la flotte des bâtiments en service.

**AEM**  
Action de l'État en mer.

**Aéro**  
Aéronautique navale.  
Désigne aussi le personnel de l'aéronautique navale («c'est un aéro»).

**Alavia**  
Amiral commandant l'aviation navale.

**Alfan**  
Amiral commandant la force d'action navale.

**Alfost**  
Amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique.

**Alfusco**  
Amiral commandant les fusiliers marins et les commandos.

**Alindien**  
Amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien.

**Alpaci**  
Amiral commandant la zone maritime de l'océan Pacifique.

**Amiral**  
Grade le plus élevé de la catégorie des officiers généraux dans la Marine. Son appellation est «amiral». Équivalent dans les autres armées : général d'armée. On l'emploie aussi comme adjectif dans l'expression «le bâtiment amiral», c'est à dire, sur lequel monte l'amiral.

**Amphitrite** :  
Épouse de Neptune, roi de la mer. Un des personnages des cérémonies du passage de la ligne.

**Ampoule**  
Carafe de vin.

**Argus**  
Surnom de la liste d'ancienneté des officiers marins de carrière (équivalent de la «bible» des officiers).

**Arpette** (un)  
Marin passé par l'ancienne École des apprentis mécaniciens de la flotte.  
Plus largement anciens apprentis des écoles d'ap-

prentis mécaniciens pour les militaires et des écoles de formation techniques (EFT) pour les ouvriers d'État.

**Artilleur**  
Surnom donné aux électroniciens d'armes et aux mécaniciens d'armes.

**Asfoj** (prononcer asfoye)  
Assistant de foyer. Dans les foyers de la Marine répartis en métropole et en outre-mer, ces spécialistes proposent aux marins et à leurs familles des activités culturelles et de loisirs, contribuant ainsi à l'épanouissement, au bien-être et à la cohésion des équipages.

**Aspi**  
Surnom donné à l'aspirant, premier grade d'officier.

**ASSP**  
Appontage simulé sur piste. Entraînement à l'appontage sur porte-avions effectué sur la piste d'une base de l'aéronautique navale. Cet exercice est programmé en principe avant chaque déploiement des avions embarqués sur porte-avions.

**ATBF**  
Actif très basse fréquence.

**ATL2**  
Avion de patrouille maritime Atlantique, successeur de l'avion Atlantic (ATL1).

«Attention on va rouler !»  
Annonce faite par la passerelle sur le réseau de diffusion intérieure quand le bâtiment s'apprête à changer de bord par mer formée...

**Attributs** (du président)  
Les attributs, petits objets symboliques, sont les «outils» du président du carré des officiers subalternes, qui les utilise pour animer et contrôler les repas dits «présidés». Les attributs comprennent : l'échelle, le mur, la gaffe, la civière, le puits, la balayette, la pelle, la poubelle, le cerceau. En dehors du président, personne n'est autorisé à les utiliser, ni même les toucher.

**Au-delà** (expression : aller dans l'au-delà) Sur sous-marins diesels, pour naviguer au-dessous de 200 m (au-delà de 200 m), les mesures de vigilances et de sécurité étaient renforcées; par analogie, les sous-mariniers utilisent cette expression pour désigner une situation délicate nécessitant une attention toute particulière.

**Aussières en béton**  
Un bâtiment a des aussières en béton lorsqu'il ne navigue pas pendant un certain temps. Voir aussi «reine des quais».

## LETTRE B

**Bâbord** : Partie gauche d'un bateau quand on regarde l'avant.

Origine : voir «tribord».

Bâbord est aussi la gauche du marin ou le côté gauche de l'objet dont il parle.

Enfin bâbord est le nom donné à une des deux moitiés (bordées) de l'équipage d'un bâtiment, qui fait alternativement le quart avec l'autre, appelée tribord.

**Bâbordais**

Nom des membres de l'équipage qui font partie de la bordée bâbord.

**Bachi**

Coiffure à pompon rouge des matelots et quartiers-maîtres masculins. Ce terme argotique supplante dans le langage courant l'appellation réglementaire de «bonnet».

**Baderne**

Sorte de cordage en forme de huit (8), tressé à partir de vieux cordages par le «bosco» du bord, employé à recouvrir des parties du bâtiment que des frottements pourraient détériorer. Son aspect, souvent usé et vieilli par les embruns, a donné naissance à l'expression «vieille baderne» utilisée à l'endroit des individus hors d'état de servir.

**Baignoire**

Partie supérieure du massif d'un sous-marin, où sont postés les veilleurs et le chef du quart lors des navigations de surface. Appelée ainsi à cause des effets des paquets de mer qui s'y accumulent. Le terme officiel est «fosse de veille».

**Baille (la)****École navale**

Désigne aussi la mer dans certaines expressions comme «tomber à la baille».

**Balancer / balancement**

Effectuer des essais de fonctionnement d'un matériel (exemple : «Attention plage avant, balancement de la tourelle!»).

**Baliser (se, se faire)**

Marquer (faire marquer), en général avec une serviette de table, une place à la cafétéria ou au carré pour indiquer qu'elle est retenue.

**BAN**

Base d'aéronautique navale.

**Bannette**

Couchette.

**Bannette chaude**

A bord des sous-marins à propulsion diesel, une couchette était dite «chaude» quand elle était partagée par plusieurs marins qui y dormaient à tour de rôle (le dernier sous-marin pratiquant ce système, le *Psyché*, a été retiré du service en 1998).

**Baptême**

Cérémonie conviviale à bord des sous-marins, effectuée en plongée, à l'immersion maximum, pour «baptiser» les nouveaux sous-marinières.

**Basket**

Pneu d'avion (argot de l'aéronautique navale).

**BAT**

Brevet d'Aptitude Technique

**Bateau blanc**

Surnom des bâtiments militaires de recherche scientifique, peints en blanc.

**Bateau gris**

Surnom des bâtiments de surface, peints en gris.

**Bateau noir (bête noire)**

Surnom donné aux sous-marins, du fait de la couleur de leur coque.

**Bâtiment**

Navire militaire.

**Bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR)**

Série de pétroliers ravitailleurs conçus pour pouvoir également embarquer un commandant tactique de zone et son état-major.

**Bâtiment de projection et de commandement (BPC)**

Bâtiment amphibie disposant d'une importante capacité «porte-hélicoptères» et «commandement d'opérations amphibies».

**Bâtiment de transport léger (Batral)**

Série de petits bâtiments amphibies affectés principalement outre-mer.

**BDD**

Base De Défense

**BE**

Brevet élémentaire

Également bâtiment-école (voir aussi «ménagerie»)

**BEM**

Bâtiment d'essais et de mesures.

**Bête aux grandes oreilles (la)**

Surnom donné au lapin et systématiquement employé à sa place, car le fait de prononcer le nom de cet animal porte malheur à bord d'un bâtiment (du temps de la marine en bois et à voile, les animaux étaient transportés vivants. Le lapin aurait causé nombre de naufrages en usant ses dents sur les membrures et les cordages).

**Bible**

Surnom de l'annuaire des officiers d'active de la Marine.

**Bidel**

Surnom du capitaine d'armes, officier marinier responsable de la discipline à bord.

C'est le nom d'un célèbre dresseur de fauves parisien qui se produisait à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Ses numéros étaient agrémentés de coups de feu et de fusées éblouissantes.

**Bidellerie**

Surnom donné au bureau du service courant (BSC).

**Bidon(s)**

Vocabulaire aéronautique; réservoir(s) de carburant additionnel disposé (s) sous les avions de combat. «Il s'est posé sur les bidons»: il s'est posé en catastrophe et s'est posé sur les réservoirs.

**Bidou**

Vient du mot breton «bidouric», qui signifie le jeune, le petit. Le plus jeune dans le grade le moins élevé chez les officiers marinières et officiers marinières supérieurs. Il seconde le président du carré. En particulier il est chargé d'annoncer les anniversaires. «Équivalent» du *midship* du carré des officiers.

**Biffin**

Personnel de l'armée de terre.

**Bleu (c'est)**  
Signifie « tout va bien ».

**Boeufs**  
Surnom (péjoratif) donné aux officiers marinières. Dans les temps anciens, des animaux vivants étaient embarqués pour nourrir l'équipage. L'installation de machines frigorifiques fit disparaître cette pratique. A la même époque, les premiers carrés d'officiers marinières furent créés. Ce terme atteste qu'un lien malencontreux fut établi entre ces deux événements...

**Bonnet**  
Coiffure à pompon rouge des matelots et quartiers-maîtres masculins, plus communément appelé « bachi ». Pour mémoire, la coiffure du personnel militaire féminin de la marine est un tricorne.

**Bordache**  
Officier de Marine issu de l'École navale Provient de Borda, nom d'un marin célèbre attribué aux trois vaisseaux utilisés successivement entre 1840 et 1913 comme bâtiments-écoles de l'École navale.

**Bordée**  
Répartition de l'équipage pour le service du bord en deux moitiés. On parle de bordée tribord et de bordée bâbord.

Dans cette configuration, à quai le personnel travaille un jour sur deux (une journée et une nuit puis un jour de repos), à la mer un quart sur deux (toutes les 4 heures en journée, 6 heures la nuit).

Le terme désigne aussi une virée à terre entre marins.

**Bosco**  
« Le bosco » : désigne le chef des manoeuvriers, qui est en général un officier marinier supérieur.  
« un bosco » (les/des boscos) : désigne un (les/des) marin(s) de la spécialité de manoeuvrier.

**Bouchon gras**  
Surnom (péjoratif) des mécaniciens. Vient du bouchon d'étoupe qu'ils utilisent pour éponger les taches d'huile.

**Boula (le)**  
Surnom du boulanger à bord d'un bâtiment. On dit aussi « la boulangerie ».

**Boulangerie (la)**  
Surnom du boulanger à bord d'un bâtiment. On dit aussi « le boula ».

**Boum**  
Surnom des électromécaniciens d'aéronautique (branche armement). Également utilisé pour désigner les « artilleurs » sur les bâtiments de surface.

**Boumerie**  
Dans l'aéronautique navale, local de travail des « boums ».

**BP**  
Brigade de protection.

**Branlebas**  
Réveil.  
Ce mot prend son origine dans les commandements relatifs au rangement des « branles », les hamacs de l'équipage au temps où celui-ci ne disposait pas de couchettes fixes et logeait dans les batteries. Le réveil était aussitôt suivi de leur rangement dans les

brastings (pour s'aérer quand il y avait du soleil, et, pendant les combats, pour protéger l'équipage de service sur le pont contre la mousqueterie et la petite mitraille). On distinguait alors le « branlebas » (rangement et propreté quotidiens) et le « branlebas de combat » (dispositions pour le combat).

**Branlebas** (verbe transitif)  
Dérivé de branlebas, signifie « réveiller quelqu'un de manière énergique ».

**Branler**  
Se dit lorsque la mer est forte, ce qui occasionne de violents mouvements du bâtiment. (Exemples d'expressions : « ça branle drôlement », « on va se faire branler »).

**Branleur de manche**  
Surnom des pilotes d'avions et d'hélicoptères.

**Branlebas**  
Surnom d'un fourrier. En référence à l'insigne de la spécialité, constitué d'un galon or cousu haut sur la manche. Le terme de fourrier provient de « sergent fourrier », fonction dans l'armée de terre de l'adjoint du capitaine de compagnie chargé des questions de logement, nourriture et habillement. La fonction et le terme ont été transposés dans la marine au 19ème siècle, ainsi que le galon, typique des uniformes de l'armée de terre à cette époque.

**Bravo Zoulou**  
Félicitations. Extrait du code des signaux OTAN.

**Bruit de course**  
Rumeur.

**BS**  
Brevet supérieur.

**BSC**  
Bureau du service courant.

**But**  
Terme utilisé par les sous-marinières pour désigner un bâtiment assigné comme objectif d'une de leurs torpilles ou missiles.

## LETTRE C

**CA**  
Contre-amiral.

**Cabane**  
Fête organisée à mi-mission à bord des sous-marins; les jours ne sont plus comptés mais décomptés à partir de cette date. Vient de « cabaner », qui signifie renverser sens dessus dessous.

**Cahier**  
Registre des punitions, également appelé « peau de bouc ».

**Caille**  
Couchette (familier).

**Cailloux majeur**  
Se dit d'un somme d'une durée plus longue que d'habitude. (Voir aussi « caille » et « ex »). S'utilise dans l'expression « je vais faire (ou j'ai fait) un cailloux majeur ».

- Caisson**  
Armoire individuelle.
- Cambusard**  
Vin délivré par la cambuse, c'est à dire fourni par l'ordinaire à tous les carrés. Terme utilisé par opposition au «vin de précision» en provenance du coqueron.
- Cambuse**  
Local utilisé pour le stockage des vivres du bord.
- Campagne (partir en)**  
Affectation outre-mer (embarquée ou à terre). Il existe 2 types de campagne : avec ou sans famille.
- Canonniers**  
Surnom des marins des spécialités «Électroniciens d'armes» (ELARM) et «Mécaniciens d'armes» (MEARM).
- Canot major (prononciation : canott')**  
Embarcation destinée au transport des officiers entre le bord et la terre. Par extension, appellation des véhicules militaires réservés aux déplacements des officiers, en particulier la voiture du commandant.
- «Cap de veau»  
Surnom d'un officier du grade de capitaine de vaisseau.
- Capeler (opposé : décapeler)**  
Fixer un cordage sur un corps fixe. Au sens figuratif, mettre un manteau, un vêtement.
- Capitaine d'armes**  
Étymologiquement gradé responsable des armes légères. Cette activité a été supplantée aujourd'hui par celle de police du bord. Le capitaine d'armes est en principe un officier marinier de la spécialité de fusilier. Son surnom est «bidel».
- Capitaine de corvette**  
Premier grade de la catégorie des officiers supérieurs pour les officiers des armes de la Marine. Appellation : «commandant». Abréviations : CC. Surnom : corvet-tard. Équivalent dans les autres armées : chef de bataillon, chef d'escadron(s), commandant.
- Capitaine de frégate**  
Grade de la catégorie des officiers supérieurs pour les officiers des armes de la Marine. Appellation : «commandant». Abréviations : CF. Surnom : frégaton. Équivalent dans les autres armées : lieutenant colonel.
- Capitaine de vaisseau**  
Grade le plus élevé de la catégorie des officiers supérieurs pour les officiers des armes de la Marine. Abréviations : CV. Appellation : «commandant». Surnom : cap de veau. Équivalent dans les autres armées : colonel.
- Capitaine de pavillon**  
Appellation du commandant du bâtiment sur lequel embarque le commandant de la force maritime.
- Carré**  
Appellation, sur les bâtiments, des salles de repos et salles à manger des officiers et des officiers marini-ers.  
On peut avoir jusqu'à 7 carrés à bord :  
\* carré de l'amiral
- \* carré du commandant  
\* carré des officiers supérieurs («carré sup»)  
\* carré des officiers subalternes («carré des sub»)  
\* carré des officiers marini-ers supérieurs («carré OMS»)  
\* carré des officiers marini-ers («carré OM»)  
En fonction de la dimension et du rôle du bâtiment :  
- il n'est pas prévu de carré pour l'amiral et quand il embarque, le commandant lui cède son carré, dont il devient l'invité  
- à côté du carré du commandant, il n'y a qu'un carré d'officiers, celui des subalternes, les officiers supérieurs sont alors les invités permanents du carré commandant  
- il n'y a qu'un carré, commun à tous les officiers, il s'agit du carré commandant  
- il n'y a qu'un carré commun à tous les officiers marini-ers.  
Dans une chaloupe, espace à l'arrière réservé aux officiers.
- Casex**  
Exercice de lutte anti-sous-marine.
- Casquette à carreaux**  
Couvre-chef du retraité de la marine. «Je vais prendre la casquette à carreaux» signifie «je vais partir en retraite».
- Casquette à ressort**  
Officier dans le langage de l'équipage. En effet les galons de leurs casquettes évoquent un ressort (ce qui n'est pas le cas des casquettes des officiers marini-ers qui n'ont qu'un ou pas de galon).
- Catapo**  
Exercice de catapultage puis appontage sur porte-avions.
- Ceclant**  
Commandant en chef de la zone maritime Atlantique
- Cecmed**  
Commandant en chef de la zone maritime Méditerranée
- Cdic**  
Chaland de débarquement d'infanterie et de chars ( Hallebarde et Rapière )
- CEMM**  
Chef d'état-major de la Marine
- CEPA**  
Centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale, établi à Hyères (CEPA/10S).
- CEPPOL**  
Centre d'Expertises Pratiques de lutte antiPOLution, établie à Brest.
- Cercle (naval / officier marinier)**  
Établissement, situé en ville, proposant à ses membres (officiers ou officiers marini-ers) et leurs familles des services de restauration, hébergement et distraction.
- Cessan**  
Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale établi à Lanvéoc Poulmic.

**CFMM**

Conseil de la Fonction Militaire Marine

**Chambre (Passer à la)**

Avoir communication de sa notation annuelle par son officier notateur. L'origine du terme est «chambre du conseil», le salon du commandant sur les vaisseaux du 18ème siècle.

**Chanter le menu**

Tradition du carré des officiers subalternes. Sur l'ordre du président «Midship menu I», le midship déclame le menu du jour sur un ton humoristique en s'appuyant sur un canevas défini par la coutume et identique dans tous les carrés.

**Chasseur de mine tripartite (CMT)**

Type de chasseur de mines construit en coopération internationale par la Belgique, la France et les Pays-Bas.

**Chatte**

Petit grappin fixé à un bout. Utilisé en particulier pour récupérer le croisillon des exercices d'homme à la mer.

**Chauves**

Surnom donné aux officiers par l'équipage : en moyenne ils sont plus âgés et portent plus souvent une casquette d'où la référence à leur calvitie.

**Chef**

Appellation du grade de second maître.

Également surnom du chef du groupement navire (encore appelé «chef maille» ou «chef mach»).

À l'état-major de la Marine, désigne le chef d'état-major de la Marine (Le Chef).

**Chéqua**

Diminutif de «chef du quart».

**Chevalier (des mers)**

Marin ayant passé la ligne (voir ce terme) et participé à son cérémonial en tant que néophyte. Après qu'il aura ultérieurement dans sa carrière fait passer la ligne à des néophytes, il pourra se prévaloir du titre de «dignitaire».

**Chien jaune (ou «chien»)**

Directeur de pont d'envol (abréviation «dirponvol»); il porte un maillot jaune. Il dirige les équipes chargées des mouvements des avions et des hélicoptères sur le pont d'envol (appointage, décollage, déplacement, saisinage, etc.). Vient probablement du terme anglais «WAVE OFF» crié par le dirponvol, qui signifie au pilote de dégager immédiatement le pont d'envol. La prononciation rapide de ce terme fait penser à un aboiement.

**Chouf**

Surnom d'un marin du grade de quartier-maître de première classe (QM1).

Viendrait de l'arabe «Chouf» (regarder, observer) ou de «chauffeur» du temps des chaudières à vapeur.

**Chromater**

Action de passer du chromate (peinture anti-rouille) avant de peindre.

**Cifusil**

Compagnie de fusiliers marins.

**CIN**

Centre d'instruction naval.

**Cinq panache**

Surnom d'un officier supérieur du grade de capitaine de frégate, en référence à ses 5 galons panachés : 3 d'or alternés avec deux d'argent.

**Cinq pleins**

Surnom d'un officier supérieur du grade de capitaine de vaisseau, en référence à ses 5 galons dorés.

**Cipal**

Le cipal : appellation familière d'un officier marinier supérieur du grade de maître principal.

**Cira**

Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique: centre de formation des «classificateur en acoustique sous-marine» et autres «oreilles d'or».

**CIRFA**

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

**Classif**

Surnom donné au personnel détecteur anti-sous-marin possédant la qualification de «classificateur en acoustique sous-marine», sésame indispensable pour prétendre devenir, un jour, «oreille d'or».

**CML**

Certificat militaire de langue

**Cocher**

Désigne un pilote d'aéronef. Utilisé aussi dans l'armée de l'Air.

**Cochon**

Flotteur métallique jaune utilisé dans la drague des mines.

**Cocotte**

Chaufferie nucléaire à bord des bâtiments à propulsion nucléaire (sous-marins et porte-avions). Terme dérivé de cocotte-minute.

**Cocoye (ou coye)**

Surnom donné aux marins certifiés «commandos marine». Vient probablement de l'abréviation anglaise «CoCoy» (pour COmmando COmpanY), les premiers commandos marine ayant été formés en Grande-Bretagne pendant la Seconde Guerre mondiale.

**Collecteur**

Tuyau

**Comaeg**

Commandant adjoint équipage

**Comar**

Commandant/commandement de la Marine.

Titre des officiers qui commandent les ports principaux et leur arrondissement. Le titre est en principe associé au nom du port en question (exemple : Comar Cherbourg).

**Commissaire**

Les commissaires constituent le corps d'administration générale des Armées. Corps navigant, ils sont conseillers du commandant en matières administrative, financière, juridique et logistique.

Les grades des commissaires sont :

commissaire de 3e classe (CR3), équivalent EV2 ;  
commissaire de 2e classe (CR2), équivalent EV1 ;

**commissaire de 1ère classe (CR1)**, équivalent LV;  
**commissaire principal (CRP)**, équivalent CC ;  
**commissaire en chef de 2e classe (CRC2)**, équivalent CF ;  
**commissaire en chef de 1ère classe (CRC1)**, équivalent CV  
**commissaire général de 2e classe (CRG2)**, équivalent CA ;  
**commissaire général de 1ère classe**, équivalent VA.  
 Leur appellation est «Monsieur le commissaire» («Monsieur le commissaire général» pour les officiers généraux).

#### Commissariat

Le commissariat des Armées est le service d'administration générale des Armées.

Ses missions sont d'ordre :  
 logistique et technique,  
 administrative et financière,  
 juridique.

#### Comops

Commandant adjoint opérations

Commission permanente des programmes et des essais (CPPE)

La CPPE intervient au nom du chef d'état-major de la Marine lors de la préparation et du contrôle des essais les plus importants pour vérifier que les bâtiments en armement répondent bien aux exigences du besoin militaire exprimé par la Marine.

Ultérieurement, après une période à la mer destinée à éprouver l'endurance des bâtiments, la CPPE propose au chef d'état-major l'admission des bâtiments au service actif.

#### Condamner

Condamner un bâtiment, c'est le déclarer hors service. Consigner un local en le fermant ou en y plaçant un factionnaire en interdisant l'entrée.

#### Conserve (la)

Bâtiment escortant autrefois la Jeanne d'Arc dans ses campagnes d'application.

Vient de l'expression «naviguer de conserve» qui désigne une navigation à vue de deux navires.

#### Contre-amiral

Premier grade d'officier général. Son appellation est «amiral», son abréviation CA.

Équivalent dans les autres armées : général de brigade.

#### Coqueron

Local du bord où sont stockées les boissons propriétaires d'un carré.

#### Corvettard

Surnom d'un officier des armes du grade de capitaine de corvette.

#### Corvette

Sortie à la mer d'instruction des chefs du quart passerelle. Effectuée à bord des bâtiments-écoles.

#### Coup de chalut

Affectation outre-mer bien rémunérée qui permet d'effectuer des économies.

Expression : «Un dernier coup de chalut avant de poser la casquette !»

#### Coupée

Passerelle servant à monter à bord des bâtiments.

#### Crabe

Surnom d'un marin du grade de quartier-maître de deuxième classe.

#### Croc (prononciation : croque)

Surnom d'un commissaire de Marine.

#### CROSS

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage.

#### CSD

Abréviation de «commandant en second».

#### CSFM

Conseil Supérieur de la Fonction Militaire

#### CTF

Commander Task Force, commandant de force opérationnelle.

#### CTG

Commander Task Group, commandant de groupe opérationnel.

#### CTM

Chaland de transport de matériel.

#### LETTRE D

#### DCSSF

Direction Centrale du Service de Soutien de la Flotte

#### Décapeler

Opposé de capeler.

#### Def. Nat.

Abréviation familière de la médaille de la défense nationale.

#### Dégagé

Fin de la période d'un travail (entretien, poste de propreté) ou de la journée.

#### Désarmement

Opérations effectuées suite au retrait du service actif (RSA) d'un bâtiment et consistant à lui retirer tout ou partie de ses armes et équipements.

#### Déssalage - Déssaler

Se retrouver à l'eau lorsque son embarcation se retourne. Rincer le bâtiment à l'eau douce.

#### Detec

Nom abrégé de la spécialité de détecteur.

#### Dignitaire

Marin ayant déjà passé la ligne (voir ce terme) et l'ayant fait passer au moins une fois aux néophytes ; sinon il est simplement chevalier.

#### Dirfoy (prononciation : dirfoye)

Abréviation de directeur de foyer (voir aussi foyer)

#### DIRISI

Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la Défense.

#### Dirponvol

Directeur de pont d'envol (voir chien jaune)

**Double (la)**

Jadis, désignait une quantité de vin ou de spiritueux égale à celle qui revenait pour chaque ration d'homme, et ajoutée, selon les cas comme récompense ou comme réconfortant, à la ration réglementaire.

**DPMM**

Direction du personnel militaire de la Marine

**DSSF**

Direction du service de soutien de la flotte, suivi de la localisation géographique (Brest ou Toulon).

**LETTRE E****E-2C**

Avion embarqué de surveillance aérienne Hawkeye .

**EDO**

Embarcation de drome opérationnelle.

**Embarquer sur la patte de l'ancre**

Embarquer à la dernière minute (pendant le poste de manoeuvre pour appareillage. Littéralement, monter à bord juché sur l'ancre que l'on lève du mouillage.

**EMF**

École militaire de la flotte.

**EMM**

État-major de la Marine.

**Endive**

Personnel navigant volant sur avion de patrouille maritime Atlantique et travaillant en tranche arrière, donc dans le noir, contrairement aux pilotes et mécaniciens de la tranche avant qui voient le jour.

**Enseigne de vaisseau (E.V.)**

Appellation des deux grades d'officier des armes immédiatement supérieurs à celui d'aspirant, à savoir «enseigne de vaisseau de deuxième classe» (abréviation EV2) et «enseigne de vaisseau de première classe» (abréviation EV1). Leur appellation est «lieutenant». Équivalents dans les autres armées : respectivement sous-lieutenant et lieutenant.

**Enterrement**

À l'occasion de la «perte» d'un de ses membres pour cause de promotion au premier grade d'officier supérieur, le carré des officiers subalternes organise son «enterrement». Cette cérémonie traditionnelle débute au carré des subalternes, comporte le passage du «corps» par la trappe et s'achève devant l'entrée de son nouveau carré, celui des «p'tits vieux». (Voir les mots «trappe», «carré» et «vieux»).

**Eopan**

Élève officier pilote de l'aéronautique navale. La filière des élèves officiers pilotes de l'aéronautique navale est destinée à former les jeunes diplômés de niveau bac à bac + 3 qui désirent devenir pilote de l'aéronautique navale en qualité d'officier sous contrat.

**EPV**

École du personnel volant.

**Esna**

Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque.

**Étaler**

Résister avec égalité. Maintenir l'équilibre.

Dans le langage courant, synonyme de «assurer», «être à la hauteur de la tâche».

On dit d'un marin facilement sujet au mal de mer qu'il «n'étale pas». Rappel : l'étales est la période de quelques minutes pendant laquelle la hauteur d'eau est stable entre deux marées.

**ETBF**

Écoute très basse fréquence.

**Évasan**

Évacuation sanitaire

**LETTRE F****FAA**

Frégate AntiAérienne

**Fan (prononciation : fane)**

Force d'Action Navale.

**FASM**

Frégate Anti-Sous-Marine.

**FDA**

Frégate de Défense Aérienne

**Fif**

Surnom donné aux maistranciers. Provient de «Fifora» (filière de formation rapide), appellation de la filière existant anciennement et réservée aux titulaires du baccalauréat (elle a été supprimée lors de la mise en place de l'École de maistrance).

**FLF**

Frégate type «La Fayette».

**Flicmar**

Gendarme maritime (familier).

**Flottillard**

Personnel de l'aéronautique navale affecté dans une flottille.

**Flûte**

Surnom de l'antenne d'écoute très basse fréquence (ETBF), tractée par les sous-marins et certains bâtiments de lutte anti-sous-marine. On utilise aussi, plus familièrement, le terme de «nouille».

**Forfusco**

Force maritime des fusiliers marins et des commandos.

**Fourrier**

Un fourrier est un marin spécialiste de la comptabilité, chargé de la nourriture, du couchage et de l'habillement. L'appellation provient de «sergent fourrier» et trahit l'origine «terrienne» de la fonction  
Surnom : bras cassé (voir ce terme).

**Foyer du marin**

Établissement, situé en ville, proposant aux marins et à leur famille des services de restauration, hébergement, loisir, culture.

**Frégate furtive**

Autre appellation des frégates type «La Fayette». En référence à leurs formes spécialement étudiées pour diminuer leur signature radar.

**Frégaton**  
Surnom d'un officier du grade de capitaine de frégate.

**FREMM**  
Frégate Multi-Missions

**Fus** (prononciation : fuzé)  
Diminutif de fusilier marin.

**Fusco**  
Diminutif de fusilier marin commando.

**Fusible**  
Surnom d'un électricien.

## LETTRE G

**Gabier**  
Marin de la spécialité de manoeuvrier, équipé d'un sifflet de gabier et chargé de rendre les honneurs à la coupée. A l'origine le gabier est un matelot s'occupant de l'entretien du gréement et des voiles et participant à la manoeuvre.

**Gaé**  
Groupe aérien embarqué. Ensemble des aéronefs (avions et hélicoptères) embarqués sur le porte-avions.

**Gaffe (déborder à la gaffe)**  
Au figuré, signifie «repousser (un problème ou un individu)».

**Gambit**  
Surnom d'un médecin aspirant.

**Gan**  
Groupe aéronaval.

**GEAOM**  
Groupe école d'application des officiers de marine

**Gonfleur d'hélice**  
Surnom donné au personnel de l'aéronautique navale.

**GPD**  
Groupe de plongeurs démineurs. Il existe trois GPD : le GPD de la Manche, basé à Cherbourg, le GPD de l'Atlantique, basé à Brest, le GPD de la Méditerranée, basé à Toulon.

**Grand blanc**  
Surnom de la tenue de cérémonie blanche portée par les marins outre-mer.

**Grenouille**  
Surnom donné au météorologiste-océanographe.

**Gris coque**  
Couleur de la peinture utilisée pour les bâtiments de surface, surnommés de ce fait «bateaux gris». Exception à cette règle : les bâtiments militaires de recherche scientifique, peints en blanc et appelés «bateaux blancs». Les sous-marins sont quant à eux peints en noir, d'où leur surnom de «bateaux noirs».

**GSBDD**  
Groupement de Soutien de la Base De Défense.

## LETTRE H

**H.Q.**  
Sigle de «Hors Quart». Appellation donnée au personnel n'effectuant pas de quart à la mer comme le capitaine d'armes et l'infirmier du bord.

**Hibou**  
Pilote qualifié appontage de nuit sur porte-avions.

**Huitième**  
Pénalité attribuée à un membre du carré des officiers subalternes pour ne pas avoir respecté les règles du carré. Seul le président (à tous les membres sauf au midship), le vice-président (au midship) et le midship (au président sous certaines conditions) sont autorisés à distribuer les huitièmes.

Lorsque les huit huitièmes sont atteints, le membre concerné doit, pour se racheter et effacer sa dette, se montrer généreux et achète une bande dessinée qui rentre dans la patrimoine du carré ou offre une bouteille de vin de précision à l'occasion d'un repas présidé.

## LETTRE I

**Igam**  
Inspecteur général des armées Marine.

**Indien**  
Surnom d'un officier «rédacteur» dans un état-major (la plume fait l'indien).

**Iper**  
Indisponibilité périodique d'entretien et de réparations (remplace depuis 1977 le terme de «grand carénage»). Période de travaux effectuée sans délai d'appareillage.

## LETTRE J

**Journal du parti**  
Par pure dérision, et sans remettre en question le nécessaire imprimatur de l'état-major de la Marine, les marins surnomment ainsi Cols Bleus, leur magazine hebdomadaire, auquel ils sont d'ailleurs nombreux à collaborer spontanément, parfois avec humour et impertinence, parfois en s'auto-censurant.

**Jumelles en bois** (regarder quelque chose avec des...)  
Se dit d'une escale durant laquelle on ne peut descendre à terre. Désigne aussi un objectif qui paraît irréalisable «Voir le BS avec une paire de jumelle en bois».

## LETTRE K

**Kermoco**  
Marin d'origine bretonne installé à Toulon. Formé à partir de ker (maison en breton) et moco (surnom donné par les marins bretons aux Provençaux) - voir aussi «moco» dans ce lexique.

**Keuneu**  
Le Lycée naval (anciennement Collège naval - d'où l'origine du terme).  
Il est l'un des six lycées d'enseignement général relevant du ministère de la Défense. Géré par la Marine nationale, il est l'une des trois écoles qui constituent le Centre d'instruction naval (CIN) de Brest.

**LETTRE L**

*La main dessus !*

Ordre qui, suivant le contexte, invite soit à réagir promptement, soit à se servir un verre. Dans ce dernier cas, peut être complété par «le nez dedans».

**LAS**

Lutte au-dessus de la surface

Lieut' (prononciation : lieute)

Diminutif de «lieutenant» (appellation des grades d'aspirant et d'enseigne de vaisseau). Employé exclusivement par un subordonné pour parler de son chef («le lieut' te demande !»).

Lieutenant

Appellation des grades d'aspirant et d'enseigne de vaisseau.

Lieutenant de vaisseau (LV)

Grade d'officier des armes intermédiaires entre le grade d'enseigne de vaisseau de première classe et celui de capitaine de corvette. Son appellation est «capitaine».

Équivalent dans les autres armées : capitaine.

Ligne (la) - L'équateur.

Le franchissement de l'équateur par un bâtiment est appelé passage de la ligne. Il est l'occasion de festivités initiatiques organisées pour les marins qui le franchissent pour la première fois, dénommés «néophytes». Elles s'achèvent par une cérémonie rituelle (le baptême) qui transforme le néophyte en «chevalier des mers». Un diplôme est remis en souvenir à chaque nouveau chevalier. Il devra le présenter à tout passage de ligne suivant, sous peine d'être considéré comme néophyte...

Long comme un zéro à quatre

Se dit de quelque chose qui n'en finit pas, comme un quart de minuit à 4 heures. On dit aussi: «Long comme un zérac»

Loufiat

Surnom d'un officier du grade de lieutenant de vaisseau.

LSM

Lutte sous la mer

**LETTRE M**

Machine

Les spécialités des marins d'un bâtiment de surface sont réparties en deux catégories : «le pont» et «la machine». Les spécialités de l'énergie/propulsion (la machine) travaillent généralement sous le pont principal, tandis que les autres (le pont) travaillent en principe au-dessus. Les surnoms respectifs des membres de ces deux entités sont «pontus» et «mécanos».

Maistrance

Ensemble des officiers mariniers de carrière. Par extension le terme s'applique également à l'ensemble des officiers mariniers (de carrière ou sous contrat). Enfin, Maistrance désigne l'École de maistrance, chargée de former les officiers mariniers directement recrutés dans le civil.

Maître

Deuxième grade d'officier marinier, intermédiaire

entre celui de second maître et celui de premier maître.

Maneu

Abréviation de «manœuvrier». (voir aussi «bosco»).

Manœuvrier

Le manoeuvrier est chargé de mettre en oeuvre et d'entretenir les appareils nécessaires aux manoeuvres des bâtiments: mouillage, amarrage, dragage, ravitaillement à la mer, transfert de personnel et de matériel...

Abréviation : maneu.

Surnom : bosco.

Ancienne appellation de la spécialité : gabier.

Manquer à virer

Laisser passer une opportunité.

Marchand d'hommes

Surnom de l'officier de la direction du personnel de la Marine chargé de gérer les affectations d'une catégorie d'officiers. Son appellation officielle est «officier gestionnaire».

Marcher sur les cloisons

Pris dans une tempête ou un cyclone, par plus de 45° de gîte, le marin peut «marcher sur les cloisons».

Marée

Une patrouille de sous-marin (par analogie à une campagne de pêche chez les marins-pêcheurs). Se dit de quelqu'un «supportant bien» les boissons alcoolisées (tenir la marée).

Marmite

Surnom du coeur nucléaire sur les bâtiments (sous-marins et porte-avions) à propulsion nucléaire. Voir aussi «cocotte».

Masquage des feux

Ordre réglementaire à bord d'un bâtiment de surface à la mer à l'heure du coucher du soleil. Les hublots du bord sont «masqués» par leurs tapes. Les seules sources lumineuses signalant le bâtiment sont les feux de navigation. Cette manoeuvre est un entraînement quotidien à la discrétion absolue requise en opération.

Massif

Partie supérieure du sous-marin où s'effectue la veille en surface.

Mataf

Surnom pour «marin».

Matelot

Vient du néerlandais *matte-noot* signifiant compagnon de couche (voir *bannette chaude*). Premier grade des hommes du rang dans la Marine nationale. Dans les manoeuvres en formation, ce terme est utilisé pour désigner le bâtiment en tête de ligne ou de colonne (matelot de tête) ou qui précède (matelot d'avant).

Matricule en chiffres romains

Matricule d'un marin en passe d'être atteint par la limite d'âge de son grade.

MCO

Maintien en condition opérationnelle. Ensemble des opérations de soutiens technique et logistique mises

en oeuvre pour préserver la disponibilité matérielle des bâtiments en service.

#### Ménagerie

Surnom donné à l'ensemble des bâtiments-écoles qui portent un nom de fauve. Basés à Brest, appartenant tous à la même série, ils sont utilisés pour l'apprentissage pratique de la navigation aux élèves du groupe des écoles de Lanvéoc-Poulmic.

Ces bâtiments ont pour noms : Léopard , Panthère , Jaguar , Lynx , Guépard , Chacal , Tigre , Lion .

#### Mettre la machine sur le pont

Faire donner à la machine toute sa puissance, pour atteindre la vitesse maximale autorisée.

Ou encore, ronfler bruyamment.

#### Mi-drissé

«Avoir la cravate à mi-drissé» avoir un noeud de cravate mal serré, plus bas que le col de la chemise, et présenter donc une tenue négligée.

#### Midship

Surnom d'un officier du grade d'aspirant ou d'en-seigne de vaisseau de 2ème classe (se féminise parfois en «midshipette», sur le même modèle que marin/marinette).

D'origine anglo-saxonne, le terme signifie «milieu du bâtiment» (amidship). Comme il s'agit de la zone où se font le moins ressentir les mouvements de roulis et de tangage, elle était considérée comme le lieu le plus propice au logement des jeunes officiers non encore amarinsés.

Au sein du carré des officiers, surnom et appellation du plus jeune aspirant ou à défaut de l'officier le plus jeune dans le grade le moins élevé. Le rôle du midship au sein du carré est codifié par la tradition. C'est un personnage clé de son animation, aux côtés du président de carré.

#### Midshiper

Oublier (terme dû à la légèreté de certains midships).

#### Moco

Surnom donné par les marins bretons aux Provençaux.

Origine : en occitan provençal, les phrases débutent souvent par «amb'aquo» («et alors»), qui, par transformations phonétiques, donne «m'oco»).

#### Monsieur

Appellation d'un officier, quel que soit son grade, suivie obligatoirement de son nom. (exemple : Que t'as dit monsieur Untel ?).

Appellation des médecins et des commissaires, plus précisément «Monsieur le médecin» et «Monsieur le commissaire».

#### Motel

Maître d'hôtel.

#### Mouillé c'est lavé, sec c'est propre !

Expression ironique pour qualifier le poste de propreté quotidien.

#### Mousse

Elève de l'école des mousses.

Surnom d'un marin du grade de matelot.

#### MSR

Mécanisme du sonar remorqué.

#### Musicien

Un «musicien» est un marin qui n'effectue pas de quart à la mer.

#### Musique (être de)

Avoir sa nuit complète. Terminer le quart à 20h pour le reprendre à 08h.

#### LETTRE N

#### Navalais

Médecin formé à l'ancienne École de santé navale (implantée à Bordeaux)

Terme souvent employé à tort pour désigner les officiers de Marine issus de l'École navale, qui sont des «bordaches».

#### Navres (prononciation navresse)

Navigation en eaux resserrées.

#### Néophyte

Marin n'ayant jamais passé «la ligne» (voir ce terme).

#### Neptune

Dieu de la mer ; il préside, en compagnie de son épouse Amphitrite, les cérémonies du passage de la ligne (voir ce terme).

#### NFS

Niveau de formation supérieure. L'examen du NFS est composé de trois épreuves portant sur les connaissances militaires, maritimes, générales et professionnelles des marins. Le score obtenu, exprimé en points, est pris en compte, parmi d'autres critères, pour sélectionner le personnel admis à suivre le cours du brevet supérieur et pour les renouvellements de contrat après dix ans de services.

#### Niche

Couchette (familier).

#### Nounou

Appellation de la version «ravitailleur en vol» des chasseurs de l'aéronautique navale.

À cet effet on équipe l'avion désigné pour ce rôle d'un réservoir supplémentaire particulier nommé nourrice (d'où dérive le terme nounou). Grâce aux ravitaillements en vol de la nounou, la durée de la mission des chasseurs embarqués sur porte-avions peut être sensiblement allongée, malgré l'absence d'avions spécifiquement dédiés à cette tâche dans la Marine .

#### LETTRE O

#### Océaniser

Couler en haute mer un bâtiment retiré du service actif et désarmé.

#### Octaam

Officier du corps technique et administratif des affaires maritimes

#### Octam

Officier du corps technique et administratif de la Marine.

#### Officier de Marine (OM)

Un des deux corps d'officiers des armes de la Marine.

Les officiers de Marine sont des officiers généra-

listes destinés à exercer les fonctions de commandement et de direction de l'ensemble des activités de la Marine nationale. Ils sont recrutés par les concours de l'École navale, les concours internes ou sur titres ainsi que par la sélection «officiers sous contrat initial long». Ils servent en qualité d'officier de carrière ou d'officier sous contrat.

#### Officiers de la Marine

Les officiers de la Marine se répartissent entre officiers des armes et officiers des services :

Officiers des armes :

- officiers spécialisés de la Marine

Officiers des services :

- commissaires de la Marine

- administrateurs des affaires maritimes (\*)

- corps technique et administratif de la Marine

- corps technique et administratif des affaires maritimes (\*)

(\*) : Corps gérés par le ministère des Transports.

Officier du corps technique et administratif de la Marine (Octam) : Officiers de la Marine, spécialistes de l'administration et du soutien des forces navales, experts dans les domaines de la gestion et de la logistique. Les grades et appellations sont :

- officier de 3e classe (CR3), appellation lieutenant, équivalent EV2 ;

- officier de 2e classe (CR2), appellation lieutenant, équivalent EV1 ;

- officier de 1ère classe (CR1), appellation capitaine, équivalent LV ;

- officier principal (CRP), appellation commandant, équivalent CC ;

- officier en chef de 2e classe (CRC2), appellation commandant, équivalent CF ;

- officier en chef de 1ère classe (CRC1), appellation commandant, équivalent CV.

#### Officier général

Catégorie supérieure des grades d'officiers. Dans la Marine, elle comprend, par ordre croissant, les grades de contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre, amiral.

Tous ces grades ont une appellation commune qui est «amiral». Dans le langage courant, on dit «la voie lactée», en référence aux étoiles qui sont les marques distinctives de cette catégorie de grades.

#### Officier marinier (OM)

Dénomination du personnel «sous-officier» de la Marine.

Les cinq grades d'officier marinier sont : second maître, maître, premier maître, maître principal, major.

#### Officier marinier supérieur (OMS)

Officier marinier du grade de premier maître, maître principal ou major.

#### Officier subalterne

Première catégorie des grades d'officiers. Dans la Marine, elle comprend, par ordre croissant, les grades d'aspirant, d'enseigne de vaisseau de 2ème classe, d'enseigne de vaisseau de 1ère classe et de lieutenant de vaisseau.

Dans le langage courant, on dit «un sub» ou «les sub».

#### Officier spécialisé de la Marine (OSM)

Un des deux corps d'officiers des armes de la Marine. Les officiers spécialisés de la Marine reçoivent une formation poussée dans un domaine particulier, et sont destinés à exercer des responsabilités dans

leur domaine de compétence. Ils sont recrutés par concours internes ou sur dossiers. Ils servent en qualité d'officier de carrière ou d'officier sous contrat.

#### Officier supérieur (OS)

Catégorie des grades d'officiers intermédiaire entre la catégorie des officiers subalternes et celle des officiers généraux. Pour les officiers des armes de la Marine, elle comprend, par ordre croissant, les grades de capitaine de corvette, capitaine de frégate et capitaine de vaisseau. Tous ces grades ont une appellation commune qui est «commandant».

Dans le langage courant, on dit «un OS» ou «les OS».

#### OM

Selon le contexte :

- officier marinier

- officier de Marine

#### OMS

Officier marinier supérieur.

#### Oreille d'or

Marin de spécialité «détecteur anti-sous-marins» (DEASM) breveté analyste en bruits et environnement acoustique.

#### OS

Officier supérieur.

#### OSC

Officier sous contrat. L'autre statut d'officier est celui d'officier de carrière.

#### Oscar

Nom du mannequin flottant utilisé pour les exercices de repêchage d'homme à la mer. Fait référence au pavillon «Oscar» du code international des signaux hissé en mâture et signifiant «j'ai un homme à la mer».

#### OSM

Officier spécialisé de la Marine.

#### LETTRE P

#### PA

Porte-Avions.

#### Pacha

Surnom du commandant d'unité (mot d'origine turque).

#### Pains

Jours d'arrêts (date du temps où les marins n'avaient que du pain et de l'eau lorsqu'ils étaient aux arrêts).

#### PAN (ou Pan)

Porte-avions nucléaire.

#### Pap

Poisson auto-propulsé : drone d'exploration et d'intervention sous-marine embarqué sur les chasseurs de mines.

#### Pape

«Le Pape» est le surnom de l'amiral commandant l'École navale.

#### Passex

Exercice entre bâtiments de différentes nationalités dont les routes se croisent.

**Patmar**

Patrouille maritime. Par extension désigne aussi un avion de patrouille maritime (Un patmar).

**Patron**

Appellation familière des grades de «maître» et «premier maître».

Désignation officielle du marin qui pilote une embarcation («patron d'embarcation»).

Dans les formations de l'aéronautique navale, il existe des «patrons de spécialités» (en général l'officier marinier le plus ancien de la spécialité) et, dans les flottilles de chasse, des patrons d'appareils (surnom : pistard - voir ce terme).

Titre enfin donné au «patron du pont» chez les sous-marinières (on dit également «pontus» ou «taulier» - voir ce terme).

**Patrouille maritime**

Aviation à long rayon d'action, basée à terre et chargée d'effectuer des missions au profit des forces navales à la mer, principalement la recherche et la destruction des bâtiments et des sous-marins adverses. Dans la Marine nationale ces tâches sont assurées par les Atlantique .

**Pax**

«Passager», à bord des bâtiments ou des aéronefs.

**PCP**

Poste de Commande Propulsion, ou Permissons Complémentaires Planifiées (correspond aux ARTT du personnel civil)

**PCV**

Poste de combat de vérification.

**Peau de bouc (mettre sur la)**

Synonyme de cahier de punitions - voir aussi ce terme  
Mettre sur ... : punir (expression abrégée : mettre sur la peau).

**Peau de renard**

Se dit d'un marin fainéant et rusé comme le goupil (terme péjoratif très usité chez les fusiliers marins).

**Pédro**

Hélicoptère de sauvetage d'un porte-avions. Systématiquement mis en l'air à l'occasion des opérations de catapultage ou d'apportage, il est chargé de se porter immédiatement au secours de l'équipage de tout avion qui tomberait à l'eau durant une de ces opérations.

**PEI**

Période d'entretien intermédiaire (entre des périodes de maintenance majeure que sont les Iper et les IEI - voir ces termes). Période de maintenance effectuée avec un délai d'appareillage fixé à 72 heures au plus.

**Pêlé-mêlé (être sur le)**

Être au rapport, sur le cahier, la peau (voir peau de bouc).

**Pélot**

Obus (100mm, 40mm, 20mm).

**Photex**

Séance de photos aériennes.

**Pied de pilote**

Marge de manœuvre (par analogie avec la marge de sécurité ajoutée au tirant d'eau pour se prémunir d'un

échouage).

**Piège**

Nom donné par les pilotes à leur aéronef.

**Pigoulière**

Jadis, petit chaland portant les chaudrons à brai utilisés pour le calfatage des carènes du temps de la marine en bois. Au gré des carénages la pigoulière était déplacée d'un bâtiment à l'autre. A l'époque, comparer la propreté d'un bâtiment à celle d'une pigoulière n'était guère flatter...

Aujourd'hui le mot est utilisé au carré des officiers mariniers pour désigner l'ensemble à condiments qui circule d'un convive à l'autre.

**Pingouin**

Nom de l'insigne de l'aéronautique navale (une ancre ailée).

Surnom du personnel de l'aéronautique naval.

**Pink Floyd**

Marin ayant une coupe de cheveux non réglementaire (origine : nom d'un célèbre groupe de pop-music des années 1970).

**Pistard**

Surnom donné à l'élève ayant le matricule le plus ancien d'un cours (il est chargé de faire la liaison entre l'adjudant et les élèves de son cours).

Noms également donnés aux patrons d'appareils dans les flottilles de chasse de l'aéronautique navale. Ils sont chargés de préparer l'avion et d'aider le pilote à s'installer dans le cockpit.

**Pitaine**

Diminutif de «capitaine» (appellation du grade de lieutenant de vaisseau). Employé exclusivement par un subordonné pour parler de son chef («le pitaine te demande !»).

**Planche de surf**

Planche de bois équipée d'un raccord de manche à incendie. Elle sert, grâce à la mise en pression de la manche, à déboucher un collecteur d'hygiène. Un marin (le «surfeur») se met debout sur la planche pour la maintenir sur la cuvette et contrecarrer l'effet de la pression.

**Plante verte**

Un des surnoms des fusiliers marins (en référence à la couleur verte de leur treillis, avant l'adoption des tenues camouflées).

**Plaque de présentation**

Objet décoratif, constitué d'un support de bois ayant la forme d'un écu et sur lequel est fixé l'emblème, habituellement en laiton, d'une unité de la Marine.

**PLH**

Plate-forme hélicoptère.

**PM**

Premier maître.

**PMM**

Préparation militaire Marine.

**PMP**

Puissance maximale permise (par les machines).

**Poisson**

Appellation du sonar remorqué des frégates anti-

sous-marines.

#### Ponev

Équipier de pont d'envol : placé sous les ordres d'un directeur de pont d'envol (surnommé chien jaune - voir ce terme), ils sont chargés du saoinage des aéronefs.

#### Pont

Les spécialités des marins d'un bâtiment de surface sont réparties en deux catégories : «le pont» et «la machine». Les spécialités de l'énergie/propulsion (la machine) travaillent généralement sous le pont principal, tandis que les autres (le pont) travaillent en principe au-dessus. Les surnoms respectifs des membres de ces deux entités sont «pontus» et «mécanos».

#### Pontus (se prononce pontusse)

Au sein de l'équipage d'un bâtiment de surface, désigne un marin d'une spécialité du «pont» (voir ce terme).

Chez les sous-mariniers le terme désigne le «patron du pont» (voir «taulier»).

#### Porte-hélicoptères (PH)

Bâtiment spécialisé dans la mise en œuvre d'hélicoptères (à distinguer d'un bâtiment porte-hélicoptères - BPH - qui possède la capacité d'embarquer et de mettre en œuvre un ou des hélicoptères.)

#### Poser la casquette

Quitter la Marine. Partir à la retraite.

#### Poste

Emplacement.

#### Poste d'amarrage d'un bâtiment

Chambrée, dortoir.

#### Poulaines

Sanitaires, toilettes.

#### PR

Pétrolier ravitailleur

#### Prémar

Préfet/Préfecture maritime

#### Pres (le) [prononciation : prez]

Surnom du président d'un carré.

#### Président

«Le président» (des officiers mariniers) est l'officier marinier élu pour représenter l'ensemble des officiers mariniers du bord.

Les autres présidents du bord sont les présidents des différents carrés officiers et officiers mariniers (le membre du carré le plus ancien dans le grade le plus élevé).

#### LETTRÉ Q

##### QM (QM1, QM2)

Quartier-maître (de première classe, de deuxième classe)

##### QMM

Quartiers-maîtres et matelots

#### Quart

À la mer période de deux, trois, quatre ou six heures (en fonction du régime de veille) rythmant la vie à bord des bâtiments.

À quai, temps effectif de garde.

Désigne également le gobelet en inox utilisé par forte mer en remplacement des verres pour éviter la casse et les blessures.

#### Quartier-maître

Appellation des deux grades immédiatement supérieurs à celui de matelot, à savoir «quartier-maître de deuxième classe» (abréviation QM2 ; surnom «crabe») et «quartier-maître de première classe» (abréviation QM1 ; surnom «chouf»). Équivalents dans les autres armées : caporal et caporal-chef.

#### Quartier-maître major

Matelot ou quartier-maître élu pour représenter l'équipage.

Remarque : le caractère électif de cette fonction date de 2001 ; auparavant le titulaire était désigné par le commandant.

#### LETTRÉ R

##### Radio

Diminutif pour désigner les radiotélégraphistes.

##### Ram (prononciation : rame)

Ravitaillement à la mer.

##### Rampant

Surnom donné par le personnel volant au personnel travaillant à terre ou au personnel du pont d'envol.

Surnom donné également au personnel de l'aéronautique navale n'étant pas de spécialité «navigant» (pilote, mécanicien de bord, électronicien de bord, etc.), afin de les différencier justement de ceux-ci appelés «volant».

##### RANO

Remise à niveau opérationnel.

##### Rat bleu

Faux écho radar ou créature malfaisante perturbant le bon fonctionnement des matériels électroniques (équivalent du «gremlin» chez les Anglo-Saxons).

##### Rat de bannette ou rat de caille

Marin qui passe le plus clair de son temps libre dans sa bannette.

##### Rat de base

Marin affecté à terre depuis une très longue période.

##### Rationnaire

Personnel prenant son repas aux rations (voir ce terme).

##### Rations

Premier service du repas, destiné au personnel de quart pendant le repas du reste de l'équipage, appelé «service principal». Expression dérivée : manger aux rations.

Prendre quelqu'un aux rations : accabler de reproches un subordonné qui a commis une erreur ou qui traîne des pieds dans l'exécution d'une tâche qui lui a été confiée, comme le gradé fusilier chargé de la surveillance des rations peut le faire avec un matelot se présentant aux rations alors qu'il n'est pas de quart pendant le service principal.

##### RCA

Rayé des contrôles de l'activité.

Le marin n'est plus actif (retraite, décès...). «Je suis RCA à telle date» signifie «Je pars à la retraite à telle

date».

**Reine des quais**  
Bâtiment qui ne navigue pas souvent.

**Renard**  
Tableau de pointage de présence des officiers. En cuivre massif, il comporte en principe la fonction, le nom et la photographie de chaque officier. Un coulis-seau indique pour chacun d'entre eux la position «à bord» ou «à terre». Le renard est tenu à jour par le gradé de coupé.  
Le terme provient du jeu «Le renard et les poules» qui comportait un disque percé de trous, dans lesquels étaient insérés des pinoches comme celles utilisées pour déterminer la position «à bord» ou «à terre» sur les premières versions des tableaux de pointage.

**Retrait du service actif (RSA)**  
Fin de la carrière d'un bâtiment au sein de la Marine nationale. Sortie de la liste des bâtiments de la flotte en service. À l'issue le bâtiment peut être soit désarmé, soit cédé à une autre marine.

**Réviser l'École de guerre.**  
Faire la sieste (expression en usage au carré des officiers subalternes).

**Ribote**  
Sortie des membres d'un carré.

**Rond dans l'eau (faire des ...)**  
Pour le marin peu au fait des savantes évolutions, et qui se refuse à en découvrir la pertinence, toute navigation ne menant pas à une escale se résume à des évolutions qui pourraient paraître stériles, à faire des ronds dans l'eau.

**Royale**  
«La Royale» est le surnom de la Marine dans les autres armées (l'état-major de la Marine est (était) situé rue Royale à Paris).

**RPC**  
Selon le contexte :  
- remorqueur à propulsion cycloïdale,  
- remorqueurs portuaires et côtiers,  
- registre de préparation au combat.

**RSA**  
Retrait du service actif.

**Ruban légendé**  
Ruban noir qui orne le bonnet des matelots et qui porte le nom de leur unité d'affectation.

## LETTRE S

**Sabre**  
Arme d'apparat portée en tenue de cérémonie par les officiers et les officiers marinières supérieurs. La forme et/ou la couleur du gland de la dragonne distinguent les niveaux de grade : couleur noir pour les officiers marinières et les aspirants, franges or pour les officiers subalternes, gland or pour les officiers supérieurs, ornementation d'étoiles (2 à 5) pour les officiers généraux.

**Sar**  
Abréviation de l'expression aéronautique «search and rescue». Utilisé en flottilles d'hélicoptères et de patrouille maritime pour désigne les opérations aériennes de recherche et sauvetage (effectuées en

mer le plus souvent).

**SCA**  
Service du Commissariat des Armées.

**S.M.**  
Selon le contexte, sigle pour «second maître» ou «secrétaire militaire».

**Saisiner**  
Arrimer les aéronefs sur le pont d'envol ou dans le hangar.

**Sako**  
Un des surnoms des fusiliers marins.  
L'origine de ce mot est discutée :  
- selon certains c'est une déformation de shako, coiffure portée par les fusiliers marins sous l'Empire, encore présente actuellement dans la tenue de parade des saints-cyriens et de la garde républicaine.  
- pour d'autre il s'agit de la contraction du commandement «sac au dos !», prononcé par les fusiliers marins pendant les manoeuvres d'infanterie effectuées par les corps de débarquement des bâtiments (voir corps de débarquement).

**Sardines**  
Surnom des galons des officiers marinières.

**SCEM**  
Sous-chef d'état-major.

**Second**  
Abréviation de commandant en second.

**Sécuritard**  
Personnel de la spécialité Emsec.

**Sem**  
Super-Étendard modernisé.

**SHM**  
Service Historique de la Marine.

**Shom**  
Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.

**Shooter les étoiles**  
Faire un point astronomique.

**Sieste**  
Mouvement militaire réglementaire sur un bâtiment en mer. Un homme doit dormir en moyenne sept à huit heures par jour pour être en pleine forme. En conséquence le marin, qui voit sa nuit amputée d'heures de quart, dispose d'un temps de récupération à l'issue du déjeuner.

**SID**  
Service d'Infrastructure de la Défense.

**SIMMAD**  
Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques du ministère de la Défense

**SIRPA/Marine**  
Service d'information et de relations publiques de la Marine.  
(Au sens strict, SIRPA : service d'information et de

relations publiques des armées)

**Slasm**

Système de lutte anti-sous-marine.

**SLM**

Service Logistique de la Marine

**SLPA**

Service local de psychologie appliquée.

**SNA**

Sous-marin nucléaire d'attaque.

**SNLE**

Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

**Sorcier**

Surnom de l'infirmier du bord.

**Sortie cartes postales**

Se dit en escale lorsque les marins sortent pour acheter uniquement des cartes postales pour les proches. Ils rentrent généralement tard le matin... sans cartes.

**Souillard (La)**

Surnom donné à bord dans les offices ou cafétérias au bac à plonge. («être de souillardé» = «faire la vaisselle»).

**Sous-marinade**

Surnom des forces sous-marines.

**Soute à béquilles**

Carré des officiers mariners supérieurs (terme utilisé par les équipages et officiers mariners).

**SSF**

Service de soutien de la flotte : organisme de la Marine chargé du maintien en condition opérationnelle du matériel naval et des munitions en service.

**Sur le bord !**

Commandement prononcé pour rendre les honneurs à un officier franchissant la coupée du bâtiment.

**Surface**

Les forces de la flotte de surface / pour les distinguer des forces sous-marines -la sous-marinade- et de l'aéronautique navale -l'aéro.

**Surfacier**

Marin d'une spécialité de la flotte de surface (par opposition à «sous-marinier» et «aéro»).

Nota: les fusiliers commandos sont des surfaciers.

**Surfer**

Voir «planche de surf»

**Surmar**

Surveillance maritime

**Surveillance maritime**

Ensemble des missions aériennes à caractère de surveillance des approches maritimes, de police en mer ou de recherche et sauvetage en mer. Ces tâches sont dévolues aux avions Falcon 50M, Gardian.

## LETTRE T

**Tableau (d'avancement) [«être inscrit au tableau»]**

Liste d'avancement au grade supérieur (pour les offi-

ciers et officiers mariners).

**Taco**

Coordonnateur tactique (de l'anglais «Tactical COordinator»), officier responsable de la conduite opérationnelle à bord d'un avion de patrouille maritime.

**Tacae**

Tacticien d'aéronautique.

**TAG**

Téléphone auto-générateur, utilisé à bord des bâtiments lors des manœuvres, exercices, avaries, sinistres, etc. Possède la particularité de fonctionner même en cas de panne du réseau électrique.

**Tape de bouche**

Bouchon (de bois ou de liège) servant à obturer la bouche d'un canon afin de le protéger des embruns et des intempéries. Les tapes de bouche d'apparat, ornées de l'emblème du bâtiment, sont aujourd'hui des objets décoratifs.

**Tapis d'embarcation** : Grande nappe de laine de couleur bleu marine, agrémentée d'un liseret rouge sur son pourtour et d'ancre dans les angles.

Cet objet traditionnel est utilisé lors des cérémonies à bord.

**Taquets (être aux)** : «Être à fond !»

Avoir atteint la limite de ses possibilités, en annuités de retraite, en charge de travail, voire... en matière de patience.

**Taulier (tôlier)** : Surnom du «patron du pont» aux sous-marins. Il tient le rôle d'adjutant du service courant. C'est l'équivalent du capitaine d'armes des bâtiments de surface. Le mot est dérivé de «taule/tôle», surnom de cellule, prison.

**Taxi** : Nom donné par les pilotes à leur aéronef.

**TCD** : Transport de chalands de débarquement.

**Terminé barre et machine** : S'emploie à l'issue d'un accostage. Dans le langage courant, signifie la fin d'une action, d'un travail.

**Tête (faire tête sur quelqu'un)** : Se mettre en rapport avec quelqu'un.

**Teugue (pont)** : Pont intermédiaire entre la plage arrière et la passerelle.

**Tiers** : Répartition de l'équipage pour le service du bord en trois divisions. On parle de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tiers.

Dans cette configuration, le marin effectue un quart sur trois (quarts de 4H en journée et 6H la nuit).

**Tirer à boulets rouges** : Réprimander, rappeler vivement à l'ordre un subordonné.

Découle d'une ancienne pratique du combat naval qui consistait à charger un canon à l'aide d'un boulet en fonte rougi au feu. Ce procédé, très dangereux pour les canonniers (risque de départ intempestif du coup), occasionnait de gros dégâts aux bateaux atteints en mettant le feu aux voiles et aux ponts.

**TLD** : Traversée de longue durée.

**TM**

Abréviation qui désigne un navire de commerce (appellation : «Tango Mike»).

**Toile de pudeur**

Toile déployée le long des coupées pour préserver l'intimité des dames en jupe des regards indiscrets, en particulier à marée haute.

**Torpilleurs**

Surnom donné au marins de spécialité mécanicien d'armes de lutte sous-marine (Malas).

**Touque**

Surnom d'une carafe de vin.

**Tourelle**

Tour blindée tournante ou fixe servant à abriter un ou des fûts (de canon, de missile...).

**Tours d'hélices (avoir des)**

Expression «mesurant» le temps de service embarqué sur bâtiment (nombre de jours de mer).

Très souvent utilisé lors de confrontations entre jeunes et vieux dans l'expression «Quand tu auras autant de tours d'hélices que moi, on en reparlera».

**Tracou**

Terme désignant la manœuvre de rapprochement entre deux bâtiments qui permet de transférer du courrier d'un bord vers l'autre.

**Tranche (inspection de)**

Portion d'un navire correspondant au compartimentage. Fait l'objet d'inspections dites «de tranche» par le commandant du bâtiment. Par extension l'expression est employée également pour désigner les inspections de locaux des unités à terre.

**Trans**

Diminutif pour «transmetteur», aujourd'hui les SIC.

**Trapèze (Passer au)**

Convocation chez le capitaine d'armes pour répondre d'une infraction commise ou passer au rapport.

**Trappe (passer à la trappe)**

Lors du passage au grade de second-maître, pour passer de la cafétéria équipage au carré officier marinier, on fait passer le nouveau promu (largement badigeonné de toutes substances grasses et nauséabondes) par la «trappe», le passe-plat.

Cette tradition existe également entre carrés officiers subalternes et supérieurs (lorsque ceux-ci sont séparés) lors d'une promotion au grade de capitaine de corvette.

**Traversée de longue durée**

Pendant sa période d'armement, à l'issue de la clôture d'armement (fin des travaux de construction) et avant son admission au service actif (entrée officielle dans la flotte des bâtiments en service), un nouveau bâtiment effectue une période d'essais à la mer de plusieurs semaines destinée à éprouver son endurance, habituellement ponctuée d'escales à l'étranger, appelée traversée de longue durée (TLD).

**Tribord**

Partie droite d'un bateau quand on regarde l'avant. Viendrait d'une déformation de la prononciation d'un terme hollandais signifiant «côté où se trouve le gouvernail». A l'époque les gouvernails n'étaient pas dans l'axe du bateau mais généralement sur le côté

droit de celui-ci. «steer-board» serait ainsi devenu «tribord». Le terme «bâbord» aurait la même origine, décrivant le côté du bateau auquel le barreur tournait le dos soit «back-board» déformé en «bâbord».

Tribord est aussi la droite du marin ou le côté droit de l'objet dont il parle.

Enfin tribord est le nom donné à une des deux moitiés (bordées) de l'équipage d'un bâtiment, qui fait alternativement le quart avec l'autre, appelée bâbord.

**Tribordais**

Nom des membres de l'équipage qui font partie de la bordée tribord.

**Tricorne**

Chapeau à trois cornes, coiffure du personnel militaire féminin de la Marine.

**Tripartite**

Surnom d'un «chasseur de mines tripartite».

**LETTRE U****Unité**

Formation de la Marine (bâtiment, flottille, commando,...)

**LETTRE V****VA**

Vice-amiral.

**VAE**

Vice-amiral d'escadre.

**Vaguemestre (diminutif Vaguo)**

Personne tenant les fonctions de postier (réception, distribution, envoi du courrier) à bord.

**Vent de la bouée (être au)**

Avoir de la marge, être paré, dans les temps.

**Vert**

Expression d'origine aéronautique qui signifie de façon générale : «tout est ok». Exemple: un hélico vert est un hélicoptère disponible.

De la même façon, «rouge» veut dire «indisponible».

**Vertrep**

Transfert de matériel ou de denrées entre bâtiments par hélicoptère (le plus souvent par palette-filet suspendue sous l'appareil). Vient de l'anglais VERTICAL REPLENishment.

**Veuve (La)**

Surnom du commandant en second de l'École navale, dont le commandant est le Pape.

**Vice-amiral (VA)**

Le deuxième grade d'officier général dans la Marine. Son appellation est «amiral». Équivalent dans les autres armées : général de division.

**Vice-amiral d'escadre (VAE)**

Le troisième grade d'officier général dans la Marine. Son appellation est «amiral». Équivalent dans les autres armées : général de corps d'armée.

**Vieux**

- au singulier désigne le commandant de l'unité (familier)

- au pluriel: (les vieux) utilisé par l'équipage pour désigner les officiers marins supérieurs ; (les p'tits

vieux) utilisé au carré des officiers subalternes pour désigner les officiers supérieurs.

**Vin de précision**

Vin bouché provenant du coqeron du carré (par opposition au «cambusard», de qualité ordinaire).  
Origine : bouteilles de vin offertes par le directeur de l'artillerie à la suite d'un tir au but direct.

**Violon**

Système servant à maintenir la vaisselle sur les tables des carrés lors de mauvaise mer. Au carré, lorsque les violons sont sortis, ce n'est pas vraiment la fête !

**VOA**

Volontaire officier aspirant.

**Vol blanc**

Retour prématuré de mission pour cause de problème médical.

**Vol bleu**

Retour d'affectation outre-mer ou de mission pour cause de sanction disciplinaire.

**Volant**

Personnel de l'aéronautique navale des spécialités dites «navigantes» (par opposition aux «rampants», surnom donné au personnel des spécialités à terre). Cette distinction est commune à l'armée de l'air et à l'aviation légère de l'armée de terre.

**LETTRE Z**

**Zébulon**

Technicien supérieur en radioprotection.

**Zérac**

Quart de minuit à quatre heures du matin (de zéro à quatre).

Utilisé en particulier dans l'expression «long comme un zérac», qui qualifie quelque chose qui n'en finit pas, comme certains quarts de minuit à quatre heures.

**Zizi ou ziz'**

Personnel instrumentiste (chimiste) embarqué à bord des sous-marin nucléaires.

Dans le reste de la Marine, et en particulier dans l'aéronautique navale, surnom d'un militaire de l'armée de l'air.

**Zmag (prononciation : z'mague)**

Zone maritime Antilles Guyane

**Zmas (prononciation : z'masse)**

Zone maritime de l'Atlantique sud

**ZMCV**

Zone maritime du Cap vert

**Zmoi (prononciation : z'moye)**

Zone maritime de l'océan Indien

Ironiquement : Zone Maritime Ouest Iroise pour les petits bâtiments de Brest lorsqu'ils appareillent pour la journée en rêvant à de grands déploiements.

# La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

*D'après le site [www.snsm.org](http://www.snsm.org)*

*La Société Nationale de Sauvetage en Mer est la concrétisation de l'engagement d'hommes précurseurs. Depuis plus d'un siècle, ces bénévoles*

*s'investissent localement pour apporter une aide efficace aux usagers de la mer.*



## Histoire de la SNSM

### De l'apparition des premières structures de sauvetage en mer au 19<sup>e</sup> siècle...

*Si au 19<sup>e</sup> siècle le sauvetage en mer était déjà d'actualité, le manque de moyens techniques, humains et financiers ne permettait pas la mise en place d'une organisation efficace pouvant couvrir l'ensemble du littoral français. Face aux nombreux drames observés à cette époque, des hommes se sont réunis pour donner petit à petit naissance à diverses structures locales dont les équipements restaient cependant très limités. Parmi celles-ci :*

#### LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS

Deux événements dramatiques et qui frappèrent l'opinion publique vont contribuer à la création de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, le 12 février 1865, par l'amiral Rigault de Genouilly : les naufragés de l'Amphitrite le 31 août 1825 au large de Boulogne-sur-Mer et celui de la Sémillante le 15 février 1855 sur un îlot de l'archipel des Lavezzi. Des stations se créent très vite en Bretagne : dès 1865 à Audierne et Saint-Malo ; à Groix, Roscoff et Ouessant en 1866 et au Conquet et sur l'île de Sein en 1867.

#### LA SOCIÉTÉ DES HOSPITALIERS SAUVETEURS BRETONS

En 1873, à l'instigation de Henri Nadault de Buffon, arrière-petit-neveu du grand naturaliste et avocat général à Rennes, est créée la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons. Son fondateur précisait : « cette oeuvre est à la fois une institution de sauvetage et de sauveteurs et une société de bienfaisance, de moralisation et d'encouragement au bien ». Elle apparaît comme une société de secours mutuel avant de s'intéresser à la

création de postes de secours, d'abord au bénéfice des quatre départements bretons avant d'essaimer sur tout le littoral.

A l'heure où les bains de mer connaissent une grande vogue, le doris ou le canot HSB<sup>1</sup> monté par un retraité de la Marine Nationale fait très vite partie du décor. Malgré leurs petits moyens, les HSB, très proches des personnes, génèrent un capital de sympathie très important et leur souvenir reste très fort aujourd'hui encore, en Bretagne.

### ... A la naissance de la SNSM en 1967

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale tout est à reconstruire. Parallèlement les métiers de la mer reprennent de l'essor et les loisirs nautiques se développent. Les deux sociétés dont les buts sont similaires ne peuvent plus répondre efficacement aux besoins sur l'ensemble du littoral français. C'est pourquoi, à la demande des pouvoirs publics, la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons fusionnent en 1967 pour donner naissance à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Créée sous la forme d'une association loi 1901, la SNSM, dont la vocation première est de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur les côtes, sera reconnue d'utilité publique en 1970.

## Organisation de la SNSM

### 7000 personnes au service des usagers de la mer

L'action des Sauveteurs en Mer repose sur 5800 bénévoles et volontaires de terrain répartis dans 219 stations de

<sup>1</sup>HSB: Hospitaliers Sauveteurs Bretons

sauvetage, 274 postes de secours et 32 centres de formations en France et dans les départements d'outre-mer. Ces hommes de terrain sont coordonnés par un président bénévole et 1200 responsables administratifs en charge des services techniques, financiers et de communication.

Majoritairement présents au siège parisien de l'association, ces fonctions d'encadrement sont également représentées au sein des antennes régionales. Chaque département maritime dispose d'un Délégué départemental qui représente le Président auprès des autorités régionales et assure la coordination logistique des stations sur sa zone géographique.

### **Les Sauveteurs en Mer, une part essentielle du dispositif national de sauvetage maritime**

Au niveau national, la responsabilité du sauvetage maritime appartient au ministère chargé de la mer tandis que l'exécution de cette mission fait appel à la coordination interministérielle des administrations renforcée par le soutien des particuliers bénévoles. La contribution de la SNSM constitue une part essentielle de ce dispositif.

Sous le pilotage du Ministère en charge de la mer, via les trois préfets maritimes, les CROSS assument la coordination des opérations de sauvetage et la gestion des moyens d'interventions. Les CROSS font appel aux Sauveteurs en Mer.

### **Les Sauveteurs en Mer**

#### **Sauver des vies en mer**

*Les sauveteurs embarqués de la SNSM sont le premier maillon de la chaîne des secours apportés aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel.*

### **OPÉRATIONS DE SAUVETAGE EN MER : COMMENT ÇA MARCHE ?**

Bien qu'ils ne disposent pas de moyens de sauvetage en propre, ce sont les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) qui sont au cœur du dispositif de sauvetage en mer le long du littoral français. Leurs missions :

- centraliser les alertes de naufragés,
- déterminer les opérations de recherche et de secours adaptées à mettre en œuvre,
- activer et coordonner les unités déployées sur le terrain.

Sur alerte du CROSS, le Patron du bateau des Sauveteurs en Mer le plus proche et le mieux équipé au regard des circonstances réunit son équipage pour appareiller en moins de 15 minutes.

### **223 STATIONS PRÊTES À INTERVENIR**

3500 sauveteurs embarqués bénévoles interviennent jusqu'à 20 milles nautiques de la côte. Ils sont répartis dans les 223 stations de sauvetage de la SNSM qui disposent d'une flotte de près de 600 embarcations, de la vedette au jet-ski, et de nombreux équipements techniques. Afin d'agir dans les délais les plus courts, chaque station dispose d'un équipage de 10 à 40 bénévoles.

Grâce à leur savoir-faire, leur adaptabilité, leurs équipements mais aussi leur engagement profond, ils sont capables de répondre efficacement à toute situation de sauvetage, qu'il s'agisse d'une panne, d'une voie d'eau à bord, d'un échouement, d'une évacuation médicalisée ou sanitaire, ou encore d'une chute à la mer.

#### **Sauver des vies sur le littoral**

*Assurant une surveillance constante de la baignade sur les plages, les nageurs-sauveteurs sont les premiers présents en cas d'incident dans la zone de baignade. Formés au secou-*

*risme et aux interventions en milieu aquatique, ils constituent le premier maillon de la chaîne des secours.*

### **SURVEILLANCE DES PLAGES :** **COMMENT ÇA MARCHE ?**

Les maires et les collectivités de bord de mer ont pour obligation légale d'assurer la surveillance de certaines de leurs plages. Dans ce cadre, les maires doivent employer de façon saisonnière des nageurs sauveteurs diplômés. Les nageurs-sauveteurs doivent en effet être en mesure de mener à bien différents types d'interventions, de coordonner et de prévenir les secours et de prodiguer les premiers soins.

Avant le début de la saison estivale, la SNSM affecte donc aux mairies du littoral des nageurs-sauveteurs issus de ses centres de formation et d'intervention (CFI) leur permettant d'assurer leur mission de service public. Les nageurs sauveteurs sont rémunérés par la commune sur laquelle ils interviennent et agissent sous la responsabilité de leur chef de poste.

### **PRÈS DE 1500 VOLONTAIRES POUR** **SÉCURISER LE LITTORAL FRANÇAIS**

Quelques 1418 nageurs-sauveteurs volontaires répartis dans les 274 postes de secours SNSM interviennent sur les plages ainsi que dans les zones de baignades aménagées jusqu'à 300 mètres des côtes.

Les missions de ces hommes (70%) et femmes (30%), âgés en moyenne de 18 à 25 ans, englobent l'assistance aux baigneurs en danger et aux utilisateurs d'engins de plage (planches à voile, engins pneumatiques, kitesurf, petits voiliers...) en difficulté, mais également l'administration des premiers soins aux personnes victimes d'accident et la signalisation des problèmes aux unités de secours adaptées.

Outre ces actions de sauvetage, les Sauveteurs en Mer présents sur les

plages opèrent également un vaste travail de prévention auprès des vacanciers afin de les sensibiliser et de limiter les dangers divers.

### **LES SAUVETEURS EN MER** **SURVEILLENT UN TIERS DES PLAGES** **SURVEILLÉES DE LA MÉTROPOLE**

1418 nageurs-sauveteurs présents durant la période estivale 2009 sur plus d'un tiers du littoral français sont intervenus à 1341 reprises. Ils ont secouru près de 2000 personnes et ont soigné plus de 13 600 vacanciers sur les plages. Former de nouvelles recrues et approfondir les connaissances des sauveteurs.

### **Formation des nageurs** **sauveteurs**

La SNSM ce sont 32 centres de formation et d'intervention en France.

Ces centres ont pour vocation de former les nageurs-sauveteurs qui vont assurer chaque été la surveillance des plages du littoral mais également de compléter et d'améliorer l'ensemble des formations aussi bien au niveau des nageurs-sauveteurs que des sauveteurs embarqués. Aujourd'hui, la prévention par exemple s'inscrit logiquement dans le cadre de la formation initiale des nageurs-sauveteurs qui interviennent quotidiennement auprès des estivants.

De même, la coordination des opérations de secours en situation de crise peut s'inscrire dans le cadre des formations proposées aux membres des stations de sauvetage.

En effet, les sauveteurs embarqués de la SNSM, qui étaient jusqu'à récemment essentiellement recrutés au sein des professionnels de la mer (marine marchande, Marine nationale, pêche...), sont aujourd'hui de plus en plus issus du monde des plaisanciers.

Des formations complémentaires aux techniques de sauvetage ont donc du être créées à leur intention.

## Sources

### Documents

Guide du Marin 2009 - MN

Livre du Marin - 1990 - MN

Dossier d'information Marine 2010 - 2011 - MN

Guide être officier marinier - Marine recrute - MN

Fascicule Marine nationale - Marine recrute - MN

TTA 150 - Armée de Terre

Instruction n° 22/DEF/EMM/SEC relative à la correspondance au sein de la Marine.

Instruction n° 201710/DEF/SGA/DFP/FM/1 d'application du décret relatif à la discipline générale militaire

Note n° 0-54274-2009 DEF/DPMM/SDG/NP relative au cursus de carrière du personnel non officier de la Marine

Dossier de presse - Défense Mobilité - avril 2011

Manuel de droit des conflits armés - Secrétariat Général pour l'Administration

Éléments de langage - Le plan Vigipirate au niveau rouge - Dicod - janvier 2008

Fascicule des matériels de la Sécurité - Cellule Sécurité Marine - juillet 2009

Instruction n° 14770/DEF/DCSSA/RH/MINOC/1 relative à la hiérarchie, aux marques distinctives de corps et de grade et aux appellations des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées et des sous-officiers féminins du service de santé des armées.

Circulaire n° 0-47995-2010/DEF/EMM/CPM relative aux insignes de certificats et mentions du personnel de la Marine.

Instruction générale n° 515/DEF/EMM/PL/ORA relative au fractionnement et au numérotage de l'équipage.

Instruction n° 200690/DEF/SGA/DFP/FM/1 relative aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires.

Guide de sécurité des bâtiments de surface - FAN - 11/03/2011

Instruction n° 0-62257-2008/DEF/EMM/CPM relative aux uniformes et tenues dans la Marine

Instruction n° 0-31458-2010/DEF/EMM/EXPERT/CN relative aux définitions et règles d'emploi des équipements de protection individuelle des personnels de la marine contre les effets des sinistres et des avaries de combat.

Directive n° 168 DEF/EMM/ETUDOPS/DR - Catalogue de mesures de protection « VAUBAN ».

Ouvrage 3C - Signalisation maritime - SHOM - 1995

### Intranet-Internet

<http://www.defense.gouv.fr/marine/>  
<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Marseillaise/>  
<http://royale-nav.marine.defense.gouv.fr/>  
<http://fr.wikipedia.org/>  
<http://www.etremarin.fr>  
<http://www.valtrousa.com>  
<http://shom.marine.defense.gouv.fr/>  
<http://www.inrs.fr/>  
<http://www.sgdsn.gouv.fr/>  
<http://www.cedre.fr/>

### Crédit photos

<http://www.médiathèque>

# Index

## A

- Action Sociale des Armées* p 274
- aéronautique navale* p 56, 280
  - aviation de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime p 56
  - aviation de soutien p 60
  - composante hélicoptères p 58
    - caïman p 58
  - groupe aérien embarqué p 56
    - rafale marine standart F3 p 56
- agressifs nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques* p 232
  - matériel de protection et de lutte p 239
- alerter* p 155
- amarrage à quai* p 175
- appareils respiratoires d'intervention* p 258
- appareils respiratoires pour l'évacuation* p 262
- appel du 18 juin* p 12
- arlequin* p 229
- ASA* p 140
- aspect physique* p 102
- ATMI, 2 ou 3* p 140
- attitude et politesse* p 102
- aumôniers militaires* p 80
- automatic identification system* p 36

## B

- balisage* p 186
- baptême du sous-marinier* p 13
- bataillon de marins-pompiers de Marseille* p 64
- bon de peinture* p 145
- bordées* p 127, 282
- brevet de maîtrise* p 268
- brevet supérieur* p 268
- brevet supérieur technique* p 268
- brigade de sécurité* p 224
- bureau de liaison des familles* p 275

*bureau du service courant* p 131

## C

- canne feu de friteuse* p 253
- carrière d'officier* p 269
- carte marine* p 183
- cartouche filtrante* p 262
- CEPHISMER* p 50
- cérémonial* p 181
- cérémonie des couleurs* p 119
- cérémonies nationales* p 8
- chef d'état-major des armées* p 20
- chefs d'état-major de, l'armée de terre, l'armée de l'air et la Marine nationale* p 20
- CO2 semi-fixe* p 251
- collecteur incendie* p 253
- combustion - feu* p 230
  - classes de feux p 248
  - matériel de protection et de lutte p 246
- commandant* p 128
- commandant adjoint équipage* p 129
- commandant adjoint navire* p 128
- commandant adjoint opérations* p 128
- commandant en second* p 128
- commandement opérationnel* p 23
- commandement organique* p 23
- compartimentage* p 225
- compte-rendu* p 108
- condition physique* p 117
- conduite des opérations* p 200
- connaître et anticiper* p 18
  - connaissance et anticipation p 36
- contrôle personnel de sécurité* p 213
- corps des officiers marins de maîtrise* p 268, 288
- correspondants du personnel* p 138
- couronne de veille* p 192
- courriel* p 142
- couvre-chefs* p 81

## D

- D-A-C-R* p 236
- délégué général pour l'armement* p 20

*devise à bord des bâtiments* p 14  
*devoirs et responsabilités du marin* p 116  
*discipline* p 110  
*dispositif antiterroriste* p 206  
*dissuader* p 18  
 dissuasion p 29  
*division* p 127  
*drapeau tricolore* p 6  
*drapeaux de la Marine* p 6  
*droit de retrait* p 148  
*droit des conflits armés* p 120  
 droit de la guerre p 120  
 droit de la maîtrise des armements p 122  
 droit humanitaire p 121  
*droits du marin* p 116

**E**

*effet Venturi* p 276  
*EMT* p 207  
*émulseurs* p 255  
*entraînement des forces* p 50  
*équipements de protection individuelle* p 145  
*état-major de la Marine* p 21  
*étiquettes des produits dangereux* p 148  
*extincteur* p 249, 251

**F**

*factionnaire* p 209  
*F.A.M.A.S. G2* p 214  
*fête nationale* p 10, 11  
*feuille de service* p 134  
*feux de navigation courante* p 185  
*foisonnement* p 255  
*fonctions publiques* p 273  
*fonctions stratégiques* p 17  
 bilans p 38  
*force d'action navale* p 40  
 bâtiments de soutien p 48  
 bâtiment de commandement et de ravitaillement p 48  
 bâtiments de souveraineté p 46  
 aviso A69 p 46  
 BATRAL p 46

frégate de surveillance p 46  
 patrouilleur p 400 p 46  
 bâtiments-écoles p 48  
 bâtiment type Léopard p 48  
 bâtiments hydrographiques et océanographiques p 48  
 bâtiment hydro-océanique p 48  
 navire d'exploitation profonde p 48  
 composante frégates p 42  
 frégate anti-sous-marine p 42  
 frégate de défense aérienne p 42  
 frégate européenne multi-missions p 42  
 frégate type Lafayette p 42  
 force amphibie p 41  
 BPC p 41  
 force de guerre des mines p 44  
 chasseur de mine tripartite p 44  
 groupe aéronaval p 41, 56  
 porte-avion CDG p 40

***force des fusiliers marins et commandos* p 60**

commandos marine p 62  
 unités de protection-défense p 60

***forces sous-marines* p 52**

force océanique stratégique p 52  
 SNLE type Le triomphant p 52  
 sous-marins d'attaque p 52  
 SNA type barracuda p 54  
 SNA type rubis p 54

***formation professionnelle* p 270*****fusil à pompe VALTRO PM5M* p 220****G*****gendarmerie maritime* p 66*****grades* p 76**

autres «grades» p 79  
 corps des équipages p 78  
 corps des officiers p 76  
 corps des officiers marinières p 77

***grille de quart* p 211*****groupe sécurité d'un service* p 224**

**H**

*homme de barre p 192*  
*homme tombé à la mer p 198*  
*honneurs et saluts en service courant p 118*  
*hymne de la Marine p 4*

**I**

*IA p 140*  
*IE p 139*  
*insignes p 82*  
 autres spécialités p 98  
 certificats, mentions, aptitudes p 100  
 spécialités de la maintenance de l'aéronautique navale p 86  
 spécialités de la mécanique et de l'électricité des forces navales et sous-marines p 83  
 spécialités des opérations de l'aéronautique navale p 86  
 spécialités des opérations des forces navales et sous-marines p 82  
 spécialités des techniques maritimes des forces navales et sous-marines p 87  
 spécialités de veille, de sécurité et de protection p 90  
 spécialités liées au soutien de l'homme p 95

*insignes de décorations p 278*  
*instruction générale n°14 p 128*  
*intervenir p 19*  
*intervention immédiate de deuxième phase p 237*  
*intervention immédiate de première phase p 236*  
 matériel p 249  
*intervention renforcée p 237*  
 matériel p 253  
*IPER p 140*

**L**

*lances d'attaque p 255*  
*lexique maritime p 280*  
*livre blanc p 16*

**M**

*major p 269*  
*major général de la Marine p 21*

*manches et tuyaux p 253*  
*manutention manuelle p 152*  
*Marine loisirs p 273*  
*Marseillaise p 5*  
*matelotage p 170*  
*ministre de la défense et des anciens combattants p 19*  
*mouillage p 178*  
*MSA p 263*

**N**

*niveaux fonctionnels p 264*  
*Notre-Dame-de-Lorette p 9*  
*numérotage p 226*  
*numérotage de l'équipage p 127*

**O**

*officier chef du quart p 192*  
*officier de garde p 130*  
*organisation générale de la sécurité à bord p 223*  
*organisation passerelle p 192*  
*organisation protection p 208*

**P**

*parcours professionnels p 264*  
*passage de la ligne - l'équateur p 13, 288*  
*passage du cercle polaire p 13*  
*pavillon p 6*  
*pavillons p 180*  
*pavoisements p 14*  
*PC machines p 199*  
*périodes d'activités opérationnelles p 139*  
*permanence du commandement p 129*  
*permis feu p 145*  
*permissions p 114*  
*pistolet Heckler & Koch - U.S.P.C. p 218*  
*plaques à repères électroluminescents p 230*  
*pompon rouge p 14*  
*poste de sécurité p 237*  
*poste d'évacuation p 194*  
*postures de lutte p 228*  
*PPO p 139*  
*premiers secours p 155*

*prévenir* p 18  
prévention p 29

*projection* p 31

*proportionneur* p 255

*protection de l'environnement* p 163

*protection des installations* p 202

*protéger* p 18, 155

## Q

*quartiers-mâîtres et matelots de la flotte* p 266

## R

*raccords* p 255

*récompenses* p 113

*régimes d'armes* p 208

*règles élémentaires de sécurité* p 213

*représentants du personnel* p 136

*réserve* p 68

*risques* p 144

*Robinet d'Incendie Armé* p 249

*rôles* p 125

*rondier de sécurité* p 235

## S

*salut* p 104

*sanctions* p 111

*sauvegarde maritime* p 31

*secourir* p 156

*secrétaire général pour l'administration* p 20

*servant de transmetteur d'ordre* p 192

*situations d'étanchéité* p 227

*Société Nationale de Sauvetage en Mer* p 277

*stades d'alerte NRBC* p 227

*stratégie de sécurité nationale* p 16

*structures de participation* p 136

*systèmes d'information et de communication* p 140

## T

*tableau de fractionnement* p 127

*tableau de service* p 131

*terrain militaire* p 204

*tiers* p 127

*triplair* p 258

*tri sélectif* p 164

## U

*uniforme* p 69

accessoires ou complétifs p 75

autres tenues p 74

tenue p 69

tenue de protection de base p 246

tenue de service courant p 246

tenue d'intervention sécurité p 247

tenue d'intervention sécurité aviation p 247

tenue dite de repos p 74

tenues de cérémonie p 70

tenues de pont d'envol p 277

tenues de service courant p 73

tenues de sortie p 71

## V

*veille optique* p 183

*VIGIPIRATE* p 207

*villes marraines* p 13

*vocabulaire maritime* p 166

*voies d'eau et envahissement* p 231

matériel de protection et de lutte p 241

*volontaire* p 266

## Z

*zones stratégiques* p 25

théâtre océan Indien p 27

zone maritime Atlantique p 25

zone maritime Manche-mer du Nord p 25

zone maritime Méditerranée p 27



**Pour les exemplaires papier contacter le CADIM**  
**Adresse Mélinna :**  
**SLM-CHERBOURG@MARINE.DEFENSE.GOUV.FR**  
**Adresse postale :**  
**PORT MILITAIRE**  
**BCRM**  
**CC 23**  
**50115 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX**  
**--\*--**  
**N° nomenclature : 20 210 6116**  
**--\*--**  
**Fichier numérique sur**  
**e-form => Trait d'union => formation om/équipage**  
**=> formation initiale**

*Photo couverture: ©Marine nationale/CPAR Brest-Seurot*  
*Photo 4ème couverture: ©Marine nationale/Vincent Maupilé - (Artilleurs sur la FAA Cassard)*

*Guide élaboré par la cellule multimédia - Cin Brest - 11/2012*



***Vous êtes depuis peu  
marin dans la  
Marine nationale.***

***Ce guide va vous aider  
à faire les premiers pas  
dans l'institution qui vous  
accueille.***

***Il réunit les connaissances  
de base nécessaires à une  
intégration sereine et  
efficace dans les équipages  
des unités de la  
Marine nationale.***